

AR PREFECTURE

013-241300375-20210909-DEL146\_2021-DE  
Regu le 13/09/2021

REGIE INTERCOMMUNALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE LA CCVBA

23 AVENUE DES JONCADES BASSES  
13 210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tel 04 90 54 54 20

# Services Publics d'Eau Potable d'Assainissement Collectif et Non Collectif



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
des Services Publics de l'Eau potable, de  
l'Assainissement Collectif et Non Collectif**

**EXERCICE 2020**

**Présenté conformément à l'article L. 2224-5  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

AR PREFECTURE

013-241300375-20210909-DEL146\_2021-DE  
Regu le 13/09/2021

## **Préambule**

*Ce rapport est présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa dernière version issue de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015.*

*Ce document est destiné à l'information des usagers sur la qualité et le prix des services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif. Il est le fruit du travail effectué tout au long de l'année écoulée par l'ensemble du personnel de la régie qui a participé à son élaboration.*

*Les indicateurs techniques et financiers définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 sont fournis dans le présent document.*

### **Qu'est-ce-que le RPQS ?**

*Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, un rapport obligatoire : « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers » (art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « CGCT »)*

#### A destination des usagers

*Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie ou en EPCI. Les communes de 3.500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).*

#### Pour plus de transparence

*L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.*

#### Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

*Le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.*

#### Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

*Des indicateurs précis sont identifiés pour un suivi aussi bien technique que financier.*

AR PREFECTURE

013-241300375-20210909-DEL146\_2021-DE  
Regu le 13/09/2021

## SOMMAIRE

*Préambule***A/ PRESENTATION GENERALE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

<i>1. Le périmètre et le service de la Régie Intercommunale</i>	1
<i>2. Le mode de gestion du service</i>	3
<i>3. L'organisation du service</i>	4
<i>4. L'accueil des abonnés</i>	5
<i>5. La facturation</i>	5
<i>6. Le territoire, la population desservie et les volumes facturés</i>	19

**B/ LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'EAU**

<i>1. Les stations de pompage</i>	27
<i>2. Les réservoirs de stockage d'eau</i>	30
<i>3. Le réseau</i>	31
<i>4. Les volumes d'eau produits, distribués et facturés</i>	44
<i>5. Les indicateurs de performance</i>	52
<i>6. Les travaux et études réalisés en 2020</i>	68
<i>7. Les indicateurs financiers eau potable</i>	71
<i>8. Récapitulatif des indicateurs de performance</i>	76

**C/ LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT**

<i>1. Les unités de traitement</i>	77
<i>2. Le contrôle, l'entretien et la surveillance du système de collecte</i>	133
<i>3. Les indicateurs de performance</i>	136
<i>4. Les travaux et études réalisés en 2020</i>	157
<i>5. Les contrôles de bon fonctionnement lors de la vente d'un bien immobilier</i>	160
<i>6. La PFAC</i>	160
<i>7. Les indicateurs financiers assainissement</i>	163
<i>8. Récapitulatif des indicateurs de performance</i>	168

**D/ LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

<i>1. Présentation du service</i>	169
<i>2. Les contrôles de conception</i>	170
<i>3. Les contrôles de réalisation</i>	171
<i>4. Les contrôles de fonctionnement</i>	171
<i>5. Les indicateurs de performance</i>	171
<i>6. Actions à mener en 2019</i>	175
<i>7. Récapitulatif des indicateurs de performance</i>	176

<b>ANNEXES</b>	177
----------------	-----

AR PREFECTURE

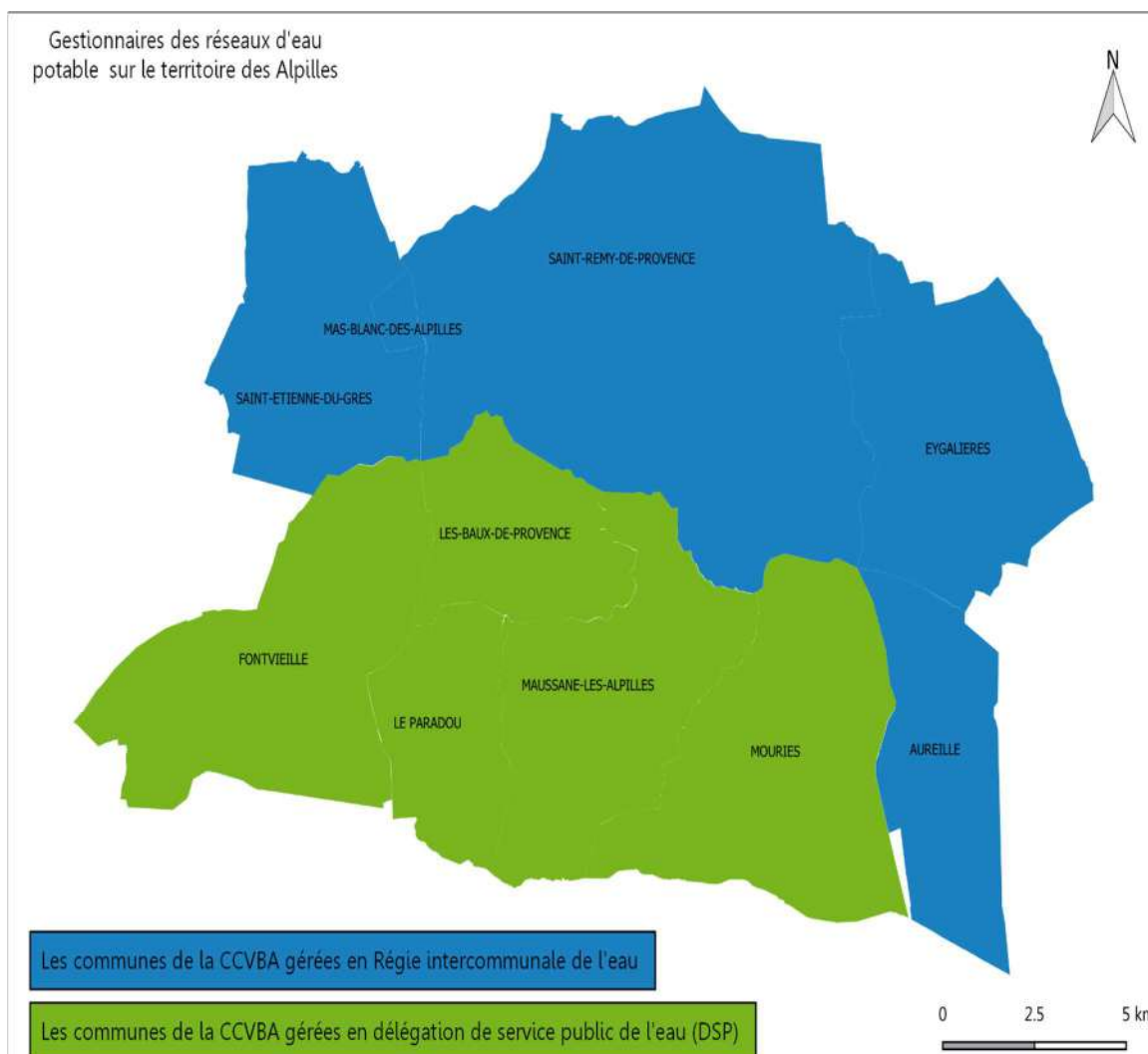
013-241300375-20210909-DEL146\_2021-DE  
Regu le 13/09/2021

## A/ PRESENTATION GENERALE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

### 1. Le périmètre et le service de la Régie Intercommunale

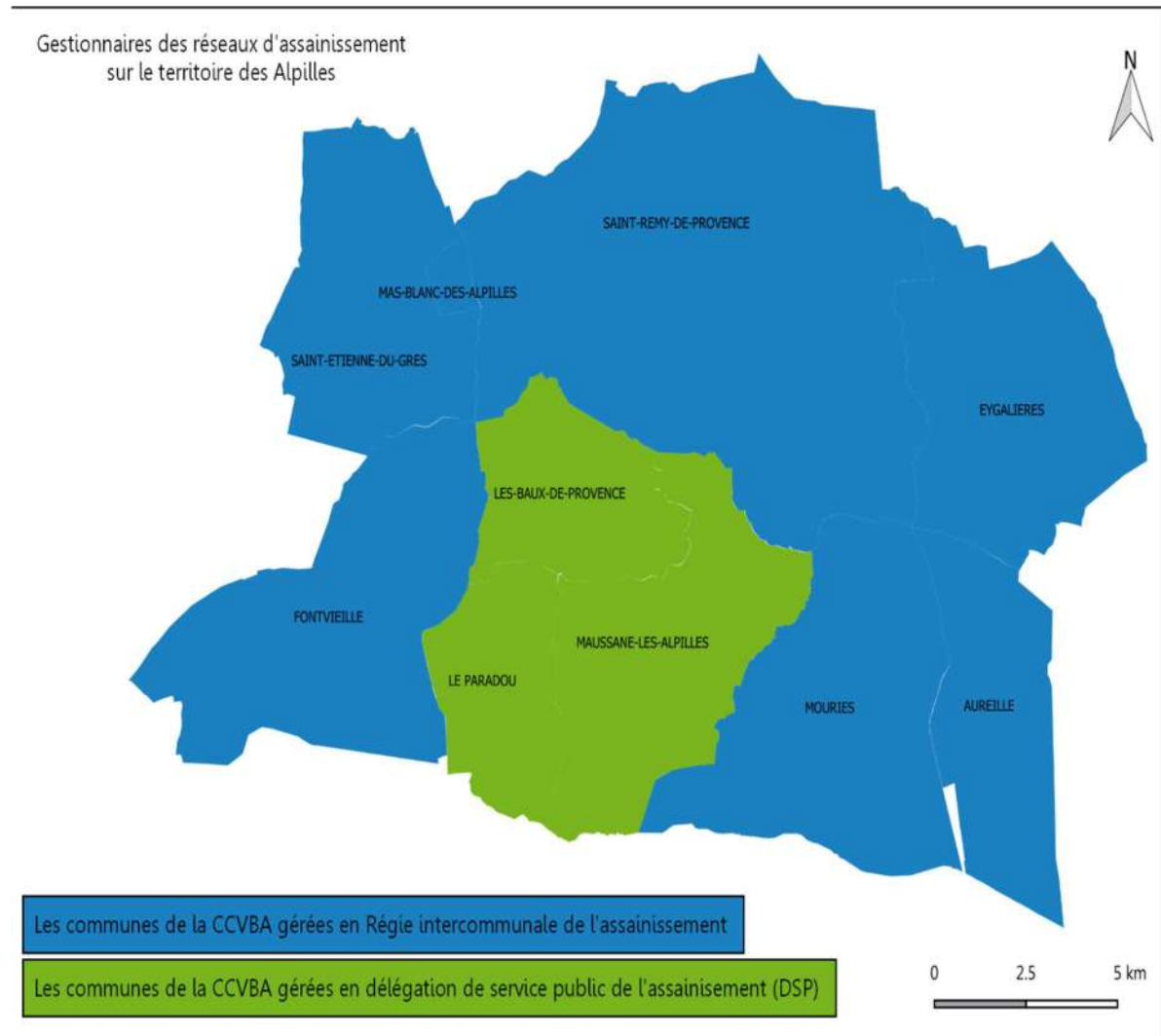
En 2020, le périmètre de la Régie Intercommunale de l'Eau était composé de cinq communes. Il s'agit de :

- Aureille 
- Eygalières 
- Mas Blanc des Alpilles 
- Saint Etienne du Grès 
- Saint Rémy de Provence 



En 2020, le périmètre de la Régie Intercommunale de l'Assainissement était composé de sept communes. Il s'agit de :

- |                          |   |                          |   |
|--------------------------|---|--------------------------|---|
| - Aureille               |  | - Eygalières             |  |
| - Fontvieille            |  | - Mas Blanc des Alpilles |  |
| - Mouriès                |  | - Saint Etienne du Grès  |  |
| - Saint Rémy de Provence |  |                          |   |





## **2. Le mode de gestion du service**

La Régie Intercommunale de l'Eau et de l'Assainissement mise en place par la CCVBA fonctionne sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière. (Elle n'a donc pas de personnalité morale)

Le Président de la CCVBA est le représentant légal et l'ordonnateur de la Régie Intercommunale de l'Eau et de l'Assainissement. Elle est administrée sous l'autorité du Président, du Conseil Communautaire et d'un Directeur. Le Conseil d'Exploitation et la Commission thématique eau et assainissement de la CCVBA donnent leur avis à titre consultatif.

Le budget de fonctionnement et d'investissement est distinct du budget de la CCVBA. Il doit s'équilibrer en dépenses et en recettes conformément à la nomenclature M49.

Le Conseil Communautaire vote les budgets des régies.

### **Le Conseil d'Exploitation de l'eau et de l'assainissement**

La régie est administrée par un Conseil d'Exploitation et un directeur qui sont sous l'autorité du Président et du Conseil communautaire. Les membres du Conseil d'Exploitation sont nommés par le Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil d'exploitation sont des élus des communes en régie et d'un collège de représentants de catégories socio-professionnelles en rapport avec l'activité de la régie.

*Les élus :*

*Ville d'Aurville : Lionel ESCOFFIER,*

*Ville d'Eygalières : Bernard WIBAUX,*

*Ville de Mas Blanc des Alpilles : Laurent GESLIN,*

*Ville de Mouriès : Jean Pierre FRICKER,*

*Ville de Saint Etienne du Grès : Edgard MARECHAL,*

*Ville de Saint Rémy de Provence : Hervé CHERUBINI, Vincent OULET, Henri MILAN, Yves NEGRE.*

*Le Collège de représentant :*

*Ville d'Aurville : Gérard VIGNOUD,*

*Ville de Fontvieille : Jean Yves LANOUE*

*Ville de Saint Etienne du Grès : Thierry BACHET,*

*Ville de Saint Rémy de Provence : Georges MAZUY / Jean-Bernard RELAVE.*

Il dispose d'un **rôle consultatif** important, notamment pour toutes les questions d'ordre général qui intéressent le fonctionnement de la régie. Il peut faire toute proposition utile et est tenu au courant de la marche du service (art. R. 2221-64).

### **La Commission thématique de l'eau et de l'assainissement**

La Commission thématique a le même principe de fonctionnement que le Conseil d'exploitation, mais elle agit pour les communes en DSP et en régie du territoire de la CCVBA. Il n'y a pas de collège de représentants de catégories socio-professionnelles en rapport avec l'activité. Elle est composée d'élus de la Communauté de Communes.

*Les membres élus sont :*

*Ville des Baux de Provence : Anne PONIATOWSKI,*

*Ville d'Eygalières : Bernard WIBAUD,*

*Ville de Fontvieille : Jacques ARNOUX,*

*Ville de Maussane les Alpilles : Jean Christophe CARRE,*

*Ville de Mouriès : Jean Pierre FRICKER,*

*Ville de Paradou : Jean Denis SANTIN,*

*Ville de Saint Rémy de Provence : Hervé CHERUBINI.*

### **3. L'organisation du service**

La régie fonctionne en autonomie tant sur le plan administratif que sur le plan technique.

#### **3-1. Sur le plan administratif**

Le courrier : le traitement des départs et arrivées se fait au sein de la Régie par le secrétariat.

Les finances : les engagements, les titres et les mandats sont établis directement par le service comptabilité de la régie et contrôlés.

Le logiciel de comptabilité utilisé est celui de la CCVBA.

Le budget primitif et le compte administratif sont établis par le Directeur Général Adjoint des Services et la responsable du service comptabilité de la CCVBA.

La gestion du personnel : le suivi des carrières, les payes et le pointage des congés sont assurés par le service des ressources humaines de la CCVBA sous l'autorité de la Directrice Générale des Services.

La facturation :

Les abonnés des services de l'eau et de l'assainissement peuvent s'acquitter de leurs factures :

- au guichet de la régie de recettes au siège de la CCVBA,
- par TIP en renvoyant le talon de paiement au centre d'encaissement de Lille,
- par internet,
- par virement bancaire.

En 2020, la régie propose un nouveau moyen de paiement pour l'ensemble de ses abonnés, le prélèvement automatique à échéance.

La veille juridique et réglementaire :

Elle est assurée par le Directeur de la régie et le service juridique de la CCVBA.

La régie est affiliée à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. (FNCCR)

La rédaction des projets de délibération :

Hormis les projets relatifs aux budgets et aux finances élaborés par le Directeur Général Adjoint des Services de la CCVBA, l'ensemble des projets de délibérations est rédigé par le Directeur de la régie et les responsables de services de la régie.

#### **3-2. Sur le plan humain**

Le service de l'eau est composé de 9 agents, le service de l'assainissement est composé de 8 agents. Le service assainissement non collectif est composé de deux agents. L'ensemble de ces services sont supervisés par un Directeur.

#### **3-3. Sur le plan technique**

La Régie Intercommunale de l'Eau assure la distribution de l'eau potable grâce au réseau d'eau potable et sa désinfection.

La Régie Intercommunale de l'Assainissement assure la collecte des eaux usées grâce au réseau d'assainissement, leur traitement via les stations d'épuration ainsi que le transport des boues vers un centre de compostage.

La régie assure l'entretien et l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

La mise à jour des plans, la maîtrise d'œuvre des travaux d'investissement, et certaines installations techniques sont réalisées directement par la régie.

#### **3-4. Les moyens matériels**

La Régie dispose de plusieurs véhicules :

- 1 Kangoo ZE,
- 1 C4,
- 1 camion 3,5 T avec remorque et mini pelle,
- 1 Traffic,
- 6 kangoo.

notamment du matériel suivant (liste non exhaustive) :

- 1 pilonneuse,
- 1 compresseur,
- 1 bétonnière,
- 1 disqueuse...

#### **4. L'accueil des abonnés**

L'accueil des abonnés se fait à :

**Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles**  
**ZA de la Massane**  
**23 Avenue des Joncades Basses**  
**13 210 Saint Rémy de Provence**  
**Tel : 04 90 54 54 20 E-mail : eau.assainissement@ccvba.fr**

L'accueil des abonnés assainissement de Mouriès est toujours assurée par la SEERC, mais contrôlé par la régie à :

**S.E.E.R.C**  
**1 bis Avenue Roquerousse**  
**13 520 Maussane les Alpilles**  
**Tel : 09 77 40 94 31**

L'accueil des abonnés assainissement de Fontvieille est toujours assurée par la SAUR, mais contrôlé par la régie à :

**S.A.U.R**  
**222 Allée Amérique Latine**  
**30 000 NIMES**  
**Tel : 04 83 06 70 00**

L'astreinte technique en dehors des heures d'ouverture des bureaux est joignable au numéro suivant : **06 75 38 40 60**.  
L'astreinte est assurée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par les agents de la régie.

#### **5. La facturation**

La facturation de l'eau et de l'assainissement est effectuée par les agents de la Régie Intercommunale de l'Eau et de l'Assainissement.

La facturation de l'assainissement de la commune de Mouriès qui est gérée en régie a été volontairement laissée à SUEZ pour des raisons de simplification. Pour la commune de Fontvieille la SAUR procède également à la facturation pour les mêmes raisons. Toutefois la régie procède aux contrôles nécessaires.

Les consommations des abonnés sont calculées à partir des index des compteurs d'eau potable relevés par l'agent de la régie.

La facturation de l'eau et de l'assainissement comporte une part fixe correspondant à l'abonnement et une part proportionnelle correspondant au volume d'eau consommé.

##### **5-1. Factures type INSEE pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (D204.0 et D102.0)**

Cette consommation de référence sert de base à tous les indicateurs comparatifs du prix de la facture d'eau et d'assainissement.

- La commune d'Aureille

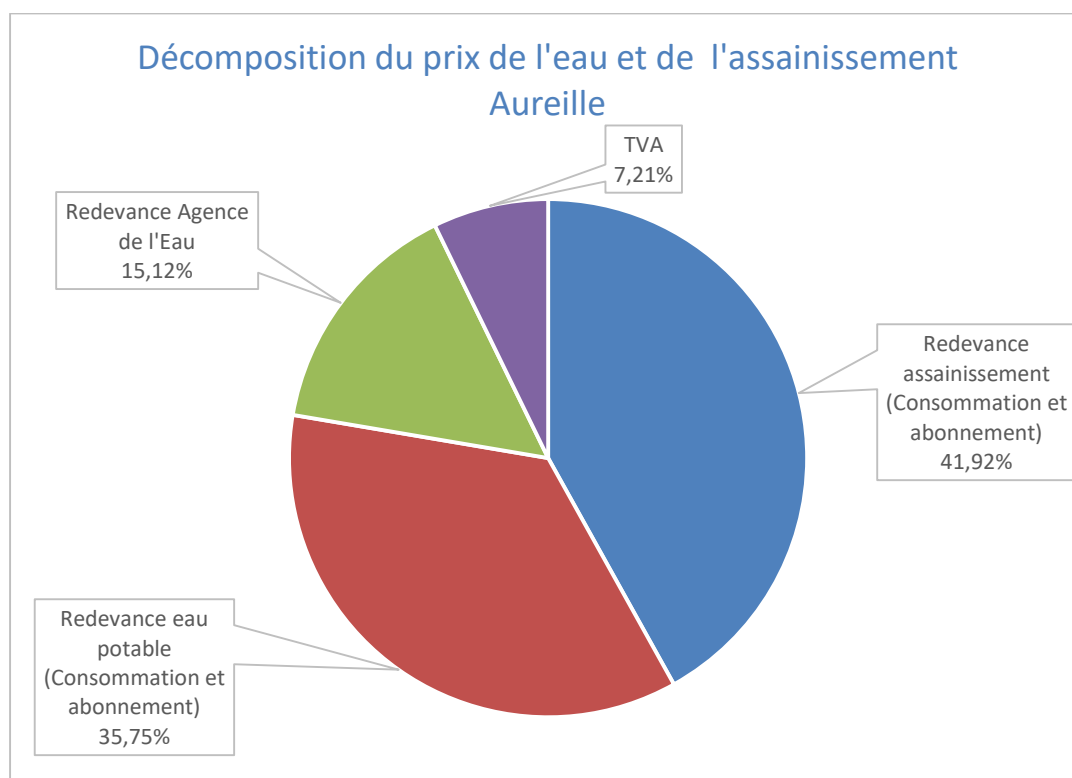
## PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2020

FACTURE TYPE INSEE 120 M <sup>3</sup>					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau potable</b>					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m <sup>3</sup>	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,27	32,40	1,78 (5,5%)	34,18
<b>Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »</b>			<b>170,38</b>	<b>9,38</b>	<b>179,76</b>
<b>Collecte des eaux usées</b>					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m <sup>3</sup>	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
<b>Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »</b>			<b>173,23</b>	<b>17,32</b>	<b>190,55</b>
<b>Total de la facture</b>			<b>343,61</b>	<b>26,70</b>	<b>370,31</b>

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,08 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,50 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,58 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.



- La commune d'Eygalières

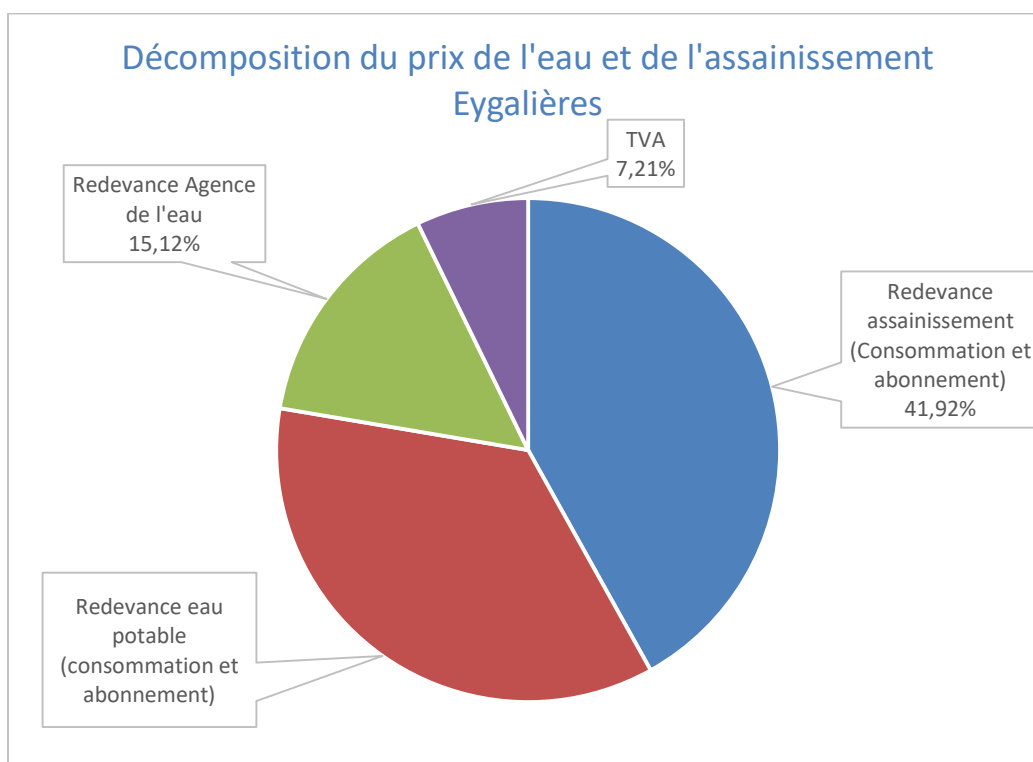
## PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2020

FACTURE TYPE INSEE 120 M <sup>3</sup>					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau potable</b>					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m <sup>3</sup>	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,27	32,40	1,78 (5,5%)	34,18
<b>Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »</b>			<b>170,38</b>	<b>9,38</b>	<b>179,76</b>
<b>Collecte des eaux usées</b>					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m <sup>3</sup>	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
<b>Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »</b>			<b>173,23</b>	<b>17,32</b>	<b>190,55</b>
<b>Total de la facture</b>			<b>343,61</b>	<b>26,70</b>	<b>370,31</b>

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,08 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,50 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,58 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

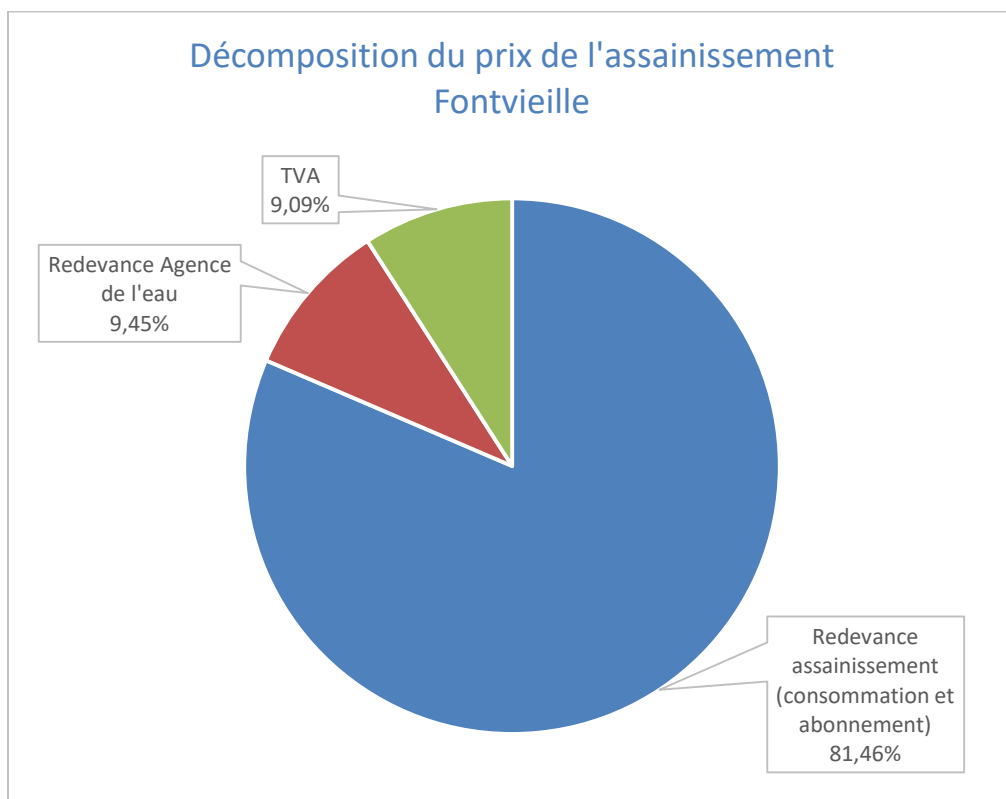


- La commune de Fontvieille

## PRIX DE L'ASSAINISSEMENT EN 2020

FACTURE TYPE INSEE 120 M <sup>3</sup>					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>Collecte des eaux usées</b>					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m <sup>3</sup>	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
<b>Total de la facture « collecte des eaux usées »</b>			<b>173,23</b>	<b>17,32</b>	<b>190,55</b>

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,58 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.



- La commune de Mas Blanc des Alpilles

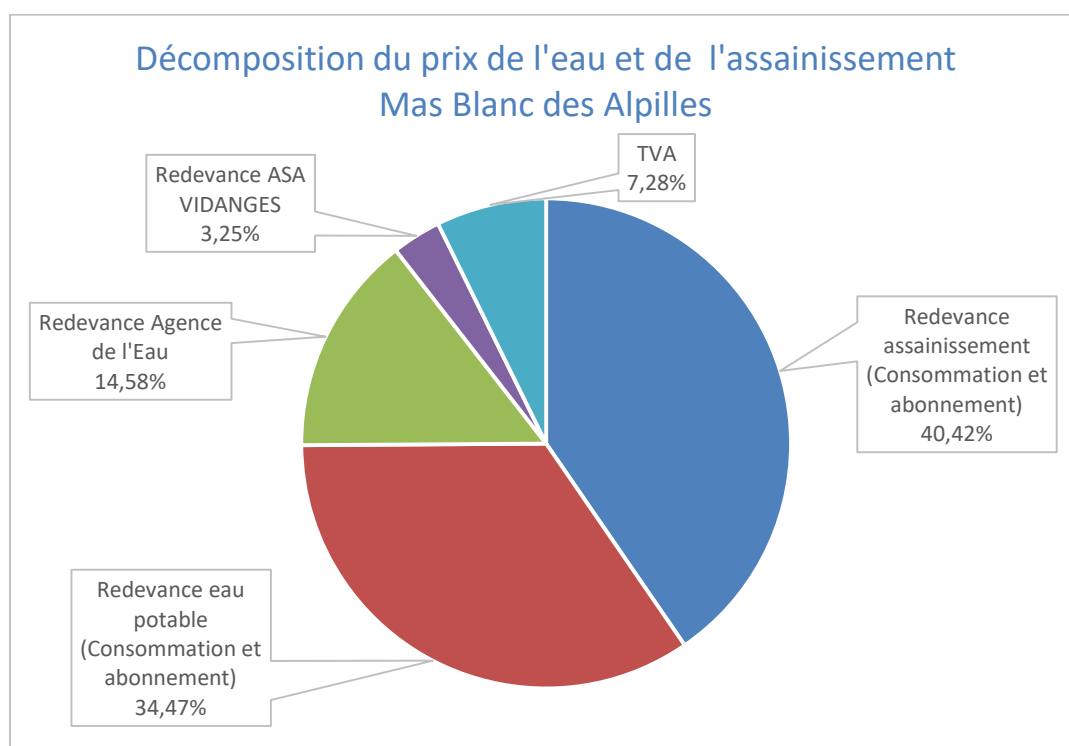
### PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2020

FACTURE TYPE INSEE 120 M <sup>3</sup>					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau potable</b>					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m <sup>3</sup>	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,27	32,40	1,78 (5,5%)	34,18
<b>Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »</b>			<b>170,38</b>	<b>9,38</b>	<b>179,76</b>
<b>Collecte des eaux usées</b>					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m <sup>3</sup>	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
Redevance ASA VIDANGES	365 jours	12,50	12,50	1,25 (10%)	13,75
<b>Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »</b>			<b>185,73</b>	<b>18,57</b>	<b>204,30</b>
<b>Total de la facture</b>			<b>356,11</b>	<b>27,95</b>	<b>384,06</b>

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,20 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,50 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,70 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

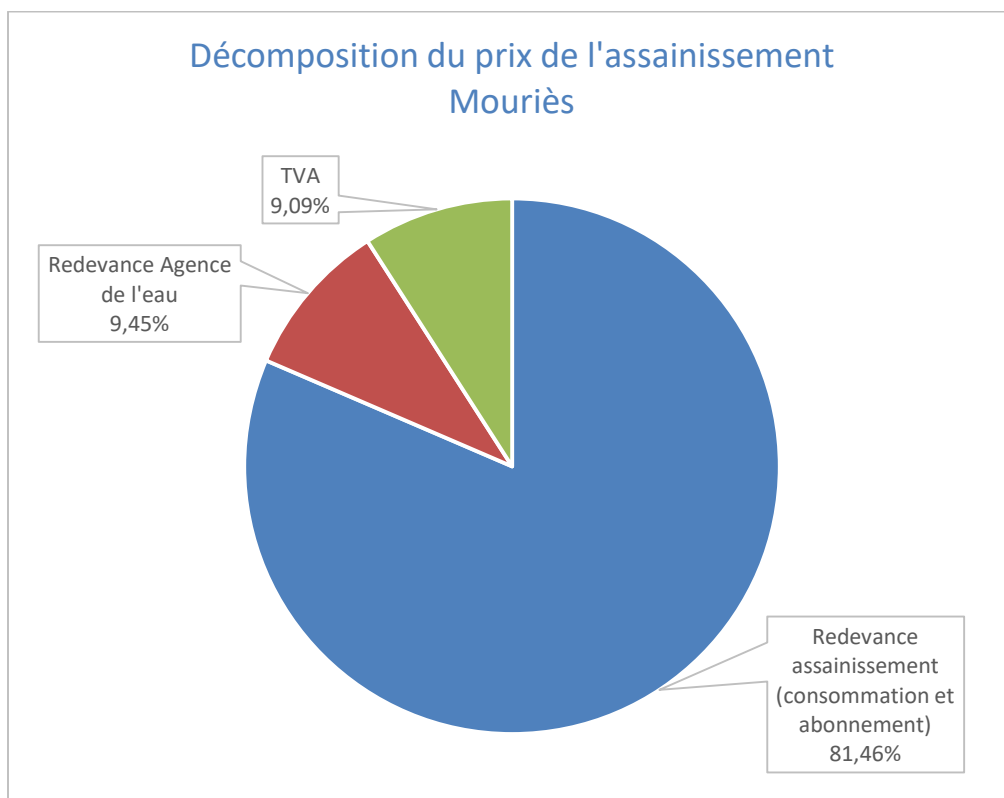


- La commune de Mouriès

## PRIX DE L'ASSAINISSEMENT EN 2020

FACTURE TYPE INSEE 120 M <sup>3</sup>					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>Collecte des eaux usées</b>					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m <sup>3</sup>	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
<b>Total de la facture « collecte des eaux usées »</b>			<b>173,23</b>	<b>17,32</b>	<b>190,55</b>

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,58 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.





- La commune de Saint Etienne du Grès

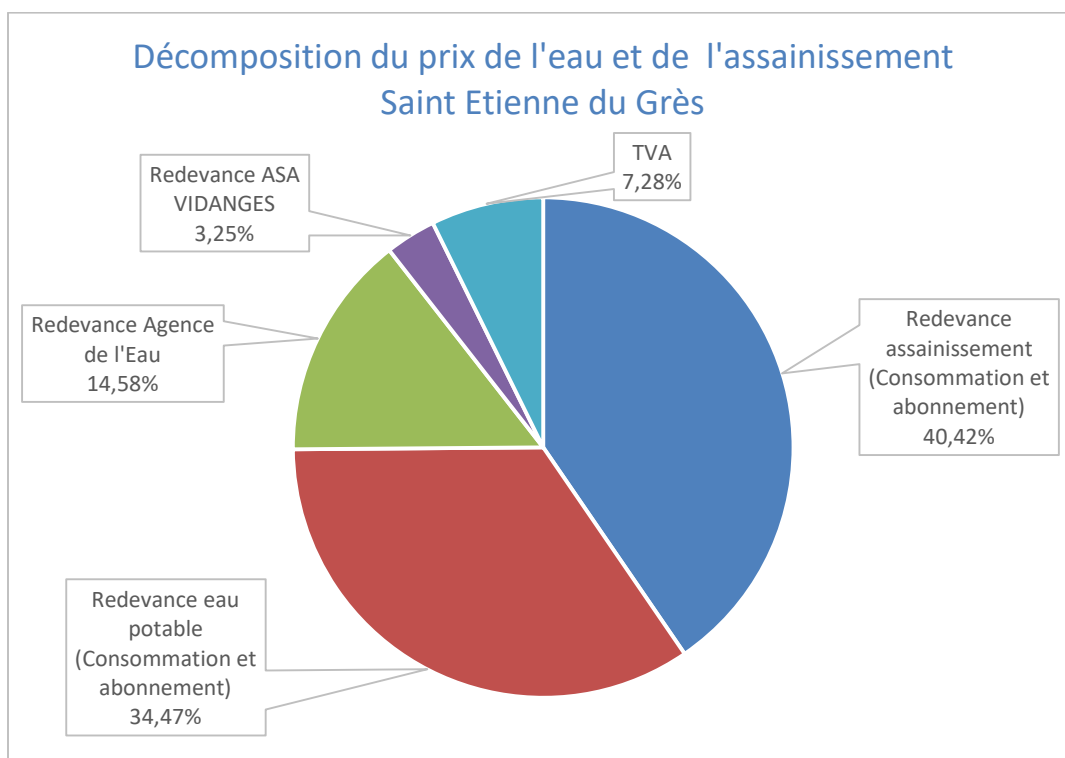
### PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2020

FACTURE TYPE INSEE 120 M <sup>3</sup>					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau potable</b>					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m <sup>3</sup>	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,27	32,40	1,78 (5,5%)	36,71
<b>Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »</b>			<b>170,38</b>	<b>9,38</b>	<b>179,76</b>
<b>Collecte des eaux usées</b>					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m <sup>3</sup>	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
Redevance ASA VIDANGES	365 jours	12,50	12,50	1,25 (10%)	13,75
<b>Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »</b>			<b>185,73</b>	<b>18,57</b>	<b>204,30</b>
<b>Total de la facture</b>			<b>356,11</b>	<b>27,95</b>	<b>384,06</b>

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,20 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,50 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,70 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.



- La commune de Saint Rémy de Provence

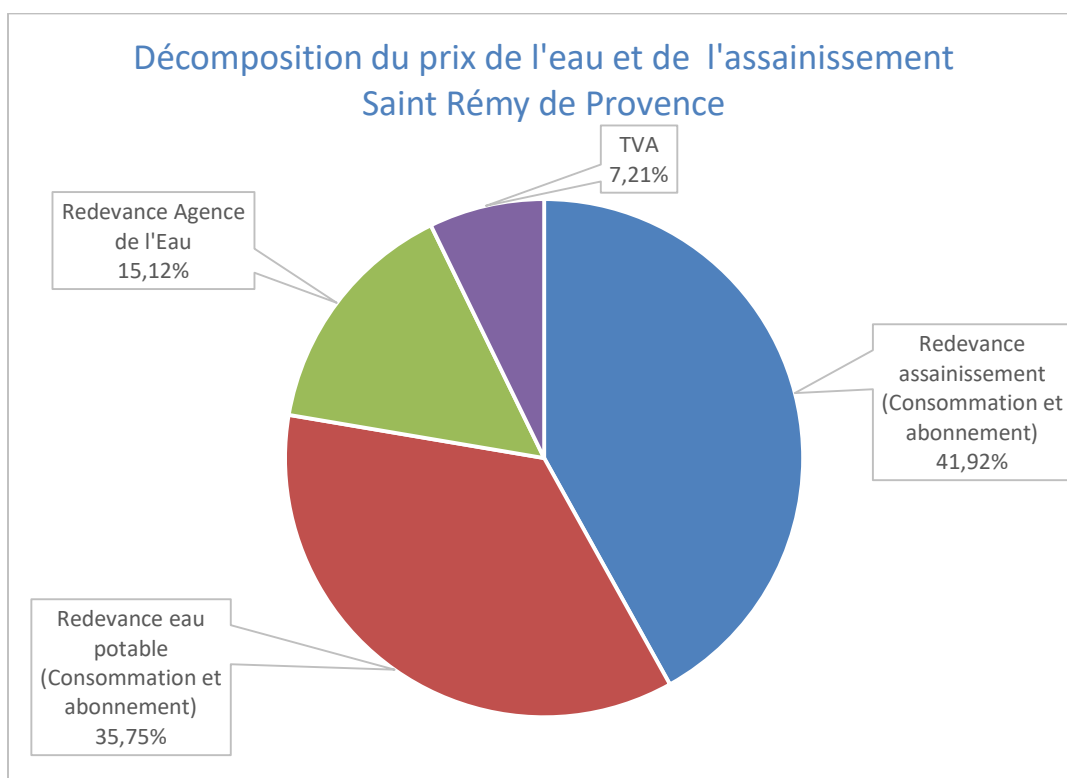
## PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2020

FACTURE TYPE INSEE 120 M <sup>3</sup>					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau potable</b>					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m <sup>3</sup>	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,27	32,40	1,78 (5,5%)	34,18
<b>Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »</b>			<b>170,38</b>	<b>9,38</b>	<b>179,76</b>
<b>Collecte des eaux usées</b>					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m <sup>3</sup>	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m <sup>3</sup>	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
<b>Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »</b>			<b>173,23</b>	<b>17,32</b>	<b>190,55</b>
<b>Total de la facture</b>			<b>343,61</b>	<b>26,70</b>	<b>370,31</b>

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,08 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,50 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,58 euros**, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.



## 5-2. Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement de la Régie Intercommunale

L'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement est déterminée sur la base des factures type INSEE pour un volume consommé de 120 m<sup>3</sup> par an.

		2016	2017	2018	2019	2020
<b>AUREILLE</b>	Redevances eau potable	108,00	116,00	120,78	126,58	132,39
	Redevances Agence de l'Eau	37,36	40,39	40,39	37,99	37,99
	TVA		8,60	8,86	9,05	9,38
	<b>SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE</b>	<b>145,36</b>	<b>164,99</b>	<b>170,03</b>	<b>173,62</b>	<b>179,76</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eau potable »</b>	<b>1,21</b>	<b>1,37</b>	<b>1,42</b>	<b>1,45</b>	<b>1,50</b>
	Redevances assainissement	117,20	126,40	136,82	146,03	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	19,20	18,60	18,60	18,00	18,00
	TVA	13,64	14,50	15,54	16,40	17,32
	<b>SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES</b>	<b>150,04</b>	<b>159,50</b>	<b>170,96</b>	<b>180,43</b>	<b>190,55</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eaux usées »</b>	<b>1,25</b>	<b>1,33</b>	<b>1,42</b>	<b>1,50</b>	<b>1,58</b>
	<b>TOTAL DE LA FACTURE</b>	<b>295,40</b>	<b>324,49</b>	<b>340,99</b>	<b>354,05</b>	<b>370,31</b>
	<b>COÛT DU M<sup>3</sup> TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »</b>	<b>2,46</b>	<b>2,70</b>	<b>2,84</b>	<b>2,95</b>	<b>3,08</b>
	<b>Evolution sur l'année précédente</b>		<b>9,76 %</b>	<b>5,19 %</b>	<b>3,87 %</b>	<b>4,41 %</b>

		2016	2017	2018	2019	2020
<b>EYGALIERES</b>	Redevances eau potable	103,43	98,00	108,75	120,57	132,39
	Redevances Agence de l'Eau	40,80	40,39	40,39	37,99	37,99
	TVA	7,93	7,61	8,21	8,72	9,38
	<b>SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE</b>	<b>152,16</b>	<b>146,00</b>	<b>157,35</b>	<b>167,28</b>	<b>179,76</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eau potable »</b>	<b>1,27</b>	<b>1,22</b>	<b>1,31</b>	<b>1,39</b>	<b>1,50</b>
	Redevances assainissement		135,74	142,33	147,75	155,23
	Redevance Agence de l'Eau		18,60	18,60	18,00	18,00
	TVA		15,43	16,09	16,57	17,32
	<b>SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES</b>		<b>169,77</b>	<b>177,02</b>	<b>182,32</b>	<b>190,55</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eaux usées »</b>		<b>1,41</b>	<b>1,48</b>	<b>1,52</b>	<b>1,58</b>
	<b>TOTAL DE LA FACTURE</b>		<b>315,77</b>	<b>334,37</b>	<b>349,60</b>	<b>370,31</b>
	<b>COÛT DU M<sup>3</sup> TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »</b>		<b>2,63</b>	<b>2,79</b>	<b>2,91</b>	<b>3,08</b>
	<b>Evolution sur l'année précédente</b>			<b>6,08 %</b>	<b>4,30 %</b>	<b>5,84 %</b>

		2019	2020
<b>FONTVIEILLE</b>	Redevances assainissement	117,76	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	18,00	18,00
	TVA	13,58	17,32
	<b>TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES</b>	<b>149,34</b>	<b>190,55</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eaux usées »</b>	<b>1,24</b>	<b>1,58</b>
	<b>Evolution sur l'année précédente</b>		<b>27,41 %</b>

		2016	2017	2018	2019	2020
MAS BLANC DES ALPILLES	Redevances eau potable	124,20	124,40	126,79	128,99	132,39
	Redevances Agence de l'Eau	39,60	40,39	40,39	37,99	37,99
	TVA	9,00	9,06	9,19	9,18	9,38
	<b>SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE</b>	<b>172,80</b>	<b>173,85</b>	<b>176,37</b>	<b>176,17</b>	<b>179,76</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eau potable »</b>	<b>1,44</b>	<b>1,45</b>	<b>1,47</b>	<b>1,47</b>	<b>1,50</b>
	Redevances assainissement	129,20	135,40	142,80	149,01	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	19,20	18,60	18,60	18,00	18,00
	Redevance ASA DES VIDANGES	12,92	12,50	12,50	12,50	12,50
	TVA	14,84	16,65	17,39	17,95	18,57
	<b>SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES</b>	<b>176,16</b>	<b>183,15</b>	<b>191,29</b>	<b>197,46</b>	<b>204,30</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eaux usées »</b>	<b>1,47</b>	<b>1,53</b>	<b>1,59</b>	<b>1,65</b>	<b>1,70</b>
	<b>TOTAL DE LA FACTURE</b>	<b>348,96</b>	<b>357,00</b>	<b>367,66</b>	<b>373,63</b>	<b>384,06</b>
	<b>COUT DU M<sup>3</sup> TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »</b>	<b>2,91</b>	<b>2,98</b>	<b>3,06</b>	<b>3,11</b>	<b>3,20</b>
<b>Evolution sur l'année précédente</b>	<b>2,46 %</b>	<b>2,41 %</b>	<b>2,68 %</b>	<b>1,63 %</b>	<b>2,89 %</b>	

		2017	2018	2019	2020
MOURIES	Redevances assainissement	154,00	155,23	155,23	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	18,60	18,60	18,00	18,00
	TVA	17,26	17,38	17,32	17,32
	<b>TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES</b>	<b>189,86</b>	<b>191,21</b>	<b>190,55</b>	<b>190,55</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eaux usées »</b>	<b>1,58</b>	<b>1,59</b>	<b>1,58</b>	<b>1,58</b>
	<b>Evolution sur l'année précédente</b>		<b>0,63 %</b>	<b>- 0,63 %</b>	<b>0 %</b>

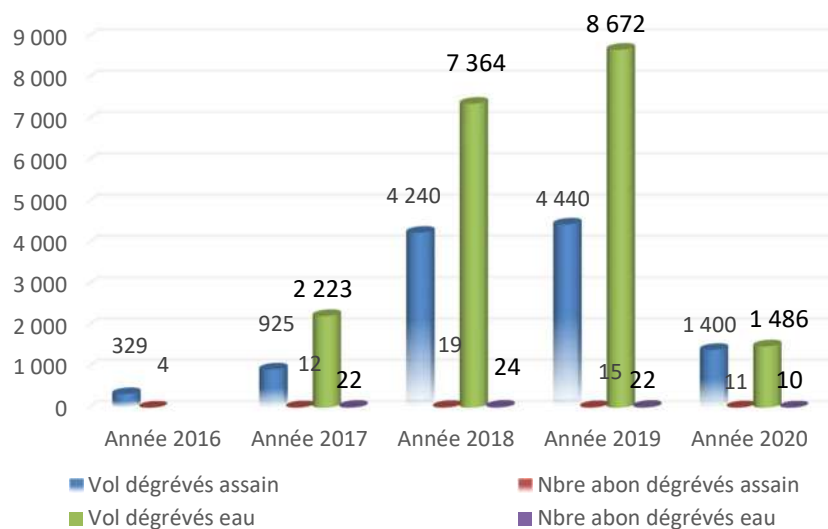
		2016	2017	2018	2019	2020
SAINT ETIENNE DU GRES	Redevances eau potable	92,40	98,00	108,75	120,57	132,39
	Redevances Agence de l'Eau	45,60	40,39	40,39	37,99	37,99
	TVA	7,58	7,61	8,21	8,72	9,38
	<b>SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE</b>	<b>145,58</b>	<b>146,00</b>	<b>157,35</b>	<b>167,29</b>	<b>179,76</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eau potable »</b>	<b>1,21</b>	<b>1,22</b>	<b>1,31</b>	<b>1,39</b>	<b>1,50</b>
	Redevances assainissement	132,00	137,20	144,78	150,00	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	19,20	18,60	18,60	18,00	18,00
	Redevance ASA DES VIDANGES	13,20	12,50	12,50	12,50	12,50
	TVA	15,12	16,83	17,59	26,77	18,57
	<b>SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES</b>	<b>179,52</b>	<b>185,13</b>	<b>193,47</b>	<b>198,55</b>	<b>204,30</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eaux usées »</b>	<b>1,50</b>	<b>1,54</b>	<b>1,61</b>	<b>1,66</b>	<b>1,70</b>
	<b>TOTAL DE LA FACTURE</b>	<b>325,10</b>	<b>331,13</b>	<b>350,82</b>	<b>365,84</b>	<b>384,06</b>
	<b>COUT DU M<sup>3</sup> TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »</b>	<b>2,71</b>	<b>2,76</b>	<b>2,92</b>	<b>3,05</b>	<b>3,20</b>
<b>Evolution sur l'année précédente</b>	<b>2,65 %</b>	<b>1,85 %</b>	<b>5,80 %</b>	<b>4,45 %</b>	<b>4,92 %</b>	

		2016	2017	2018	2019	2020
SAINT REMY DE PROVENÇE	Redevances eau potable	129,20	129,20	130,39	131,39	132,39
	Redevances Agence de l'Eau	40,39	40,39	40,39	37,99	37,99
	TVA	9,33	9,33	9,40	9,32	9,38
	<b>SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE</b>	<b>178,92</b>	<b>178,92</b>	<b>180,18</b>	<b>178,10</b>	<b>179,76</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eau potable »</b>	<b>1,49</b>	<b>1,49</b>	<b>1,50</b>	<b>1,49</b>	<b>1,50</b>
	Redevances assainissement	138,00	142,00	147,23	151,23	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	19,20	18,60	18,60	18,00	18,00
	TVA	15,72	16,06	16,58	16,92	17,32
	<b>SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES</b>	<b>172,92</b>	<b>176,66</b>	<b>182,41</b>	<b>186,15</b>	<b>190,55</b>
	<b>Coût du m<sup>3</sup> TTC « eaux usées »</b>	<b>1,44</b>	<b>1,47</b>	<b>1,52</b>	<b>1,55</b>	<b>1,58</b>
<b>TOTAL DE LA FACTURE</b>	<b>351,84</b>	<b>355,58</b>	<b>362,59</b>	<b>364,85</b>	<b>370,31</b>	
<b>COÛT DU M<sup>3</sup> TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »</b>	<b>2,93</b>	<b>2,96</b>	<b>3,02</b>	<b>3,04</b>	<b>3,08</b>	
Evolution sur l'année précédente	1,38 %	1,02 %	2,02 %	0,66 %	0,13 %	

## 5-3. Les dégrèvements en 2020

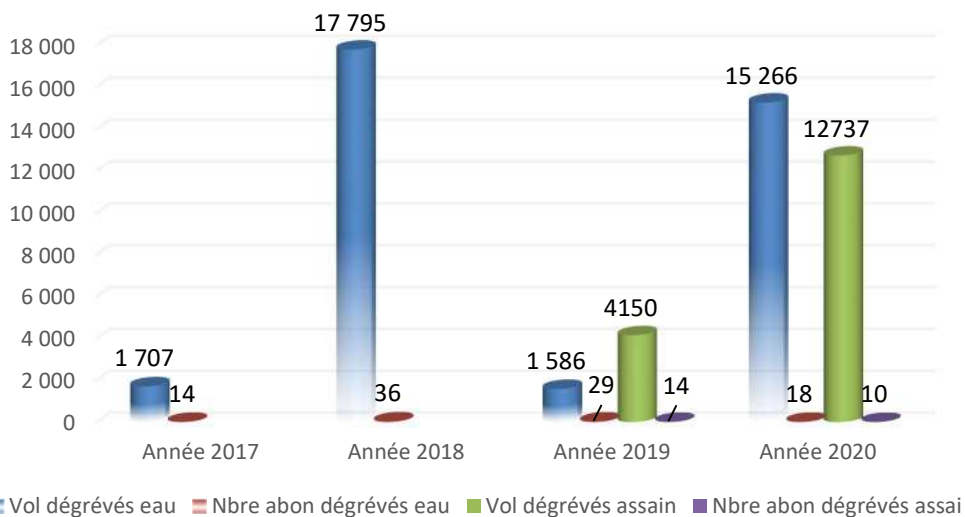
		EAU POTABLE			
Périodes de facturation	Volumes facturés en m <sup>3</sup>	Montants facturés en € HT	Nbre abonnés dégrévés	Volumes dégrévés en m <sup>3</sup>	Montants dégrévés en € HT
1 <sup>er</sup> semestre 2020	42 546	59 884,22	4	438	495,87
2 <sup>ème</sup> semestre 2020	45 027	65 044,67	6	1 048	1 355,06
Fin de contrats 1 <sup>er</sup> semestre	664	1 006,79	0	0	0
Fin de contrats 2 <sup>ème</sup> semestre	921	1 574,67			
Mensualisation	19 186	26 103,41			
<b>TOTAL</b>	<b>108 344</b>	<b>153 613,76</b>	<b>10</b>	<b>1 486</b>	<b>1 850,93</b>
		ASSAINISSEMENT			
1 <sup>er</sup> semestre 2020	33 026	46 617,65	5	526	601,37
2 <sup>ème</sup> semestre 2020	34 811	49 496,88	6	874	1 001,58
Fin de contrats 1 <sup>er</sup> semestre	584	818,93	0		
Fin de contrats 2 <sup>ème</sup> semestre	836	1 074,80			
Mensualisation	15 743	21 523,32			
<b>TOTAL</b>	<b>85 000</b>	<b>119 531,58</b>	<b>11</b>	<b>1 400</b>	<b>1 602,95</b>

## EAU - ASSAINISSEMENT - AUREILLE

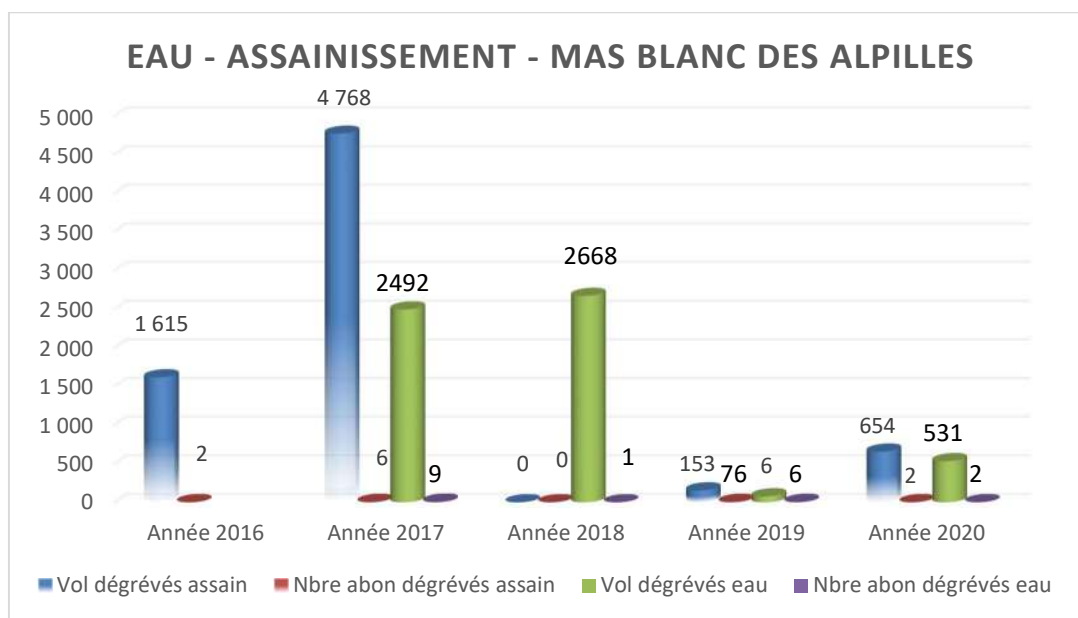


EAU POTABLE					
Périodes de facturation	Volumes facturés en m <sup>3</sup>	Montants facturés en € HT	Nbre abonnés dégrévés	Volumes dégrévés en m <sup>3</sup>	Montants dégrévés en € HT
1 <sup>er</sup> semestre 2020	279 896	317 085,48	10	15 145	19 020,59
2 <sup>ème</sup> semestre 2020	262 078	326 325,97	8	121	262,16
Fin de contrats 1 <sup>er</sup> semestre	6 720	8 513,38			
Fin de contrats 2 <sup>ème</sup> semestre	8 618	10 063,38			
<b>TOTAL</b>	<b>557 312</b>	<b>661 988,21</b>	<b>18</b>	<b>15 266</b>	<b>19 282,75</b>
ASSAINISSEMENT					
1 <sup>er</sup> semestre 2020	80 615	94 769,84	6	12 379	12 710,42
2 <sup>ème</sup> semestre 2020	67 079	87 182,40	4	358	415,20
Fin de contrats 1 <sup>er</sup> semestre	626	799,02			
Fin de contrats 2 <sup>ème</sup> semestre	1 462	1 740,56			
<b>TOTAL</b>	<b>149 782</b>	<b>184 491,82</b>	<b>10</b>	<b>12 737</b>	<b>13 125,62</b>

## EAU - ASSAINISSEMENT - EYGALIERES

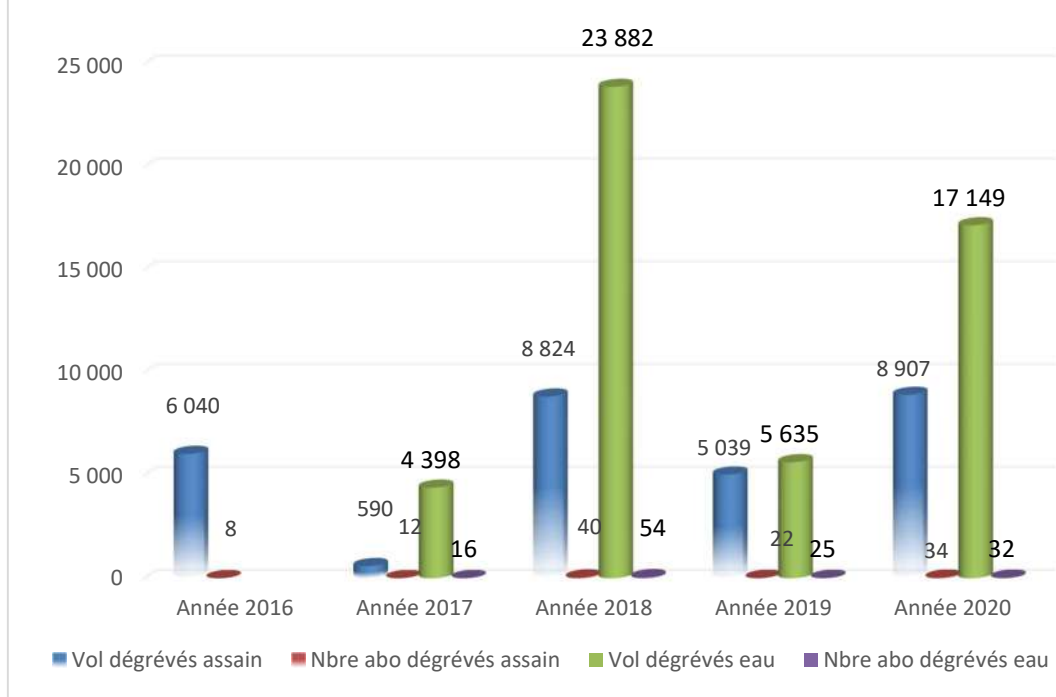


MAS BLANC DES ALPILLES 2020	EAU POTABLE					
	Périodes de facturation	Volumes facturés en m <sup>3</sup>	Montants facturés en € HT	Nbre abonnés dégrévés	Volumes dégrévés en m <sup>3</sup>	Montants dégrévés en € HT
	1 <sup>er</sup> semestre 2020	16 537	23 349,51			
	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	23 862	33 641,87	2	531	635,58
	Fin de contrats 1 <sup>er</sup> semestre	228	273,17			
	Fin de contrats 2 <sup>ème</sup> semestre	165	207,50			
	<b>TOTAL</b>	<b>40 792</b>	<b>57 472,05</b>	<b>2</b>	<b>531</b>	<b>635,58</b>
	ASSAINISSEMENT					
	1 <sup>er</sup> semestre 2020	11 284	17 814,41			
	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	15 131	22 955,81	2	654	712,40
Fin de contrats 1 <sup>er</sup> semestre	207	292,74				
Fin de contrats 2 <sup>ème</sup> semestre	165	233,85				
<b>TOTAL</b>	<b>26 787</b>	<b>41 296,81</b>	<b>2</b>	<b>654</b>	<b>712,40</b>	



SAINT ETIENNE DU GRES 2020	EAU POTABLE					
	Périodes de facturation	Volumes facturés en m <sup>3</sup>	Montants facturés en € HT	Nbre abonnés dégrévés	Volumes dégrévés en m <sup>3</sup>	Montants dégrévés en € HT
	1 <sup>er</sup> semestre 2020	73 420	101 148,57	13	2 767	3 222,92
	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	140 494	194 387,65	19	14 382	18 331,30
	Fin de contrats 1 <sup>er</sup> semestre	2 102	2 600,67			
	Fin de contrats 2 <sup>ème</sup> semestre	869	1 119,29			
	<b>TOTAL</b>	<b>216 885</b>	<b>299 256,18</b>	<b>32</b>	<b>17 149</b>	<b>21 554,22</b>
	ASSAINISSEMENT					
	1 <sup>er</sup> semestre 2020	56 140	81 093,30	19	2 620	2 832,87
	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	92 722	128 545,77	15	6 287	6 867,03
Fin de contrats 1 <sup>er</sup> semestre	622	880,92				
Fin de contrats 2 <sup>ème</sup> semestre	811	1 154,47				
<b>TOTAL</b>	<b>150 295</b>	<b>211 674,46</b>	<b>34</b>	<b>8 907</b>	<b>9 699,90</b>	

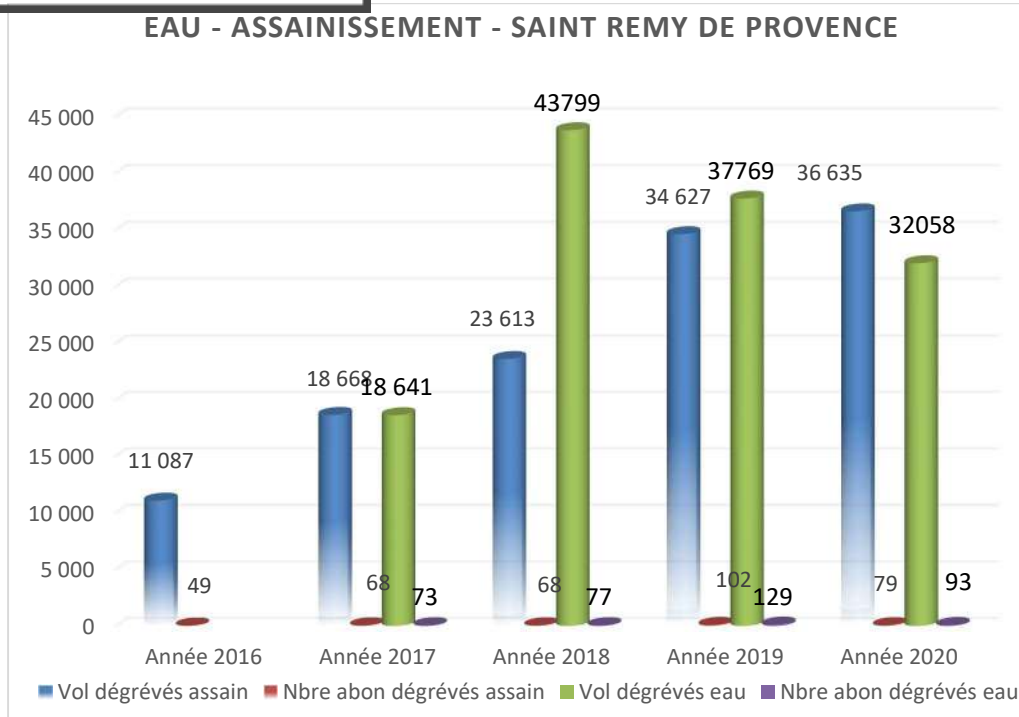
## EAU - ASSAINISSEMENT - SAINT ETIENNE DU GRES



EAU POTABLE					
Périodes de facturation	Volumes facturés en m <sup>3</sup>	Montants facturés en € HT	Nbre abonnés dégrévés	Volumes dégrévés en m <sup>3</sup>	Montants dégrévés en € HT
1 <sup>ier</sup> semestre 1 <sup>ier</sup> tiers 2020	121 491	178 851,00	14	1 794	2 211,59
1 <sup>ier</sup> semestre 2 <sup>ième</sup> tiers 2020	158 044	205 050,27	24	11 833	16 869,20
1 <sup>ier</sup> semestre 3 <sup>ième</sup> tiers 2020	86 725	137 966,28			
2 <sup>nd</sup> semestre 1 <sup>ier</sup> tiers 2020	163 624	232 124,44	24	12 170	15 864,70
2 <sup>nd</sup> semestre 2 <sup>ième</sup> tiers 2020	253 067	357 080,17	21	5 116	6 713,30
2 <sup>nd</sup> semestre 3 <sup>ième</sup> tiers 2020	106 899	159 595,10	10	1 145	1 407,35
Fin contrats 1 <sup>ier</sup> trim 2020	5 239	7 375,11			
Fin contrats 2 <sup>ième</sup> trim 2020	2 786	3 639,98			
Fin contrats 3 <sup>ième</sup> trim 2020	5 684	8 069,75			
Fin contrats 4 <sup>ième</sup> trim 2020	4 562	6 063,75			
<b>TOTAL</b>	<b>909 037</b>	<b>1 296 995,96</b>	<b>93</b>	<b>32 058</b>	<b>43 066,14</b>
ASSAINISSEMENT					
1 <sup>ier</sup> semestre 1 <sup>ier</sup> tiers 2020	99 486	127 055,39	12	1 679	1 809,78
1 <sup>ier</sup> semestre 2 <sup>ième</sup> tiers 2020	115 336	150 021,83	19	8 784	9 804,13
1 <sup>ier</sup> semestre 3 <sup>ième</sup> tiers 2020	74 738	99 069,63			
2 <sup>nd</sup> semestre 1 <sup>ier</sup> tiers 2020	135 351	181 871,95	23	23 716	26 256,34
2 <sup>nd</sup> semestre 2 <sup>ième</sup> tiers 2020	147 440	202 568,94	15	1 253	1 468,44
2 <sup>nd</sup> semestre 3 <sup>ième</sup> tiers 2020	93 795	135 578,93	10	1 203	1 381,35
Fin contrats 1 <sup>ier</sup> trim 2020	4 759	5 443,91			
Fin contrats 2 <sup>ième</sup> trim 2020	2 110	2 745,96			
Fin contrats 3 <sup>ième</sup> trim 2020	3 871	5 421,97			
Fin contrats 4 <sup>ième</sup> trim 2020	3 868	4 974,43			
<b>TOTAL</b>	<b>680 754</b>	<b>914 752,94</b>	<b>79</b>	<b>36 635</b>	<b>40 720,04</b>

SAINT REMY DE PROVENCE 2020





## 6. Le territoire, la population desservie et les volumes facturés

### - La commune d'Auraille

La population légale d'Auraille en 2018, et en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 1 548 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

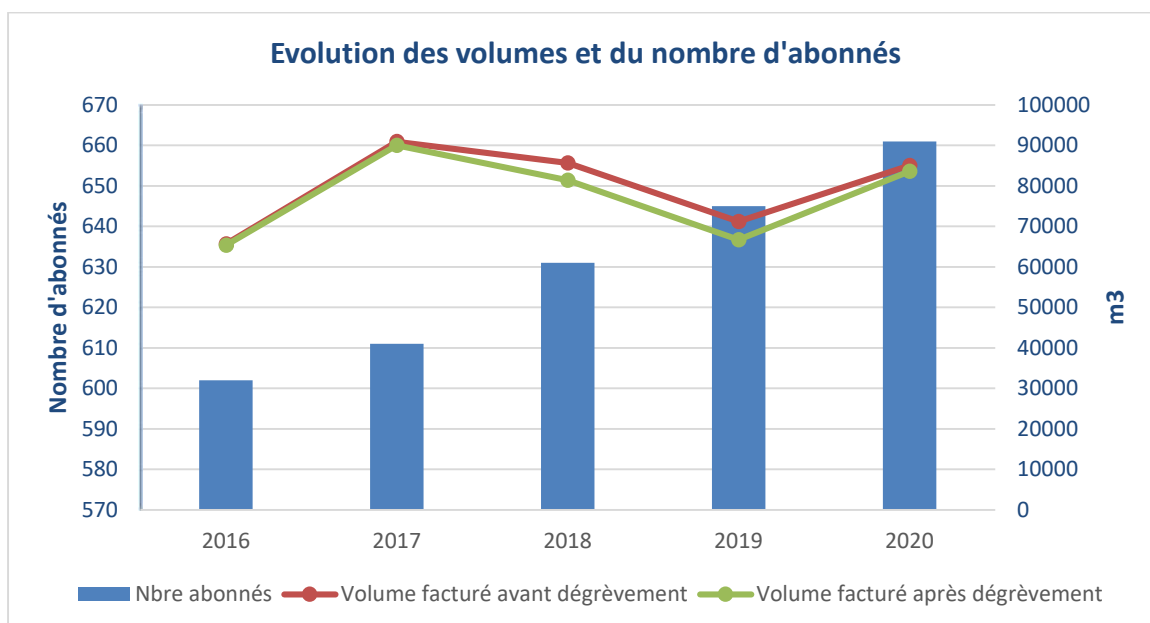
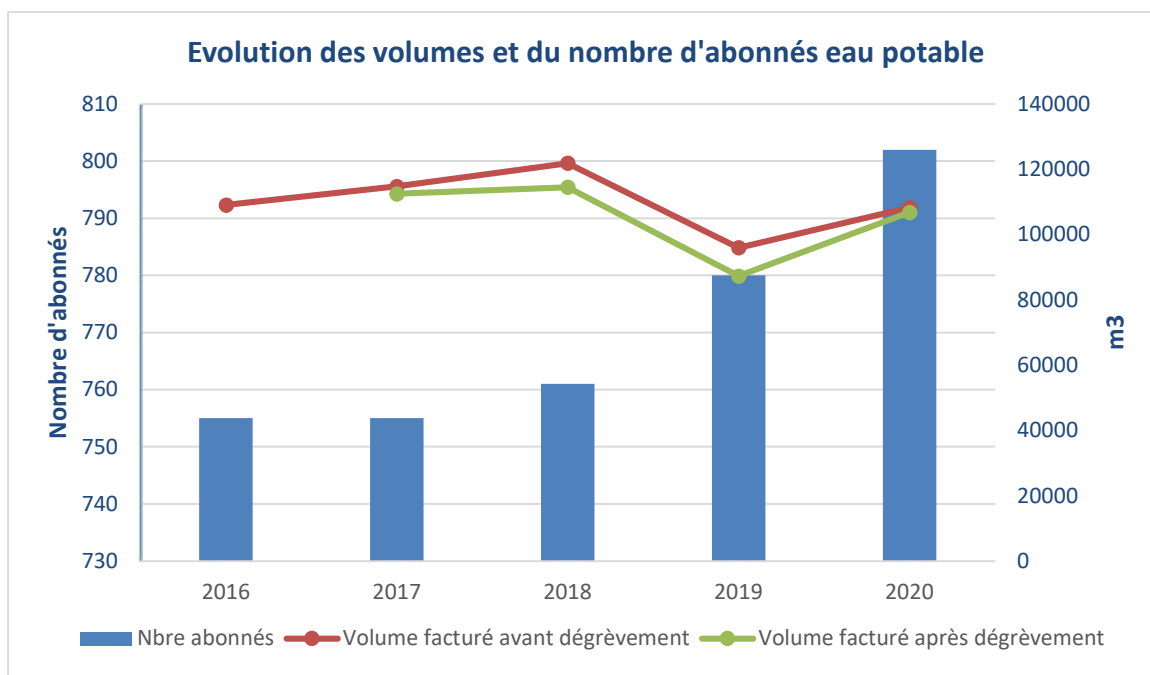
Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nbre d'abonnés eau potable</b>	755	755	761	780	802
<b>Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés</b>	11,5 %	0 %	0,79 %	2,49 %	2,82 %
<b>Nbre d'abonnés assainissement collectif</b>	602	611	631	645	661
<b>Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés</b>	***	1,5 %	3,27 %	2,22 %	2,50 %

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volumes facturés eau potable avant dégrèvement</b>	109 093 m <sup>3</sup>	114 763 m <sup>3</sup>	121 939 m <sup>3</sup>	96 010 m <sup>3</sup>	108 344 m <sup>3</sup>
<b>Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement</b>	65 681 m <sup>3</sup>	90 939 m <sup>3</sup>	85 653 m <sup>3</sup>	71 163 m <sup>3</sup>	85 000 m <sup>3</sup>

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volumes facturés eau potable après dégrèvement</b>		112 540 m <sup>3</sup>	114 575 m <sup>3</sup>	87 338 m <sup>3</sup>	106 858 m <sup>3</sup>
<b>Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement</b>	65 352 m <sup>3</sup>	90 014 m <sup>3</sup>	81 413 m <sup>3</sup>	66 723 m <sup>3</sup>	83 600 m <sup>3</sup>



#### - La commune d'Eygalières

La population légale d'Eygalières en 2018, et en vigueur au 1er janvier 2021 est de 1 819 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nbre d'abonnés eau potable</b>	1 229	1 236	1 248	1262	1278
<b>Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés</b>		0,57 %	0,97 %	0,12 %	1,27 %
<b>Nbre d'abonnés assainissement collectif</b>			683	683	793
<b>Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés</b>				0 %	1,46 %

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

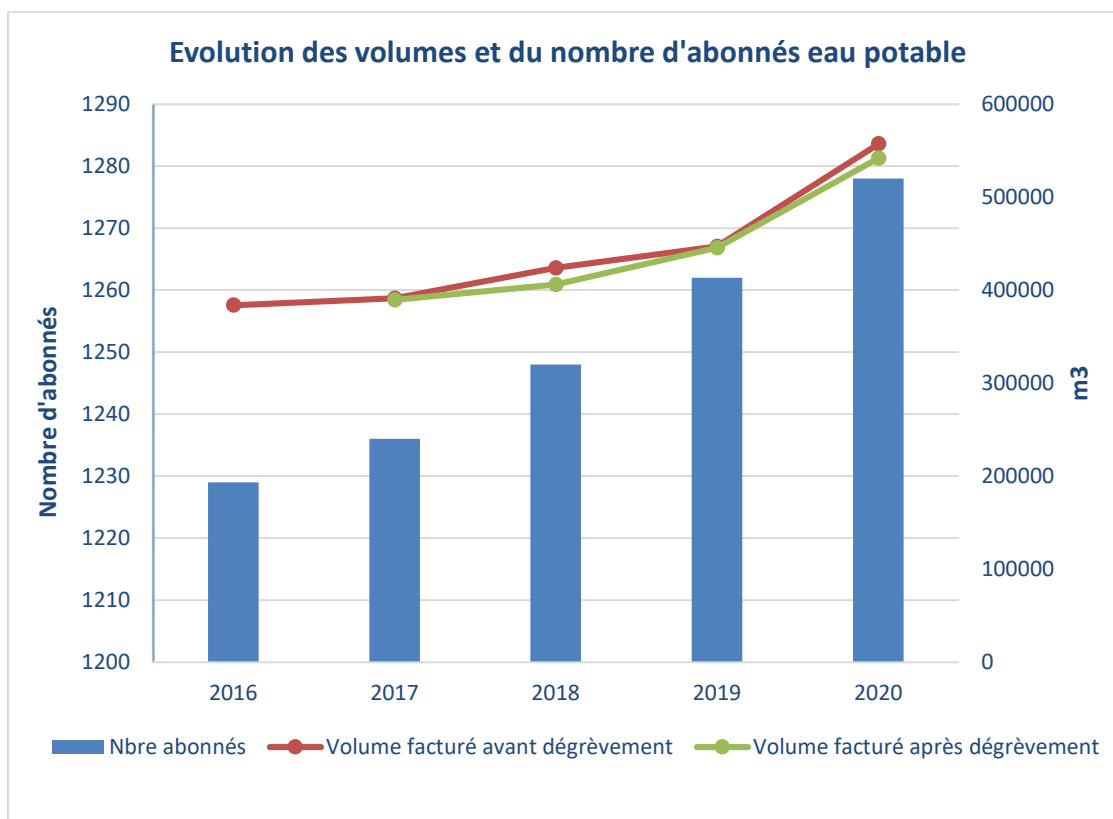
Années	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes facturés eau potable avant dégrèvement	383 858 m <sup>3</sup>	391 261 m <sup>3</sup>	423 852 m <sup>3</sup>	447 025 m <sup>3</sup>	557 312 m <sup>3</sup>
Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement			51 665 m <sup>3</sup> ***	108 572 m <sup>3</sup>	149 782 m <sup>3</sup>

\*\*\* consommation sur 6 mois

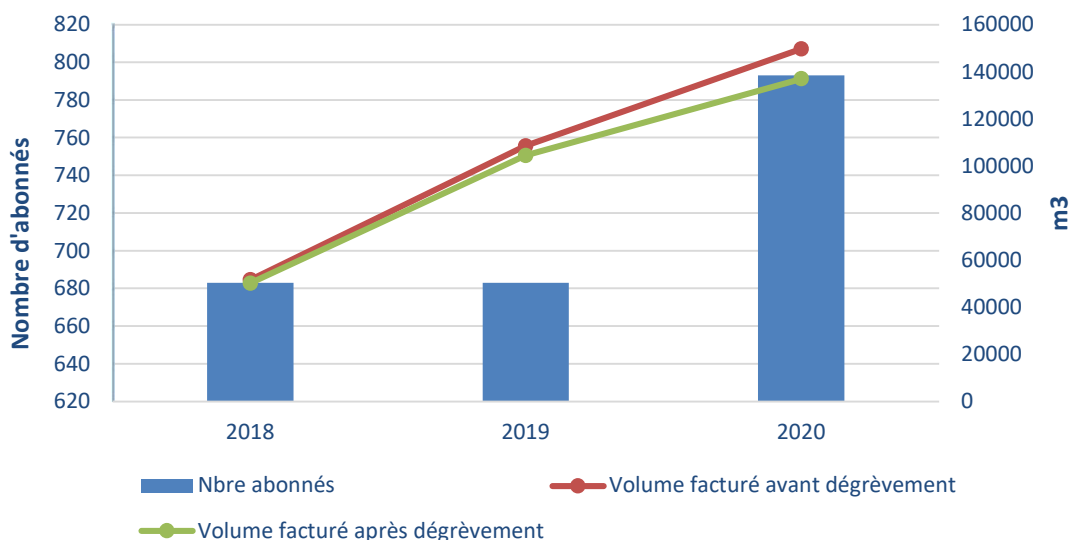
Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes facturés eau potable après dégrèvement		389 554 m <sup>3</sup>	406 057 m <sup>3</sup>	445 665 m <sup>3</sup>	542 046 m <sup>3</sup>
Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement			50 239 m <sup>3</sup> ***	104 422 m <sup>3</sup>	137 045 m <sup>3</sup>

\*\*\* consommation sur 6 mois



### Evolution des volumes et du nombre d'abonnés assainissement collectif



#### - La commune de Mas Blanc des Alpilles

La population légale de Mas Blanc des Alpilles en 2018, et en vigueur au 1er janvier 2021 est de 518 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nbre d'abonnés eau potable</b>	253	275	281	286	300
<b>Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés</b>	11,4 %	8,7 %	2,18 %	1,78 %	4,89 %
<b>Nbre d'abonnés assainissement collectif</b>	198	209	220	228	242
<b>Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés</b>	4,2 %	5,5 %	5,26 %	3,64 %	6,14 %

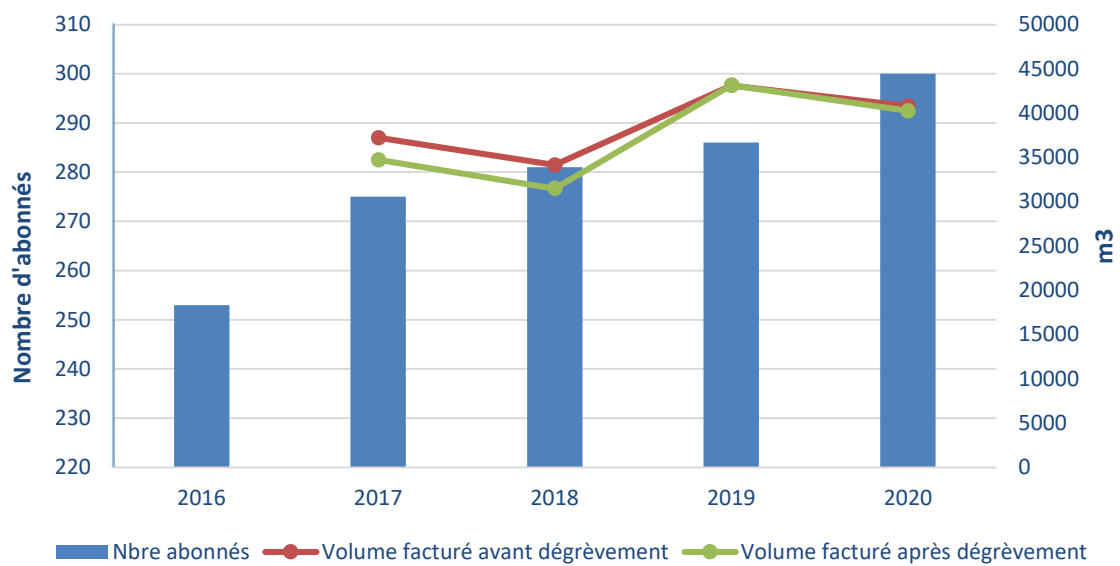
Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volumes facturés eau potable avant dégrèvement</b>	26 269 m <sup>3</sup>	37 212 m <sup>3</sup>	34 157 m <sup>3</sup>	43 129 m <sup>3</sup>	40 792 m <sup>3</sup>
<b>Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement</b>	20 200 m <sup>3</sup>	29 015 m <sup>3</sup>	23 483 m <sup>3</sup>	26 533 m <sup>3</sup>	26 787 m <sup>3</sup>

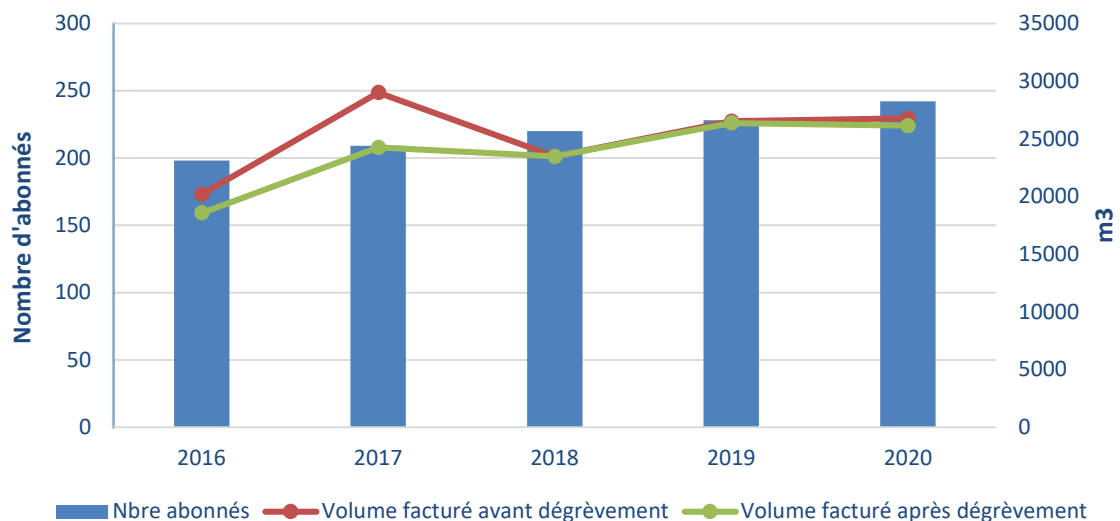
Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volumes facturés eau potable après dégrèvement</b>		34 720 m <sup>3</sup>	31 489 m <sup>3</sup>	43 147 m <sup>3</sup>	40 261 m <sup>3</sup>
<b>Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement</b>	18 585 m <sup>3</sup>	24 247 m <sup>3</sup>	23 483 m <sup>3</sup>	26 380 m <sup>3</sup>	26 133 m <sup>3</sup>

## Evolution des volumes et du nombre d'abonnés eau potable



## Evolution des volumes et du nombre d'abonnés assainissement collectif



## - La commune de Saint Etienne du Grès

La population légale de Saint Etienne du Grès en 2018, et en vigueur au 1er janvier 2021 est de 2 527 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

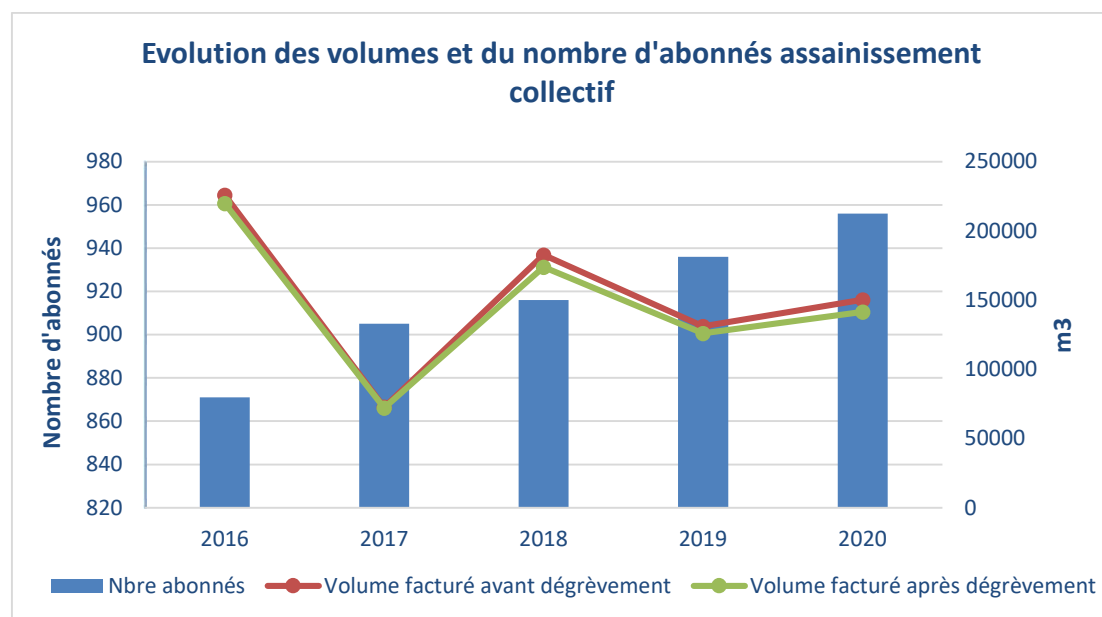
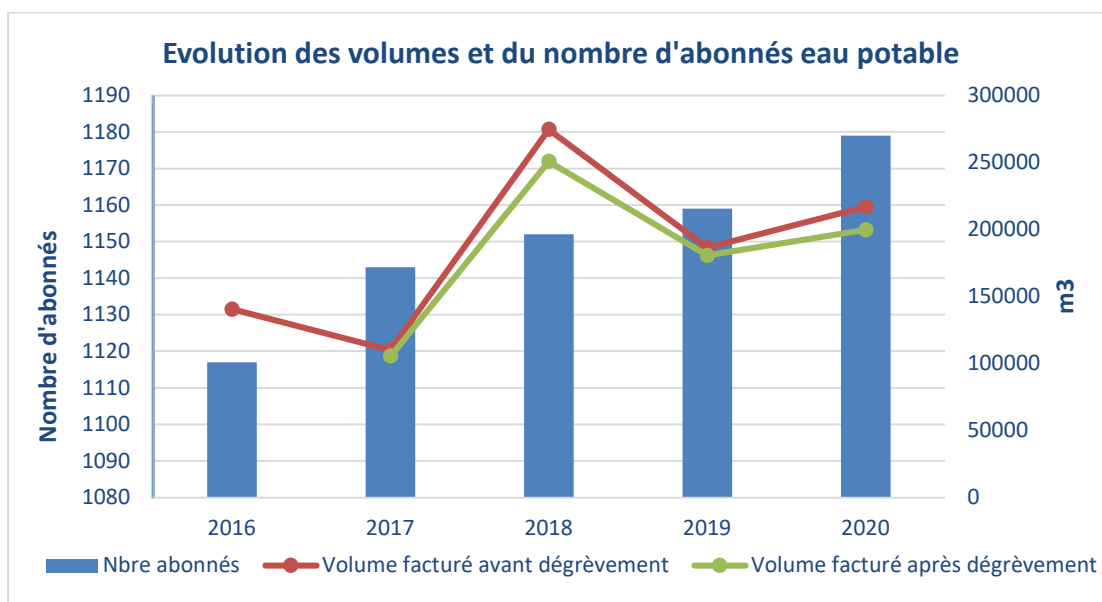
Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nbre d'abonnés eau potable</b>	1 117	1 143	1 152	1 159	1 179
<b>Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés</b>	2,3 %	8,7 %	0,79 %	0,61 %	1,73 %
<b>Nbre d'abonnés assainissement collectif</b>	871	905	916	936	956
<b>Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés</b>	0,93 %	3,9 %	1,22 %	2,18 %	2,14 %

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes facturés eau potable avant dégrèvement	140 523 m <sup>3</sup>	109 918 m <sup>3</sup>	274 657 m <sup>3</sup>	186 305 m <sup>3</sup>	216 885 m <sup>3</sup>
Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement	225 945 m <sup>3</sup>	72 746 m <sup>3</sup>	182 745 m <sup>3</sup>	131 046 m <sup>3</sup>	150 295 m <sup>3</sup>

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes facturés eau potable après dégrèvement		105 520 m <sup>3</sup>	250 775 m <sup>3</sup>	180 670 m <sup>3</sup>	199 736 m <sup>3</sup>
Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement	219 905 m <sup>3</sup>	72 156 m <sup>3</sup>	173 921 m <sup>3</sup>	126 007 m <sup>3</sup>	141 388 m <sup>3</sup>



### - La commune de Saint Rémy de Provence

La population légale de Saint Rémy de Provence en 2018, et en vigueur au 1ier janvier 2021 est de 10 042 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

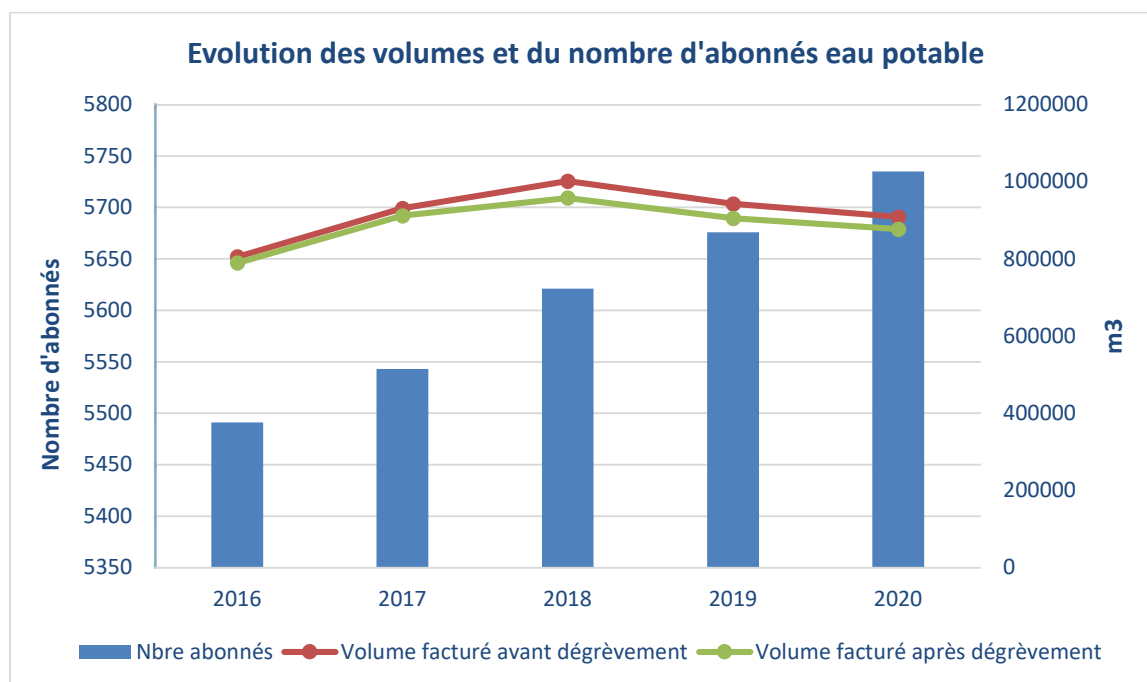
Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nbre d'abonnés eau potable</b>	5 491	5 543	5 621	5 676	5 735
<b>Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés</b>	0,51 %	0,95 %	1,41 %	0,98 %	1,04 %
<b>Nbre d'abonnés assainissement collectif</b>	4 737	4 773	4 839	4 880	4 935
<b>Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés</b>	1,09 %	0,76 %	1,38 %	0,85 %	1,13 %

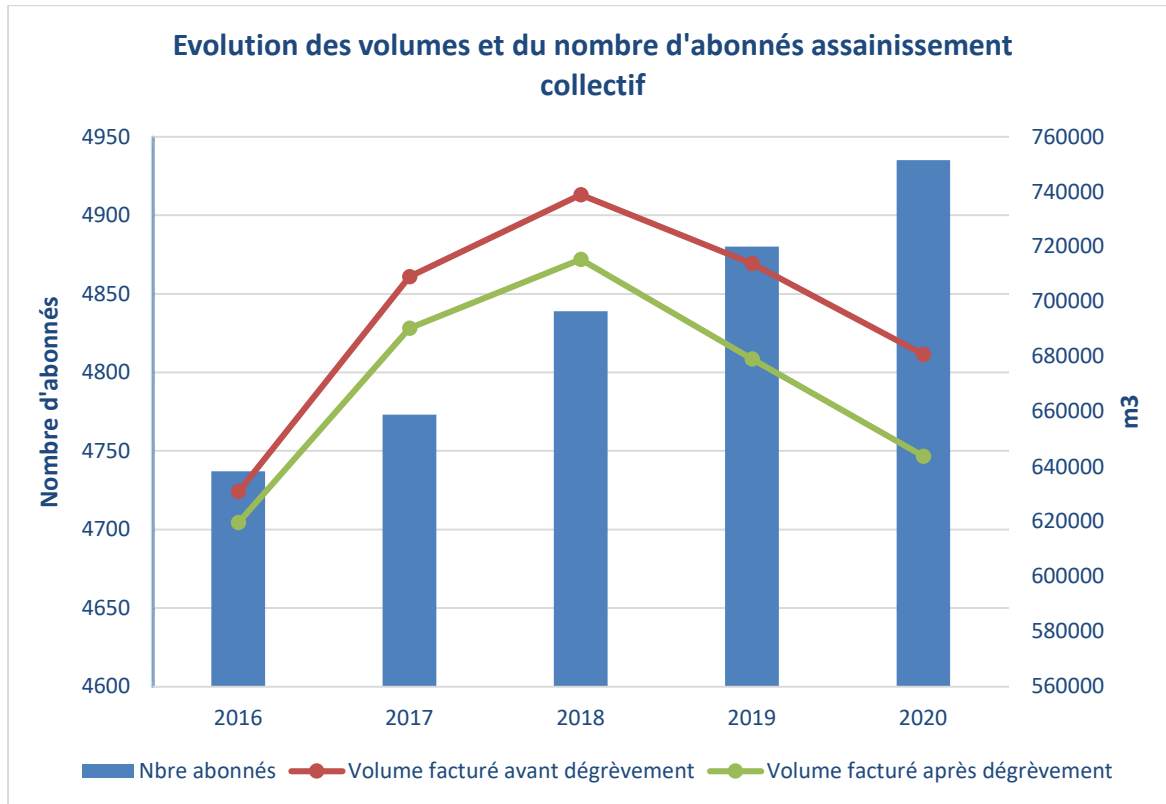
Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volumes facturés eau potable avant dégrèvement</b>	805 784 m <sup>3</sup>	931 111 m <sup>3</sup>	1 002 034 m <sup>3</sup>	943 059 m <sup>3</sup>	909 037 m <sup>3</sup>
<b>Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement</b>	630 924 m <sup>3</sup>	709 071 m <sup>3</sup>	738 956 m <sup>3</sup>	713 843 m <sup>3</sup>	680 754 m <sup>3</sup>

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volumes facturés eau potable après dégrèvement</b>	790 108 m <sup>3</sup>	912 470 m <sup>3</sup>	958 235 m <sup>3</sup>	905 290 m <sup>3</sup>	876 947 m <sup>3</sup>
<b>Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement</b>	619 725 m <sup>3</sup>	690 403 m <sup>3</sup>	715 389 m <sup>3</sup>	679 216 m <sup>3</sup>	643 807 m <sup>3</sup>







## B/ LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'EAU

### 1. Les stations de pompage

#### - La commune d'Aureille



La station de production des Fioles est alimentée en eau brute à partir de la nappe alluviale de la Crau par l'intermédiaire de deux forages. D'une profondeur de 65 mètres, ils fonctionnent en alternance et peuvent fournir 70 m<sup>3</sup>/h d'eau brute. Les eaux sont renvoyées directement vers le réservoir du village et désinfectées au chlore gazeux avant distribution.

#### Travaux réalisés en 2020 :

- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations)**.

#### - La commune d'Eygalières



La commune d'Eygalières ne possède pas de ressource en eau. Une station de reprise située dans le quartier « Les Isords » permet de supprimer l'eau chlorée provenant des puits de Mollégès et appartenant au SIVOM Durance Alpilles, vers le réservoir communal. Dans cette station, sont installées 4 pompes de reprise qui débitent chacune environ 70 m<sup>3</sup>/h.

Des contraintes techniques (pression résiduelle, caractéristiques des pompes, puissance de l'abonnement électrique non adaptée...) ne permettent pas de faire fonctionner 4 pompes en même temps. Par conséquent le débit maximal est limité à 150 m<sup>3</sup>/h.

#### Travaux réalisés en 2020 :

- Renouvellement canalisation refoulement en sortie de station pour un montant de **34 884 € HT**.
- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations)**.

#### Améliorations prévues pour 2021 :

- Renouvellement de l'extracteur d'air,

## - La commune de Mas Blanc des Alpilles



La distribution d'eau potable de la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles se fait directement à partir du forage de La Rode. D'une profondeur de 21 mètres, il peut fournir jusqu'à 45 m<sup>3</sup>/h d'eau brute au moyen de deux pompes de surface qui fonctionnent en alternance.

Les eaux sont désinfectées au chlore gaz eux et renvoyées directement vers le réservoir du Mas Grivet avant distribution, par écoulement gravitaire, vers l'ensemble des abonnés.

Travaux réalisés en 2020 :

- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations)**.

Améliorations prévues pour 2021 :

- Entretien poste de chloration,
- AMO pour recherche et création nouveau forage.

## - La commune de Saint Etienne du Grès



La station de production de la commune est alimentée en eau brute à partir de la nappe alluviale de la plaine Graveson-Maillane-Tarascon par l'intermédiaire d'un forage, situé sur le lieu-dit « la Malotière ». Il peut fournir jusqu'à 140 m<sup>3</sup>/h d'eau brute par le biais de deux pompes de surface qui fonctionnent en alternance.

Les eaux sont renvoyées directement vers le réservoir communal où elles sont désinfectées au chlore gazeux avant distribution.

Travaux réalisés en 2020 :

- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations)**.

Améliorations prévues pour 2021 :

- Entretien poste de chloration au réservoir,
- Remplacement de la tuyauterie d'aspiration très vétuste,

## - La commune de Saint Rémy de Provence

La station de pompage des Paluds

Cette station est alimentée en eau brute à partir de la nappe alluviale de la Durance par l'intermédiaire d'un puits d'une profondeur de 10 mètres. Il peut fournir jusqu'à 200 m<sup>3</sup>/h d'eau brute par le biais de deux pompes de surface qui fonctionnent en alternance.

Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux et renvoyées directement vers le réservoir des Antiques avant distribution, par écoulement gravitaire, vers l'ensemble des abonnés.

A l'intérieur de cette station est implanté un groupe de surpression permettant un achat d'eau chlorée au SIVOM Durance Alpilles par le biais d'une conduite d'interconnexion pour pallier les besoins en eau de la commune en période estivale. Ce groupe permet de délivrer à plein régime plus de 140 m<sup>3</sup>/h.

L'alimentation électrique de l'ensemble des équipements de cette station peut être secourue par un groupe électrogène.

Travaux réalisés en 2020 :

- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations)**.
- Révision de deux pompes de surface pour un montant de **51 000 € HT**.

Améliorations prévues pour 2021 :

- Entretien chloration,

La station de pompage des Méjades

Cette station est alimentée en eau brute à partir de la nappe alluviale de la Durance et celle des Alpilles par l'intermédiaire d'un forage d'une profondeur de 20 mètres. Il peut fournir jusqu'à 55 m<sup>3</sup>/h d'eau brute par le biais de deux pompes immergées qui fonctionnent en alternance.

Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux et renvoyées directement vers le réservoir des Antiques avant distribution, par écoulement gravitaire, vers l'ensemble des abonnés.

Travaux réalisés en 2020 :

- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations)**.

Améliorations prévues pour 2021 :

- Réalisation d'un nouveau forage qui devrait pouvoir débiter environ 80 m<sup>3</sup>/h. Ce débit supplémentaire permettra de sécuriser l'alimentation en eau durant la période estivale. **En effet de très grosses consommations sont relevées durant la nuit pour l'arrosage,**
- Entretien chloration,
- Mise en place d'un turbidimètre.

## **2. Les réservoirs de stockage d'eau**

### **- La commune d'Aureille**

L'eau de nappe issue de la station de production est stockée dans le réservoir du Village. Le traitement est effectué à l'arrivée au réservoir (désinfection par injection de chlore gazeux).

Le réservoir du Village est un réservoir de stockage d'eau potable semi-enterré comprenant une cuve de 1 000 m<sup>3</sup> de capacité unitaire et un bâtiment de contrôle faisant office de chambre à vannes.

Le bâtiment a été construit en 1998, et il est constitué de murs en béton armé.

Travaux réalisés en 2020 :

- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations).**

Améliorations prévues pour 2021 :

- Entretien chloration,

### **- La commune d'Eygalières**

Le réservoir du Village est un réservoir bi-cuve de stockage d'eau potable semi-enterré comprenant deux cuves en équilibre de 1 000 m<sup>3</sup> de capacité unitaire et un bâtiment de contrôle faisant office de chambre à vannes.

La première cuve a été créée entre 1965 et 1966, la seconde date de 2007.

Travaux réalisés en 2020 :

- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations).**

### **- La commune de Mas Blanc des Alpilles**

L'eau de nappe issue de la station de pompage de la Rode est stockée dans le réservoir du Mas Grivet, situé sur la commune voisine de Saint-Etienne-du-Grès au niveau du lieu-dit du « Mas Grivet ».

Le réservoir assure la desserte en eau potable de la commune par écoulement gravitaire via une conduite principale.

Le réservoir de stockage d'eau potable est de type semi-enterré comprenant une cuve de 150 m<sup>3</sup> de capacité unitaire et un bâtiment de contrôle faisant office de chambre à vannes.

Le bâtiment a été construit en 1960, et il est constitué de murs en béton armé.

Travaux réalisés en 2020 :

- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations).**

Améliorations prévues pour 2021 :

- Remplacement robinet flotteur.

### **- La commune de Saint Etienne du Grès**

L'eau de nappe issue de la station de pompage du stade est stockée dans le réservoir du Village. Le traitement est effectué à l'arrivée au réservoir (désinfection par injection de chlore gazeux).

Le réservoir assure la desserte en eau potable de la commune par écoulement gravitaire via une conduite principale.

Le réservoir du Village est un réservoir de stockage d'eau potable semi-enterré comprenant une cuve de 750 m<sup>3</sup> et un bâtiment de contrôle faisant office de chambre à vannes.

Le bâtiment a été construit en 1982, et il est constitué de murs en béton armé.

Travaux réalisés en 2020 :

- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations)**.
- Changement du surpresseur d'eau chlorée pour un montant de **1 500 € HT**.

Améliorations prévues pour 2021 :

- Renouvellement débitmètre sectorisation en pied de réservoir,
- Entretien chloration.

**- La commune de Saint Rémy de Provence****Le réservoir des Antiques**

Le réservoir des Antiques comporte deux cuves semi-enterrées, de forme circulaire d'une capacité de 1 500 m3 chacune. La cuve nord a été construite en 1948 en même temps que le bâtiment de contrôle alors que la construction de la cuve sud date de 1964.

Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux avant d'être distribuées sur l'étage bas service de la commune. Un groupe de surpression de deux pompes fonctionnant en alternance et délivrant chacune 120 m3/h, sert à alimenter le réseau haut service de la commune et sert à alimenter le réservoir des Alpilles situé à une altitude supérieure.

Travaux réalisés en 2020 :

- Changement modem automate pour le passage à PCWEB (liaison internet inter-sites au lieu du GSM DATA) pour un montant de **36 600 € HT (pour l'ensemble des stations)**.
- Fin de la réhabilitation de la cuve, des tuyauteries, mise en place d'un garde-corps, création d'un escalier d'accès... pour un montant de **300 700 € HT**.

Améliorations prévues pour 2021 :

- Phase 2 réhabilitation du réservoir bas service (mise en place d'une résine et réfection étanchéité toiture cuve nord),
- Changement d'un débitmètre électromagnétique,
- Entretien chloration.

**Le réservoir des Alpilles**

Le réservoir des Alpilles est un réservoir de type semi-enterré, de forme circulaire. Le réservoir a été vraisemblablement construit au début des années 90 et sa capacité de stockage est de 1 500 m3. Les eaux chlorées sont distribuées sur l'étage haut service de la commune.

Travaux réalisés en 2020 :

- Fin de la réhabilitation de la cuve, des tuyauteries, mise en place d'un garde-corps, création d'un escalier d'accès... pour un montant de **300 700 € HT**.

Améliorations prévues pour 2021 :

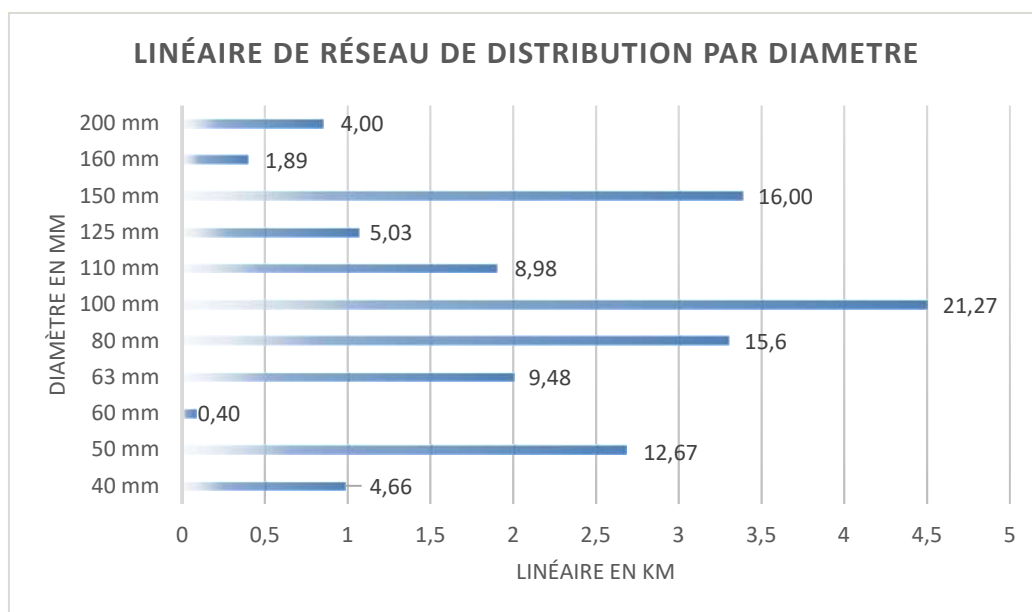
- Phase 2 réhabilitation du réservoir haut service (mise en place d'une résine).

**3. Le réseau****- La commune d'Aureille**Variation du linéaire du réseau de desserte :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Linéaire total du réseau en mètres</b>	21 045	21 045	21 155	21 155	21 155

Classification du réseau par diamètre :

Diamètre	Linéaire (Km)	Pourcentage
40 mm	0,985	4,66 %
50 mm	2,680	12,67 %
60 mm	0,085	0,40 %
63 mm	2,005	9,48 %
80 mm	3,300	15,60 %
100 mm	4,500	21,27 %
110 mm	1,9	8,98 %
125 mm	1,065	5,03 %
150 mm	3,385	16,00 %
160 mm	0,400	1,89 %
200 mm	0,850	4,0 %
	<b>21,155</b>	<b>100 %</b>



Le réseau est majoritairement constitué de canalisations de diamètre 100 mm avec près de 22 % du linéaire.

Le calcul du diamètre moyen pondéré du réseau est établi selon la formule suivante :

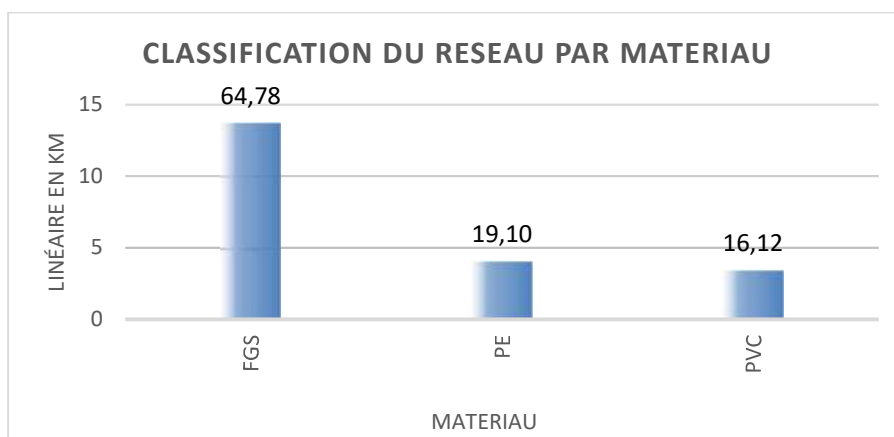
$$\frac{\sum_1^n (DN \text{ cana} \times \text{longueur cana})}{\sum_1^n \text{longueur cana}}$$

Le diamètre moyen pondéré du réseau est de 99 mm.

Ce diamètre moyen est en cohérence avec la structure du réseau type semi rural dont la nécessité de défense incendie est prise en compte dans le dimensionnement du réseau.

Classification du réseau par matériau :

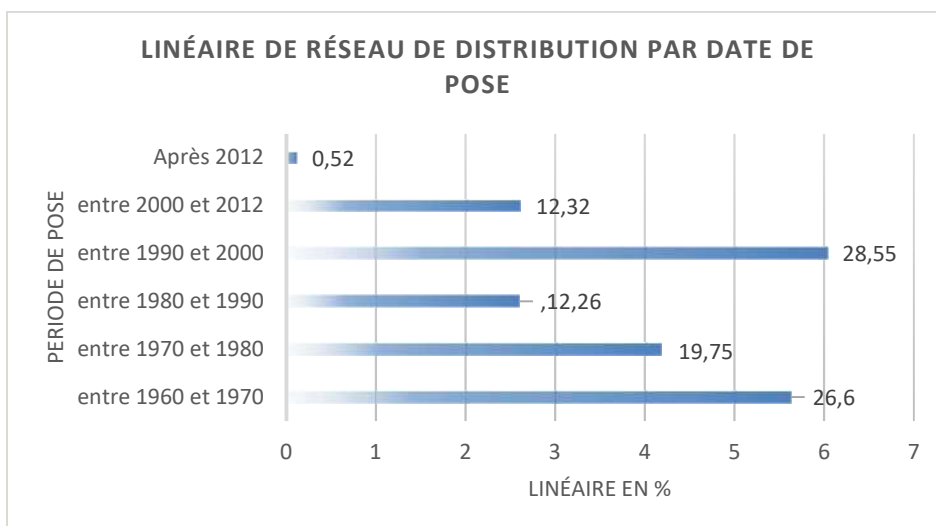
Matériau	Linéaire (Km)	Pourcentage
FGS	13,705	64,78 %
PE	4,040	19,10 %
PVC	3,410	16,12 %
	<b>21,155</b>	<b>100 %</b>



Le réseau est composé à hauteur de 65 % de fonte graphite sphéroïdal.

Classification du réseau par âge :

Date de pose	Linéaire (Km)	Pourcentage
Entre 1960 et 1970	5,627	26,60 %
Entre 1970 et 1980	4,178	19,75 %
Entre 1980 et 1990	2,594	12,26 %
Entre 1990 et 2000	6,039	28,55 %
Entre 2000 et 2012	2,607	12,32 %
Après 2012	0,110	0,52 %
	<b>21,155</b>	<b>100 %</b>



Le réseau est plutôt jeune avec 45 % du réseau posé après 2000.

Le calcul de l'âge moyen pondéré du réseau est établi selon la formule suivante :

$$\frac{\sum_1^n (\text{âge cana} \times \text{longueur cana})}{\sum_1^n \text{longueur cana}}$$

L'âge moyen pondéré du réseau est de 32 ans. (réseau relativement jeune)

Etat du parc compteurs :

Cette remarque est valable pour l'ensemble des communes concernées par ce RPQS.

Les services d'eau potable sont particulièrement concernés par la nouvelle réglementation de l'arrêté du 6 mars 2007 relative aux instruments de mesure et notamment sur les modalités de réalisation de la vérification périodique.

L'arrêté du 6 mars 2007 a introduit une obligation de vérification périodique des compteurs d'eau froide en service.

Cette vérification porte sur la conformité du compteur au certificat d'examen type et sur sa précision. Les erreurs maximales acceptables sont égales à 4 % en plus ou en moins dans une plage allant d'un débit bas à un débit haut.

Cette vérification peut être réalisée de façon unitaire ou statistique.

La validité de la vérification primitive (compteur neuf) dépend des caractéristiques du compteur.

**La Régie de l'Eau a toujours posé des compteurs de classe C dont la durée de validité de la vérification primitive est fixée à 15 ans.**

La notion d'ancienneté des compteurs est utilisée lors des campagnes de renouvellement.

En effet un compteur perd de sa précision sur les volumes réellement consommés et cela à **une incidence directe sur la facturation, le rendement** et sur le respect de l'arrêté du 6 mars 2007.

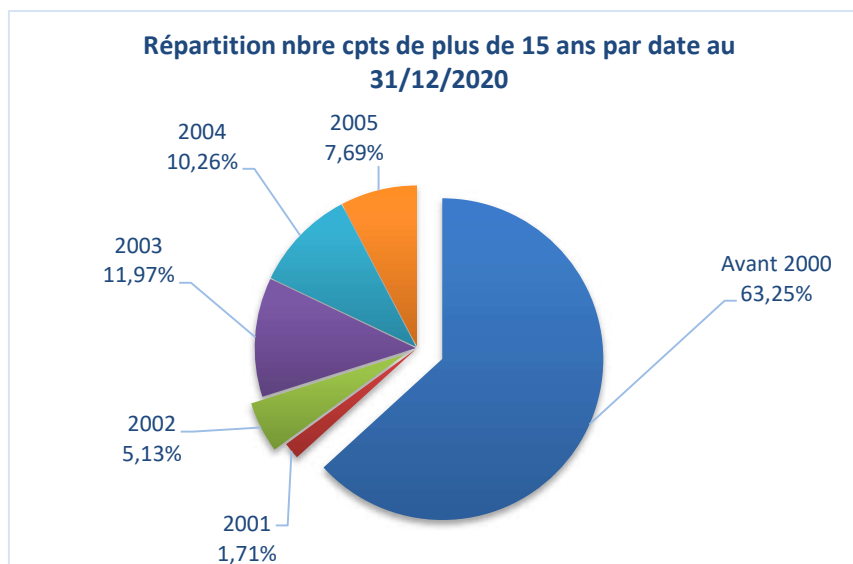
A Aureille, **809 compteurs sont installés au 31/12/2020**, dont **607 sont munis de cycles RF**, permettant d'optimiser le temps de relève. Le Régie de l'Eau de la CCVBA n'installe plus que des compteurs cyblés.

✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2020 :

A Aureille 117 compteurs de Ø 15 mm ont plus de 15 ans.

✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2020 :

Année	Nombre
Avant 2000	74
2001	2
2002	6
2003	14
2004	12
2005	9
<b>Total</b>	<b>117</b>





## - La commune d'Eygalières

Variation du linéaire du réseau de desserte :

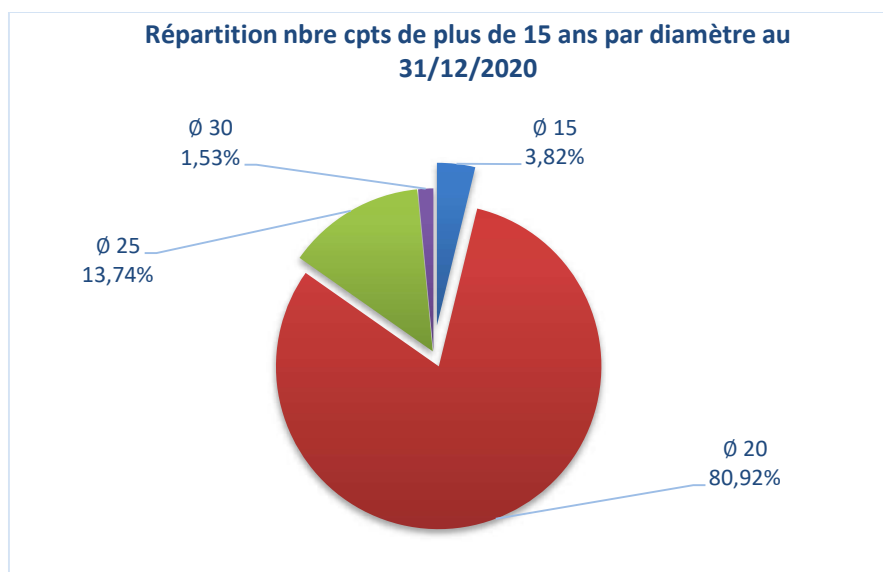
Années	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire total du réseau en mètres	36 301	36 347	36 536	36 536	36 536

Etat du parc compteurs :

A Eygalières, **1 296 compteurs** sont installés au **31/12/2020**, dont **329** sont munis de cycles RF, permettant d'optimiser le temps de relève. Le Régie de l'Eau de la CCVBA n'installe plus que des compteurs cyclés.

✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2019 :

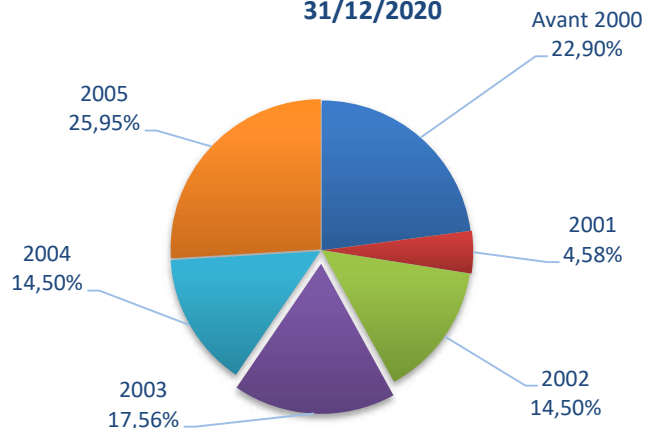
Diamètre	Nombre
Ø 15 mm	5
Ø 20 mm	106
Ø 25 mm	18
Ø 30 mm	2
<b>Total</b>	<b>131</b>



✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2020 :

Année	Nombre
Avant 2000	30
2001	6
2002	19
2003	23
2004	19
2005	34
<b>Total</b>	<b>131</b>

Répartition nbre cpts de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2020



**- La commune de Mas Blanc des Alpilles**

Variation du linéaire du réseau de desserte :

Cette commune ne possède pas de plans du réseau d'eau potable, par conséquent nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer la longueur du réseau.

Etat du parc compteurs :

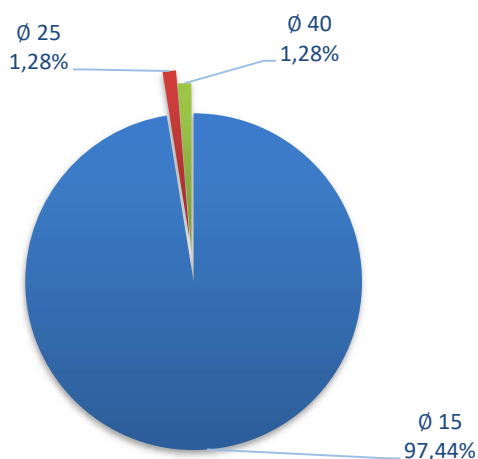
A Mas Blanc des Alpilles, **310 compteurs** sont installés au 31/12/2020, dont **129 sont munis de cycles RF**, permettant d'optimiser le temps de relève. Le Régie de l'Eau de la CCVBA n'installe plus que des compteurs cyblés.

**A noter qu'à Mas Blanc des Alpilles la quasi majorité des numéros de compteurs n'était pas renseignées dans la base des abonnés, rendant la relève très complexe et non fiable.**

✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2020 :

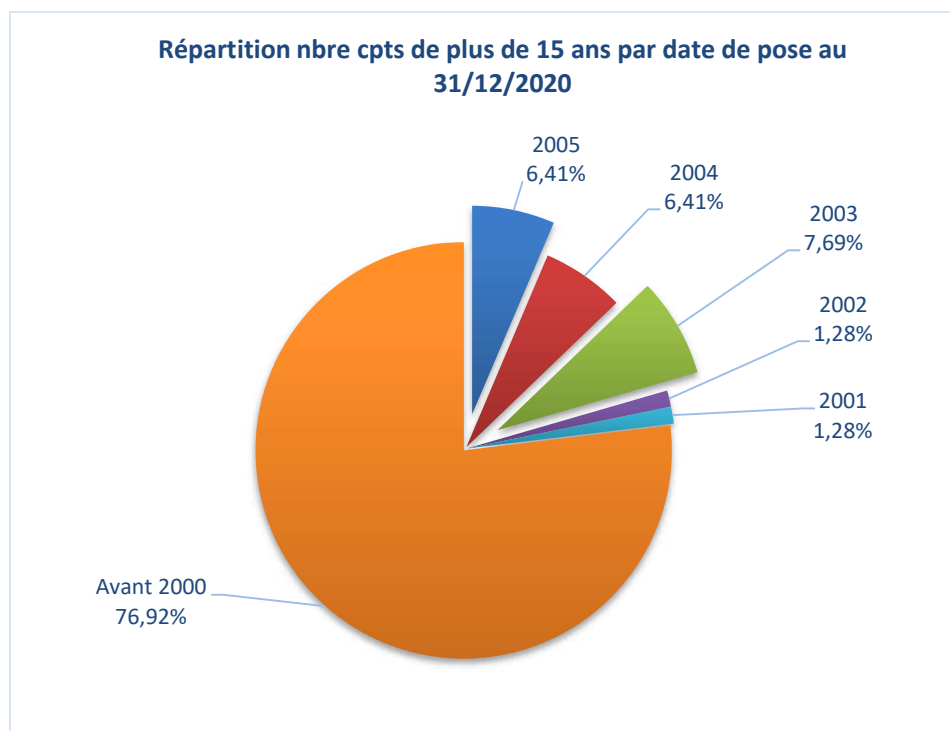
Diamètre	Nombre
Ø 15 mm	76
Ø 25 mm	1
Ø 40 mm	1
<b>Total</b>	<b>78</b>

Répartition nbre cpts de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2020



✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2020 :

Année	Nombre
Avant 2000	60
2001	1
2002	1
2003	6
2004	5
2005	5
<b>Total</b>	<b>78</b>



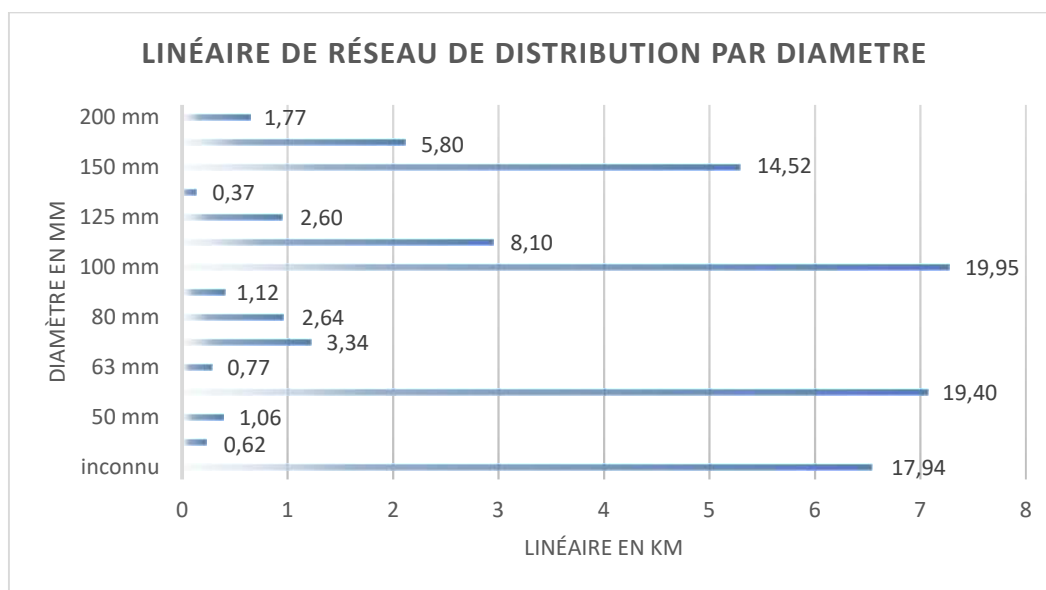
- **La commune de Saint Etienne du Grès**

Variation du linéaire du réseau de desserte :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire total du réseau en mètres	36 958	36 958	36 958	36 458	36 458

Classification du réseau par diamètre :

Diamètre	Linéaire (Km)	Pourcentage
inconnu	6,542	17,94 %
40 mm	0,227	0,62 %
50 mm	0,386	1,06 %
60 mm	7,072	19,40 %
63 mm	0,279	0,77 %
75 mm	1,218	3,34 %
80 mm	0,962	2,64 %
90 mm	0,407	1,12 %
100 mm	7,274	19,95 %
110 mm	2,953	8,10 %
125 mm	0,948	2,60 %
140 mm	0,135	0,37 %
150 mm	5,293	14,52 %
160 mm	2,115	5,80 %
200 mm	0,647	1,77 %
	<b>36,458</b>	<b>100 %</b>



Le réseau est constitué de canalisations de diamètre 100 mm avec près de 20 % du linéaire. Toutefois une grande partie n'a pas pu être déterminée.

Le calcul du diamètre moyen pondéré du réseau est établi selon la formule suivante :

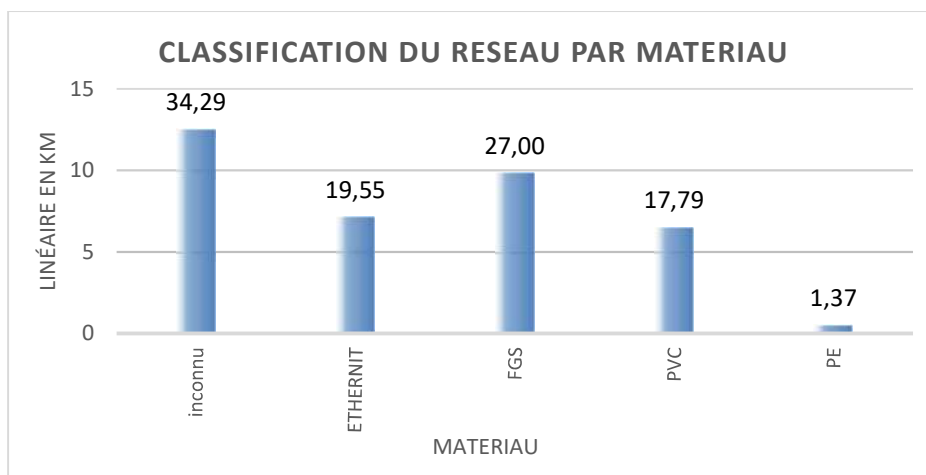
$$\frac{\sum_1^n (DN \text{ cana} \times \text{longueur cana})}{\sum_1^n \text{longueur cana}}$$

Le diamètre moyen pondéré du réseau est de 86 mm.

Ce diamètre moyen n'est pas très cohérent avec les besoins de la défense incendie.

Classification du réseau par matériau :

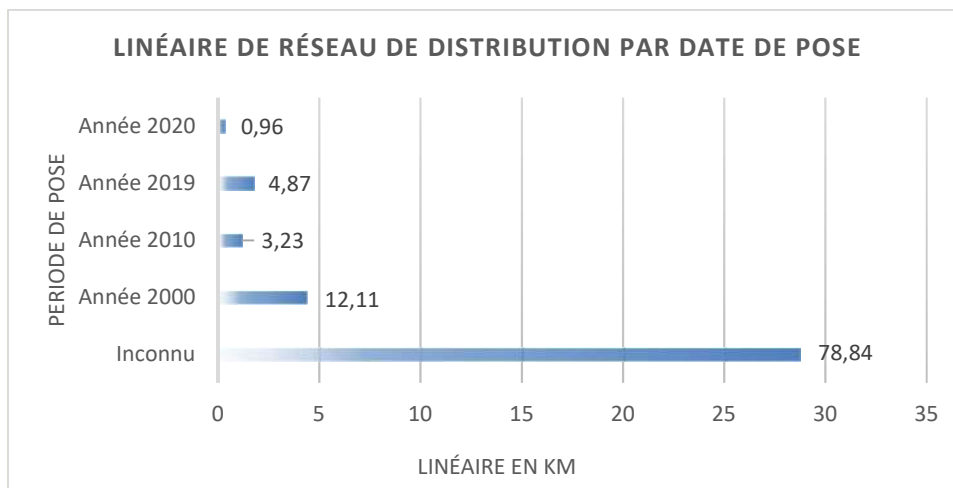
Matériau	Linéaire (Km)	Pourcentage
Inconnu	12,502	34,29 %
ETHERNIT	7,129	19,55 %
FGS	9,844	27,00 %
PVC	6,485	17,79 %
PE	0,498	1,37 %
	<b>36,458</b>	<b>100 %</b>



Plus de 33 % du réseau est en matériau inconnu avec une grosse proportion d'Ethermit (amiante). La proportion d'inconnu importante laisse présager des canalisations en amiante.

Classification du réseau par âge :

Date de pose	Linéaire (Km)	Pourcentage
Inconnu	28,742	78,84 %
Année 2000	4,415	12,11 %
Année 2010	1,176	3,23 %
Année 2019	1,775	4,87 %
Année 2020	0,350	0,96 %
	<b>36,458</b>	<b>100 %</b>



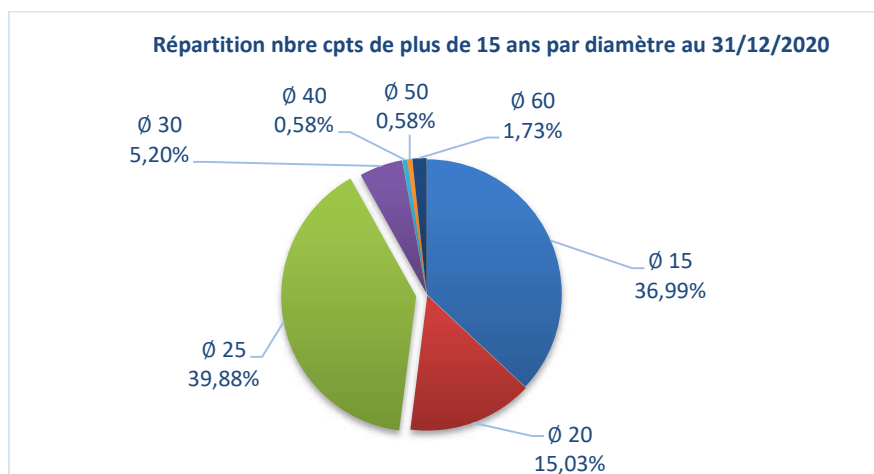
Avec autant d'inconnu, il n'est pas intéressant de calculer un âge moyen pondéré du réseau.

Etat du parc compteurs :

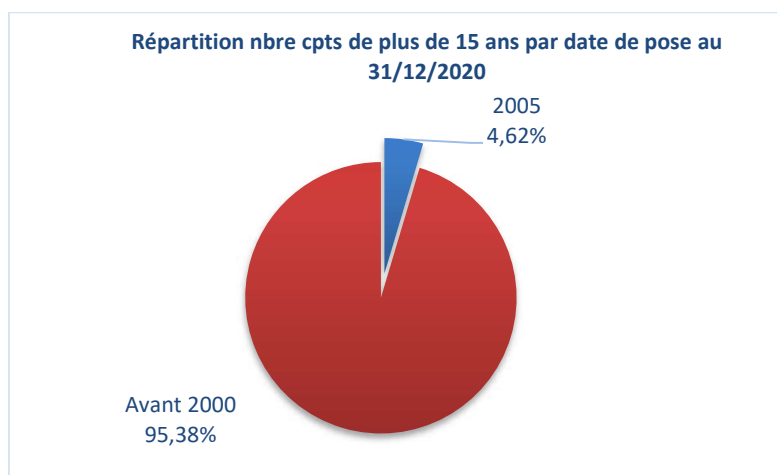
A Saint Etienne du grès, **1 267 compteurs** sont installés au **31/12/2020**, dont **708 sont munis de cycles RF**, permettant d'optimiser le temps de relève. Le Régie de l'Eau de la CCVBA n'installe plus que des compteurs cyclés.

✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2020 :

Diamètre	Nombre
Ø 15 mm	64
Ø 20 mm	26
Ø 25 mm	69
Ø 30 mm	9
Ø 40 mm	1
Ø 50 mm	1
Ø 60 mm	3
<b>Total</b>	<b>173</b>

✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2020 :

Année	Nombre
Avant 2000	165
2005	8
<b>Total</b>	<b>173</b>



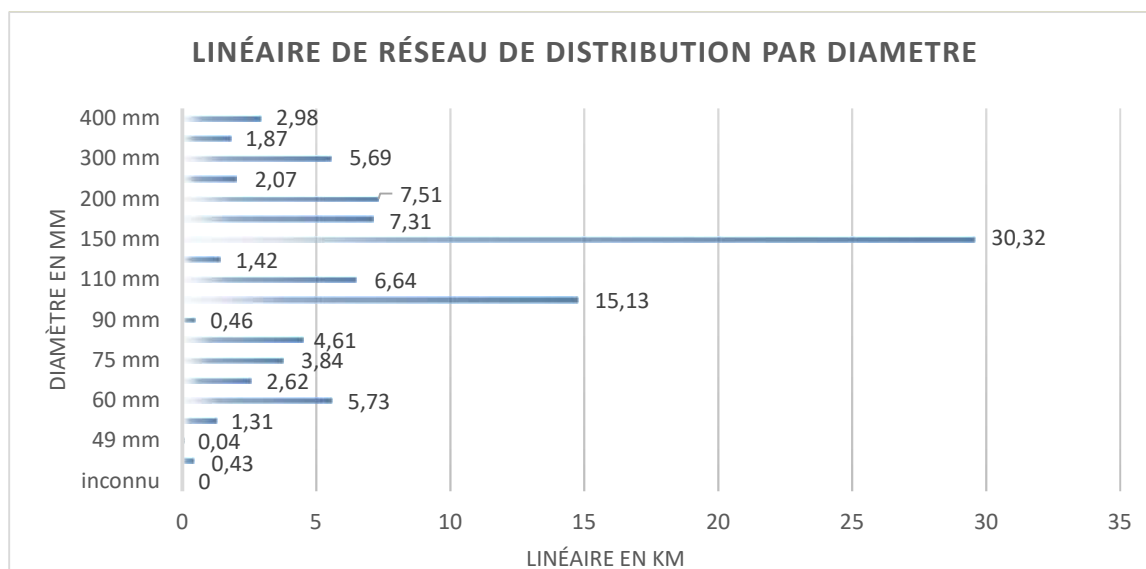
- La commune de Saint Rémy de Provence

*Variation du linéaire du réseau de desserte :*

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire total du réseau en mètres	97 375	97 205	97 205	97 205	97 475	97 545
Dont linéaire du « bas service »	80 325	80 155	80 155	80 155	80 425	80 495
Dont linéaire du « haut service »	17 050	17 050	17 050	17 050	17 050	17 050

*Classification du réseau par diamètre :*

Diamètre	Linéaire (Km)	Pourcentage
inconnu	0	0 %
40 mm	0,42	0,43 %
49 mm	0,04	0,04 %
50 mm	1,28	1,31 %
60 mm	5,585	5,73 %
63 mm	2,56	2,62 %
75 mm	3,748	3,84 %
80 mm	4,500	4,61 %
90 mm	0,45	0,46 %
100 mm	14,762	15,13 %
110 mm	6,48	6,64 %
125 mm	1,39	1,42 %
150 mm	29,575	30,32 %
160 mm	7,13	7,31 %
200 mm	7,325	7,51 %
250 mm	2,02	2,07 %
300 mm	5,55	5,69 %
315 mm	1,82	1,87 %
400 mm	2,91	2,98 %
	<b>97,545</b>	<b>100 %</b>



Le réseau est majoritairement constitué de canalisations de diamètre 150 mm avec près de 30 % du linéaire.

Le calcul du diamètre moyen pondéré du réseau est établi selon la formule suivante :

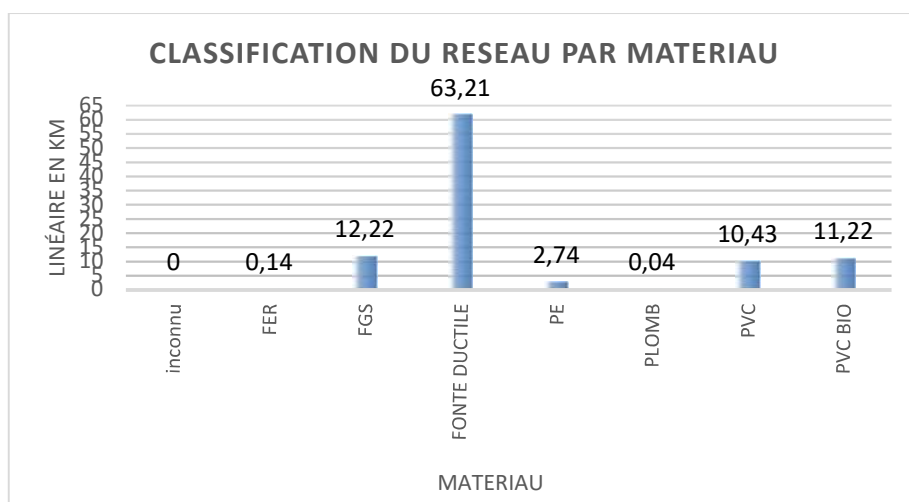
$$\frac{\sum_1^n (DN\ cana \times longueur\ cana)}{\sum_1^n longueur\ cana}$$

Le diamètre moyen pondéré du réseau est de 149 mm.

Ce diamètre moyen est en cohérence avec la structure du réseau type semi rural dont la nécessité de défense incendie est prise en compte dans le dimensionnement du réseau.

Classification du réseau par matériau :

Matériau	Linéaire (Km)	Pourcentage
Inconnu	0	0 %
FER	0,14	0,14 %
FGS	11,92	12,22 %
FONTE DUCTILE	61,657	63,21 %
PE	2,67	2,74 %
PLOMB	0,04	0,04 %
PVC	10,178	10,43 %
PVC BIO	10,94	11,22 %
	<b>97,545</b>	<b>100 %</b>

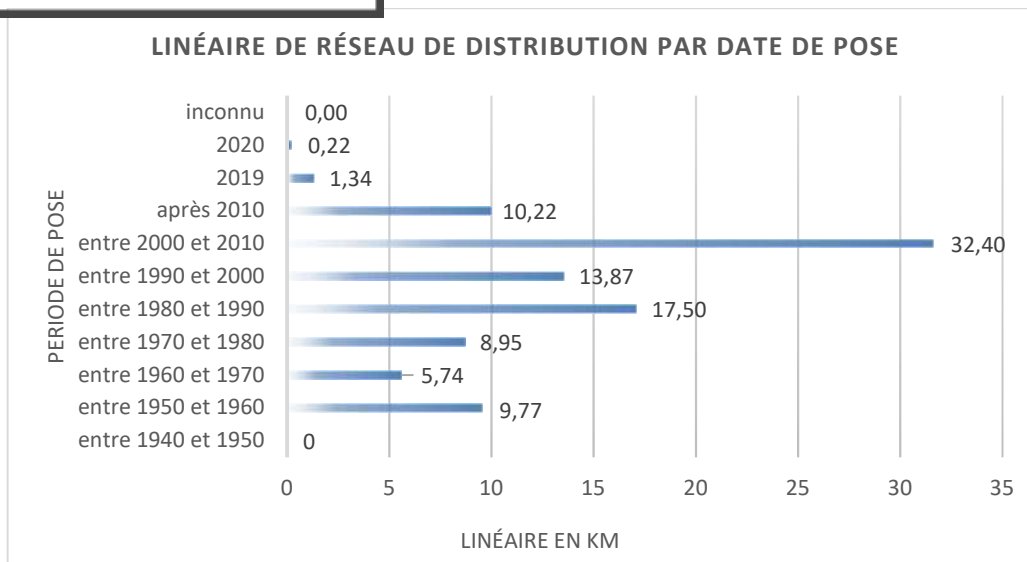


Le réseau est composé à hauteur de 63 % de fonte ductile et 12 % en fonte graphite sphéroïdal.

Classification du réseau par âge :

Date de pose	Linéaire (Km)	Pourcentage
Entre 1940 et 1950	0	0 %
Entre 1950 et 1960	9,53	9,77 %
Entre 1960 et 1970	5,598	5,74 %
Entre 1970 et 1980	8,73	8,95 %
Entre 1980 et 1990	17,07	17,50 %
Entre 1990 et 2000	13,53	13,87 %
Entre 2000 et 2010	31,60	32,40 %
Après 2010	9,967	10,22 %
2019	1,31	1,34 %
2020	0,210	0,22 %
inconnu	0	0 %
	<b>97,545</b>	<b>100 %</b>





Le réseau est plutôt jeune avec 60 % du réseau posé avant 2000. Les 40 % de réseau posés après 2000 sont essentiellement liés aux extensions de réseau (29 Km) et au renouvellement (12 Km).

Le calcul de l'âge moyen pondéré du réseau est établi selon la formule suivante :

$$\frac{\sum_1^n (\text{âge cana} \times \text{longueur cana})}{\sum_1^n \text{longueur cana}}$$

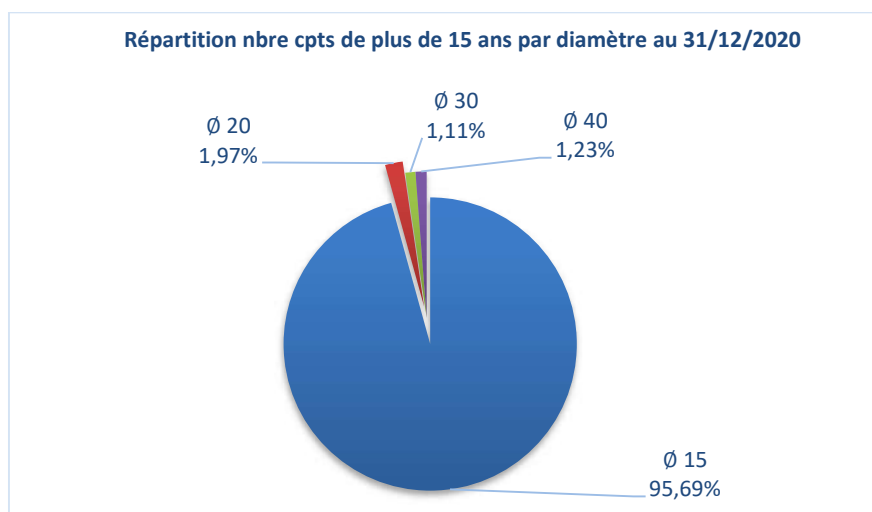
L'âge moyen pondéré du réseau est de 24,6 ans. (réseau relativement jeune)

Etat du parc compteurs :

A Saint Rémy de Provence, **6 622 compteurs** sont installés au **31/12/2020**, dont **2 160** sont munis de cycles RF, permettant d'optimiser le temps de relève. Le Régie de l'Eau de la CCVBA n'installe plus que des compteurs cyclés.

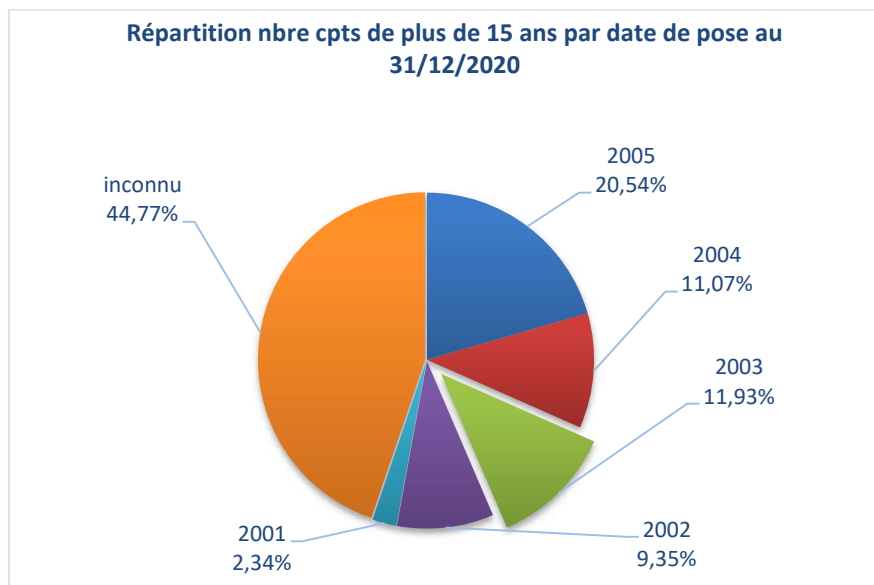
✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2020 :

Diamètre	Nombre
Ø 15 mm	778
Ø 20 mm	16
Ø 30 mm	9
Ø 40 mm	10
<b>Total</b>	<b>813</b>



✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2020 :

Année	Nombre
2005	167
2004	90
2003	97
2002	76
2001	19
inconnu	364
<b>Total</b>	<b>813</b>



#### 4. Les volumes d'eau produits, distribués et facturés

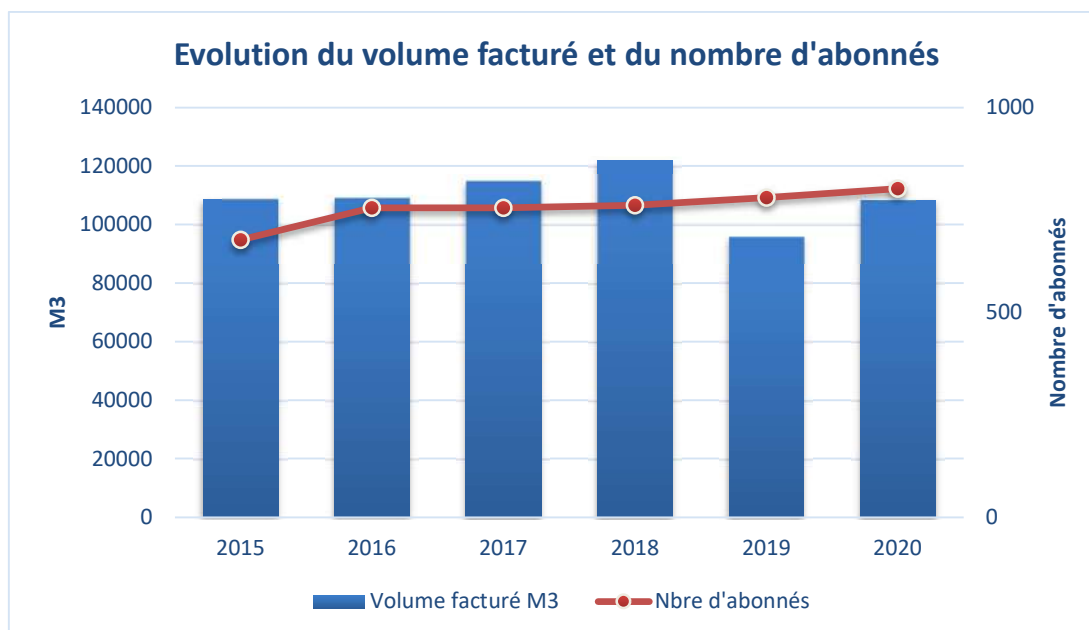
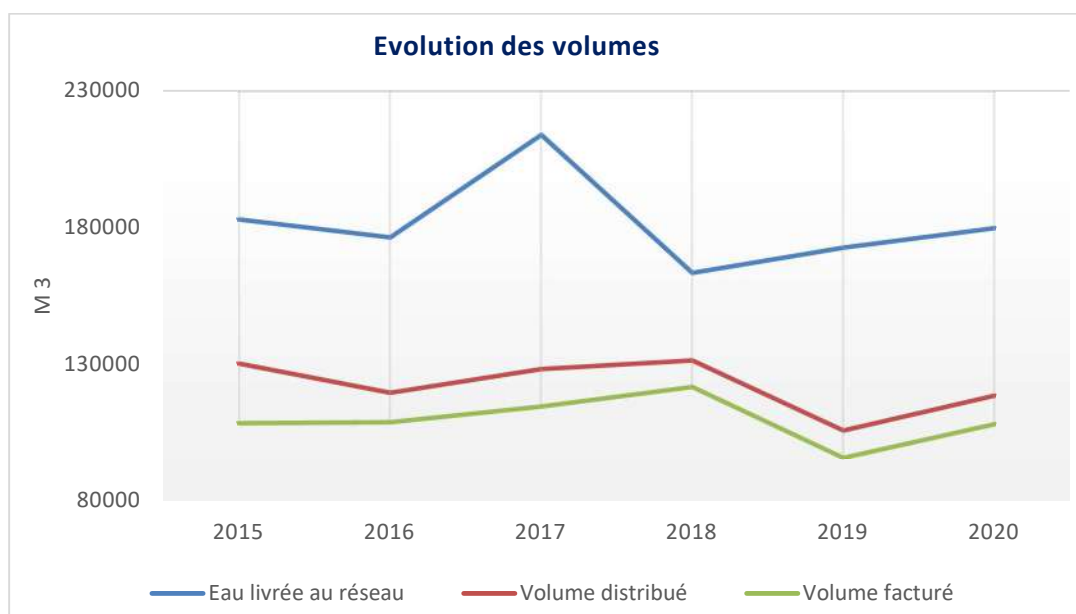
- La commune d'Aureille

Etat pour l'année 2020 :

FACTURATION	M <sup>3</sup>	RESEAU	M <sup>3</sup>
		Prise d'eau sur PI	4 000
Eau facturée	108 344 (A)	Essais annuels des PI	1 000
Eau pompée (1)	180 066	Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux	200
Achat d'eau (2)		Vidange des réservoirs	800
Eau livrée au réseau (1) + (2)	180 066	Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m <sup>3</sup> /an/analyseur)	365
		Fuites d'eau diverses	4 000
<b>VOL DISTRIBUE (A) + (B)</b>	<b>118 709</b>	<b>PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE</b>	<b>10 365 (B)</b>

*Rappel du résultat des années antérieures :*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volume eau pompée</b>	183 148	176 563	214 106	163 650	172 883	180 066
<b>Achat d'eau</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Eau livrée au réseau</b>	183 148	176 563	214 106	163 650	172 883	180 066
<b>Ecart avec année N-1</b>	+ 19 781	_ 6 585	+ 37 543	_ 50 456	+ 9 233	+ 7 183
<b>Volume distribué</b>	130 466	119 821	128 463	131 639	106 010	118 709
<b>Ecart avec année N-1</b>	+ 19 079	_ 10 645	+ 8 642	+ 3 176	_ 25 629	+ 12 699
<b>Volume facturé</b>	108 684	109 093	114 763	121 939	96 010	108 344
<b>Ecart avec année N-1</b>	+ 5 496	+ 409	+ 5 670	+ 7 176	_ 25 929	+ 12 334



## - La commune d'Eygalières

Etat pour l'année 2020 :

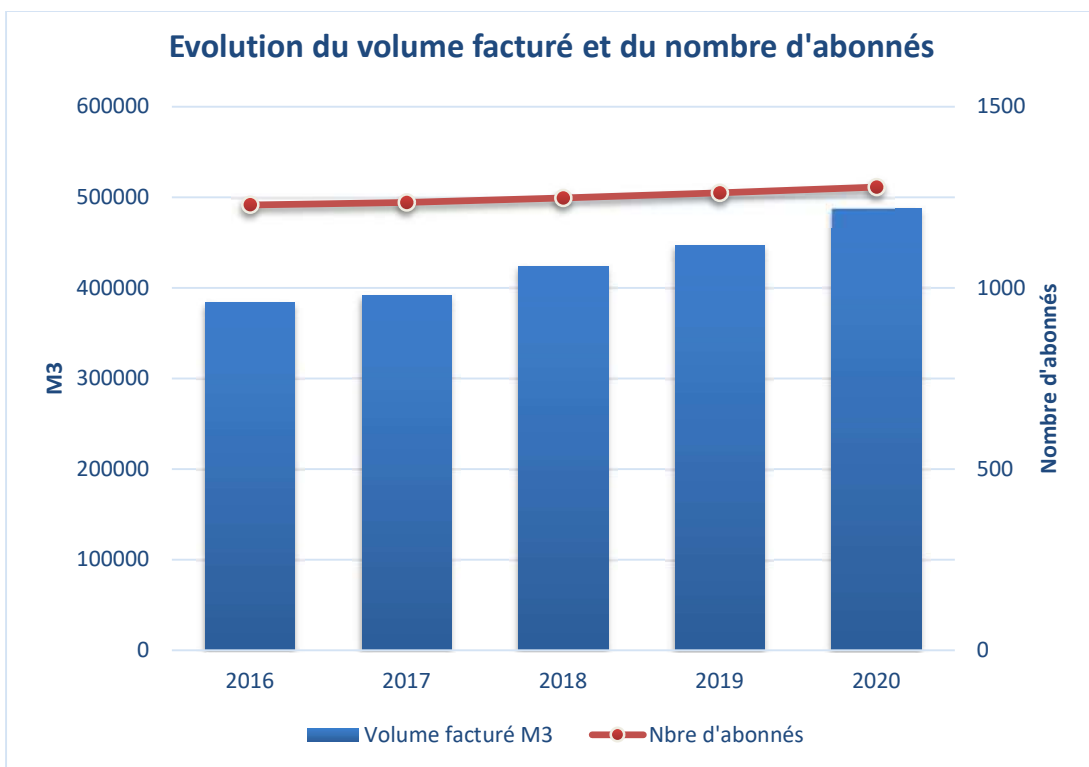
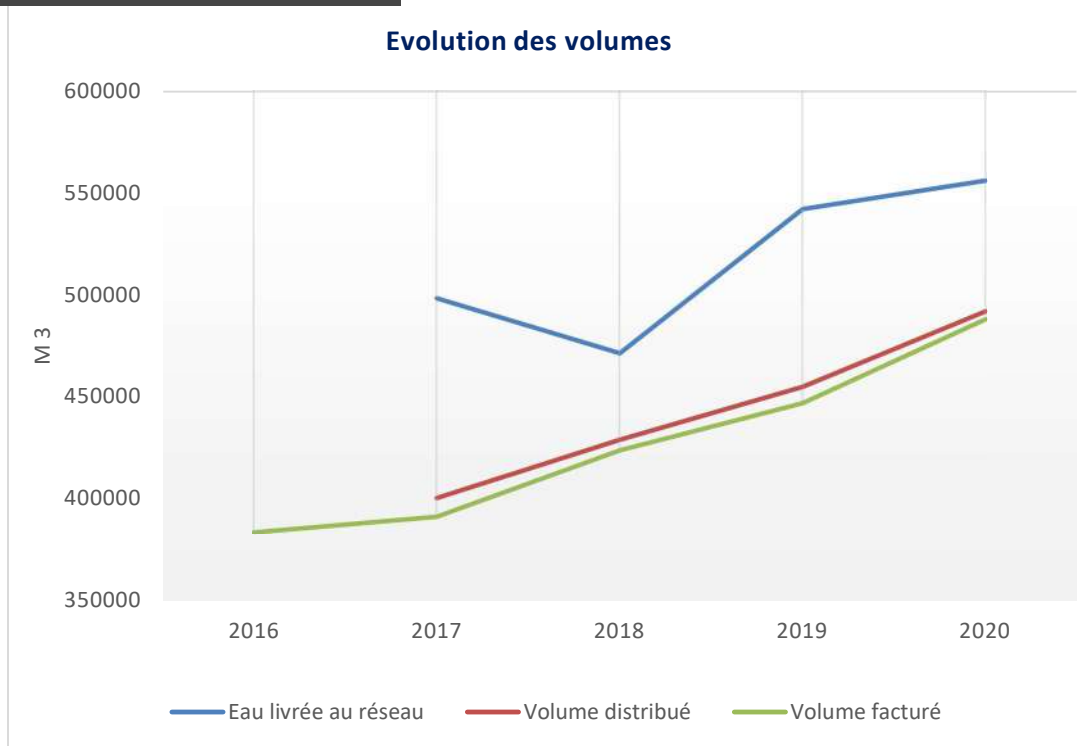
FACTURATION	M <sup>3</sup>	RESEAU	M <sup>3</sup>
Eau facturée	488 213 (A)	Prise d'eau sur PI	1 000
Eau pompée (1)		Essais annuels des PI	500
Achat d'eau (2)	556 211	Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux	585
Eau livrée au réseau (1) + (2)	556 211	Vidange des réservoirs	200
		Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m <sup>3</sup> /an/analyseur)	615
		Fuites d'eau diverses	1 000
<b>VOL DISTRIBUE (A) + (B)</b>	<b>492 113</b>	<b>PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE</b>	<b>3 900 (B)</b>

Rappel du résultat des années antérieures :

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volume eau pompée</b>		0	0		
<b>Achat d'eau</b>		498 450	471 501	542 279	556 211
<b>Eau livrée au réseau</b>		498 450	471 501	542 279	556 211
<b>Ecart avec année N-1</b>			- 26 949	+ 70 778	+ 13 932
<b>Volume distribué</b>		400 461	429 052	455 025	492 113
<b>Ecart avec année N-1</b>			+ 28 591	+ 25 973	+ 37 088
<b>Volume facturé</b>	383 585	391 261	423 852	447 025	488 213
<b>Ecart avec année N-1</b>		+ 7 676	+ 32 591	+ 23 173	+ 41 188

Les achats d'eau avant 2017 n'étaient pas comptabilisés par le SIVOM, car les deux antennes transportant l'eau jusqu'à la station reprise n'étaient pas équipées de comptage. Le SIVOM ne pouvait pas également calculer le rendement du réseau.

Les consommations d'eau **potable** de cette commune explosent en période estivale. Ces consommations **anormales** pour la taille de la commune sont dues **aux arrosages des jardins par le biais de compteurs verts**. Les pics de consommation entre juillet et août se situent la nuit, avec **des débits de pointe supérieur à 200 m<sup>3</sup>/h**. Une analyse plus fine des productions montre que sur la période de **juin à septembre 2020** (4 mois), le volume de production est de **322 969 m<sup>3</sup>**, alors que pour les **8 autres mois** de l'année le volume de production est de **233 242 m<sup>3</sup>**.



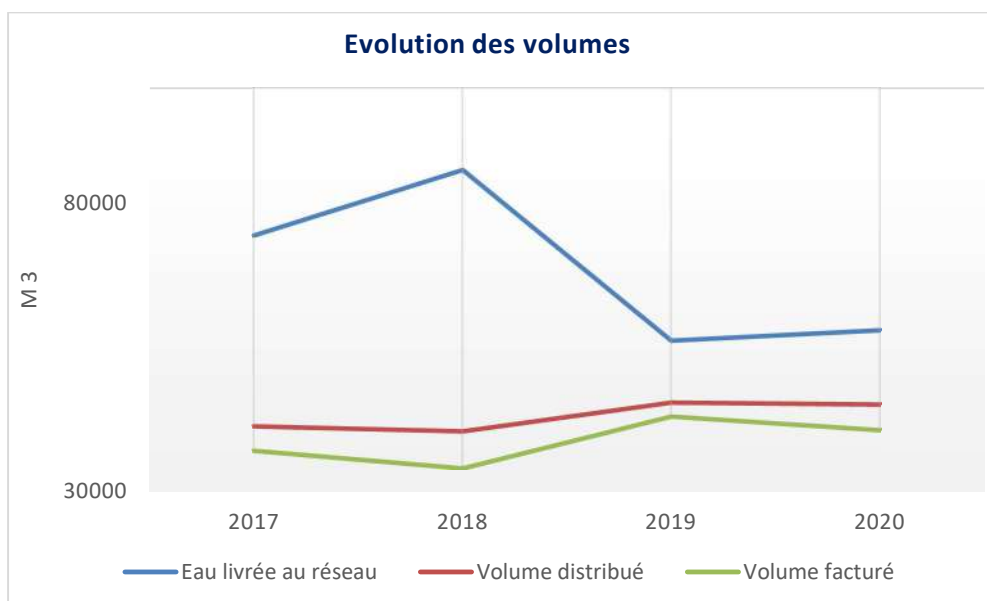
- La commune de Mas Blanc des Alpilles

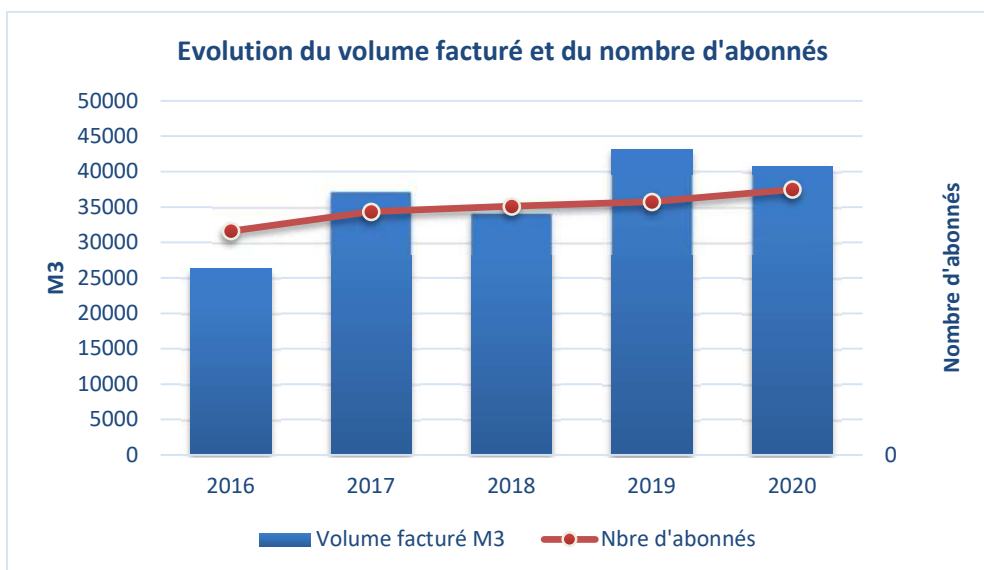
Etat pour l'année 2020 :

FACTURATION	M <sup>3</sup>	RESEAU	M <sup>3</sup>
Eau facturée	40 792 (A)	Prise d'eau sur PI	1 000
Eau pompée (1)	58 045	Essais annuels des PI	500
Achat d'eau (2)		Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux	200
Eau livrée au réseau (1) + (2)	58 045	Vidange des réservoirs	100
		Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m <sup>3</sup> /an/analyseur)	615
		Fuites d'eau diverses	2 000
<b>VOL DISTRIBUE (A) + (B)</b>	<b>45 207</b>	<b>PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE</b>	<b>4 415 (B)</b>

Rappel du résultat des années antérieures :

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volume eau pompée</b>	78 967	74 428	85 785	56 257	58 045
<b>Achat d'eau</b>	0	0			
<b>Eau livrée au réseau</b>	78 967	74 428	85 785	56 257	58 045
<b>Ecart avec année N-1</b>		_ 4 539	+ 11 357	_ 29 528	+ 1 788
<b>Volume distribué</b>		41 428	40 572	45 544	45 207
<b>Ecart avec année N-1</b>			_ 856	+ 4 972	_ 337
<b>Volume facturé</b>	26 269	37 212	34 157	43 129	40 792
<b>Ecart avec année N-1</b>		+ 10 943	_ 3 055	+ 8 972	_ 2 337





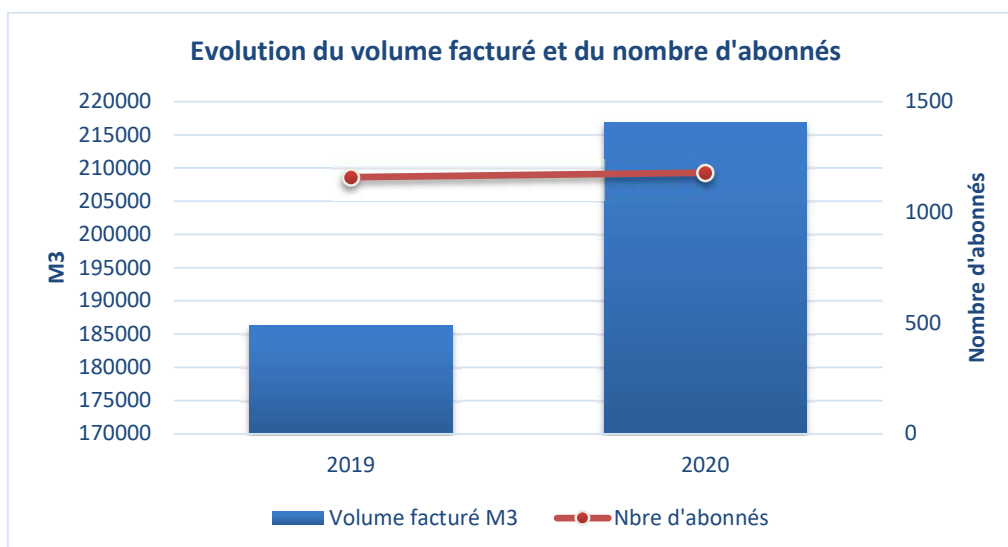
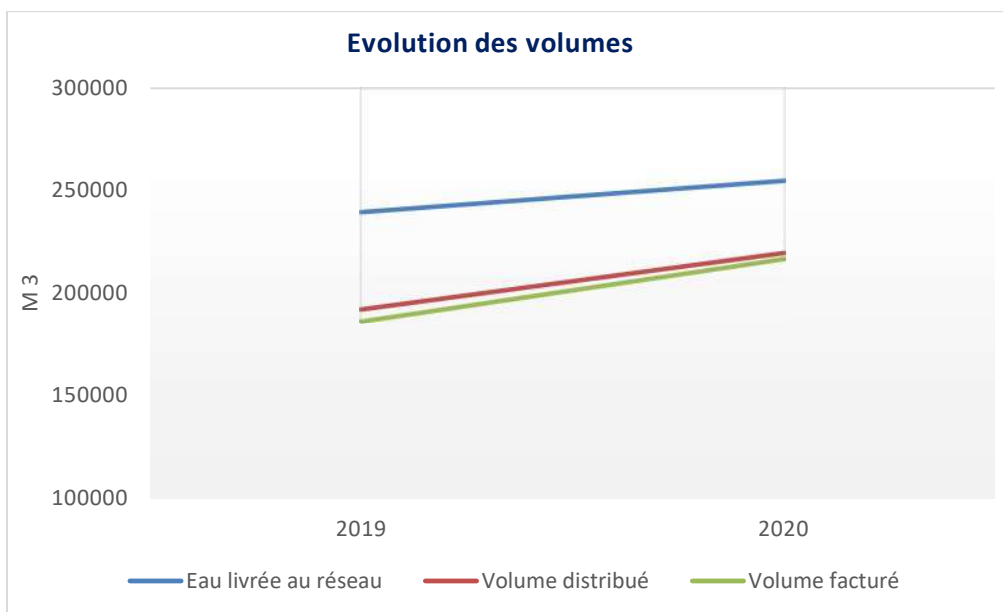
**- La commune de Saint Etienne du Grès**

*Etat pour l'année 2020 :*

FACTURATION	M <sup>3</sup>	RESEAU	M <sup>3</sup>	
<i>Eau facturée</i>	216 885 (A)	<i>Prise d'eau sur PI</i>	500	
<i>Eau pompée (1)</i>		254 942	<i>Essais annuels des PI</i>	500
<i>Achat d'eau (2)</i>		254 942	<i>Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux</i>	100
<i>Eau livrée au réseau (1) + (2)</i>		254 942	<i>Vidange des réservoirs</i>	200
			<i>Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m<sup>3</sup>/an/analyseur)</i>	615
		<i>Fuites d'eau diverses</i>	1 000	
<b>VOL DISTRIBUE (A) + (B)</b>	<b>219 800</b>	<b>PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE</b>	<b>2 915 (B)</b>	

*Rappel du résultat des années antérieures :*

	2019	2020
<b>Volume eau pompée</b>	239 625	254 942
<b>Achat d'eau</b>		
<b>Eau livrée au réseau</b>	239 625	254 942
<b>Ecart avec année N-1</b>		
<b>Volume distribué</b>	192 235	219 800
<b>Ecart avec année N-1</b>		
<b>Volume facturé</b>	186 305	216 885
<b>Ecart avec année N-1</b>		



**- La commune de Saint Rémy de Provence**

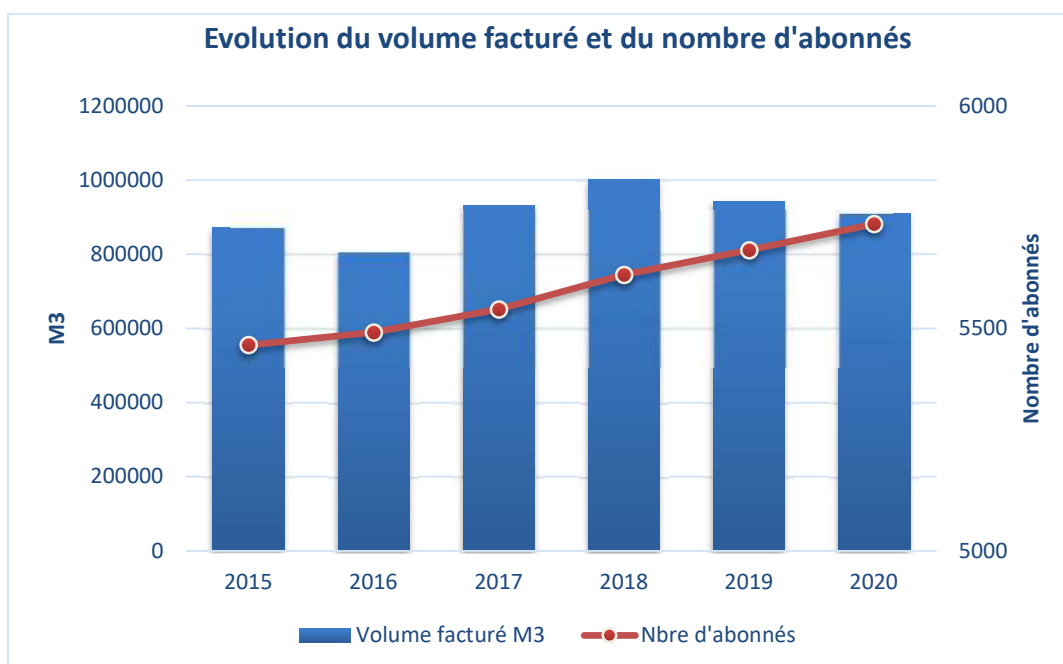
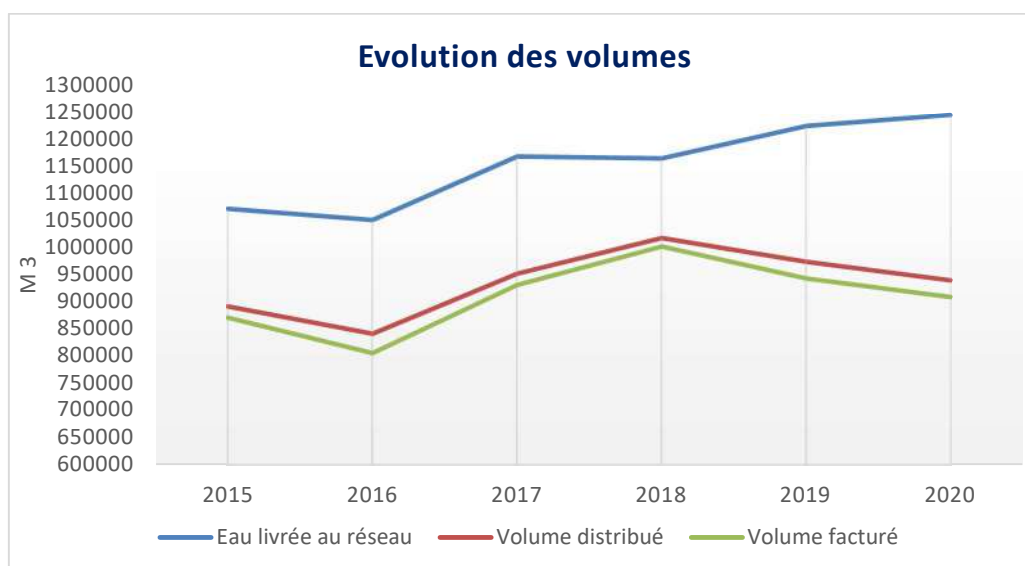
*Etat pour l'année 2020 :*

FACTURATION	M <sup>3</sup>	RESEAU	M <sup>3</sup>
<i>Eau facturée</i>	909 037 (A)	<i>Prise d'eau sur PI</i>	3 000
<i>Eau pompée Paluds et Méjades (1)</i>	1 180 395	<i>Essais annuels des PI</i>	1 000
<i>Achat d'eau au SIVOM (2)</i>	64 287	<i>Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux</i>	1 000
<i>Eau livrée au réseau (1) + (2)</i>	1 244 682	<i>Vidange des réservoirs</i>	4 000
		<i>Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m<sup>3</sup>/an/analyseur)</i>	2 460
		<i>Fuites d'eau diverses</i>	19 200
<b>VOL DISTRIBUE (A) + (B)</b>	<b>939 697</b>	<b>PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE</b>	<b>30 660 (B)</b>



Rappel du résultat des années antérieures :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Volume eau pompée (Paluds + Méjades)</b>	1 027 666	1 020 817	1 125 805	1 125 443	1 163 876	1 180 395
<b>Achat SIVOM</b>	44 085	30 083	41 753	38 803	60 353	64 287
<b>Eau livrée au réseau</b>	1 071 751	1 050 900	1 167 558	1 164 246	1 224 229	1 244 682
<b>Ecart avec année N-1</b>	+ 81 522	- 20 851	+ 116 658	- 3 312	+ 59 983	+ 20 453
<b>Volume distribué</b>	891 897	841 444	951 771	1 017 694	973 719	939 697
<b>Ecart avec année N-1</b>	+ 37 382	- 50 453	+ 110 327	+ 65 923	- 43 975	- 34 022
<b>Volume facturé</b>	871 237	805 784	931 111	1 002 034	943 059	909 037
<b>Ecart avec année N-1</b>	+ 32 382	- 65 453	+ 125 327	+ 70 923	- 58 975	- 34 022



## 5. Les indicateurs de performance

### 5-1. Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0) :

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public eau potable sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Sur Aureille, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.

Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **1 316**.

Sur Eygalières, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.

Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **1 546**.

Sur Mas Blanc des Alpilles, on peut considérer que 90 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.

Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **466**.

Sur Saint Etienne du Grès, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.

Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **2 147**.

Sur Saint Rémy de Provence, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.

Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **8 535**.

### 5-2. Qualité de l'eau :

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

#### - La commune d'Aureille

Analyses	Nbre Prélèvements 2020	Nbre prélèvements non-conformes en 2020	Taux de conformité en 2020
Microbiologie (P101.1)	10	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	10	0	100 %

#### - La commune d'Eygalières

Analyses	Nbre Prélèvements 2020	Nbre prélèvements non-conformes en 2020	Taux de conformité en 2020
Microbiologie (P101.1)	9	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	9	0	100 %

#### - La commune de Mas Blanc des Alpilles

Analyses	Nbre Prélèvements 2020	Nbre prélèvements non-conformes en 2020	Taux de conformité en 2020
Microbiologie (P101.1)	6	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	6	0	100 %

## - La commune de Saint Etienne du Grès

Analyses	Nbre Prélèvements 2020	Nbre prélèvements non-conformes en 2020	Taux de conformité en 2020
Microbiologie (P101.1)	14	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	14	0	100 %

## - La commune de Saint Rémy de Provence

Analyses	Nbre Prélèvements 2020	Nbre prélèvements non-conformes en 2020	Taux de conformité en 2020
Microbiologie (P101.1)	33	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	34	0	100 %

**5-3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) :**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). La réglementation définit une procédure particulière pour la protection de la ressource en eau. En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % Aucune action de protection
- 20 % Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

D'après les valeurs transmises par l'ARS les indices sont les suivants :

## - La commune d'Aureille

Nom du captage	Date DUP	Indice en 2020
Station Les Fioles	27/10/2004	80 %

## - La commune de Mas Blanc des Alpilles

Nom du captage	Date DUP	Indice en 2020
Station La Rode	12/02/2008	60 %

## - La commune de Saint Etienne du Grès

Nom du captage	Date DUP	Indice en 2020
Station du stade	05/06/2008	60 %

## - La commune de Saint Rémy de Provence

Nom du captage	Date DUP	Indice en 2020
Station des Paluds	26/07/2013	80 %
Station des Méjades	26/07/2013	80 %

**5-4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) :**

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

## - La commune d'Aureille

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	15
<b>C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>90</b>

## - La commune d'Eygalières

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	10
<b>C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>85</b>

## - La commune de Mas Blanc des Alpilles

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	10
<b>C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>39</b>

## - La commune de Saint Etienne du Grès

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	10
<b>C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>85</b>



## - La commune de Saint Rémy de Provence

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	15
<b>C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>100</b>

### 5-5. Indicateur de performance du réseau :

Dans ce chapitre nous allons aborder les indices suivants :

- Rendement du réseau (en %) : ratio entre d'une part le volume distribué et d'autre part le volume livré au réseau. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- Indice linéaire des volumes non comptés (ILV en m<sup>3</sup>/j/km) : ratio entre le volume non compté et le linéaire du réseau. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- Indice linéaire des pertes en réseau (ILP en m<sup>3</sup>/h/km) : ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume livré au réseau et le volume distribué, et le linéaire de réseau. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.
- Indice linéaire de consommation (ILC en m<sup>3</sup>/j/km) : ratio entre le volume distribué et le linéaire de réseau. Sa valeur et son évolution permettent de déterminer le type de réseau (rural, semi-rural, urbain).

*Les extensions de réseaux significatives de cette dernière décennie induisent une baisse de la valeur calculée de l'indice linéaire de consommation (ILC) et peuvent à terme si les extensions se poursuivent, changer la catégorie de typologie de réseau (passage de semi-rural à rural) avec un impact sur le niveau de performance attendu en matière d'indice linéaire de pertes (ILP).*

*Une densification des abonnés sur le réseau et une limitation des extensions est recommandée car l'Agence de l'Eau. Actuellement seul le rendement est important. Si toutefois l'ILP et l'ILC devaient être prises en compte dans les prochaines années, notre réseau aurait alors une moins bonne qualification au vue des critères de l'Agence de l'Eau. Cette densification permettrait de mieux mutualiser les ouvrages. Un kilomètre de conduite desservant 5 abonnés est moins facilement amortissable et moins rentable qu'un kilomètre de conduite desservant 25 abonnés.*

A l'aide des deux tableaux suivants, élaborés par l'Agence de l'Eau, nous allons pouvoir déterminer le type de réseau et la catégorie pour l'année 2019.

Type de réseau	ILC
Rural	< 10
Semi-rural	10 < ILC < 30
Urbain	> 30

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	< 0.06	< 0.13	< 0.3
Acceptable	< 0.1	< 0.2	< 0.4
Médiocre	0.1 < ILP < 0.16	0.2 < ILP < 0.33	0.4 < ILP < 0.63
Mauvais	> 0.16	> 0.33	> 0.63

## - La commune d'Aureille

		2017	2018	2019	2020	
		Linéaire de réseau hors branchements (km)	21,045	21,00	21,00	21,00
		Nombre d'abonnés	755	761	780	802
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m <sup>3</sup> /an	214 106	163 650	172 883	180 066
	2	Volume EB importé en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	3	Volume EB exporté en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	4	Volume entrée station(s) en m <sup>3</sup> /an	214 106	163 650	172 883	180 066
	5	Volume besoin station(s) en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m <sup>3</sup> /an	214 106	163 650	172 883	180 066
		Production journalière moyenne en m <sup>3</sup> /j	587	448	474	493
		Production journalière de pointe en m <sup>3</sup> /j	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	7	Volume ET importée en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	8	Volume ET exportée en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
Volumes consommés	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m <sup>3</sup> /an	214 106	163 650	172 883	180 066
	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m <sup>3</sup> /an	114 763	121 939	96 010	108 344
	11	Volume consommé non comptabilisé en m <sup>3</sup> /an	13 700	9 700	10 000	10 365
Indices du réseau	12	Volume consommés autorisés en m <sup>3</sup> /an	128 463	131 639	106 010	118 709
	13	Volume de pertes en m <sup>3</sup> /an	85 643	32 011	66 873	61 357
	=10/9	Rendement brut du réseau	<b>53,6 %</b>	<b>74,5 %</b>	<b>55,5 %</b>	<b>60,2 %</b>
	=12/9	Rendement net du réseau <b>(P104.3)</b>	<b>60 %</b>	<b>80,4 %</b>	<b>61,3 %</b>	<b>65,9 %</b>
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	35,8	36,2	37,1	38,2
	=9-10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m <sup>3</sup> /j/km) <b>(P105.3)</b>	13	5,4	10	9,4
	=12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	16,8	17,2	13,8	15,5
		Qualification du réseau selon l'ILC	Semi-rural	Semi-rural	Semi-rural	Semi-rural
	=9-12	Volume de pertes en m <sup>3</sup> /an	85 643	32 011	66 873	61 357
	=9-12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m <sup>3</sup> /h/km) <b>(P106.3)</b>	0,47	0,17	0,36	0,33
		Qualification du réseau selon l'ILP	<b>Mauvais</b>	<b>Acceptable</b>	<b>Mauvais</b>	<b>Médiocre</b>
=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /an)	153	160	123	135	

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie semi-rural, mauvais.

Cette année le rendement du réseau a atteint **65,9%**. Il est classé médiocre selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en SEMI RURAL.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

## - La commune d'Eygalières

		2017	2018	2019	2020	
		Linéaire de réseau hors branchements (km)	36,50	36,50	36,50	36,50
		Nombre d'abonnés	1236	1 248	1 262	1 278
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	2	Volume EB importé en m <sup>3</sup> /an	498 950	471 501	542 279	556 211
	3	Volume EB exporté en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	4	Volume entrée station(s) en m <sup>3</sup> /an	498 950	471 501	542 279	556 211
	5	Volume besoin station(s) en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m <sup>3</sup> /an	498 950	471 501	542 279	556 211
		Production journalière moyenne en m <sup>3</sup> /j	1 366	1 292	1 486	1 524
		Production journalière de pointe en m <sup>3</sup> /j	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	7	Volume ET importée en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	8	Volume ET exportée en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m <sup>3</sup> /an	498 450	471 501	542 279	556 211
Volumes consommés	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m <sup>3</sup> /an	391 261	423 852	447 025	488 213
	11	Volume consommé non comptabilisé en m <sup>3</sup> /an	9 200	5 200	8 000	3 900
	12	Volume consommés autorisés en m <sup>3</sup> /an	400 461	429 052	455 025	492 113
Indices du réseau	13	Volume de pertes en m <sup>3</sup> /an	97 989	42 449	87 254	64 098
	=10/9	Rendement brut du réseau	<b>78,5 %</b>	<b>89,9 %</b>	<b>82,4 %</b>	<b>87,8 %</b>
	=(12)/9	Rendement net du réseau <b>(P104.3)</b>	<b>80,3 %</b>	<b>91 %</b>	<b>83,9 %</b>	<b>88,5 %</b>
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	32,9	34,2	34,6	35,0
	=(9-10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m <sup>3</sup> /j/km) <b>(P105.3)</b>	8	3,6	7,1	5,1
	=(12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	30	32,2	34,2	36,9
		Qualification du réseau selon l'ILC	Semi-rural	Urbain	Urbain	Urbain
	=9-12	Volume de pertes en m <sup>3</sup> /an	97 989	42 449	87 254	64 098
	=(9-12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m <sup>3</sup> /h/km) <b>(P106.3)</b>	0,31	0,13	0,27	0,20
		Qualification du réseau selon l'ILP	<b>Médiocre</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>
=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /an)	326	340	354	382	

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie urbain, bon.

Cette année le rendement du réseau a atteint **88,5 %**. Il est classé bon selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en URBAIN.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

## - La commune de Mas Blanc des Alpilles

		2017	2018	2019	2020	
		Linéaire de réseau hors branchements (km)	15,00	15,00	15,00	15,00
		Nombre d'abonnés	275	281	286	300
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m <sup>3</sup> /an	74 428	85 785	56 257	58 045
	2	Volume EB importé en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	3	Volume EB exporté en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	4	Volume entrée station(s) en m <sup>3</sup> /an	74 428	85 785	56 257	58 045
	5	Volume besoin station(s) en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m <sup>3</sup> /an	74 428	85 785	56 257	58 045
		Production journalière moyenne en m <sup>3</sup> /j	204	235	154	159
		Production journalière de pointe en m <sup>3</sup> /j	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	7	Volume ET importée en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	8	Volume ET exportée en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m <sup>3</sup> /an	74 428	85 785	56 257	58 045
Volumés consommés	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m <sup>3</sup> /an	37 212	34 157	43 129	40 792
	11	Volume consommé non comptabilisé en m <sup>3</sup> /an	4 415	6 415	2 415	4 415
	12	Volume consommés autorisés en m <sup>3</sup> /an	41 627	40 572	45 544	45 207
Indices du réseau	13	Volume de pertes en m <sup>3</sup> /an	32 801	45 213	10 713	12 838
	=10/9	Rendement brut du réseau	<b>50,0 %</b>	<b>39,8 %</b>	<b>76,7 %</b>	<b>70,3 %</b>
	=(12)/9	Rendement net du réseau <b>(P104.3)</b>	<b>55,9 %</b>	<b>47,3 %</b>	<b>81,0 %</b>	<b>77,9 %</b>
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	18,3	18,7	19,1	20,0
	=(9- 10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m <sup>3</sup> /j/km) <b>(P105.3)</b>	6,8	9,4	2,4	3,2
	=(12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	7,6	7,4	8,3	8,3
		Qualification du réseau selon l'ILC	Rural	Rural	Rural	Rural
	=9-12	Volume de pertes en m <sup>3</sup> /an	32 801	45 213	10 713	12 838
	=(9- 12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m <sup>3</sup> /h/km) <b>(P106.3)</b>	0,25	0,4	0,08	0,10
		Qualification du réseau selon l'ILP	<b>Mauvais</b>	<b>Mauvais</b>	<b>Acceptable</b>	<b>Acceptable</b>
	=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /an)	135	122	151	136

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie rural, acceptable.

Cette année le rendement du réseau a atteint **77,9 %**. Il est classé acceptable selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en RURAL.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

## - La commune de Saint Etienne du Grès

		2017	Moyenne 2017 - 2018	2019	2020	
		Linéaire de réseau hors branchements (km)	36,96	36,96	36,96	36,96
		Nombre d'abonnés	1 143	1 152	1 159	1 179
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m <sup>3</sup> /an	286 691	541 699	239 625	254 942
	2	Volume EB importé en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	3	Volume EB exporté en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	4	Volume entrée station(s) en m <sup>3</sup> /an	286 691	541 699	239 625	254 942
	5	Volume besoin station(s) en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m <sup>3</sup> /an	286 691	541 699	239 625	254 942
		Production journalière moyenne en m <sup>3</sup> /j	785	1 484	657	698
		Production journalière de pointe en m <sup>3</sup> /j	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	7	Volume ET importée en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
	8	Volume ET exportée en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0
Volumes consommés	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m <sup>3</sup> /an	286 691	541 699	239 625	254 942
	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m <sup>3</sup> /an	109 918	384 575	186 305	216 885
	11	Volume consommé non comptabilisé en m <sup>3</sup> /an	12 815	20 630	5 930	2 915
Indices du réseau	12	Volume consommés autorisés en m <sup>3</sup> /an	122 733	405 205	192 235	219 800
	13	Volume de pertes en m <sup>3</sup> /an	163 958	136 494	47 390	35 142
	=10/9	Rendement brut du réseau	<b>38,3 %</b>	<b>71 %</b>	<b>77,7 %</b>	<b>85,1 %</b>
	=(12)/9	Rendement net du réseau <b>(P104.3)</b>	<b>42,8 %</b>	<b>74,8 %</b>	<b>80,2 %</b>	<b>86,2 %</b>
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	30,9	31,2	31,4	31,9
	=(9- 10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m <sup>3</sup> /j/km) <b>(P105.3)</b>	13,1	5,8	4,0	2,8
	=(12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	9,1	15	14,3	16,3
		Qualification du réseau selon l'ILC	Rural	Semi-rural	Semi-Rural	Semi-Rural
	=9-12	Volume de pertes en m <sup>3</sup> /an	163 958	136 494	47 390	35 142
	=(9- 12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m <sup>3</sup> /h/km) <b>(P106.3)</b>	0,51	0,21	0,15	0,11
		Qualification du réseau selon l'ILP	<b>Mauvais</b>	<b>Médiocre</b>	<b>Acceptable</b>	<b>Bon</b>
=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /an)	96	334	161	184	

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie semi-rural, acceptable.

Cette année le rendement du réseau a atteint **86,2 %**. Il est classé bon selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en SEMI-RURAL.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

## - La commune de Saint Rémy de Provence

		2016	2017	2018	2019	2020	
		Linéaire de réseau hors branchements (km)	97,205	97,21	97,21	97,48	97,48
		Nombre d'abonnés	5 491	5 543	5 621	5 676	5 735
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m <sup>3</sup> /an	1 020 817	1 125 805	1 125 443	1 163 876	1 180 395
	2	Volume EB importé en m <sup>3</sup> /an	30 083	41 753	38 803	60 353	64 287
	3	Volume EB exporté en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0	0
	4	Volume entrée station(s) en m <sup>3</sup> /an	1 050 900	1 167 558	1 164 246	1 224 229	1 244 682
	5	Volume besoin station(s) en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m <sup>3</sup> /an	1 050 900	1 167 558	1 164 246	1 224 229	1 244 682
		Production journalière moyenne en m <sup>3</sup> /j	2 879	3 199	3 190	3 354	3 410
		Production journalière de pointe en m <sup>3</sup> /j	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	7	Volume ET importée en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0	0
Volumens consommés	8	Volume ET exportée en m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0	0
	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m <sup>3</sup> /an	1 050 900	1 167 558	1 164 246	1 224 229	1 244 682
	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m <sup>3</sup> /an	805 784	931 111	1 002 034	943 059	909 037
Indices du réseau	11	Volume consommé non comptabilisé en m <sup>3</sup> /an	35 660	20 660	15 660	30 660	30 660
	12	Volume consommés autorisés en m <sup>3</sup> /an	841 444	951 771	1 017 694	973 719	939 697
	13	Volume de pertes en m <sup>3</sup> /an	209 456	215 787	146 552	250 510	304 985
	=10/9	Rendement brut du réseau	<b>76,7</b>	<b>79,7 %</b>	<b>86,1 %</b>	<b>77,0 %</b>	<b>73,0 %</b>
	=(12)/9	Rendement net du réseau (P104.3)	<b>80,1</b>	<b>81,5 %</b>	<b>87,4 %</b>	<b>79,5 %</b>	<b>75,5 %</b>
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	56,5	57	57,8	58,2	58,8
	=(9-10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m <sup>3</sup> /j/km) (P105.3)	6,9	6,7	4,6	7,9	9,4
	=(12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	23,7	26,8	28,7	27,4	26,4
		Qualification du réseau selon l'ILC	Semi-rural	Semi-rural	Semi-rural	Semi-rural	Semi-rural
	=9-12	Volume de pertes en m <sup>3</sup> /an	209 456	215 787	146 552	250 510	304 985
	=(9-12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m <sup>3</sup> /h/km) (P106.3)	0,25	0,25	0,172	0,293	0,357
	Qualification du réseau selon l'ILP	<b>Médiocre</b>	<b>Médiocre</b>	<b>Acceptable</b>	<b>Médiocre</b>	<b>Mauvais</b>	
=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /an)	147	168	178	166	159	

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie semi-rural, médiocre.

Cette année le rendement du réseau a atteint **75,5 %**. Il est classé mauvais selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en SEMI RURAL.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

**5-6. Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable (P107.2) :**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau.

**- La commune d'Aureille**

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0 %

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

**- La commune d'Eygalières**

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0 %

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

**- La commune de Mas Blanc des Alpilles**

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0,135	0,18

Au cours des 5 dernières années, 0,135 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement =  $[(0 + 0 + 0 + 0,135 + 0) / (5 * 15)] * 100 = 0,18 \%$

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0,18 %

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0,18 %	0 %

**- La commune de Saint Etienne du Grès**

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0,330	0,100	1,775	0,350



Au cours des 5 dernières années, 2,555 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement =  $[(0 + 0,330 + 0,100 + 1,775 + 0,350) / (5 * 37)] * 100 = 1,38 \%$

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 1,38 %

Exercice	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	1,38 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau. Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	1,38 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{1,38} = 72 \text{ ans}$

#### - La commune de Saint Rémy de Provence

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0,445	1,115	1,260	1,235	0,140

Au cours des 5 dernières années, 4,195 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement =  $[(0,445 + 1,115 + 1,260 + 1,235 + 0,140) / (5 * 97)] * 100 = 0,86 \%$

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0,86 %

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,94 %	1,03 %	0,76 %	0,93 %	0,86 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau. Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,94 %	1,03 %	0,76 %	0,93 %	0,86 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{0,94} = 106 \text{ ans}$	97 ans	131 ans	107 ans	116 ans

#### 5-7. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0) :

Le délai maximal d'ouverture des branchements est de **8 jours ouvrés**.

## 5-8. Taux de respect du délai maximal d'ouverture branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) :

Ce taux sert à évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

En 2020, **100 % des ouvertures de branchements ont été réalisées dans le délai maximal auquel s'était engagé le service pour l'ensemble des communes en régie.**

## 6. Les travaux et études réalisés en 2020

### 6-1. Quelques chiffres clés :

Type d'intervention	Aureille	Eygalières	Mas Blanc	St Etienne du G	St Rémy de Pce
Nombre de fuites sur refoulement	0	0	0	0	0
Nombre de fuites sur canalisation	2	0	0	3	3
Nombre de fuites sur branchement	1	1	0	1	3
Nombre de branchements neufs	19	18	4	12	34
Nombre de vannes remplacées	0	3	0	10	1
Nombre de nouvelles vannes	0	0	0	16	4

La commune de Saint Etienne du Grès comptabilise un nombre très important de fuites sur canalisation et branchement.

### 6-2. Les Travaux :

-Aureille :

Attribution marché pour extension réseau d'eau potable sous le Chemin du Pont d'Etienne.

-Eygalières :

Etude en cours pour l'extension du réseau d'eau potable Route d'Orgon.

Lancement marché de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable Impasse Vieille Fontaine.

-Mas Blanc des Alpilles :

Désignation d'un hydrogéologue agréé pour la création d'un nouveau forage.

-Saint Etienne du Grès

Consultation pour le renouvellement du réseau d'eau potable aux abords de l'Esplanade de la Mairie.

Consultation pour le renouvellement du réseau d'eau potable sur le RD32.

-Saint Rémy de Provence :

Lancement maîtrise d'œuvre groupée avec la commune pour le remplacement du réseau d'eau potable sur l'Avenue Durand Maillane.

Lancement maîtrise d'œuvre groupée avec la commune pour le remplacement du réseau d'eau potable sur le parking Libération (Clos des cèdres).

Discussion avec l'ensemble des administrés de la Galine pour l'extension du réseau d'eau potable à leur charge.

La Régie a enterré son réseau de distribution sur une longueur de 70 mètres. Ces travaux se sont déroulés de la façon suivante :

- Saint Rémy de Provence : Extension en  $\varnothing$  100 mm fonte, sur 70 mètres, pour l'aménagement de l'Eco Hameau de USSOL,

La Régie a renouvelé son réseau de distribution sur une longueur de 490 mètres. Ces travaux se sont déroulés de la façon suivante :

- Saint Etienne du Grès :
  - o Avenue de la Légalité, renouvellement du  $\varnothing$  80 mm fibrociment en  $\varnothing$  100 mm fonte sur 90 mètres,
  - o RD99-piste cyclable, renouvellement du  $\varnothing$  80 mm fibrociment en  $\varnothing$  150 mm fonte sur 260 mètres.
- Saint Rémy de Provence :
  - o Avenue de la Libération, renouvellement du  $\varnothing$  80 mm fonte en  $\varnothing$  150 mm fonte sur 140 mètres.



*Eco Hameau Ussol – Saint Rémy de Provence*



*RD99, piste cyclable – Saint Etienne du Grès*

AR PREFECTURE

013-241300375-20210909-DEL146\_2021-DE

Regu le 13/09/2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLEE DES EAUX PURES



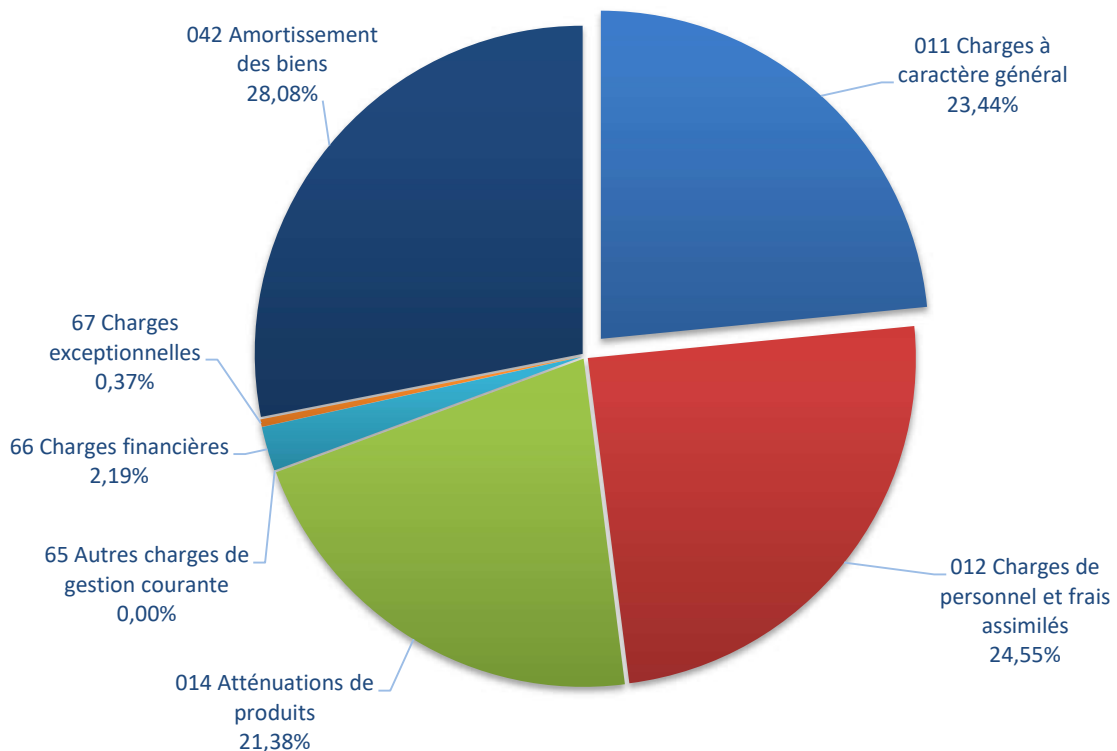
*Rue de la légalité - Saint Etienne du Grès*

## 7. Les indicateurs financiers eau potable

### 7-1. Les dépenses d'exploitation

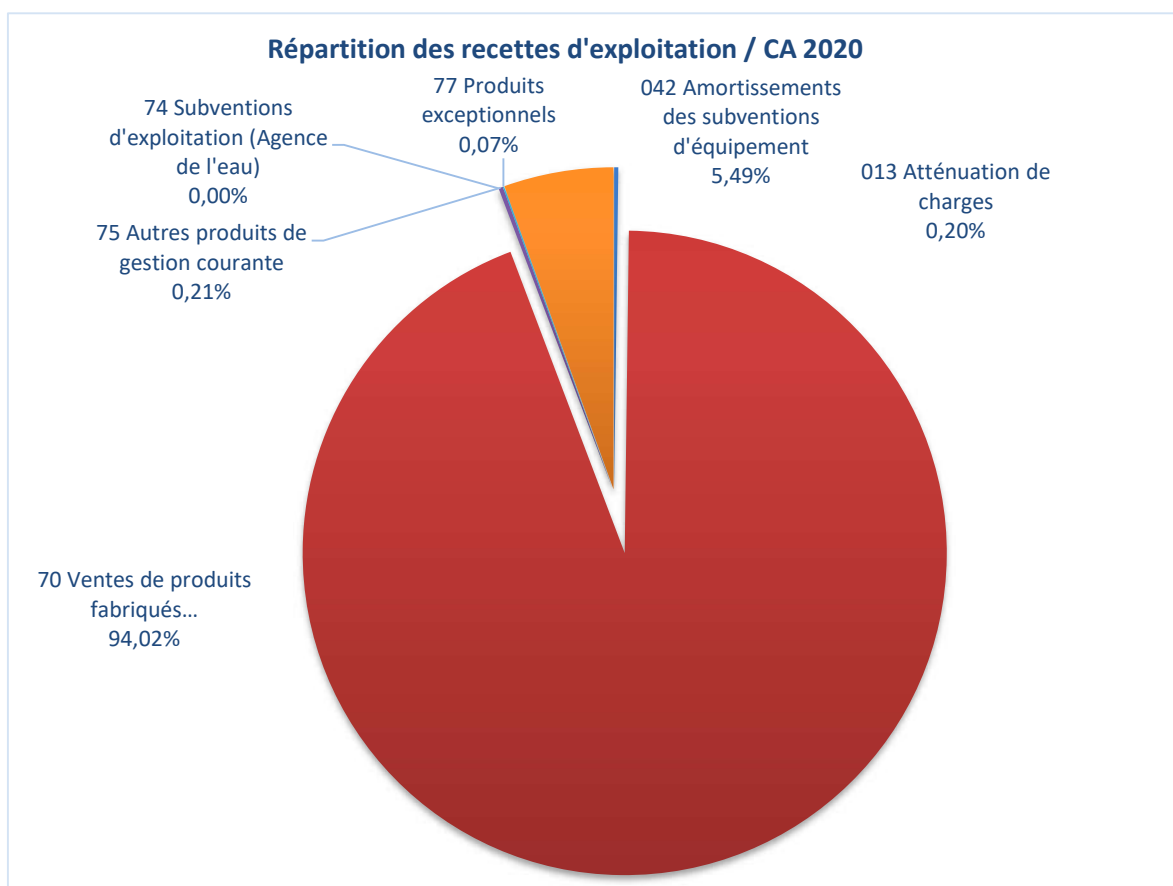
Chapitre	Libellé	2020	
		Euros	%
011	Charges à caractère général	553 875,55	23,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	579 965,09	24,55
014	Atténuations de produits	505 061,00	21,38
65	Autres charges de gestion courante	2,33	0,00
66	Charges financières	51 712,34	2,19
67	Charges exceptionnelles	8 654,73	0,37
042	Amortissement des biens	663 440,41	28,08
<b>TOTAL</b>		<b>2 362 711,45</b>	

Répartition des dépenses d'exploitation / CA 2020



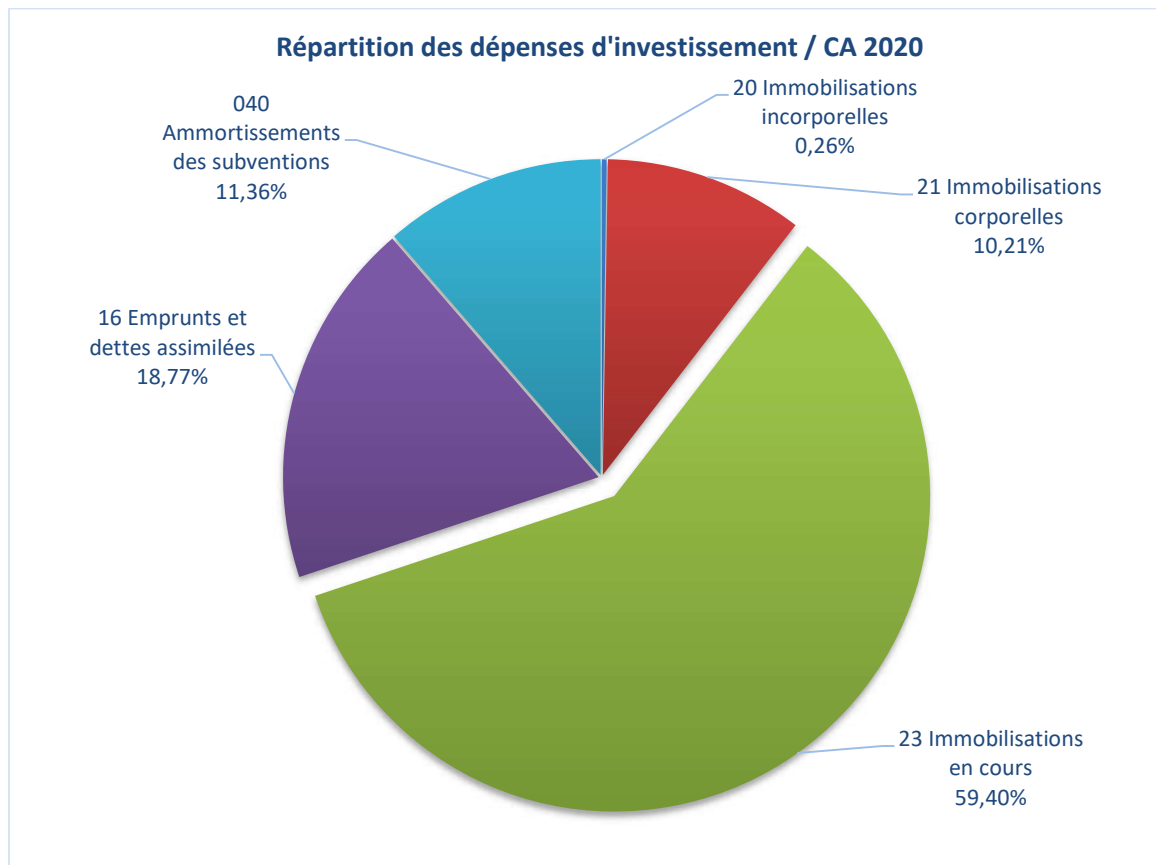
**7-2. Les recettes d'exploitation**

Chapitre	Libellé	2020	
		Euros	%
013	Atténuations de charges (remboursements en cas de maladie, accident travail...)	5 703,91	0,20
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service décomposées de la façon suivante 70111 – ventes d'eau aux abonnés 701241 – Redevance pollution d'origine domestique 70128 – Autres taxes et redevances 704 - Travaux 7064 – Locations de compteurs 7081 – Produits des services exploités 7084 – Mise à disposition de personnel facturé 7088 – Autres produits d'activités annexes	2 646 066,72 décomposition 1 403 523,94 418 794,90 82 057,80 162 676,28 394 781,86 0 120 160,35 64 071,59	94,02
74	Subventions d'exploitation (Agence de l'Eau)	0	0
75	Autres produits de gestion courante	5 989,21	0,21
77	Produits exceptionnels	1 972,42	0,08
042	Amortissements des subventions d'équipement	154 602,85	5,49
<b>TOTAL</b>		<b>2 814 335,11</b>	



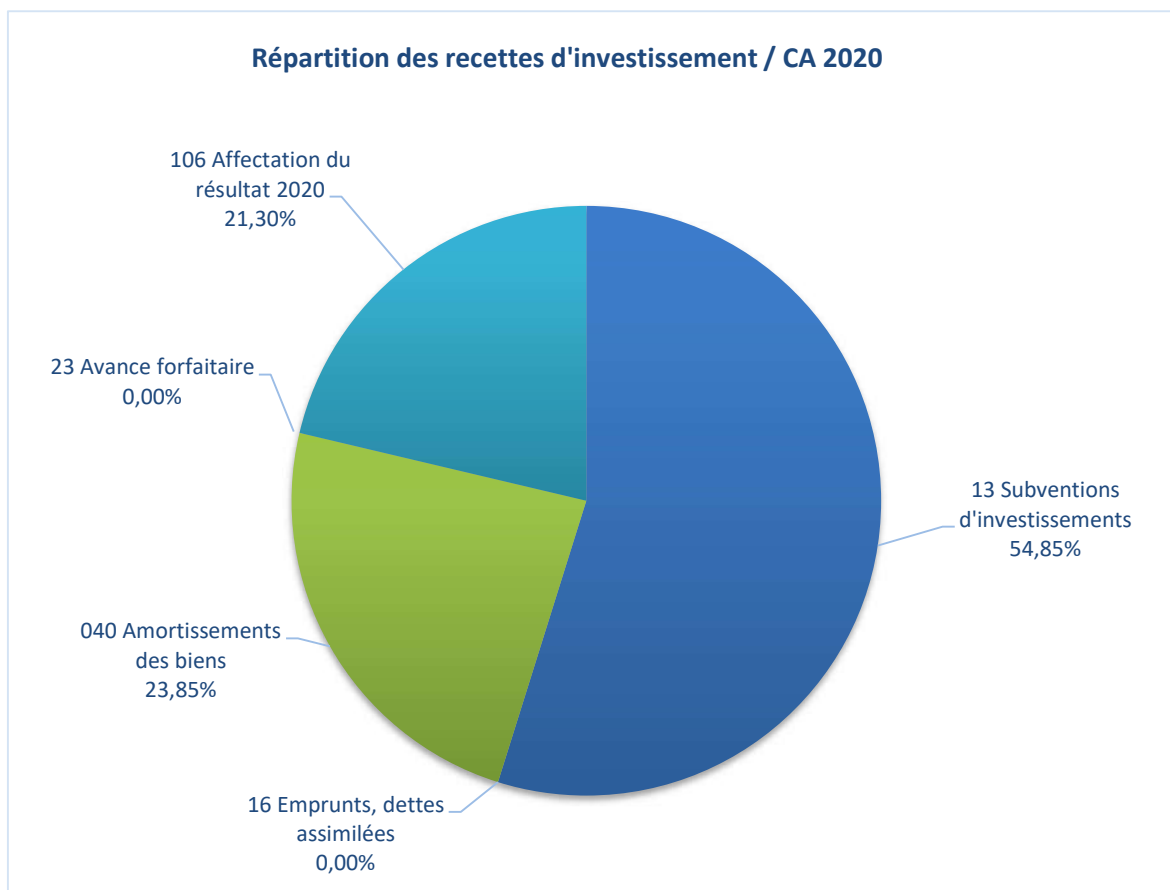
### 7-3. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	2020	
		Euros	%
20	Immobilisations incorporelles	3 485,80	0,26
21	Immobilisations corporelles	138 966,19	10,21
23	Immobilisations en cours	808 548,93	59,40
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursements capital des emprunts)	255 484,03	18,77
040	Amortissements des subventions d'équipement	154 602,85	11,36
<b>TOTAL</b>		<b>1 361 037,80</b>	



**7-4. Les recettes d'investissement**

Chapitre	Libellé	2020	
		Euros	%
13	<i>Subventions d'investissement</i>	1 525 610,00	54,85
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	0,00	0,00
040	<i>Amortissements des biens</i>	663 440,41	23,85
23	<i>Avance forfaitaire</i>	0,00	0,00
106	<i>Affectation du résultat 2020</i>	592 581,81	21,30
<b>TOTAL</b>		<b>2 781 632,22</b>	





**7-5. L'état de la dette à la fin de l'exercice 2020**

Dates première échéance	Organisme prêteur	Durée résiduelle (année)	Capital origine	Capital restant dû au 31 décembre 2020	Annuité 2020	
					Intérêt	Capital
01/02/2003	CFFL	1,67	497 000	67 980,59	0,00	32 133,35
01/03/2004	CFFL	2,75	300 000	58 628,55	0,00	18 695,53
16/06/2006	Agence Eau	0	83 100	0,00	0,00	5 540,00
01/06/2007	CFFL	10,5	500 000	177 102,53	0,00	30 337,02
01/08/2008	CFFL	1,67	500 000	89 569,78	5 748,17	41 612,07
01/09/2008	CFFL	7,50	800 000	388 145,97	19 523,79	42 349,93
03/03/2014	Caisse épargne	8,00	300 000	181 764,84	7 669,25	18 951,39
01/11/2016	CDC	24,92	110 500	92 083,35	1 675,92	3 683,33
21/01/2017	Orange Bank	10,08	54 000	41 129,95	888,87	3 313,71
15/07/2020	Crédit agricole	18,58	1 300 000	1 241 132,30	13 755,85	58 867,70
<b>ENCOURS</b>			<b>4 444 600</b>	<b>2 337 537,86</b>	<b>49 261,85</b>	<b>255 484,03</b>

**7-6. L'épargne brute**

Epargne brute = recettes réelles d'exploitation – dépenses réelles d'exploitation

Epargne brute = 2 659 732,26 € - 1 647 558,70 € = 1 012 173,56 €

L'épargne brute pour 2020 est de **1 012 173,56 €**

**7-7. Le taux d'endettement**

$$\text{Taux d'endettement} = \left( \frac{\text{annuité de la dette}}{\text{recettes d'exploitation}} \right) * 100$$

$$\text{Taux d'endettement} = \left( \frac{304\,745,88\,€}{2\,659\,732,26\,€} \right) * 100 = 11,46\%$$

Le taux d'endettement pour 2020 est de **11,46 %**

**7-8. La durée d'extinction de la dette (P153.2)**

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{\text{encours de la dette}}{\text{épargne brute}}$$

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{2\,593\,021,89\,€}{1\,012\,173,56\,€} = 2,56\text{ ans}$$

La durée d'extinction de la dette pour 2020 est de **2,56 ans**

**8. Récapitulatif des indicateurs de performance**

Codes	Libellés	Auraille	Eygalières	Mas Blanc	St Etienne du G	St Rémy de Pce
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (en Hab)	1 316	1 546	466	2 145	8 535
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (en €)	1,50				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques sur les eaux distribuées (en %)	100	100	100	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques sur les eaux distribuées (en %)	100	100	100	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (sur 120)	90	85	39	85	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution (en %)	65,9	88,5	77,9	86,2	75,5
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /J/Km)	9,4	7,5,1	3,2	2,8	9,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /H/Km)	0,33	0,2	0,1	0,11	0,357
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux (en %)	0	0	0,18	1,38	0,86
P108.3	Indice d'avancement de la protection ressource (en %)	80	/	60	60	80
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (en %)	100				
P153.2	Durée d'extinction de la dette (en années)	2,56				
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (en J)	8				

## C/ LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT

### 1. Les unités de traitement

#### 1-1. Dénomination des termes couramment utilisés en assainissement

STEP : Station d'Épuration.

Eq/Hab : Equivalent Habitant = 60 g de DBO5/jour

1 Eq/Hab = 1 Hab

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matières En Suspension

Pt : Phosphore Total

Les formes de l'azote :

- NGL : Azote Total ou Global (N-NTK + N-NO<sub>2</sub> + N-NO<sub>3</sub>)
- NTK : Azote Kjeldahl (Azote Organique +Azote Ammoniacal)
- NH<sub>4</sub> : Azote Ammoniacal (N-NH<sub>4</sub> = NH<sub>4</sub>/1.29)
- NO<sub>2</sub> : Nitrite (N-NO<sub>2</sub> = NO<sub>2</sub>/4.43)
- NO<sub>3</sub> : Nitrate(N-NO<sub>3</sub> = NO<sub>3</sub>/3.29)

#### Débit de référence

Débit journalier associé au système d'assainissement au-delà duquel le traitement exigé par la directive du 21 mai 1991 susvisée n'est pas garanti. Conformément à l'article R. 2224-11 du code général des collectivités territoriales, il définit le seuil au-delà duquel la station de traitement des eaux usées est considérée comme étant dans des situations inhabituelles pour son fonctionnement. Il correspond au percentile 95 des débits arrivant à la station de traitement des eaux usées (c'est-à-dire au déversoir en tête de station).

#### Situations inhabituelles

Toute situation se rapportant à l'une des catégories suivantes :

- fortes pluies telles que mentionnées à l'article R. 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- opérations programmées de maintenance réalisées dans les conditions prévues à l'article 16, préalablement portées à la connaissance du service en charge du contrôle,
- circonstances exceptionnelles (telles que catastrophes naturelles, inondations, pannes ou dysfonctionnements non directement liées à un défaut de conception ou d'entretien, rejets accidentels dans le réseau de substances chimiques, actes de malveillance).

#### Charge Brute de Pollution Organique (CBPO)

La Charge Brute de Pollution Organique est définie, par l'article R. 2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme le poids d'oxygène correspondant à la demande biochimique en oxygène sur cinq jours (DBO5) calculé sur la base de la charge journalière moyenne de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année.

Pour une agglomération d'assainissement, somme de la pollution domestique et de la pollution des industries raccordées. Il s'agit de la pollution journalière en période de pointe, par temps sec. Pour un industriel, cette pollution est déterminée par les agences de l'eau sur la base de coefficients, forfaitaires ou mesurés, fonction du type d'activité et du volume de l'activité

**1-2. Les réseaux de collecte**

Le réseau est de type séparatif sur l'ensemble des communes.

Les eaux usées sont captées dans un réseau et les eaux pluviales dans un réseau différent.

Variation du linéaire du réseau de desserte :

Communes	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Aureille</b>	13,700 km	13,700 km	13,700 km	13,700 km	13,700 km
<b>Fontvieille</b>				22,890 km	22,890 km
<b>Eygalières</b>		15,292 km	15,612 Km	15,612 km	15,612 km
<b>Mas Blanc des Alpilles</b>		4,980 km	5,190 km	5,330 km	5,330 km
<b>Mouriès</b>		24,200 km	24,200 km	24,200 km	24,200 km
<b>Saint Etienne du Grès</b>	13,000 km	13,020 km	13,020 km	13,375 km	13,730 km
<b>Saint Rémy de Provence</b>	40,696 km	40,696 km	40,846 km	41,046 km	41,196 km
<b>TOTAL</b>		111,888	112,568	135,798	136,658

**1-3. Station d'épuration d'Aureille**

## a/ Identification et description succincte

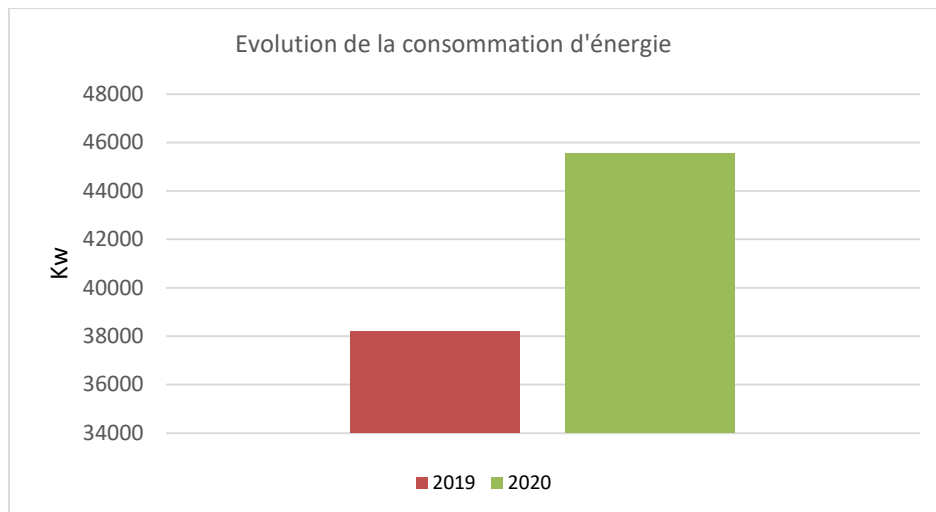
<b>AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		<b>06000113006</b>
<b>Nom :</b>	<b>AUREILLE</b>			
Taille en EH (= CBPO) :	SEMAINE 02 – 151,80 KG/J SOIT 2 530 EH			
<b>SYSTEME DE COLLECTE</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		<b>060913006002</b>
<b>Nom :</b>	<b>SC DU STEU : AUREILLE</b>			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF                      ... % UNITAIRE                      ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	<b>REGIE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA</b>			
<b>STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		<b>060913006002</b>
<b>Nom :</b>	<b>AUREILLE – STEP – 1500 EH</b>			
Lieu d'implantation :	AUREILLE			
Date de mise en eau :	1996			
Maître d'ouvrage :	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES</b>			
<b>Capacité nominale :</b>	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M <sup>3</sup> /JOUR	Q pointe M <sup>3</sup> /HEURE	Equivalent HABITANTS
	Temps sec	90	225	1 500
	Temps pluie			
<b>Débit de référence :</b>	225 M <sup>3</sup> /J			
<b>Charge entrante :</b> (année 2020)	EN KG/J DBO5 :	77	EN EH :	1 290
<b>File EAU :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	LIT BACTERIEN		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FORTE CHARGE		
<b>File BOUE :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	DIGESTEUR A FROID		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	LITS DE SECHAGE		
Exploitant :	REGIE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
<b>MILIEU RECEPTEUR</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		
<b>Nom :</b>	<b>GAUDRE D'AUREILLE</b>			
Masse d'eau :				
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL	<b>EAU DOUCE DE SURFACE</b>		
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

## b/ Normes de rejets à respecter

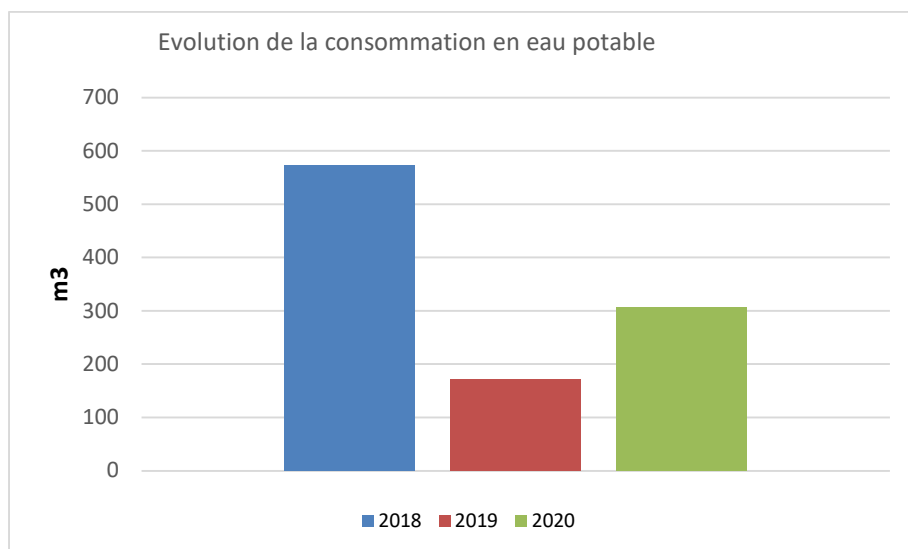
Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

c/ La consommation électrique

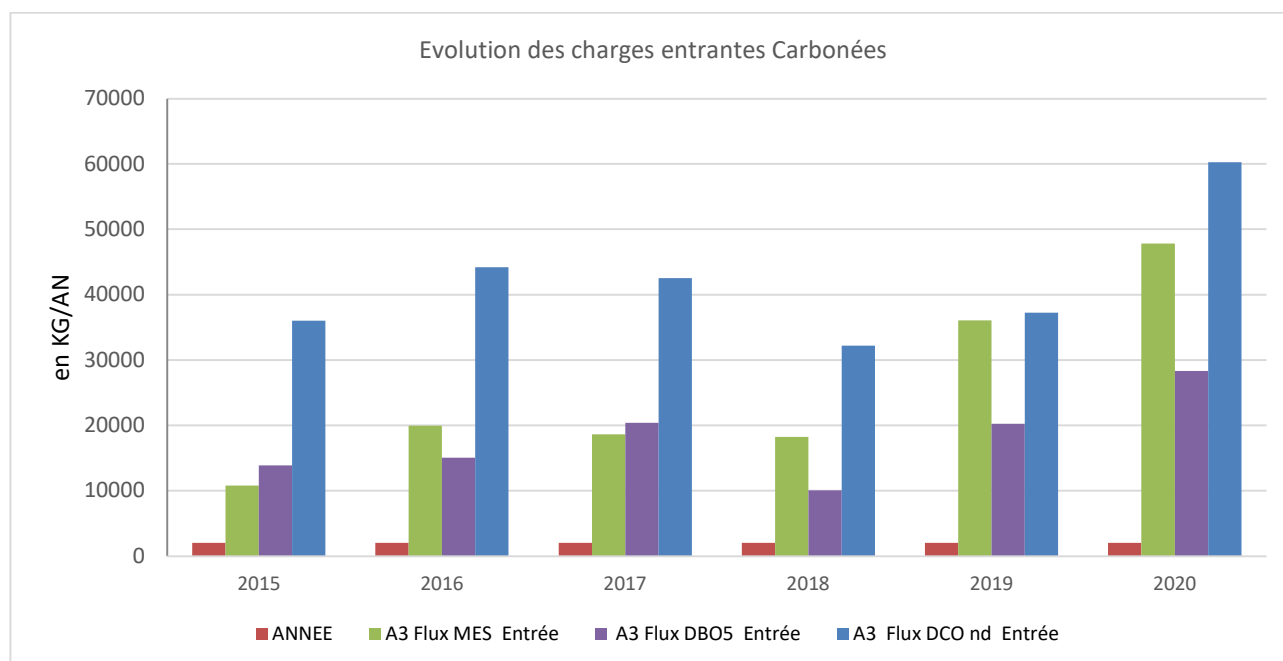
MOIS	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020
JANVIER	3 624	4 709
FÉVRIER	2 781	4 183
MARS	2 939	3 839
AVRIL	2 321	3 625
MAI	2 346	3 963
JUIN	2 920	3 511
JUILLET	2 931	3 682
AOÛT	2 513	3 691
SEPTEMBRE	3 105	3 539
OCTOBRE	3 489	3 977
NOVEMBRE	4 372	3 195
DÉCEMBRE	4 862	3 626
TOTAL	38 203	45 540

d/ La consommation en eau potable

MOIS	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2019	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2020
JANVIER	17	32
FÉVRIER	10	21
MARS	4	19
AVRIL	0	15
MAI	19	38
JUIN	10	68
JUILLET	0	21
AOÛT	3	1
SEPTEMBRE	10	6
OCTOBRE	30	9
NOVEMBRE	44	16
DÉCEMBRE	25	61
TOTAL	172	307

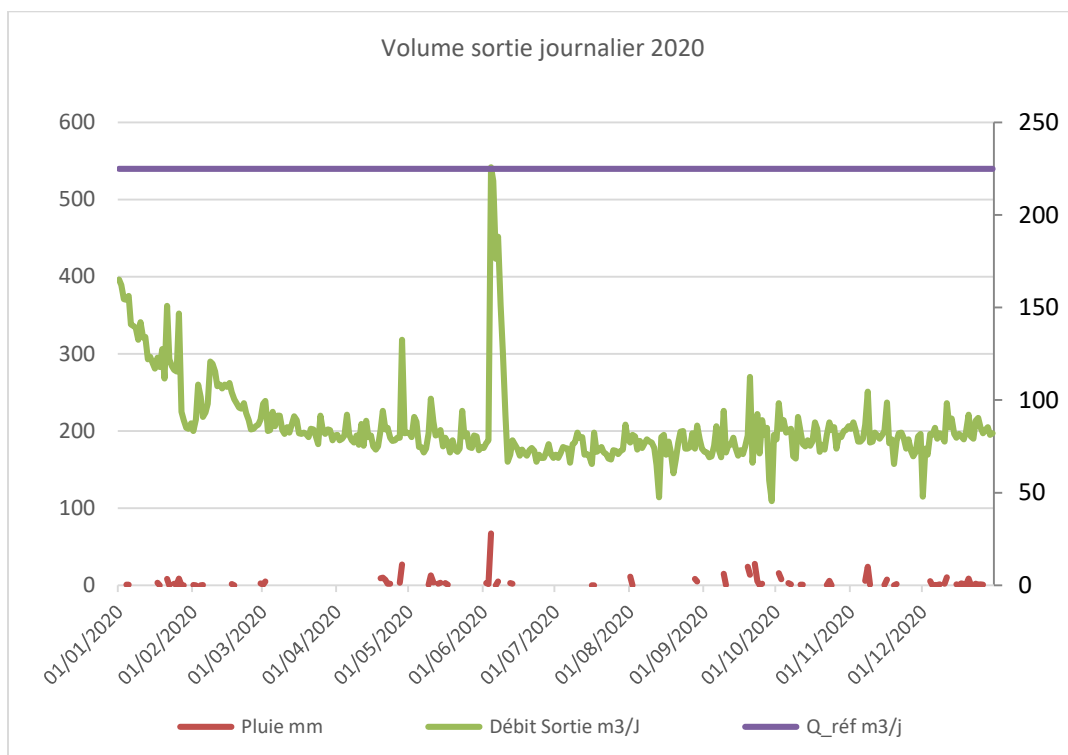
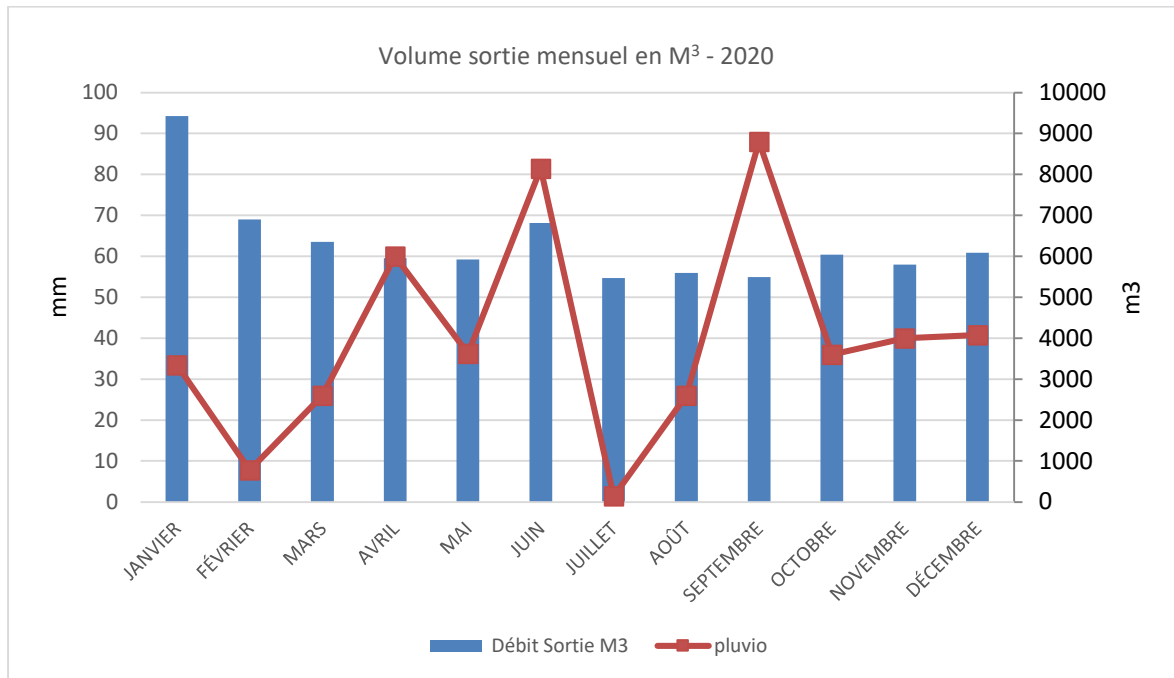
e/ Charges entrantes dans le système de traitement

Charges entrantes sur 5 ans en Kg			
ANNEES	A3 Flux MES Entrée	A3 Flux DBO5 Entrée	A3 Flux DCO Entrée
2015	10 802	13 892	36 003
2016	19 960	15 065	44 212
2017	18 640	20 420	42 527
2018	18 226	10 063	32 210
2019	36 075	20 239	37 229
2020	47 839	28 331	60 253



f/ Les volumes entrants / sortants

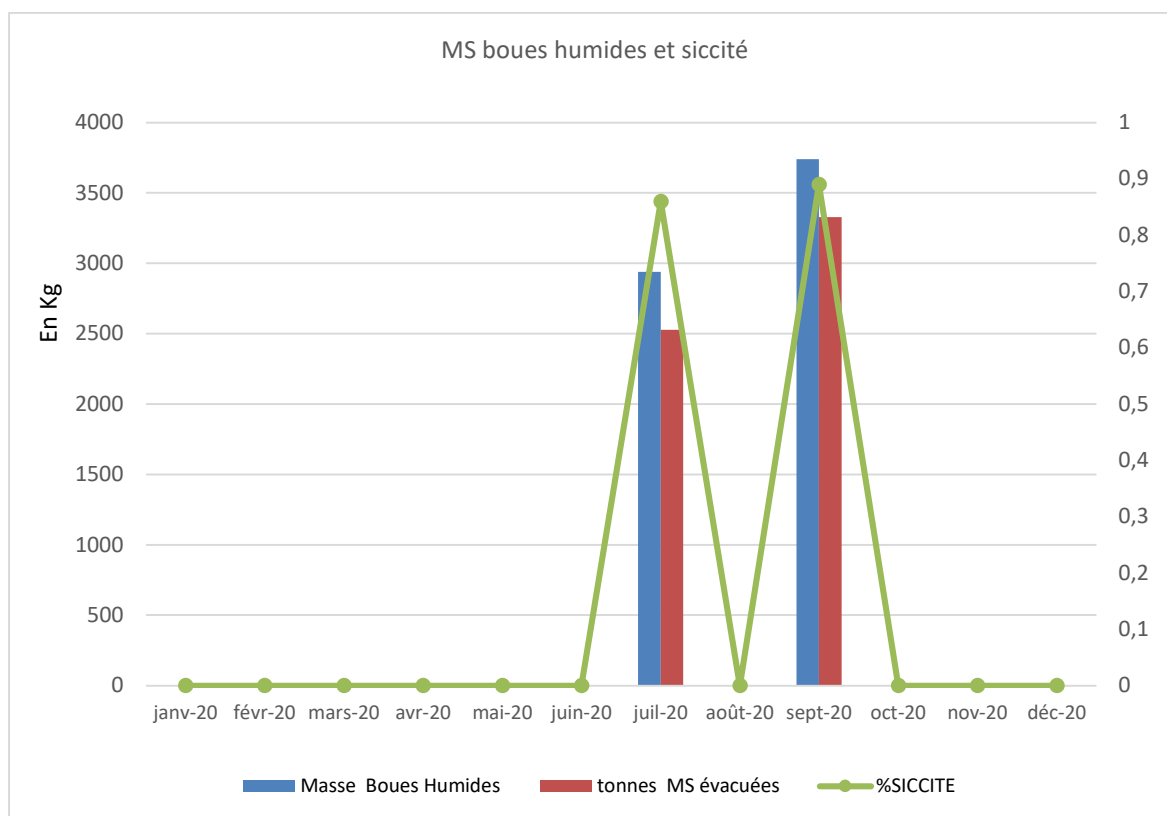
EVOLUTION VOLUME ENTREE / SORTIE			
Années	Volume Entrée en m <sup>3</sup> /an	Volume Sortie en m <sup>3</sup> /an	Pluvio en mm/an
2017	70 901	70 901	287
2018	64 976	64 976	766
2019	77 413	77 413	508
2020	75 826	75 826	477





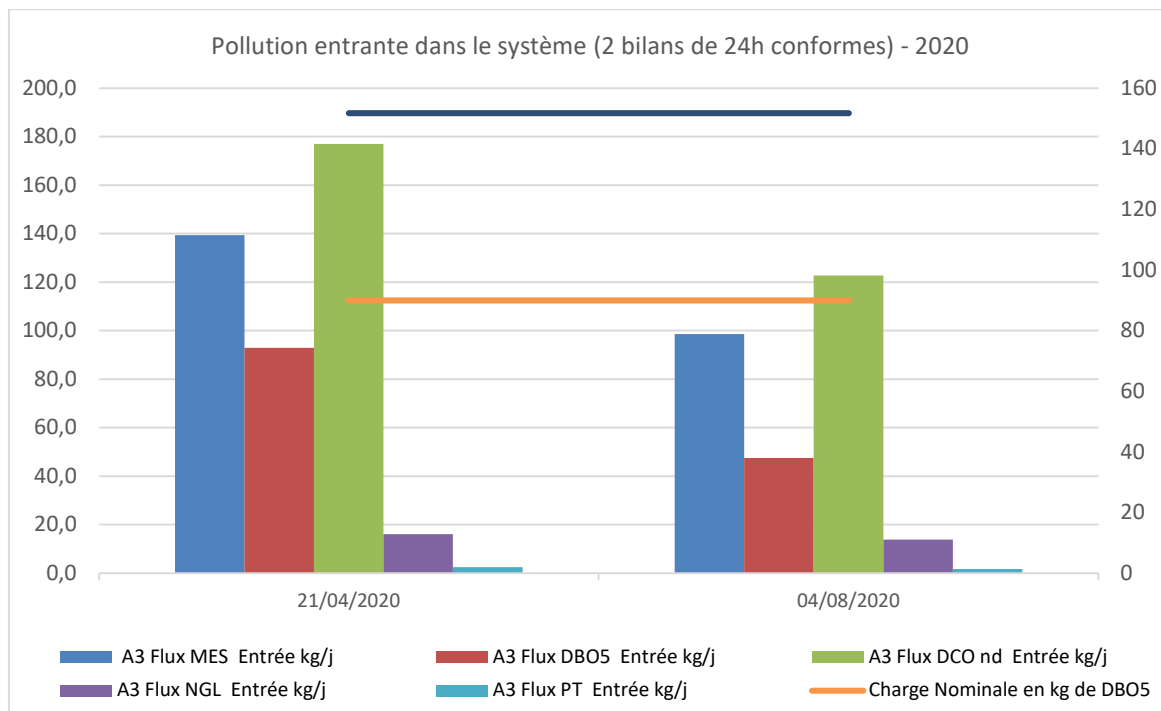
g/ La production et déshydratation des boues

Déshydratation année 2020			
MOIS	MS Boues humides Kg	Siccité en %	Concentration En gr/l
Janvier	0		
Février	0		
Mars	0		
Avril	0		
Mai	0		
Juin	0		
Juillet	2 940	86	45
Août	0		
Septembre	3 740	89	45
Octobre	0		
Novembre	0		
Décembre	0		
TOTAL	6 680	87,50	45

h/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/J	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	21/04/2020	139,4	92,9	177,0	16,0	2,4	90	151,80
2	04/08/2020	98,6	47,5	122,7	13,8	1,7	90	151,80

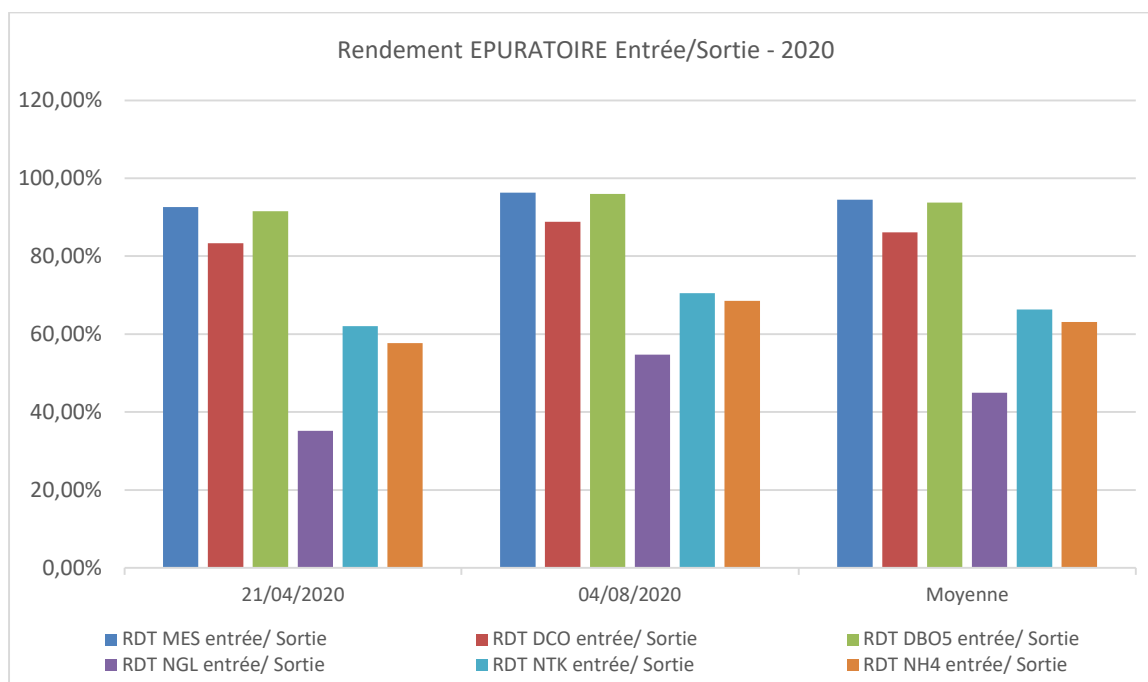


La pollution sortante du système de collecte.

nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NGL Sortie Kg/J	A4 Flux NTK Sortie Kg/J	A4 Flux NH4 Sortie Kg/j
1	21/04/2020	10,3	7,9	29,5	6,1	6,1	4,4
2	04/08/2020	3,7	1,9	13,7	4,0	4,0	4,0

i/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée/Sortie	Rendement DBO5 Entrée/Sortie	Rendement DCO Entrée/Sortie	Rendement NGL Entrée/Sortie	Rendement NTK Entrée/Sortie	Rendement NH4 Entrée/Sortie
21/04/2020	92,61 %	91,52 %	83,33 %	35,13 %	62,03 %	57,69 %
04/08/2020	96,25 %	95,93 %	88,81 %	54,69 %	70,51 %	68,49 %



j/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020
JANVIER	306	309
FÉVRIER	303	315
MARS	285	393
AVRIL	354	552
MAI	357	294
JUIN	336	255
JUILLET	273	363
AOÛT	336	363
SEPTEMBRE	309	312
OCTOBRE	519	624
NOVEMBRE	369	384
DÉCEMBRE	276	344
TOTAL	4 023	4 508

k/ Conclusion

Les 2 bilans réalisés en 2020 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

l/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2020 sur la station :

En 2020 les travaux suivants ont été réalisés :

- Mise en place d'une climatisation pour un montant de **1 600 € HT**.
- Réhabilitation complète des lits de séchage pour un montant de **74 701 € HT**.

m/ Améliorations prévues pour 2021 :

- Mise en place d'un compacteur pour les déchets de dégrillage,
- Renouvellement pompes de relevage,
- Remise en état anneau central du clarificateur.

**1-4. Station d'épuration d'Eygalières**

## a/ Identification et description succincte

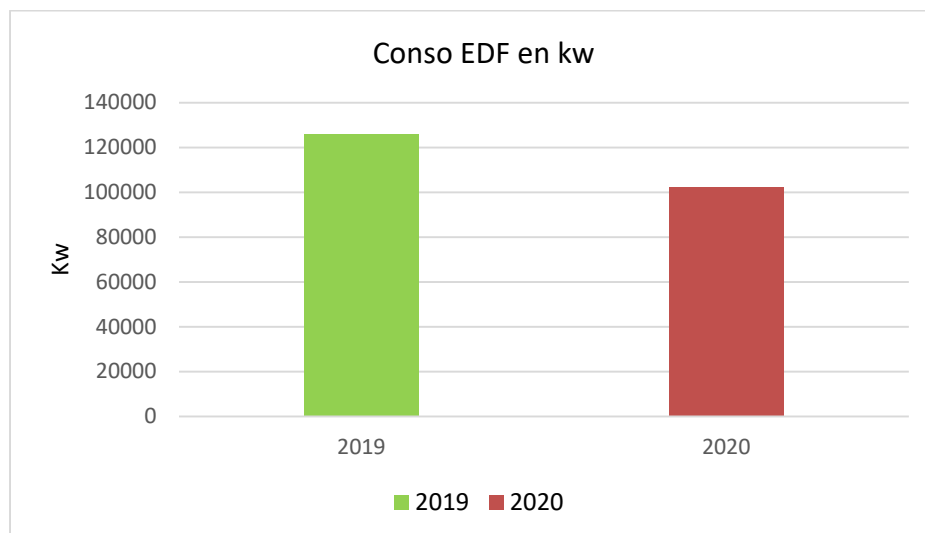
<b>AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>06000113034</b>	
<b>Nom :</b>	<b>EYGALIERES</b>			
Taille en EH (= CBPO) :	189 KG/J – 3 143 EH MOYENNE DE LA SEMAINE LA PLUS CHARGEE (SEMIANE 39)			
<b>SYSTEME DE COLLECTE</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060813034001</b>	
<b>Nom :</b>	<b>SC DU STEU : EYGALIERES</b>			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF      ... % UNITAIRE      ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	<b>REGIE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA</b>			
<b>STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060913034002</b>	
<b>Nom :</b>	<b>EYGALIERES</b>			
Lieu d'implantation :	EYGALIERES			
Date de mise en eau :	JANVIER 2007			
Maître d'ouvrage :	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES</b>			
<b>Capacité nominale :</b>	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M <sup>3</sup> /JOUR	Q pointe M <sup>3</sup> /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	198	660	66	3 300
Temps pluie			79,2	
<b>Débit de référence :</b>	407 M <sup>3</sup> /J			
<b>Charge entrante :</b> (année 2018)	EN KG/J DBO5 :	82	EN EH :	1 365
<b>File EAU :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVEES		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FAIBLE CHARGE		
<b>File BOUE :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT MECANIQUE		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	DECANTEUSE CENTRIFUGE (UNITE MOBILE)		
Exploitant :	REGIE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
<b>MILIEU RECEPTEUR</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		
<b>Nom :</b>	<b>ROUBINE DU TIRAN (ANGUILLON)</b>			
Masse d'eau :	CGENELIN X 3500540			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

## b/ Normes de rejets à respecter

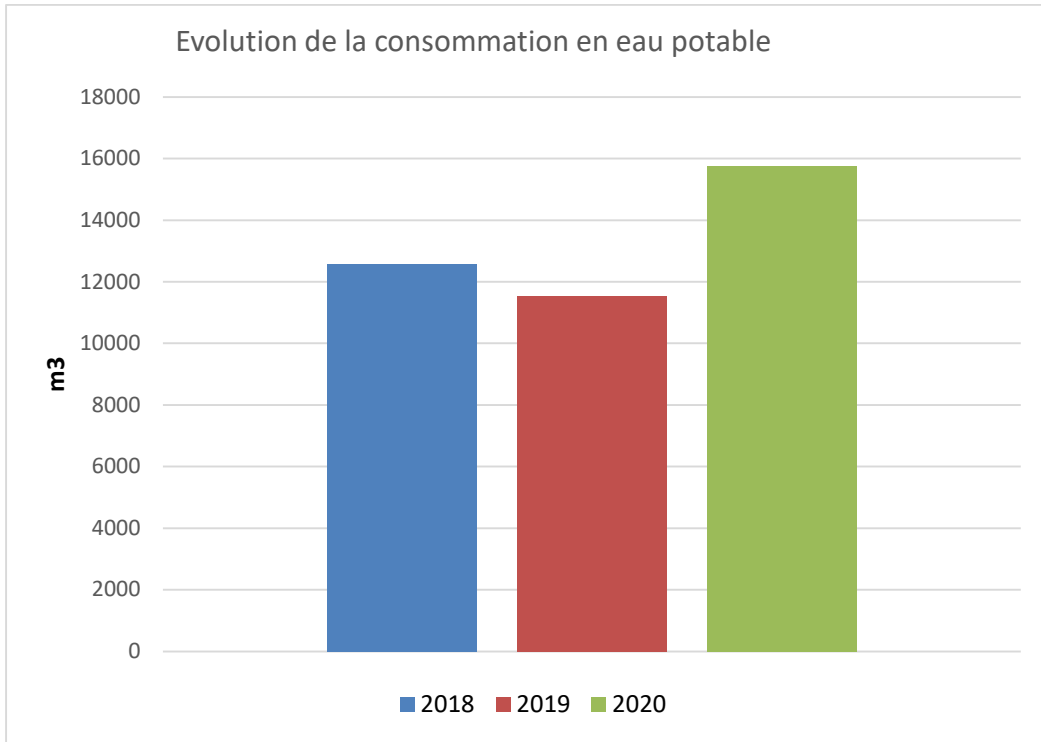
Polluant autorisé	Concentration maximale des rejets en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	25	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	92
DCO	125	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	82
MES	35	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	93
NGL	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

c/ La consommation électrique

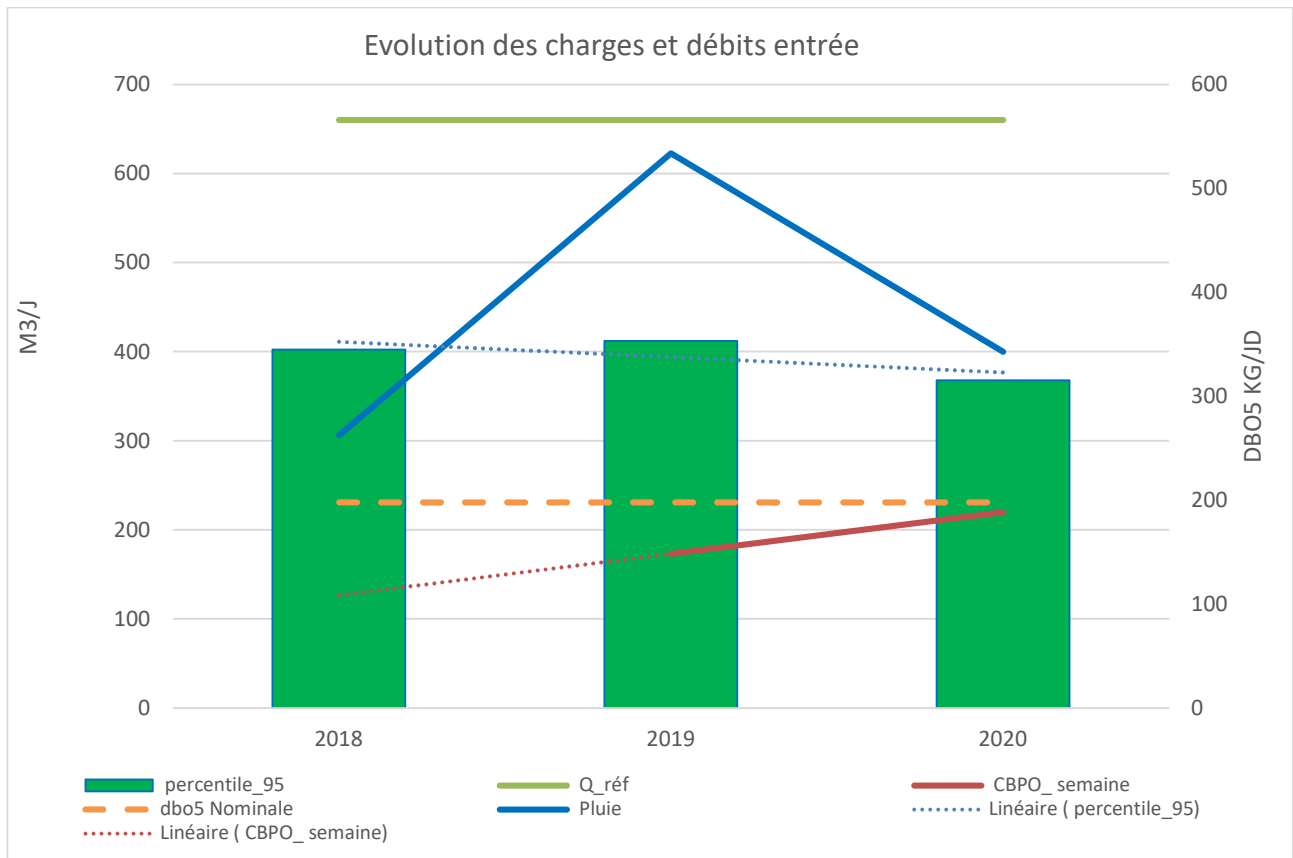
MOIS	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020
JANVIER	7 731	6 657
FÉVRIER	6 874	8 540
MARS	8 054	7 549
AVRIL	8 740	8 682
MAI	24 142	9 873
JUIN	11 691	9 420
JUILLET	11 055	8 736
AOÛT	11 230	11 194
SEPTEMBRE	8 256	9 239
OCTOBRE	8 681	8 501
NOVEMBRE	9 166	7 787
DÉCEMBRE	10 426	6 049
TOTAL	126 046	102 227

d/ La consommation en eau potable

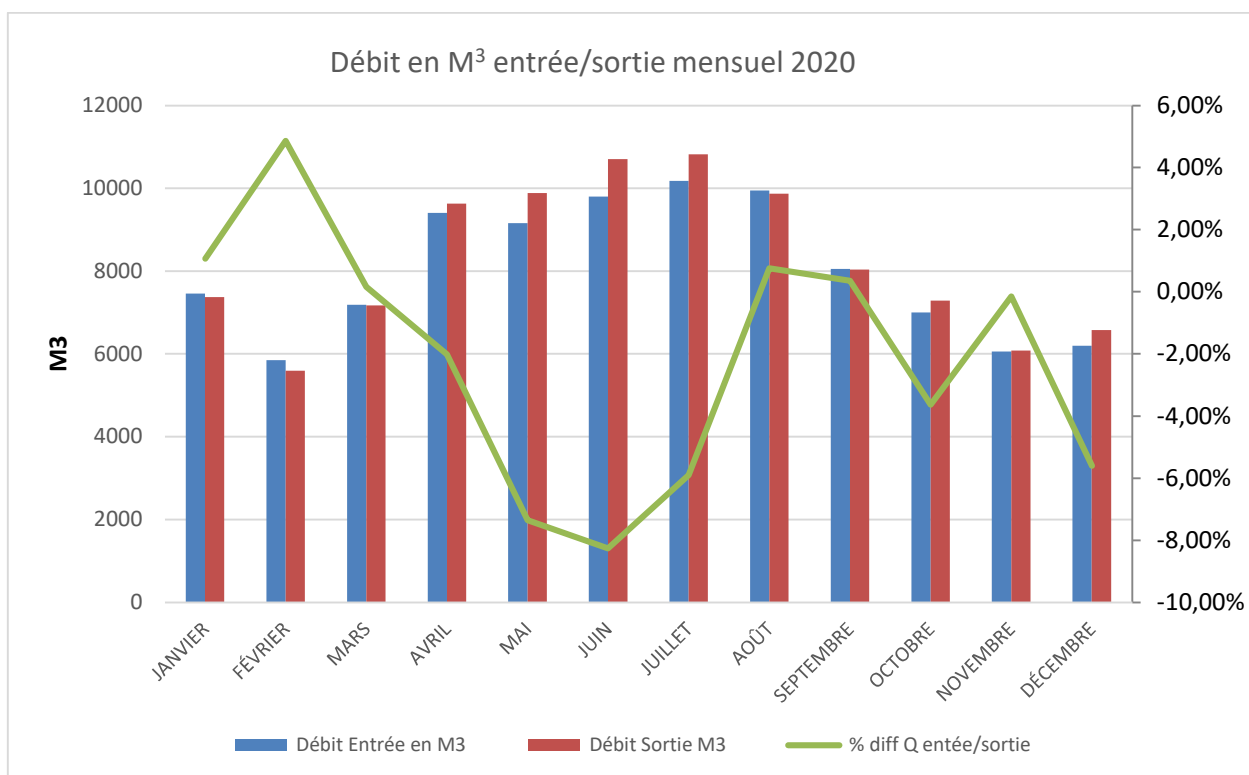
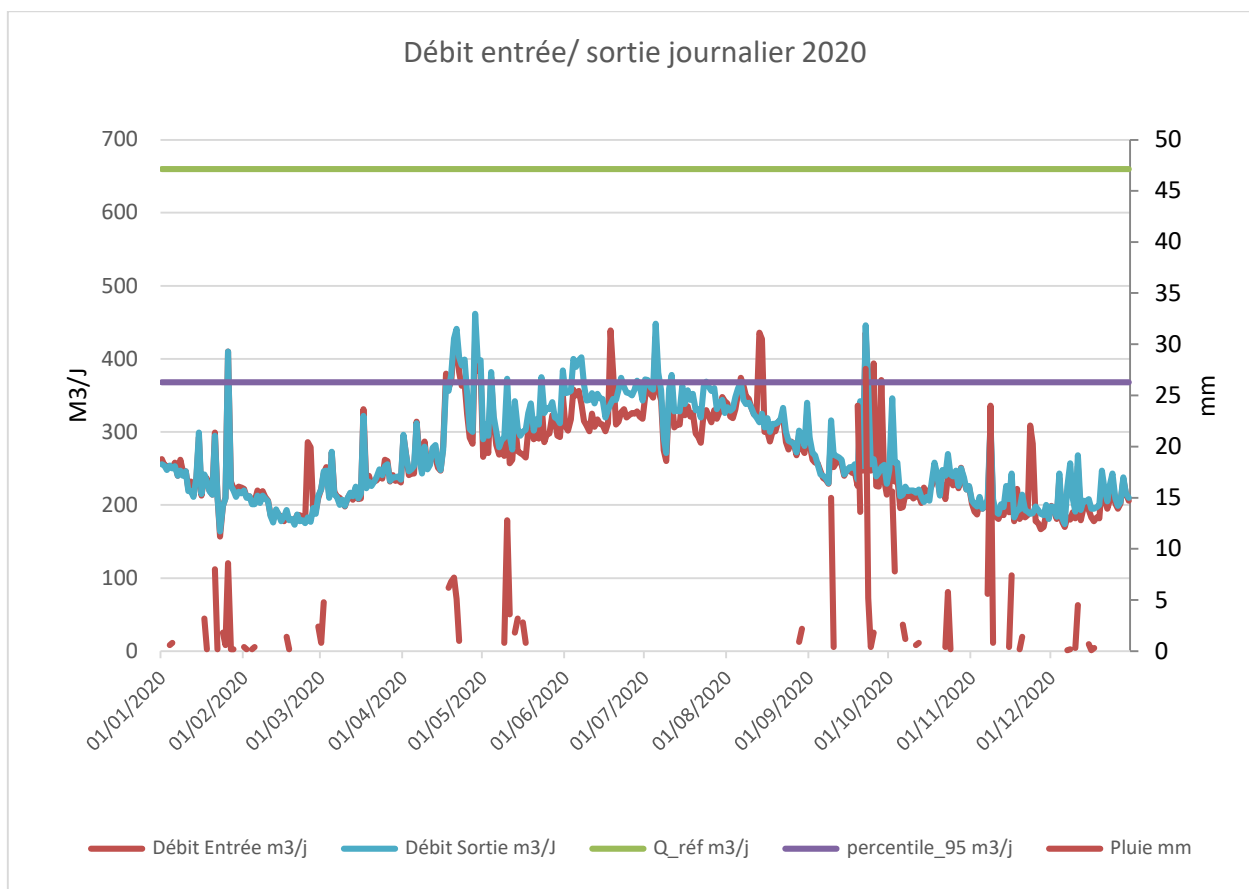
MOIS	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2019	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2020
JANVIER	804	1 247
FÉVRIER	685	1 136
MARS	775	1 287
AVRIL	412	1 290
MAI	1 144	1 460
JUIN	940	1 336
JUILLET	1 175	1 163
AOÛT	1 032	1 320
SEPTEMBRE	1 158	1 355
OCTOBRE	683	1 474
NOVEMBRE	1 198	1 250
DÉCEMBRE	1 523	1 440
TOTAL	11 529	15 758



e/ Charges entrantes dans le système de traitement

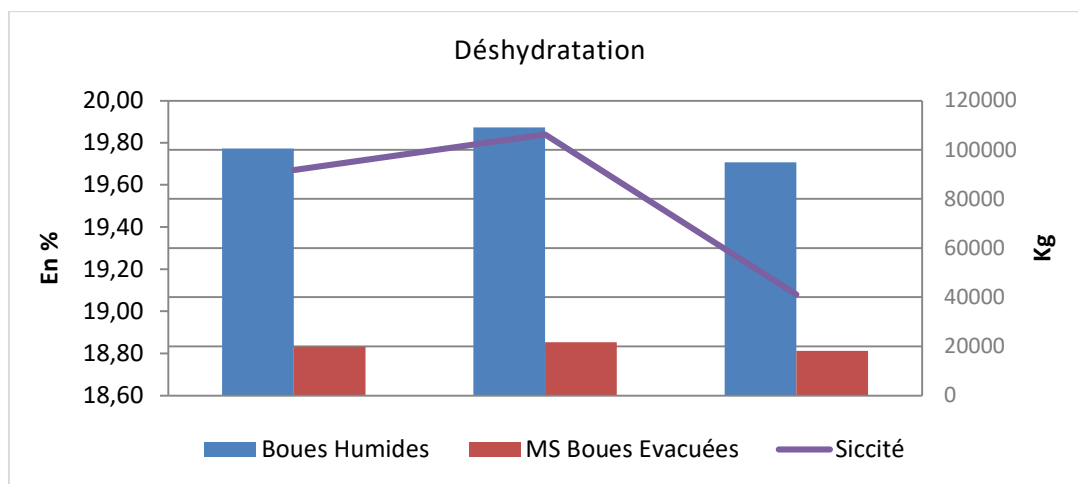


f/ Les volumes entrants / sortants



## g/ La production et déshydratation des boues

Déshydratation année 2020		
MOIS	MS Boues humides Kg	Siccité en %
Janvier		
Février	14 360	18
Mars		
Avril	13 680	18
Mai		
Juin	15 480	20
Juillet		
Août	15 900	20
Septembre	19 860	19,5
Octobre		
Novembre	15 560	19
Décembre		
TOTAL	94 840	19,08



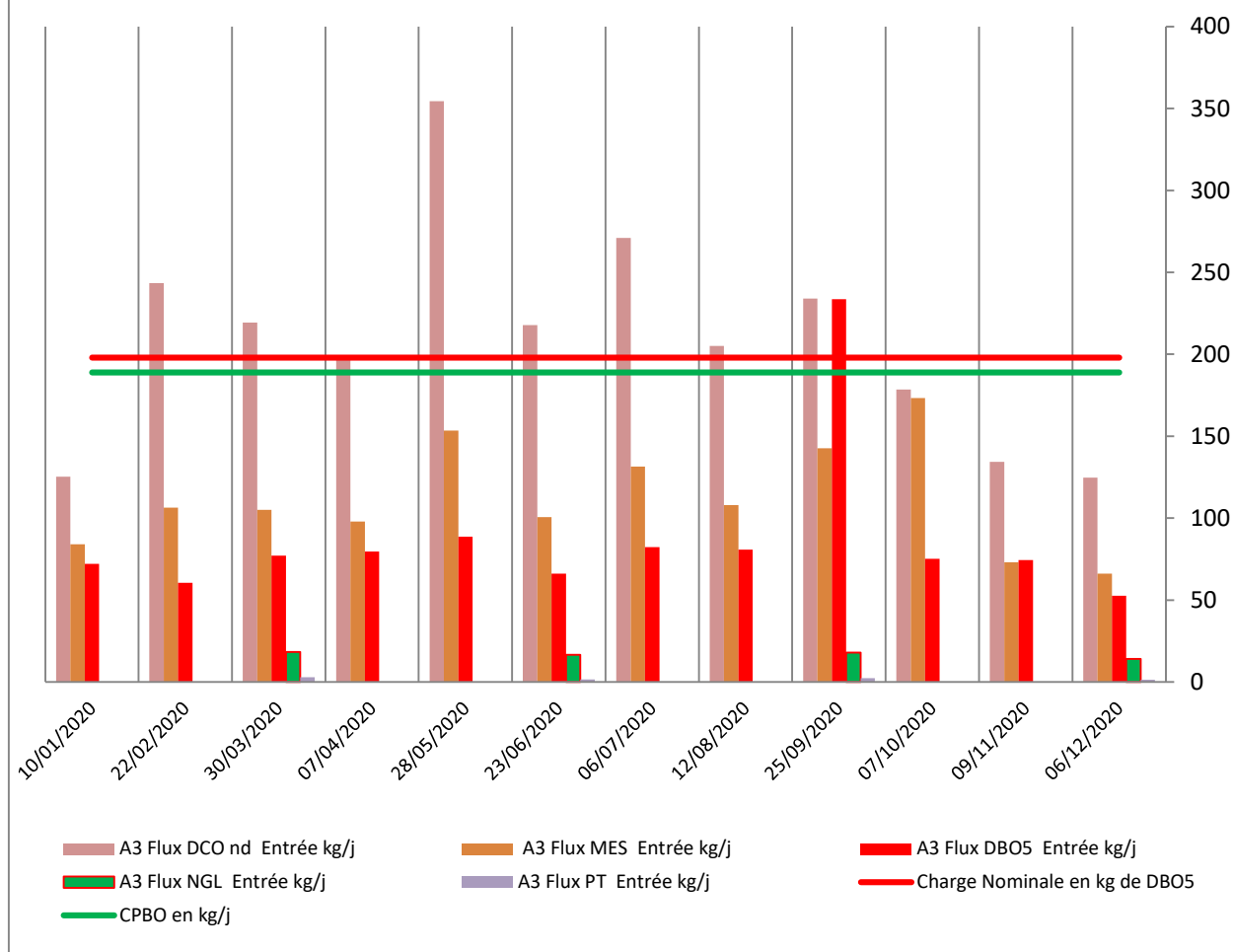
## h/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/J	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	10/01/2020	84,13	72,08	125,21			198	189
2	22/02/2020	106,39	60,45	243,47			198	189
3	30/03/2020	105,05	77,08	219,26	18,40	2,94	198	189
4	07/04/2020	97,82	79,60	198,32			198	189
5	28/05/2020	153,43	88,76	354,41			198	189
6	23/06/2020	100,62	66,20	217,80	16,65	1,62	198	189
7	06/07/2020	131,39	82,34	271,01			198	189
8	12/08/2020	107,88	80,75	205,11			198	189
9	25/09/2020	142,63	233,64	234,04	17,84	2,29	198	189
10	07/10/2020	173,29	75,25	178,45			198	189
11	09/11/2020	72,96	74,37	134,27			198	189
12	06/12/2020	66,13	52,70	124,61	13,99	1,36	198	189



## Pollution entrante dans le système ( 12 bilans de 24 heures conformes)

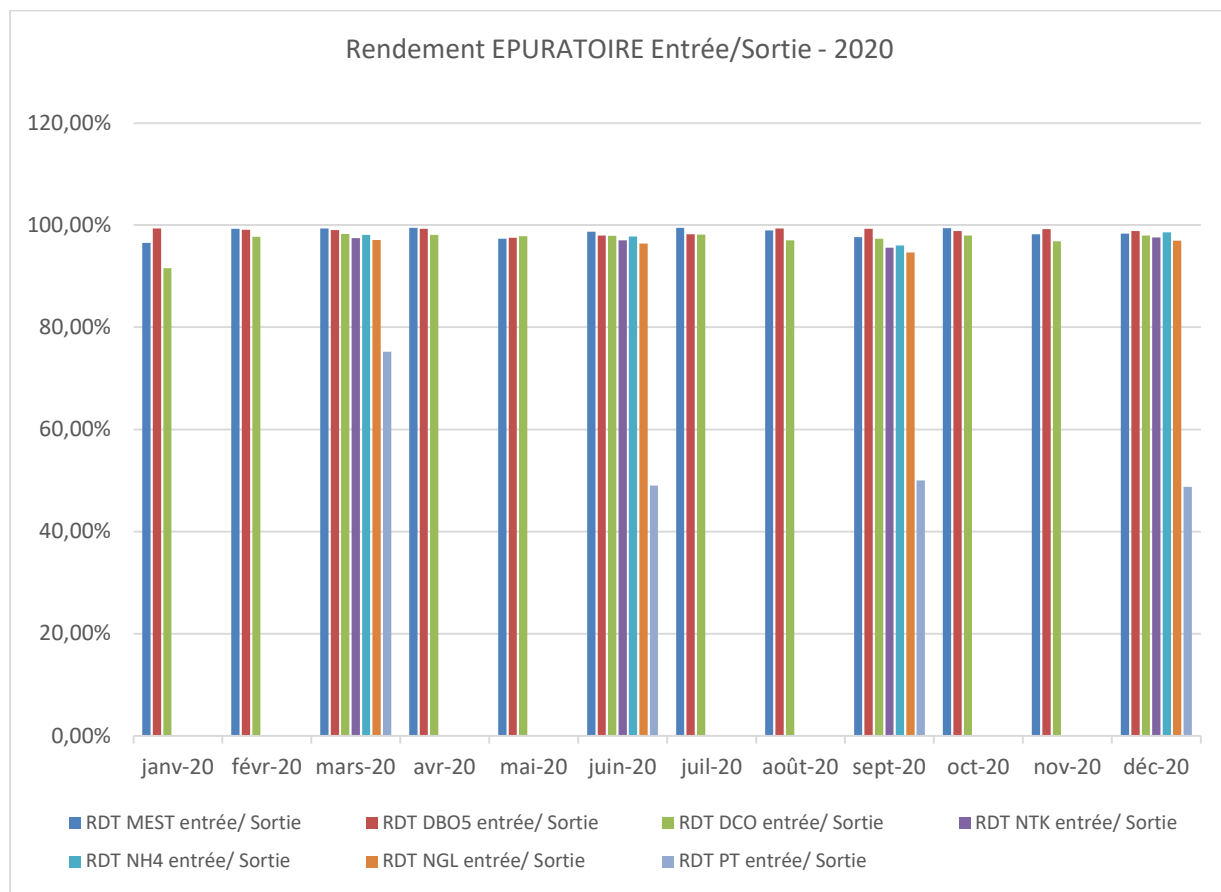


## La pollution sortante du système de collecte.

nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/J	A4 Flux NNH4 Sortie Kg/J	A4 Flux NN02 Sortie Kg/j	A4 Flux NN03 Sortie Kg/j	A4 Flux PT Sortie Kg/j	A4 Flux NGL Sortie Kg/j
1	10/01/2020	2,95	0,47	10,58						
2	22/02/2020	0,71	0,53	5,34						
3	30/03/2020	0,72	0,74	3,82	0,48	0,24	0,04	0,03	0,74	0,54
4	07/04/2020	0,52	0,55	3,67						
5	28/05/2020	4,16	2,24	7,68						
6	23/06/2020	1,45	1,48	5,07	0,54	0,36	0,05	0,05	0,91	0,65
7	06/07/2020	0,76	1,56	5,33						
8	12/08/2020	1,12	0,51	6,08						
9	25/09/2020	2,24	1,13	4,21	0,53	0,26	0,04	0,07	0,76	0,64
10	07/10/2020	1,13	0,92	3,83						
11	09/11/2020	1,35	0,58	4,37						
12	06/12/2020	1,13	0,63	2,61	0,35	0,17	0,03	0,06	0,71	0,44

## i/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NTK Entrée Sortie	Rendement NH4 Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie	Rendement PT Entrée Sortie
10/01/2020	94,69 %	99,35 %	91,55 %				
22/02/2020	99,30 %	99,08 %	97,71 %				
30/03/2020	99,33 %	99,05 %	98,29 %	97,44 %	98,11 %	97,10 %	75,20 %
07/04/2020	99,45 %	99,29 %	98,11 %				
28/05/2020	97,31 %	97,50 %	97,85 %				
23/06/2020	98,68 %	97,95 %	97,87 %	97 %	97,78 %	96,42 %	48,98 %
06/07/2020	99,46 %	98,22 %	98,15 %				
12/08/2020	98,95 %	99,36 %	97,01 %				
25/09/2020	97,65 %	99,27 %	97,31 %	95,56 %	96 %	94,66 %	50 %
07/10/2020	99,38 %	98,83 %	97,95 %				
09/11/2020	98,21 %	99,24 %	96,86 %				
06/12/2020	98,33 %	98,84 %	97,95 %	97,56 %	98,57 %	96,95 %	48,75 %



j/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020
JANVIER	500	412
FÉVRIER	400	420
MARS	600	524
AVRIL	600	736
MAI	500	392
JUIN	400	340
JUILLET	460	484
AOÛT	500	484
SEPTEMBRE	432	416
OCTOBRE	640	780
NOVEMBRE	592	480
DÉCEMBRE	416	430
TOTAL	6 040	5 898

k/ Conclusion

Les 12 bilans réalisés en 2020 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

l/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2020 sur la station :

En 2020 les études suivantes suivantes ont été réalisés :

- Création d'une filière boue pour un montant de **20 304 € HT**.

m/ Améliorations prévues pour 2021 :

- Remplacement de deux préleveurs,
- Renouvellement une pompe sur le poste d'entrée,
- Création d'une filière boues.

**1-5. Station d'épuration de Fontvieille**

## a/ Identification et description succincte

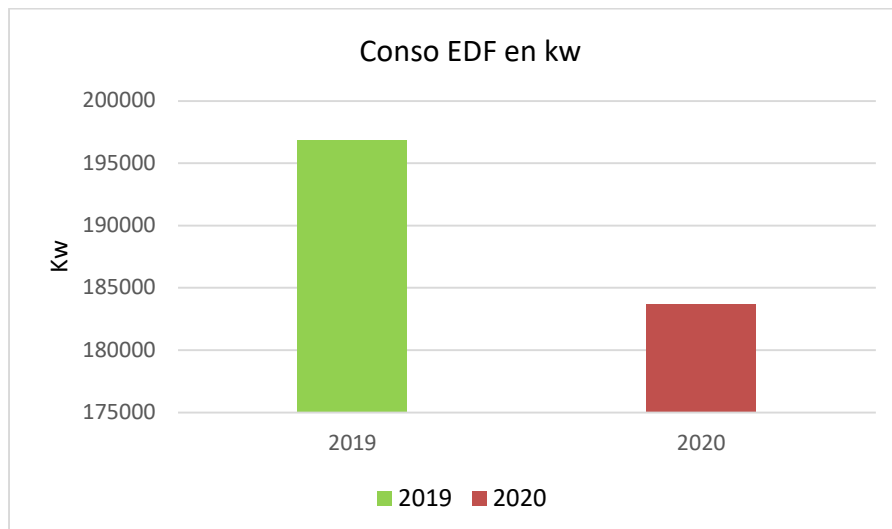
<b>AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060000113038</b>	
<b>Nom :</b>	<b>FONTVIEILLE</b>			
Taille en EH (= CBPO) :	359 KG/J – 5 977 EH (MOYENNE DE LA SEMAINE LA PLUS CHARGEE)			
<b>SYSTEME DE COLLECTE</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060813038002</b>	
<b>Nom :</b>	<b>FONTVIEILLE</b>			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF      ... % UNITAIRE      ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	<b>REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA</b>			
<b>STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060913038002</b>	
<b>Nom :</b>	<b>FONTVIEILLE</b>			
Lieu d'implantation :	FONTVIEILLE			
Date de mise en eau :	2002			
Maître d'ouvrage :	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES</b>			
<b>Capacité nominale :</b>	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M <sup>3</sup> /JOUR	Q pointe M <sup>3</sup> /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	300	800		5 000
Temps pluie			100	
<b>Débit de référence :</b>	1 763			
<b>Charge entrante :</b> (année 2018)	EN KG/J DBO5 :	207	EN EH :	3 458
<b>File EAU :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVEES FAIBLE CHARGE		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT SECONDAIRE		
<b>File BOUE :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT MECANIQUE.		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FILTRE BANDES PRESSEUSES		
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
<b>MILIEU RECEPTEUR</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		
<b>Nom :</b>	<b>ROUBINE DE LA CALADE</b>			
Masse d'eau :	FRDG204 : CALCAIRES ET MARNES DES ALPILLES			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

## b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	25	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	93
DCO	125	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	92
NGL	<i>Pas de conditions</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

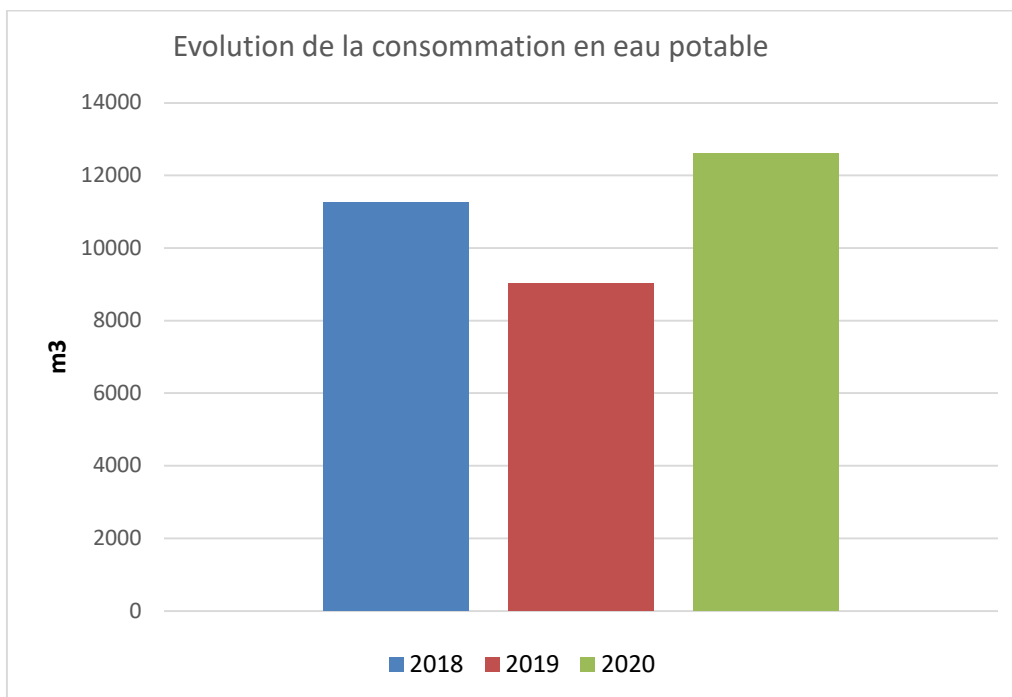
c/ La consommation électrique

MOIS	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020
JANVIER	13 116	16 493
FÉVRIER	16 144	15 963
MARS	14 346	13 524
AVRIL	14 921	13 449
MAI	16 463	15 611
JUIN	17 026	13 415
JUILLET	19 016	15 764
AOÛT	19 235	18 131
SEPTEMBRE	16 270	17 363
OCTOBRE	16 238	15 210
NOVEMBRE	17 171	14 192
DÉCEMBRE	16 876	14 602
TOTAL	196 822	183 717

d/ La consommation en eau potable

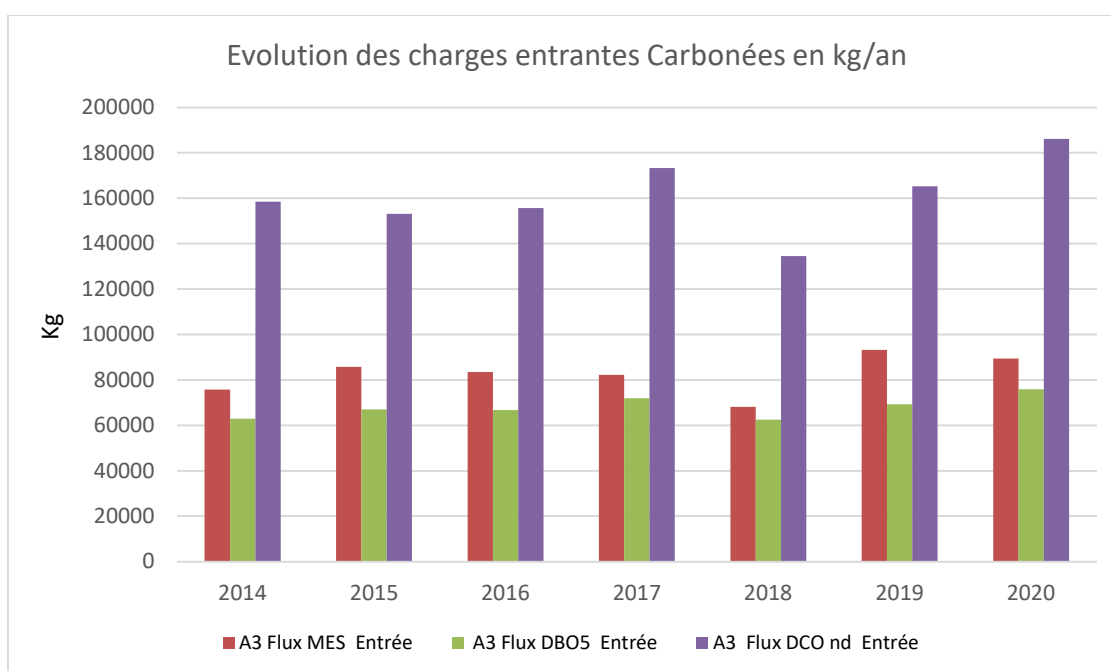
MOIS	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2019	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2020
JANVIER	274	1 175
FÉVRIER	454	1 677
MARS	610	1 226
AVRIL	509	1 497
MAI	840	1 400
JUIN	517	1 108
JUILLET	883	1 677
AOÛT	528	1 799
SEPTEMBRE	793	790
OCTOBRE	1 437	92
NOVEMBRE	891	83
DÉCEMBRE	1 278	78
TOTAL	9 014	12 602

Grace à la mise en place d'une ligne d'eau industrielle, les consommations d'eau potable ont nettement baissées à partir d'octobre.



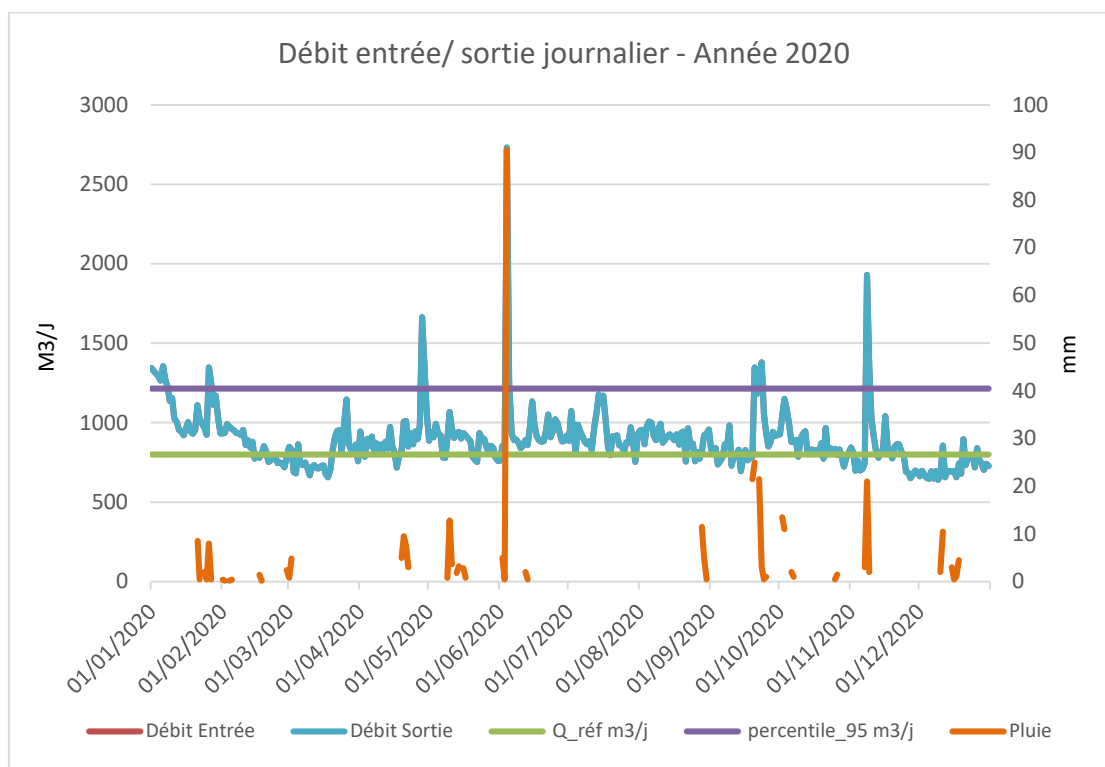
e/ Charges entrantes dans le système de traitement

Charges entrantes en Kg			
ANNEES	A3 Flux MES Entrée	A3 Flux DBO5 Entrée	A3 Flux DCO Entrée
2019	93 195	69 291	165 291
2020	89 366	75 941	186 133

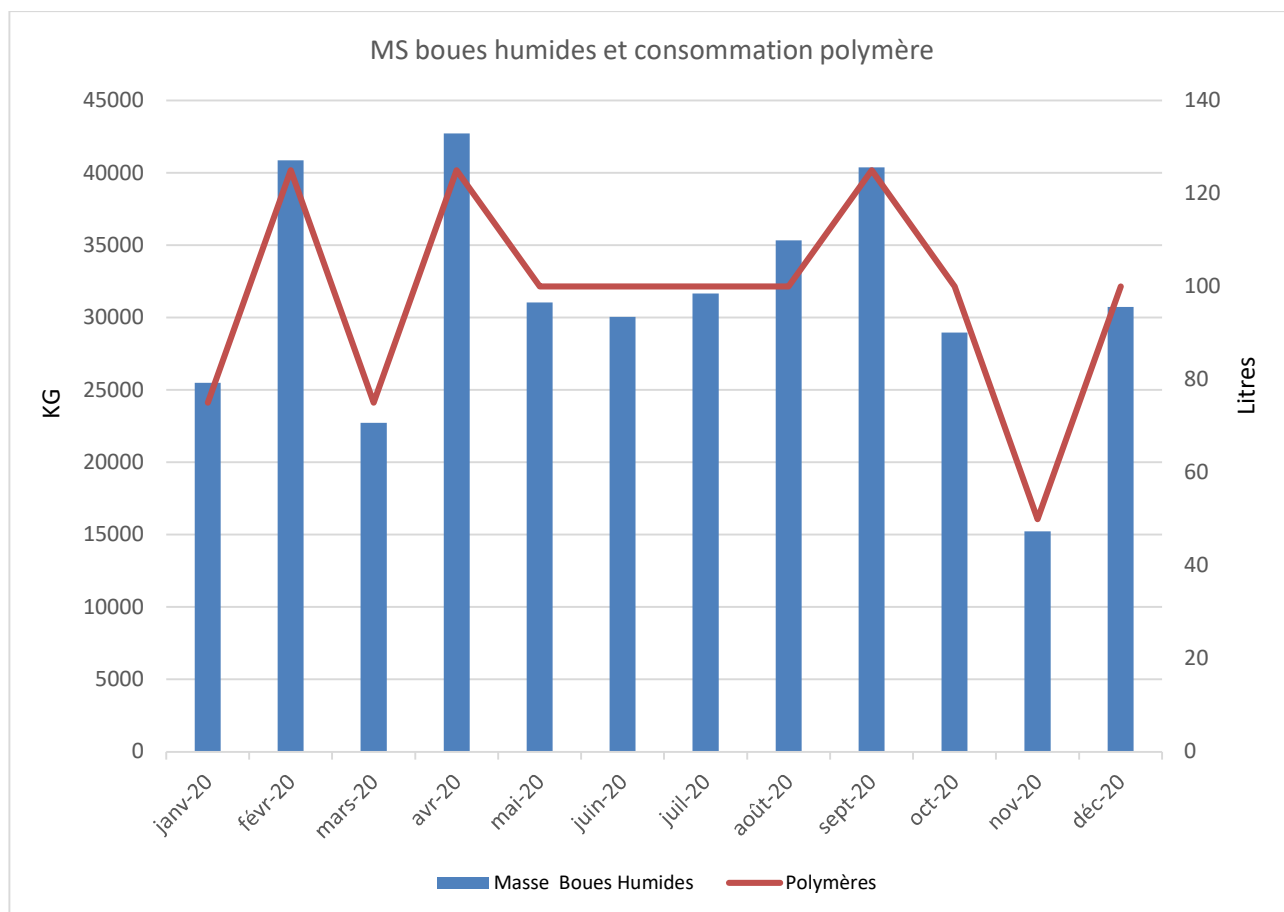


f/ Les volumes sortants

EVOLUTION VOLUME SORTIE		
Années	Volume Sortie en m <sup>3</sup> /an	Pluvio en mm/an
2017	227 256	286,5
2018	319 273	1017,8
2019	313 996	539,2
2020	326 385	492

g/ La production et déshydratation des boues

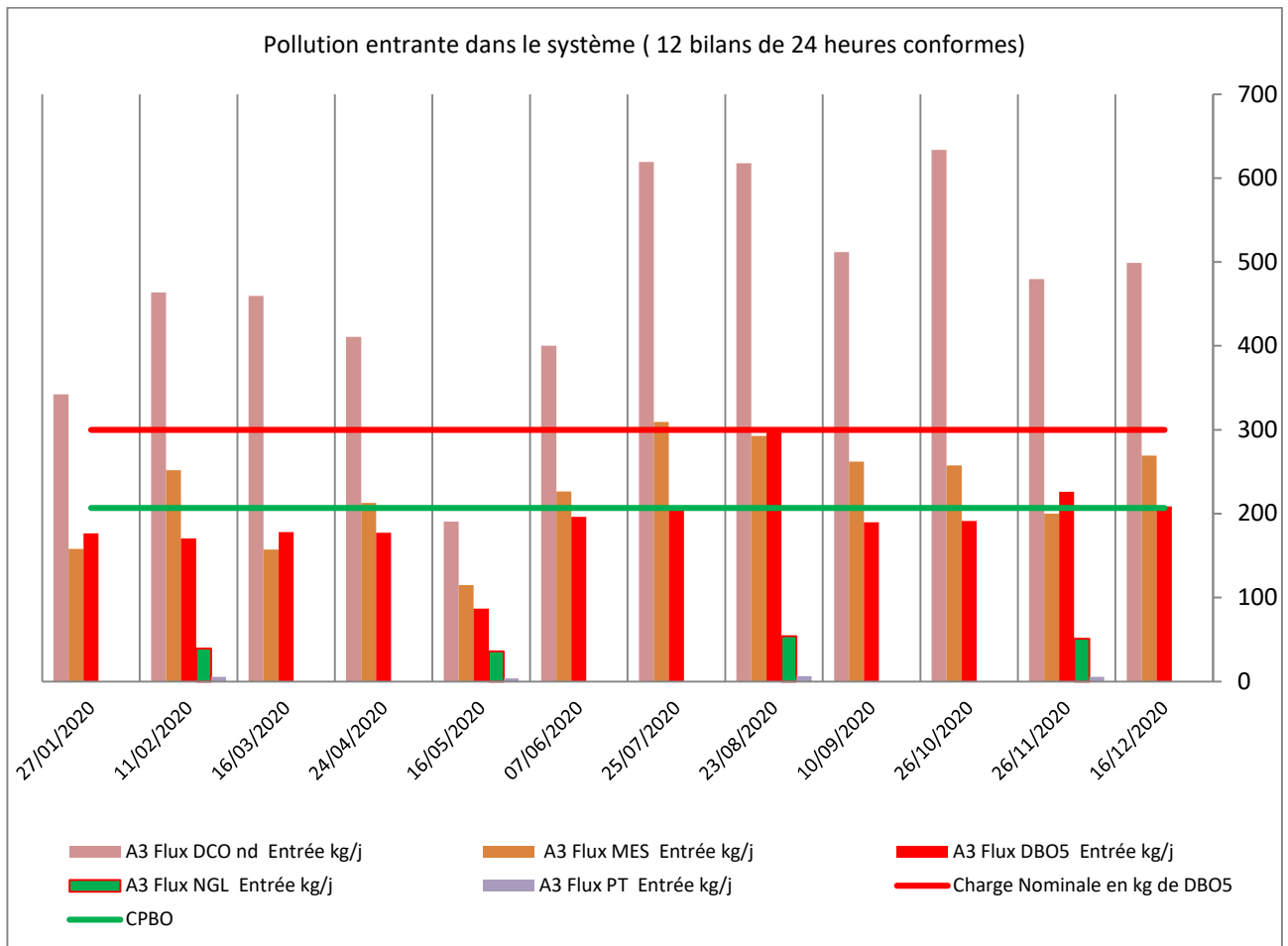
Déshydratation année 2020			
MOIS	MS Boues humides Kg	Polymère en litre	Tonnes MS évacuées Kg
Janvier	25 480	75	3 159,52
Février	40 860	125	5 720,4
Mars	22 720	75	3 816,96
Avril	42 700	125	5 721,80
Mai	31 040	100	4 314,56
Juin	30 040	100	4 325,76
Juillet	31 660	100	4 749
Août	35 320	100	4 662,24
Septembre	40 360	125	5 488,96
Octobre	28 960	100	4 228,16
Novembre	15 220	50	1 826,40
Décembre	30 720	100	3 932,16
TOTAL	375 080	1 175	51 946

h/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/j	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	27/01/2020	157,9	176,7	342,1			300	207
2	11/02/2020	252,0	170,3	463,5	39,0	5,3	300	207
3	16/03/2020	157,4	177,9	459,7			300	207
4	24/04/2020	212,8	177,3	410,9			300	207
5	16/05/2020	114,9	86,9	190,5	35,8	3,5	300	207
6	07/06/2020	226,3	196,0	400,1			300	207
7	25/07/2020	309,1	205,0	619,1			300	207
8	23/08/2020	292,6	298,6	617,6	54,0	6,4	300	207
9	10/09/2020	262,1	189,8	511,7			300	207
10	26/10/2020	257,4	191,3	633,6			300	207
11	26/11/2020	200,0	226,1	479,5	50,9	5,5	300	207
12	16/12/2020	269,4	208,8	499,0			300	207





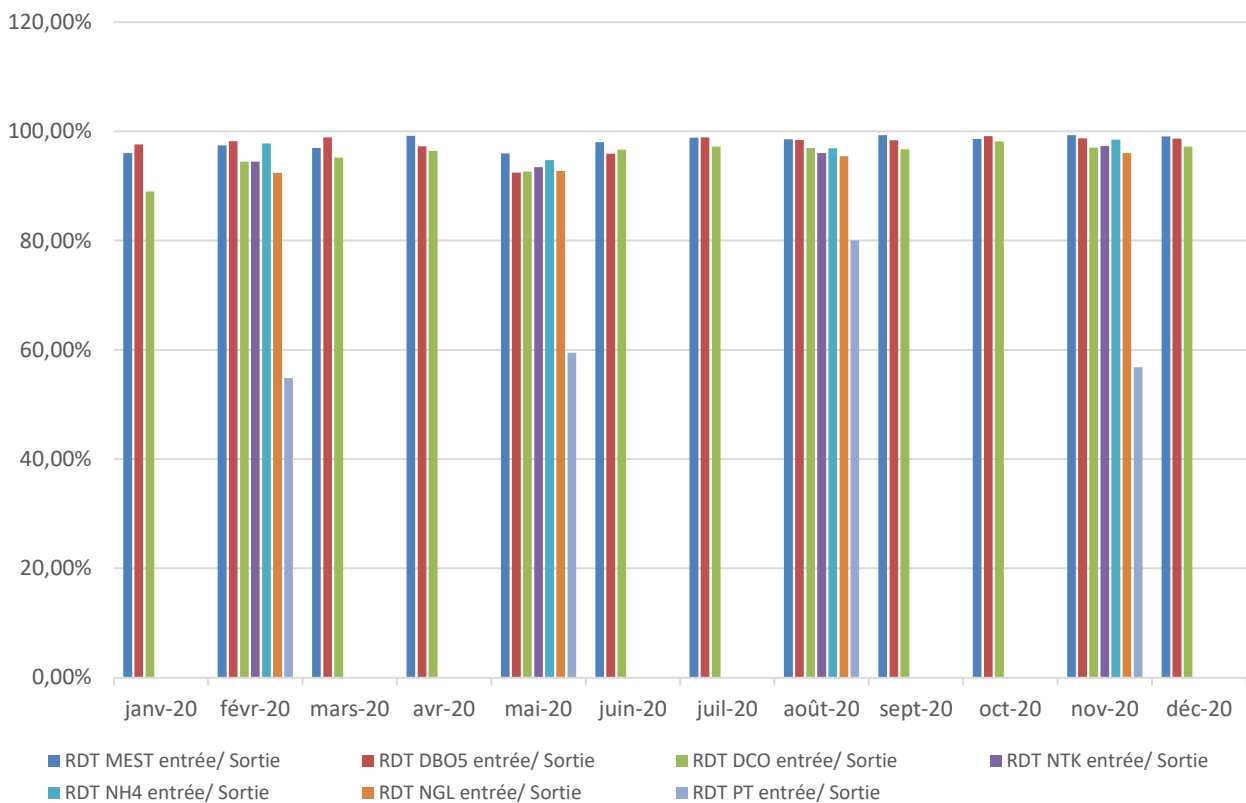
La pollution sortante du système de collecte.

nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/j	A4 Flux NNH4 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO2 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO3 Sortie Kg/j	A4 Flux PT Sortie Kg/j
1	27/01/2020	6,265	4,26	37,59					
2	11/02/2020	6,45	3,096	25,8	2,15	0,86	0,129	0,6966	2,98
3	16/03/2020	4,758	1,976	21,96					
4	24/04/2020	1,73	4,844	14,705					
5	16/05/2020	4,67	6,538	14,01	2,335	1,87	0,1401	0,1214	2,6
6	07/06/2020	4,455	8,019	13,365					
7	25/07/2020	3,69	2,296	17,22					
8	23/08/2020	4,265	4,776	18,766	2,1325	0,85	0,1279	1,2795	2,47
9	10/09/2020	1,825	3,066	16,79					
10	26/10/2020	3,586	1,673	11,955					
11	26/11/2020	1,37	2,877	14,385	1,37	0,69	0,1027	2,3975	2,02
12	16/12/2020	2,436	2,854	13,92					

i/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NTK Entrée Sortie	Rendement NNH4 Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie	Rendement PT Entrée Sortie
27/01/2020	96,03 %	97,59 %	89,01 %				
11/02/2020	97,44 %	98,18 %	94,43 %	94,44 %	97,78 %	92,36 %	54,84 %
16/03/2020	96,98 %	98,89 %	95,22 %				
24/04/2020	99,19 %	97,27 %	96,42 %				
16/05/2020	95,93 %	92,47 %	92,65 %	93,42 %	94,74 %	92,74 %	59,46 %
07/06/2020	98,03 %	95,91 %	96,66 %				
25/07/2020	98,81 %	98,88 %	97,22 %				
23/08/2020	98,54 %	98,40 %	96,96 %	96,03 %	96,88 %	95,43 %	80,00 %
10/09/2020	99,30 %	98,38 %	96,72 %				
26/10/2020	98,61 %	99,13 %	98,11 %				
26/11/2020	99,32 %	98,73 %	97,00 %	97,03 %	98,51 %	96,03 %	56,79 %
16/12/2020	99,10 %	98,63 %	97,21 %				

Rendement EPURATOIRE Entrée/Sortie - Année 2020



j/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020
JANVIER	100	100
FÉVRIER	100	100
MARS	100	100
AVRIL	100	100
MAI	100	100
JUIN	100	100
JUILLET	100	100
AOÛT	100	100
SEPTEMBRE	100	100
OCTOBRE	100	100
NOVEMBRE	100	100
DÉCEMBRE	100	100
TOTAL	1 200	1 200

k/ Conclusion

Les douze bilans réalisés en 2020 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

l/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2020 sur la station :

En 2020 les travaux suivants ont été réalisés :

- Mise en place d'une ligne d'eau industrielle pour un montant de **38 220 € HT**.

m/ Améliorations prévues pour 2021 :

- Mise en place sonde rédox et transmetteur,
- Renouvellement pompe fosse toutes eaux,
- Couverture benne à boues.

**1-6. Station d'épuration de Mas Blanc des Alpilles**

## a/ Identification et description succincte

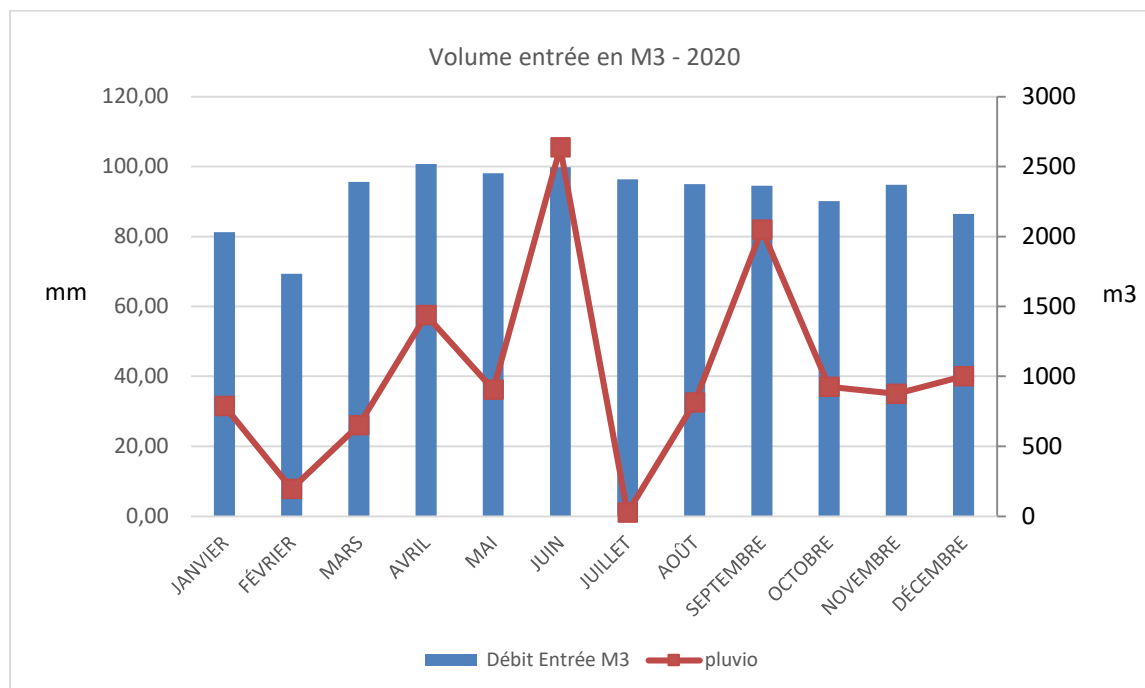
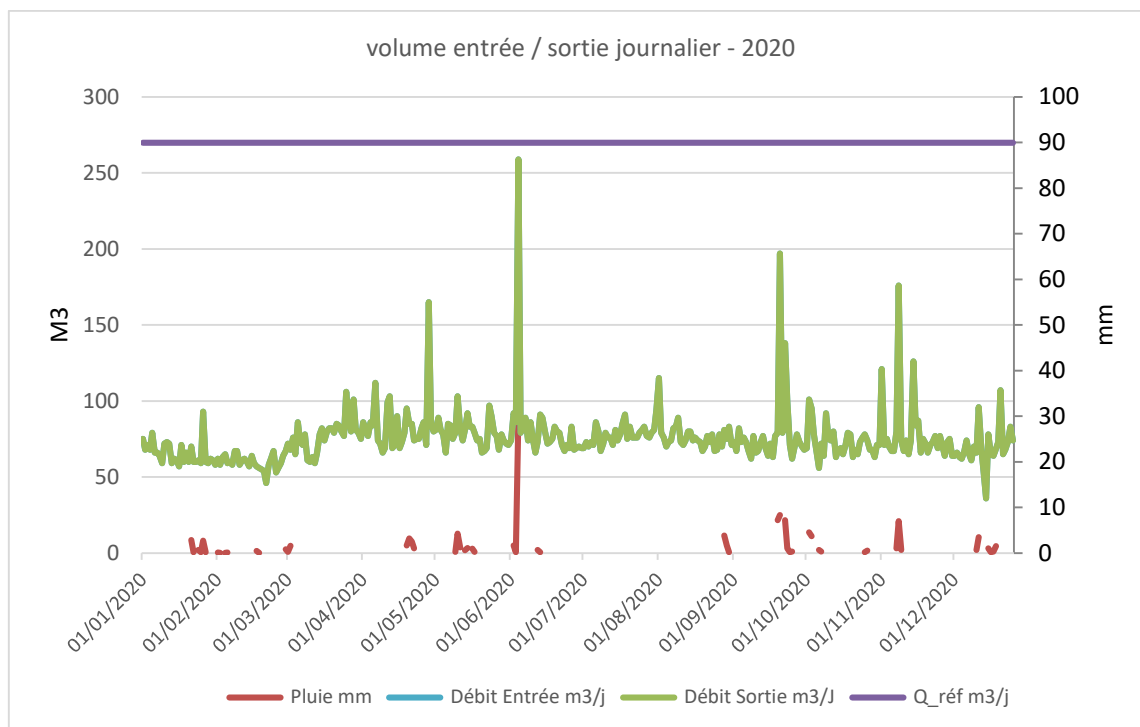
<b>AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060000113057</b>	
<b>Nom :</b>	<b>MAS BLANC DES ALPILLES</b>			
Taille en EH (= CBPO) :	SEMAINE 23 – 26,1 KG/J SOIT 435 EH			
<b>SYSTEME DE COLLECTE</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		
<b>Nom :</b>	<b>MAS BLANC DES ALPILLES</b>			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF      ... % UNITAIRE      ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	<b>REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA</b>			
<b>STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060913057002</b>	
<b>Nom :</b>	<b>MAS BLANC DES ALPILLES</b>			
Lieu d'implantation :	MAS BLANC DES ALPILLES			
Date de mise en eau :	2008			
Maître d'ouvrage :	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES</b>			
<b>Capacité nominale :</b>	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M <sup>3</sup> /JOUR	Q pointe M <sup>3</sup> /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	36	90	15	600
Temps pluie		100		
<b>Débit de référence :</b>	98 M <sup>3</sup> /J			
<b>Charge entrante :</b> (année 2018)	EN KG/J DBO5 :	18	EN EH :	301
<b>File EAU :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	LITS PLANTES DE ROSEAUX		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	LITS PRIMAIRES ET SECONDAIRES		
<b>File BOUE :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :			
	FILIERES DE TRAITEMENT :			
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
<b>MILIEU RECEPTEUR</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		
<b>Nom :</b>	<b>CANAL DU VIGUEIRAT</b>			
Masse d'eau :	GOLFE DE FOS FRDC04			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

## b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

c/ La consommation électrique

La consommation énergétique de la station se résume à la consommation des pompes de relevage du poste d'entrée. Le compteur électrique situé dans le local technique du poste de relevage comptabilise d'autres sources de consommation. Il est donc impossible de connaître l'énergie consommée par cette installation. Les ratios associés ne sont pas calculables.

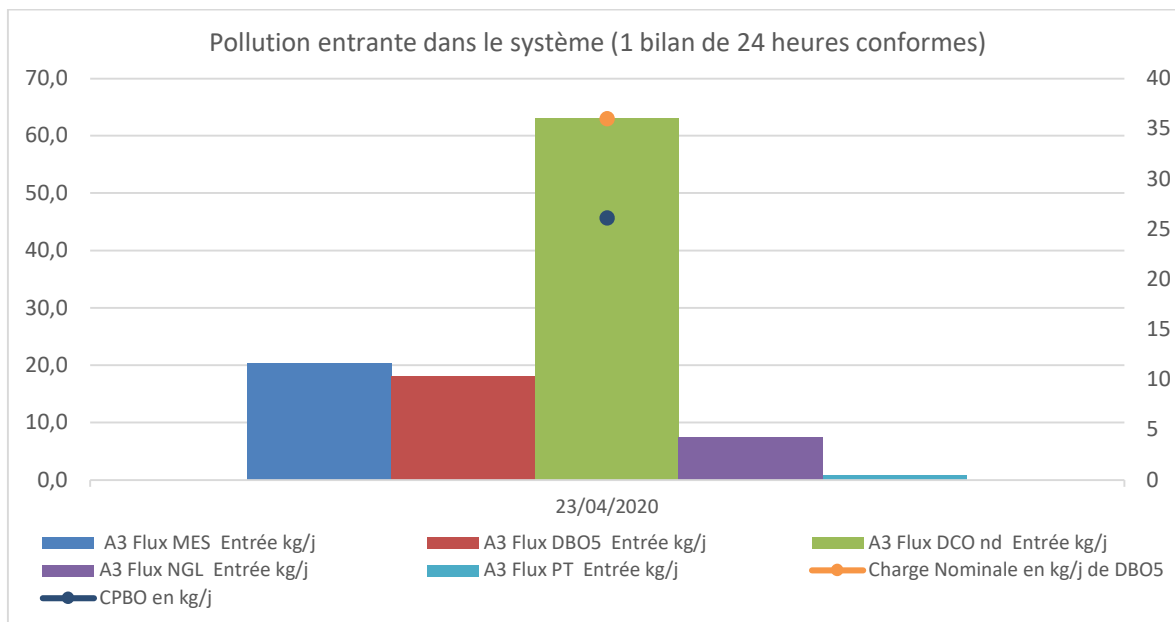
d/ Les volumes entrants / sortantse/ La production et déshydratation des boues

Compte tenu de la conception de la STEP, il n'a pas été nécessaire d'évacuer des boues en 2020, car cette opération a été effectuée en 2019.

f/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/j	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	23/04/2020	20,3	18,0	63,0	7,4	0,80	36	26,1

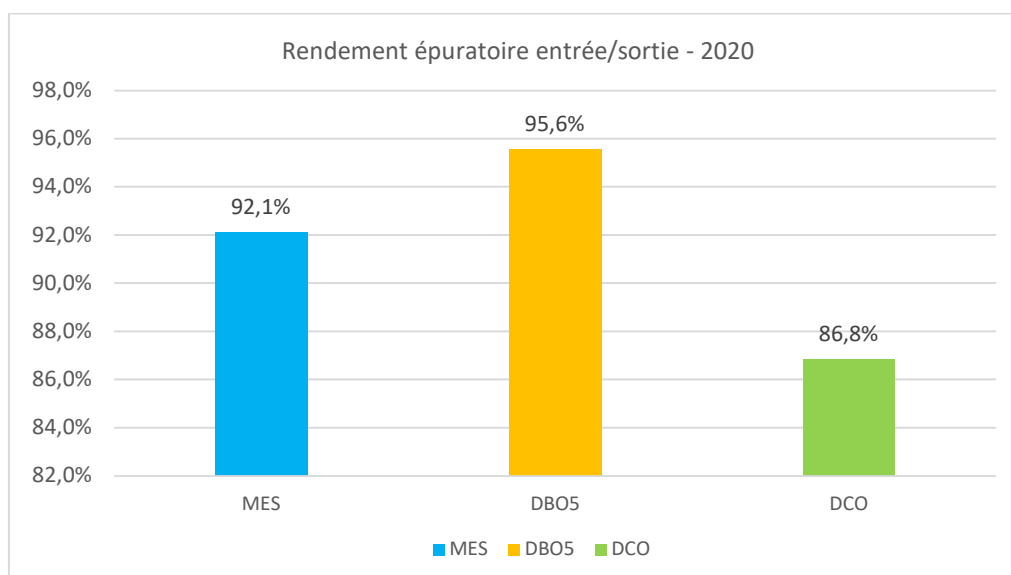


La pollution sortante du système de collecte.

nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/J	A4 Flux PT Sortie Kg/j
1	23/04/2020	1,6	0,80	8,3	3,7	1,1

g/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie
23/04/2020	92,1	95,6	86,8	50,0



h/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020
JANVIER	41	41
FÉVRIER	40	42
MARS	38	52
AVRIL	47	74
MAI	48	39
JUIN	45	34
JUILLET	36	48
AOÛT	45	48
SEPTEMBRE	41	42
OCTOBRE	69	62
NOVEMBRE	49	38
DÉCEMBRE	37	34
TOTAL	536	554

i/ Conclusion

Le bilan réalisé en 2020 est **conforme** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

j/ Améliorations prévues pour 2021 :

- Mise en place d'un dégrilleur - compacteur sur le poste de relevage en entrée de STEP,
- Réparation membrane étanchéité lits de roseaux,
- Remise en état clapets de chasse.

**1-7. Station d'épuration de Mouries**

a/ Identification et description succincte

<b>AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060000113065</b>	
<b>Nom :</b>	<b>MOURIES</b>			
Taille en EH (= CBPO) :	227 KG/J – 3 811 EH (MOYENNE DE LA SEMAINE LA PLUS CHARGEE)			
<b>SYSTEME DE COLLECTE</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060813065001</b>	
<b>Nom :</b>	<b>MOURIES</b>			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF      ... % UNITAIRE      ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	<b>REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA</b>			
<b>STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060913065002</b>	
<b>Nom :</b>	<b>MOURIES</b>			
Lieu d'implantation :	MOURIES			
Date de mise en eau :	2001			
Maître d'ouvrage :	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES</b>			
<b>Capacité nominale :</b>	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M <sup>3</sup> /JOUR	Q pointe M <sup>3</sup> /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	300	770		5 000
Temps pluie			100	
<b>Débit de référence :</b>	1 258			
<b>Charge entrante :</b> (année 2018)	EN KG/J DBO5 :	144	EN EH :	2 395
<b>File EAU :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVEES		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	AERATION PROLONGEE		
<b>File BOUE :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT MECANIQUE.		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FILTRE BANDES PRESSEUSES		
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
<b>MILIEU RECEPTEUR</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		
<b>Nom :</b>	<b>ROUBINE DU ROI</b>			
Masse d'eau :	FRDR2009 : LE RHONE DE BEAUCAIRE AU SEUIL DE TERRIN ET AU PONT DE SYLVEREAL			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

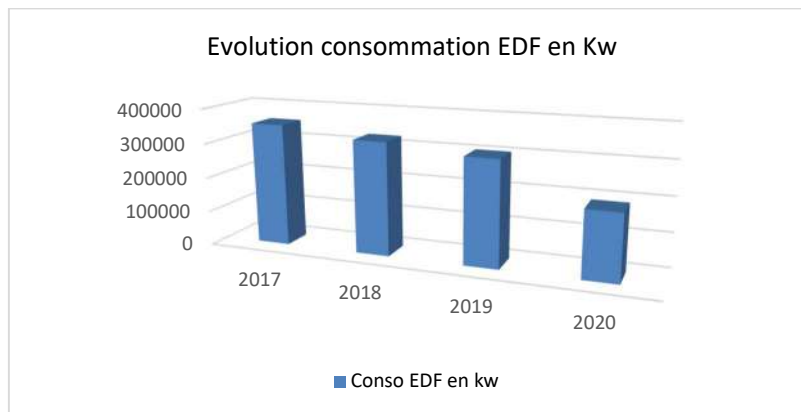
b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	25	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	125	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	



c/ La consommation électrique

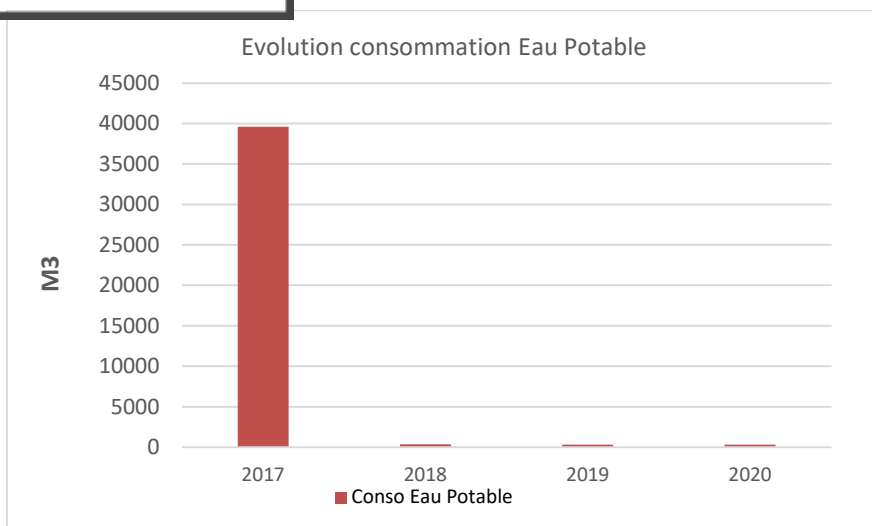
MOIS	Conso EDF en Kw 2018	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020
JANVIER	20 632	19 820	17 018
FÉVRIER	16 675	20 838	16 543
MARS	16 956	16 462	14 773
AVRIL	16 108	17 755	14 396
MAI	28 613	16 726	15 981
JUIN	38 079	27 703	13 550
JUILLET	35 539	35 160	14 340
AOÛT	39 421	38 411	16 563
SEPTEMBRE	34 476	37 580	15 204
OCTOBRE	29 788	34 967	19 154
NOVEMBRE	30 255	21 905	15 715
DÉCEMBRE	20 229	16 497	18 037
TOTAL	326 771	303 824	191 274



Baisse significative de la consommation électrique suite à la déconnection de la station d'eau potable Roubine du Roy de la STEP.

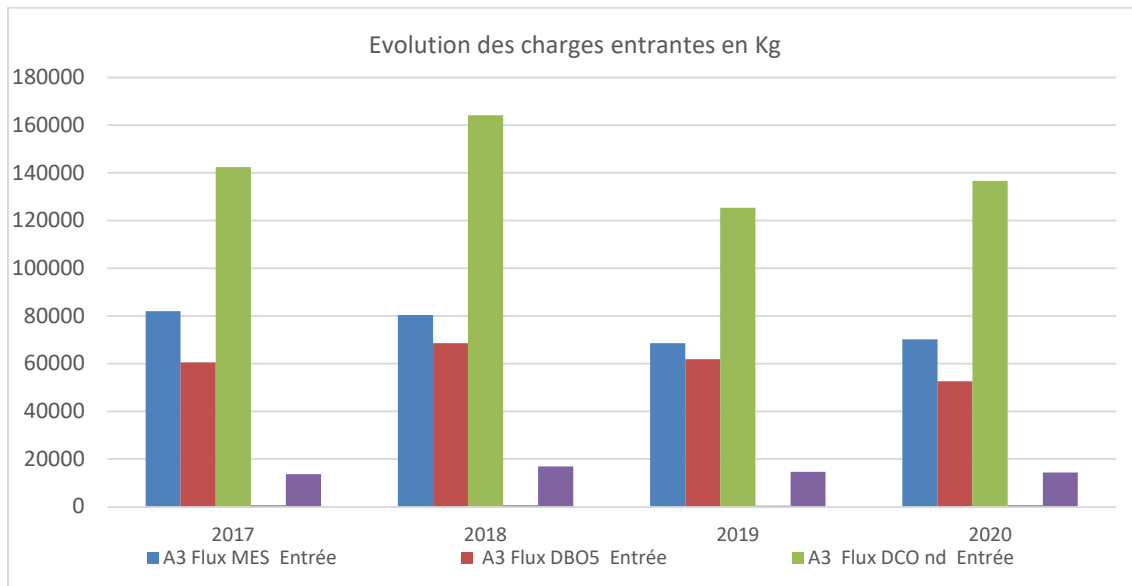
d/ La consommation en eau potable

MOIS	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2017	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2018	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2019	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2020
JANVIER	3 500	92	13	20
FÉVRIER	4 000	22	41	32
MARS	5 619	30	26	15
AVRIL	2 628	36	18	24
MAI	5 326	34	35	16
JUIN	8 122	39	24	26
JUILLET	8 153	12	27	39
AOÛT	2 000	14	29	24
SEPTEMBRE	100	14	30	24
OCTOBRE	100	15	22	27
NOVEMBRE	30	17	27	35
DÉCEMBRE	20	17	15	28
TOTAL	39 598	342	307	310



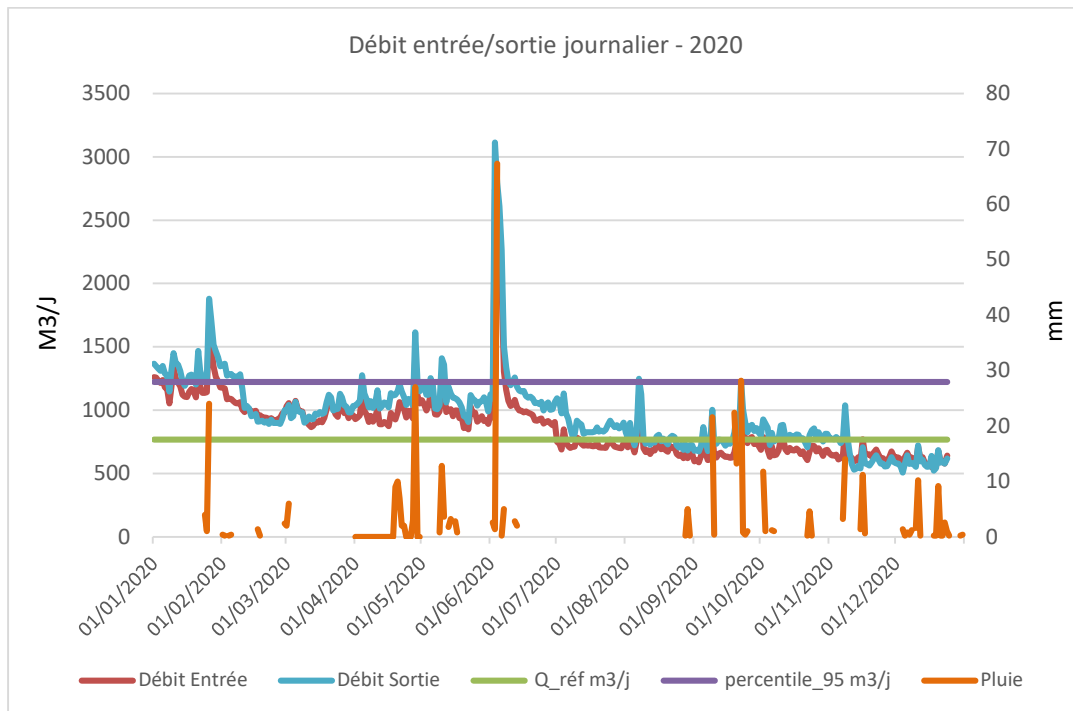
## e/ Charges entrantes dans le système de traitement

Charges entrantes en Kg							
ANNEES	A3 Flux MES Entrée	A3 Flux DBO5 Entrée	A3 Flux DCO Entrée	A3 Flux NGL Entrée	A3 Flux NTK Entrée	A3 Flux NNH4 Entrée	A3 Flux PT Entrée
2017	82 016	60 600	142 403	13 724	13 655	5 113	628
2018	80 362	68 622	164 117	16 942	16 851	4 864	561
2019	68 646	61 883	125 421	14 683	14 547	4 007	453
2020	70 240	52 587	136 661	14 375	14 259	4 496	581



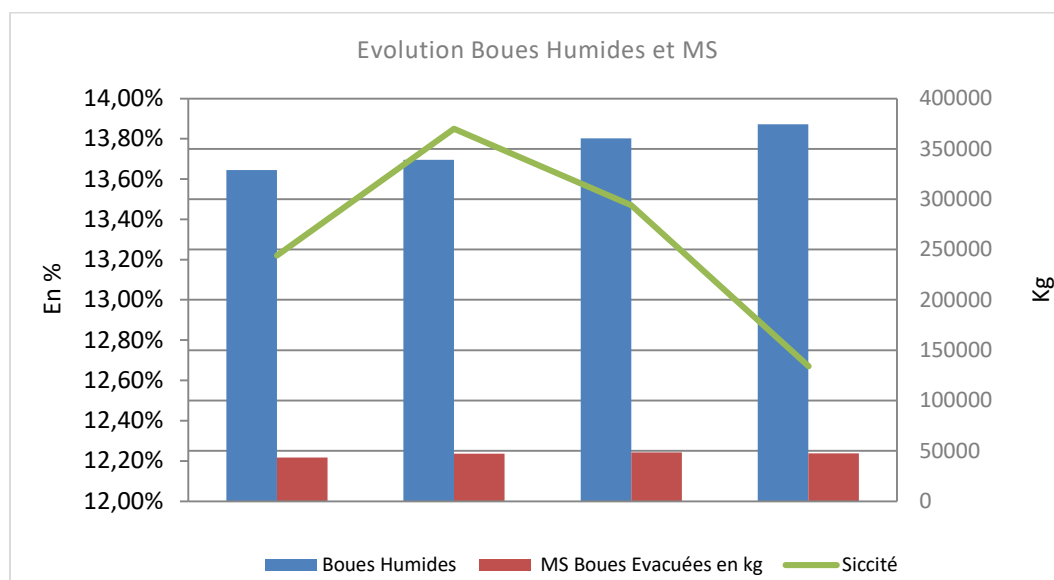
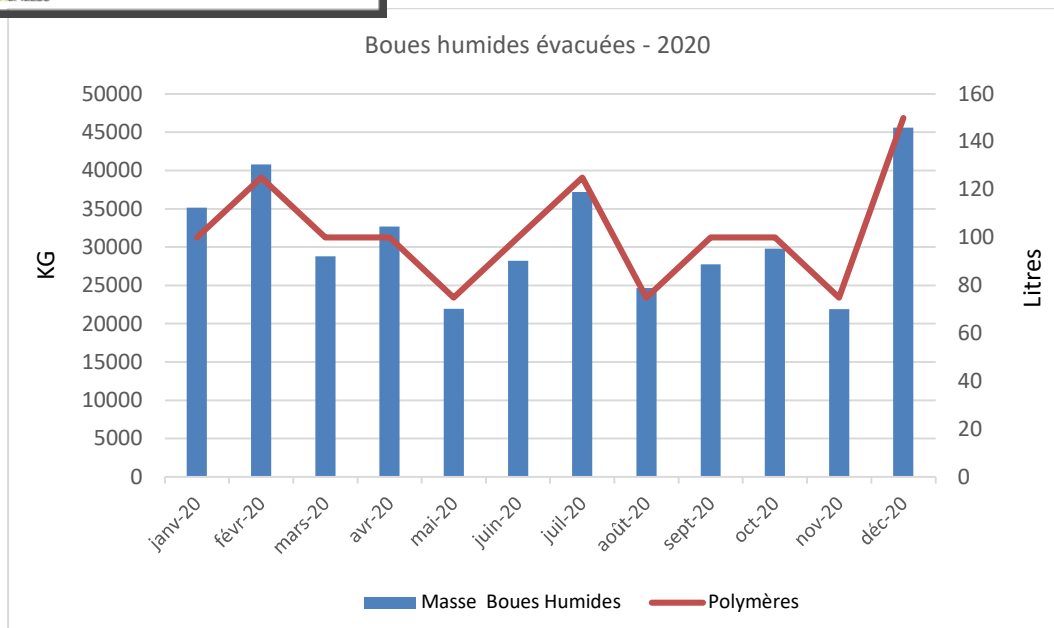
## f/ Les volumes sortants

EVOLUTION VOLUME SORTIE		
Années	Volume Sortie en m <sup>3</sup> /an	Pluvio en mm/an
2017	380 086	340
2018	345 023	813
2019	348 467	471
2020	350 116	452



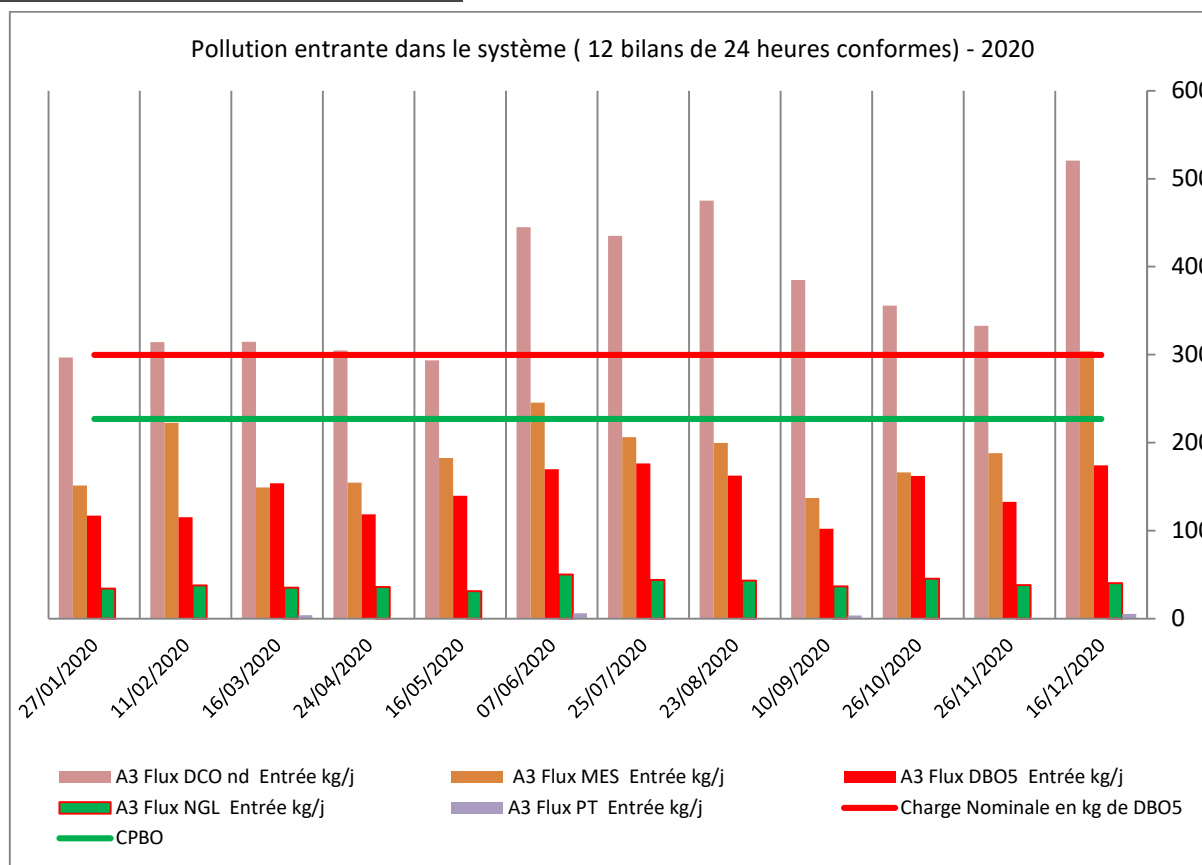
g/ La production et déshydratation des boues

Déshydratation année 2020			
MOIS	MS Boues humides Kg	Polymère en litre	Tonnes MS évacuées Kg
Janvier	35 160	100	4 571
Février	40 780	125	5 301
Mars	28 780	100	3 195
Avril	32 700	100	4 251
Mai	21 940	75	2 633
Juin	28 220	100	3 669
Juillet	37 200	125	5 208
Août	24 640	75	3 252
Septembre	27 740	100	3 523
Octobre	29 820	100	3 847
Novembre	21 920	75	2 411
Décembre	45 620	150	5 657
<b>TOTAL</b>	<b>374 520</b>	<b>1 225</b>	<b>47 518</b>

h/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/J	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	27/01/2020	151,4	116,9	296,8	34,2		300	227
2	11/02/2020	222,6	115,2	314,2	37,7		300	227
3	16/03/2020	149	153,6	314,6	35,2	4	300	227
4	24/04/2020	154,3	118,6	304,9	36		300	227
5	16/05/2020	182,6	139,7	293,4	31,2		300	227
6	07/06/2020	245,3	169,7	445	50	6,1	300	227
7	25/07/2020	206,3	176,4	434,9	44		300	227
8	23/08/2020	199,8	162,4	475,1	43,3		300	227
9	10/09/2020	137	101,9	384,7	36,5	3,6	300	227
10	26/10/2020	166,1	162	355,7	45,4		300	227
11	26/11/2020	188,1	132,7	332,9	38,2		300	227
12	16/12/2020	303,9	174,3	520,6	40,3	5,2	300	227

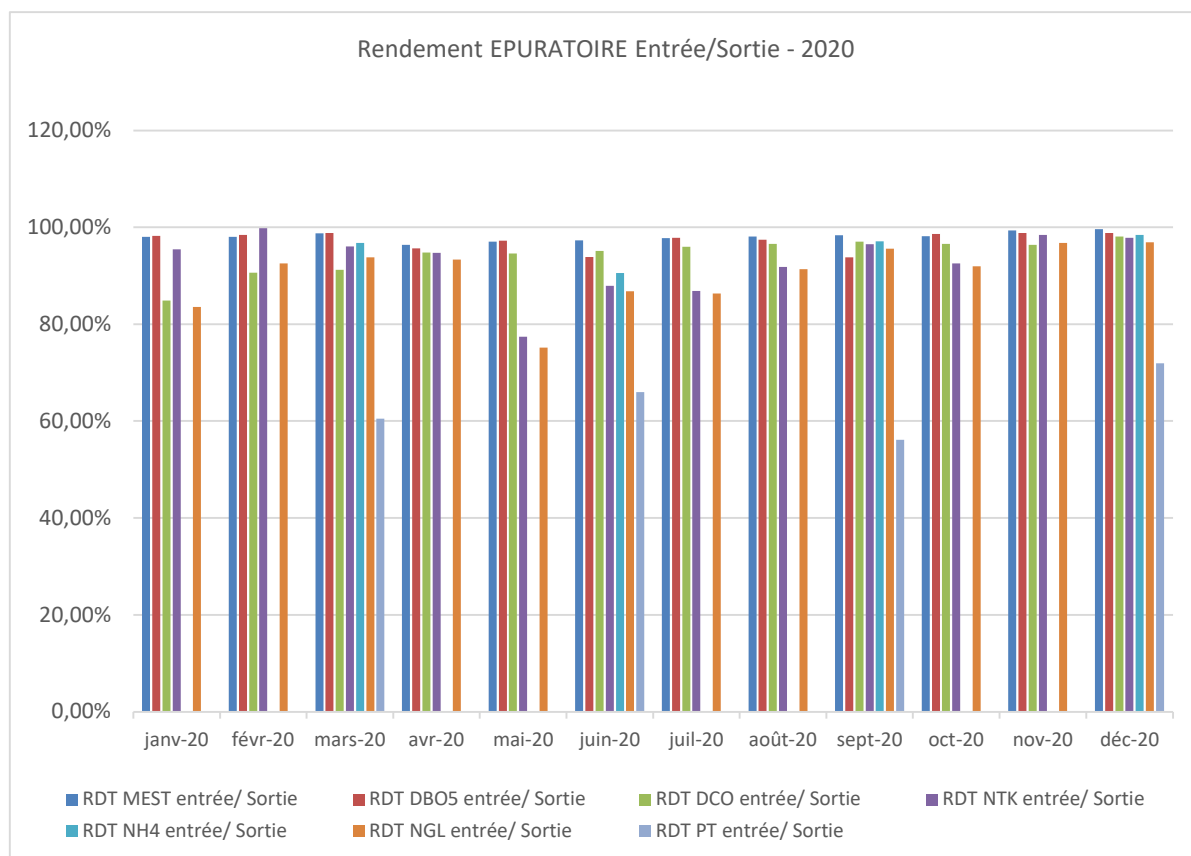


La pollution sortante du système de collecte.

nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/j	A4 Flux NNH4 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO2 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO3 Sortie Kg/j	A4 Flux PT Sortie Kg/j
1	27/01/2020	3,41	2,39	51,15	1,71		0,26		6,39
2	11/02/2020	4,58	1,93	30,54	0,07		1,53		2,92
3	16/03/2020	1,97	1,97	29,55	1,48	0,99	0,06	1,67	2,33
4	24/04/2020	6,25	5,73	17,70	2,08		0,16		2,66
5	16/05/2020	6,02	4,27	17,52	7,67		0,16		8,51
6	07/06/2020	7,54	13,56	25,62	6,03	6,78	0,23	3,01	6,60
7	25/07/2020	5,51	4,68	21,11	6,89		0,14		7,21
8	23/08/2020	4,33	4,73	18,12	3,94		0,12		4,17
9	10/09/2020	2,59	7,40	13,32	1,48	1,11	0,11	1,85	1,88
10	26/10/2020	3,52	2,66	14,09	3,92		0,12		4,27
11	26/11/2020	1,11	1,50	11,12	0,56		0,08		1,14
12	16/12/2020	1,11	1,94	9,44	0,83	0,56	0,08	1,39	1,20

## i/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée/ Sortie	Rendement DBO5 Entrée/ Sortie	Rendement DCO Entrée/ Sortie	Rendement NTK Entrée/ Sortie	Rendement NNH4 Entrée/ Sortie	Rendement NGL Entrée/ Sortie	Rendement PT Entrée/ Sortie
Janvier 2020	98,02 %	98,21 %	84,85 %	95,45 %		83,55 %	
Février 2020	98,01 %	98,38 %	90,60 %	99,82 %		92,51 %	
Mars 2020	98,77 %	98,80 %	91,23 %	96,05 %	96,77 %	93,81 %	60,47 %
Avril 2020	96,34 %	95,63 %	94,75 %	94,74 %		93,32 %	
Mai 2020	96,99 %	97,21 %	94,56 %	77,42 %		75,18 %	
Juin 2020	97,29 %	93,86 %	95,07 %	87,89 %	90,53 %	86,79 %	65,96 %
Juillet 2020	97,77 %	97,78 %	95,94 %	86,84 %		86,31 %	
Août 2020	98,06 %	97,39 %	96,58 %	91,80 %		91,37 %	
Septembre 2020	98,37 %	93,75 %	97,02 %	96,49 %	97,06 %	95,57 %	56,14 %
Octobre 2020	98,17 %	98,58 %	96,58 %	92,54 %		91,90 %	
Novembre 2020	99,36 %	98,77 %	96,38 %	98,41 %		96,76 %	
Décembre 2020	99,62 %	98,83 %	98,10 %	97,83 %	98,39 %	96,87 %	71,91 %



j/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020
JANVIER	816	824
FÉVRIER	808	840
MARS	760	1 048
AVRIL	944	1 472
MAI	952	784
JUIN	896	680
JUILLET	728	968
AOÛT	896	968
SEPTEMBRE	824	832
OCTOBRE	1 384	1 248
NOVEMBRE	984	768
DÉCEMBRE	736	688
TOTAL	10 728	11 120

k/ Conclusion

Les douze bilans réalisés en 2020 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

l/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2020 sur la station :

En 2020 les travaux suivants ont été réalisés :

- Remplacement d'une turbine d'aération pour un montant de **6 400 € HT**
- Mise en place d'une climatisation pour un montant de **1 600 € HT**

m/ Améliorations prévues pour 2021 :

- Renouvellement d'une pompe de recirculation,
- Renouvellement turbine aération,
- Remplacement transmetteur et sonde rédox,
- Couverture canal de sortie.

**1-8. Station d'épuration de Saint Etienne du Grès**a/ Identification et description succincte

<b>AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>06000113094</b>	
<b>Nom :</b>	<b>SAINT ETIENNE DU GRES</b>			
Taille en EH (= CBPO) :	4 962 EH - 297 KG/J			
<b>SYSTEME DE COLLECTE</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>080913094001</b>	
<b>Nom :</b>	<b>SAINT ETIENNE DU GRES</b>			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF      ... % UNITAIRE      ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	<b>REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA</b>			
<b>STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060913094002</b>	
<b>Nom :</b>	<b>SAINT ETIENNE DU GRES</b>			
Lieu d'implantation :	SAINT ETIENNE DU GRES			
Date de mise en eau :	2004			
Maître d'ouvrage :	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES</b>			
<b>Capacité nominale :</b>	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M <sup>3</sup> /JOUR	Q pointe M <sup>3</sup> /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	192	576	60	3 200
Temps pluie			100	
<b>Débit de référence :</b>	677			
<b>Charge entrante :</b> (année 2018)	EN KG/J DBO5 :	156	EN EH :	2 609
<b>File EAU :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVEES		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FAIBLE CHARGE		
<b>File BOUE :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT MECANIQUE.		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FILTRE BANDE		
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
<b>MILIEU RECEPTEUR</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		
<b>Nom :</b>	<b>ROUBINE PETIT GAILLET DU COURS DU LOUP / CANAL DU VIGUEIRAT</b>			
Masse d'eau :	FRDG204 (CALCAIRES ET MARNES DES ALPILLES) / FRDG323 (CALCAIRES SOUS COUVERTURE TERTIAIRE DE LA PALINE DU COMTAT)			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

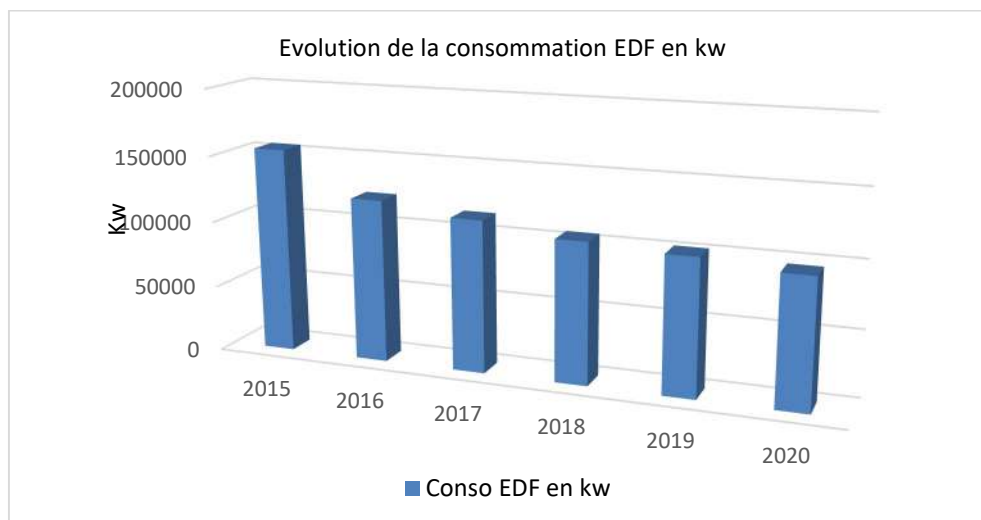
b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	25	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	92
DCO	125	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	82
MES	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	93
NGL	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

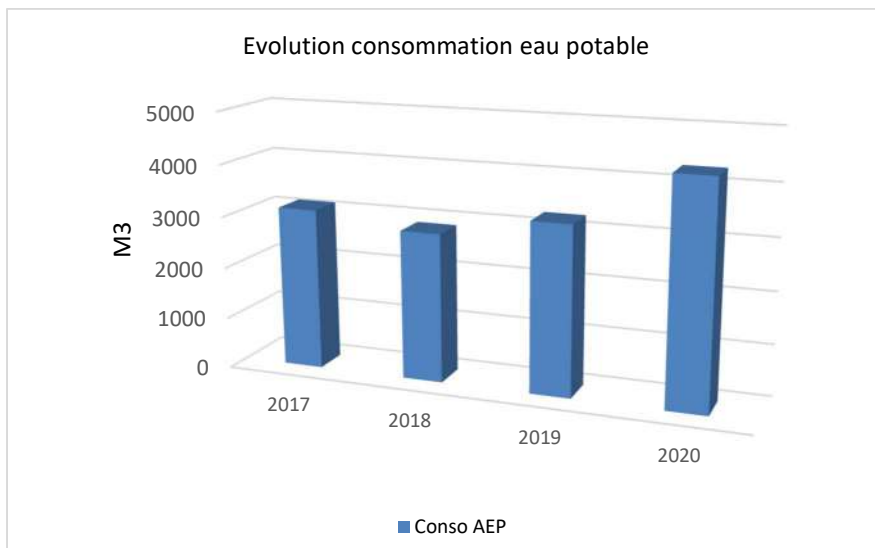


c/ La consommation électrique

MOIS	Conso EDF en Kw 2016	Conso EDF en Kw 2017	Conso EDF en Kw 2018	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020
JANVIER	12 040	9 857	8 325	9 064	7 602
FÉVRIER	12 444	7 368	7 559	9 694	7 745
MARS	13 089	10 240	8 017	8 179	8 464
AVRIL	10 656	10 040	9 728	9 027	8 008
MAI	10 556	9 396	9 632	8 108	8 584
JUIN	9 094	10 229	10 213	8 314	8 249
JUILLET	9 548	10 967	8 548	8 329	7 486
AOÛT	9 476	9 875	8 423	8 729	9 086
SEPTEMBRE	9 451	10 092	8 393	8 348	8 508
OCTOBRE	8 006	10 579	7 871	7 420	8 230
NOVEMBRE	8 434	7 106	9 154	8 192	7 621
DÉCEMBRE	9 600	8 600	9 914	8 785	7 108
TOTAL	122 394	114 349	105 777	102 189	96 691

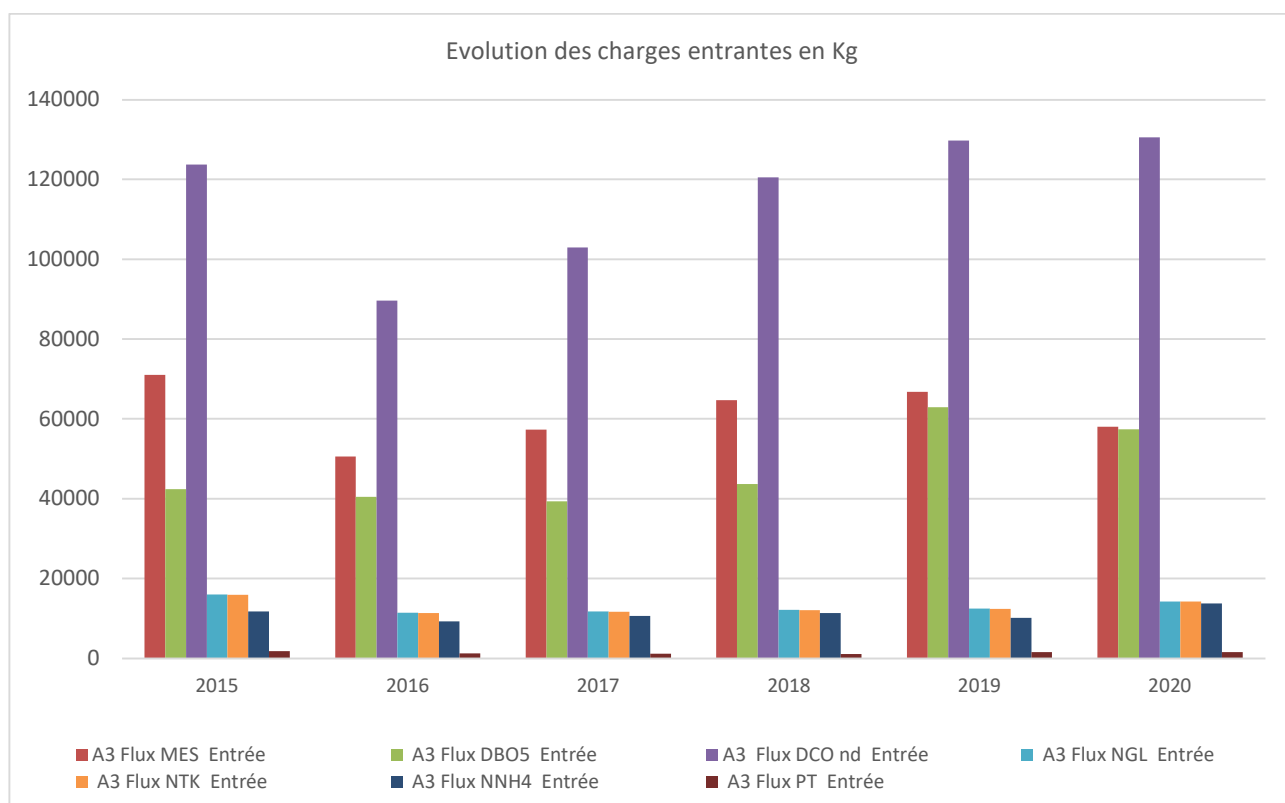
d/ La consommation en eau potable

MOIS	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2018	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2019	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2020
JANVIER	346	181	225
FÉVRIER	210	248	300
MARS	136	271	285
AVRIL	241	205	518
MAI	303	230	331
JUIN	153	273	256
JUILLET	256	448	296
AOÛT	260	368	282
SEPTEMBRE	228	323	234
OCTOBRE	290	212	489
NOVEMBRE	228	292	556
DÉCEMBRE	225	213	528
TOTAL	2 875	3 264	4 300



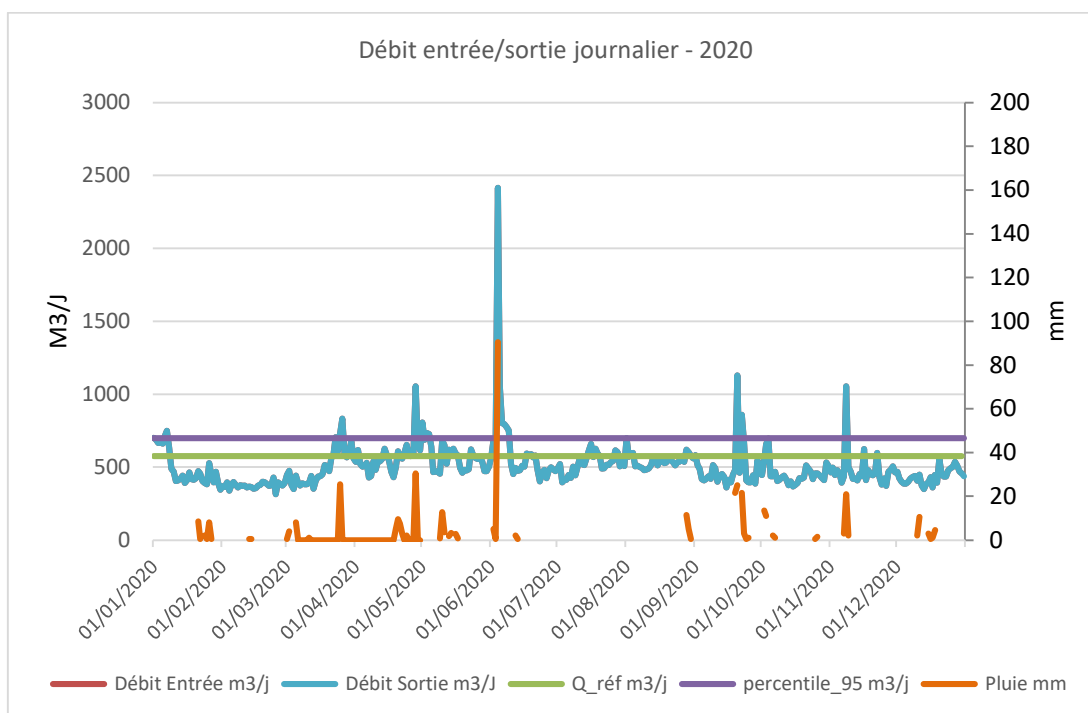
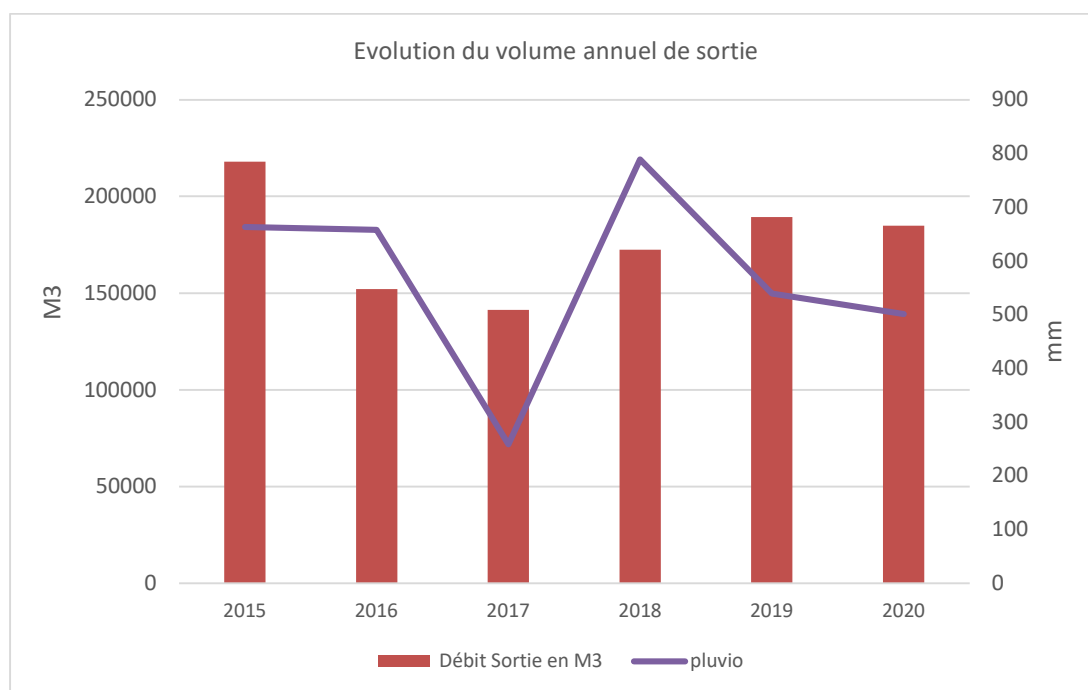
e/ Charges entrantes dans le système de traitement

Charges entrantes sur 5 ans en Kg							
ANNEES	A3 Flux MES Entrée	A3 Flux DBO5 Entrée	A3 Flux DCO Entrée	A3 Flux NGL Entrée	A3 Flux NTK Entrée	A3 Flux NNH4 Entrée	A3 Flux PT Entrée
2015	71 041	42 364	123 712	15 992	15 935	11 739	1 798
2016	50 601	40 434	89 627	11 419	11 351	9 226	1 255
2017	57 305	39 350	102 949	11 727	11 689	10 603	1 134
2018	64 689	43 667	120 511	12 140	12 092	11 374	1 080
2019	66 748	62 894	129 706	12 444	12 387	10 149	1 524
2020	58 063	57 389	130 507	14 246	14 186	13 375	1 534



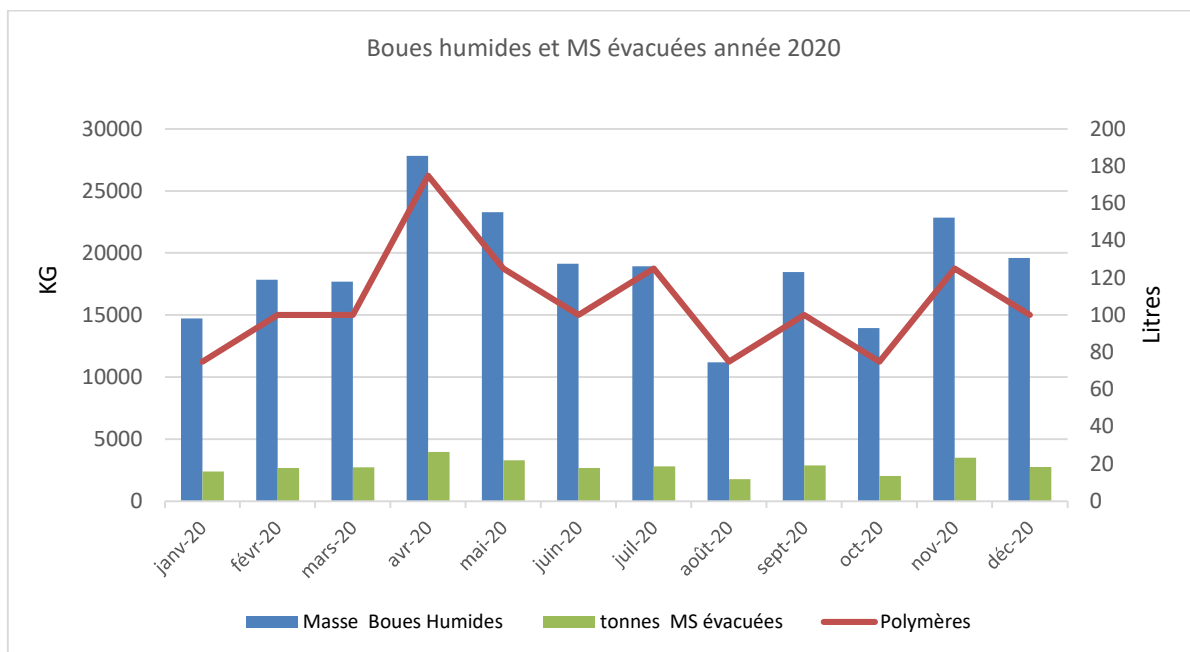
f/ Les volumes de sortie

EVOLUTION VOLUME SORTIE		
Années	Volume Sortie en m <sup>3</sup> /an	Pluvio en mm/an
2014	198 884	1 710
2015	217 531	663
2016	152 098	658
2017	141 313	260
2018	172 414	789
2019	189 386	539
2020	184 896	501

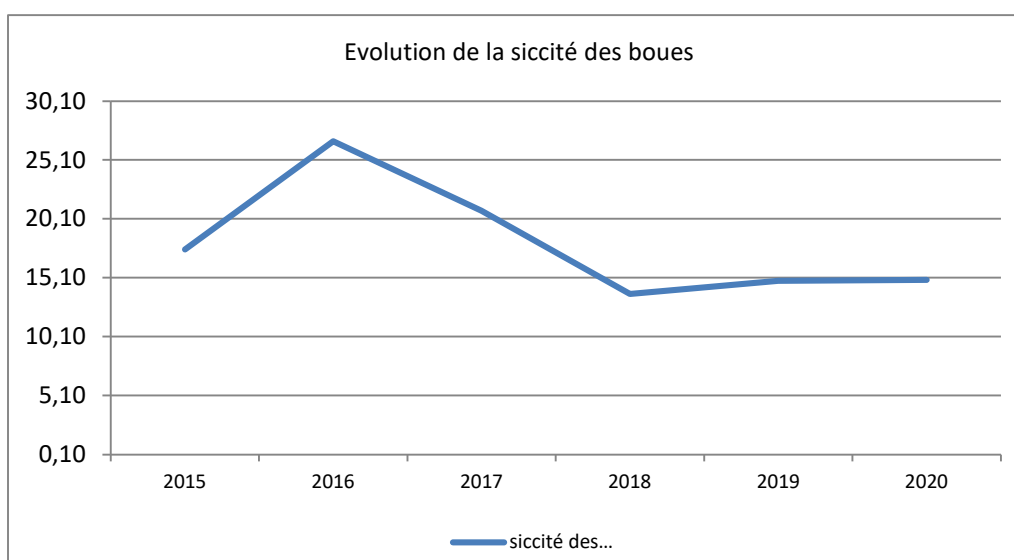
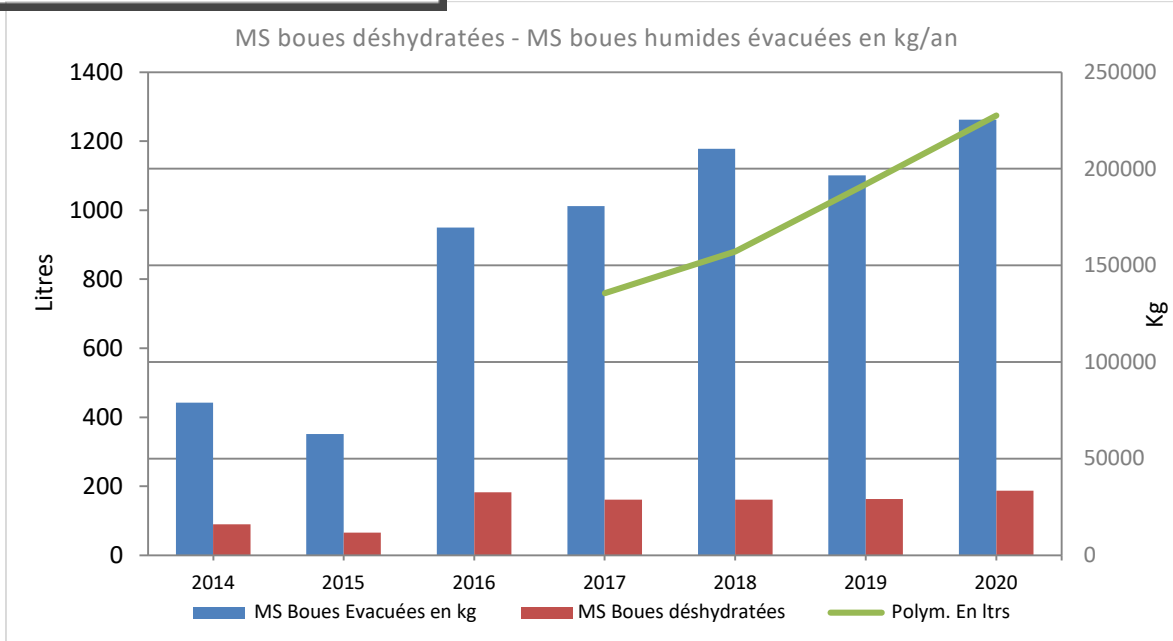


g/ La production et déshydratation des boues

Déshydratation année 2020			
MOIS	MS Boues humides Kg	Polymère en litre	Tonnes MS évacuées Kg
Janvier	14 720	75	2 384
Février	17 840	100	2 676
Mars	17 700	100	2 725
Avril	27 820	175	3 978
Mai	23 280	125	3 282
Juin	19 140	100	2 679
Juillet	18 920	125	2 800
Août	11 180	75	1 766
Septembre	18 460	100	2 879
Octobre	13 940	75	2 035
Novembre	22 840	125	3 494
Décembre	19 590	100	2 742
TOTAL	225 430	1 275	33 445



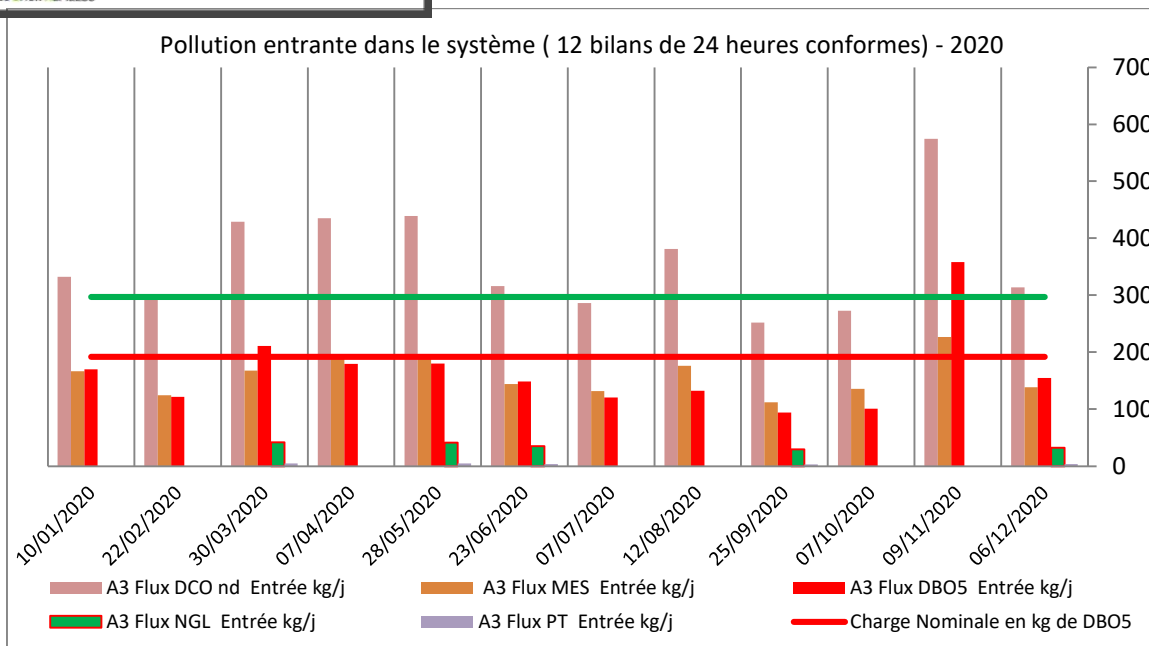
Comparaison annuelle déshydratation		
ANNEES	MS boues déshydratées en Kg	MS Boues humides Kg
2013	14 625	67 900
2014	15 966	78 960
2015	11 649	62 660
2016	32 590	169 660
2017	28 715	180 700
2018	28 856	195 240
2019	29 117	196 520
2020	33 445	225 430



h/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

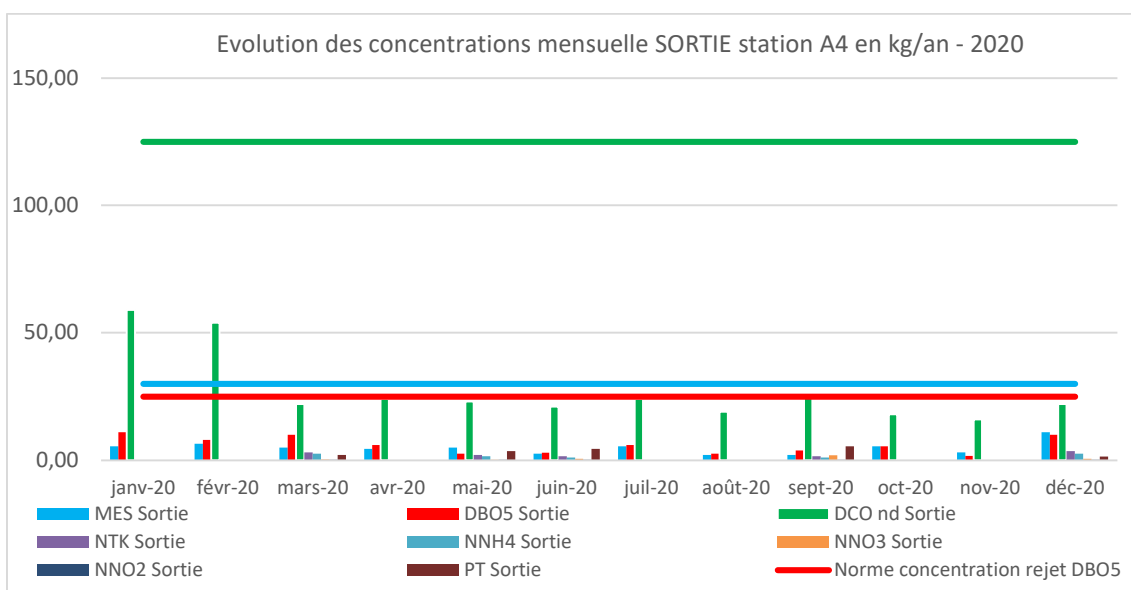
La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/j	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en kg de DBO5	CPBO
1	10/01/2020	166,55	169,96	332,13			192	297
2	22/02/2020	124,42	121,34	299,52			192	297
3	30/03/2020	167,40	210,60	429,00	41,58	4,80	192	297
4	07/04/2020	190,80	179,14	435,13			192	297
5	28/05/2020	189,17	180,16	439,14	41,28	4,79	192	297
6	23/06/2020	144,18	148,49	316,14	35,11	3,64	192	297
7	07/07/2020	131,57	120,42	286,33			192	297
8	12/08/2020	175,91	132,30	381,22			192	297
9	25/09/2020	112,20	93,84	252,14	29,09	2,94	192	297
10	07/10/2020	135,78	100,74	272,87			192	297
11	09/11/2020	226,61	358,36	574,43			192	297
12	06/12/2020	138,16	154,80	313,86	32,24	3,29	192	297



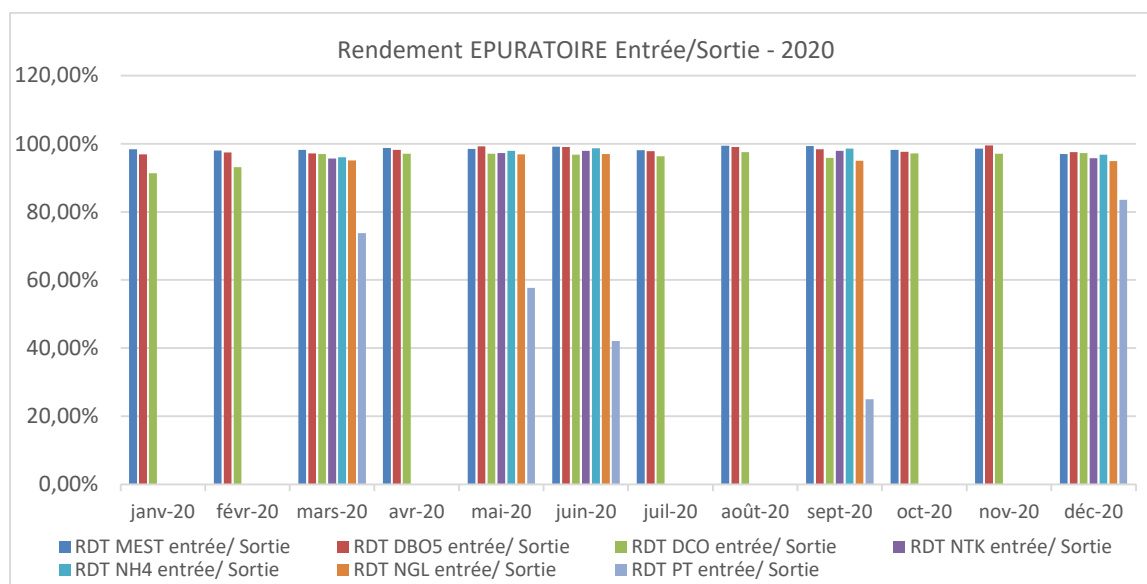
La pollution sortante du système de collecte.

nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/j	A4 Flux NNH4 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO3 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO2 Sortie Kg/j	A4 Flux PT Sortie Kg/j
1	10/01/2020	5,50	11,00	59,00					
2	22/02/2020	6,50	8,00	54,00					
3	30/03/2020	5,00	10,00	22,00	3,00	2,50	0,24	0,15	2,10
4	07/04/2020	4,50	6,00	24,00					
5	28/05/2020	5,00	2,50	23,00	2,00	1,50	0,15	0,15	3,60
6	23/06/2020	2,50	2,90	21,00	1,50	1,00	0,56	0,15	4,40
7	07/07/2020	5,50	6,00	24,00					
8	12/08/2020	2,00	2,50	19,00					
9	25/09/2020	2,00	3,80	26,00	1,50	1,00	1,90	0,15	5,40
10	07/10/2020	5,50	5,40	18,00					
11	09/11/2020	3,00	1,70	16,00					
12	06/12/2020	11,00	10,00	22,00	3,50	2,50	0,59	0,15	1,40



## i/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NTK Entrée Sortie	Rendement NNH4 Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie	Rendement PT Entrée Sortie
Janvier 2020	98,39 %	96,85 %	91,35 %				
Février 2020	97,99 %	97,47 %	93,08 %				
Mars 2020	98,21 %	97,15 %	96,92 %	95,65 %	96,03 %	95,11 %	73,75 %
Avril 2020	98,75 %	98,22 %	97,08 %				
Mai 2020	98,51 %	99,22 %	97,05 %	97,26 %	97,95 %	96,86 %	57,65 %
Juin 2020	99,17 %	99,06 %	96,82 %	97,95 %	98,63 %	96,98 %	42,11 %
Juillet 2020	98,14 %	97,78 %	96,26 %				
Août 2020	99,44 %	99,07 %	97,56 %				
Septembre 2020	99,27 %	98,35 %	95,79 %	97,89 %	98,55 %	95,02 %	25 %
Octobre 2020	98,23 %	97,65 %	97,11 %				
Novembre 2020	98,60 %	99,50 %	97,06 %				
Décembre 2020	96,92 %	97,50 %	97,29 %	95,78 %	96,79 %	94,91 %	83,53 %



## j/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020
JANVIER	61	62
FÉVRIER	61	63
MARS	57	79
AVRIL	71	110
MAI	71	59
JUIN	67	51
JUILLET	55	73
AOÛT	67	73
SEPTEMBRE	62	62
OCTOBRE	104	94
NOVEMBRE	74	58
DÉCEMBRE	55	52
TOTAL	805	836

k/ Conclusion

Les douze bilans réalisés en 2020 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

l/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2020 sur la station :

En 2020 les travaux suivants ont été réalisés :

Remplacement motoréducteur traitement des boues pour un montant de **2 170 € HT**,

Installation d'une climatisation pour un montant de **1 607 € HT**

Renouvellement motoréducteur déshuilage pour un montant de **2 450 € HT**,

Remplacement gavopompe extraction des boues pour un montant de **2 500 € HT**,

Remplacement pompe déshydratation des boues pour un montant de **8 530 € HT**.

m/ Améliorations prévues pour 2021 :

- Renouvellement pompe de recirculation,
- Renouvellement agitateur épaisseur boues,
- Remplacement aérateur fine bulles dégraisseur.



**1-9. Station d'épuration de Saint Remy de Provence**

## a/ Identification et description succincte

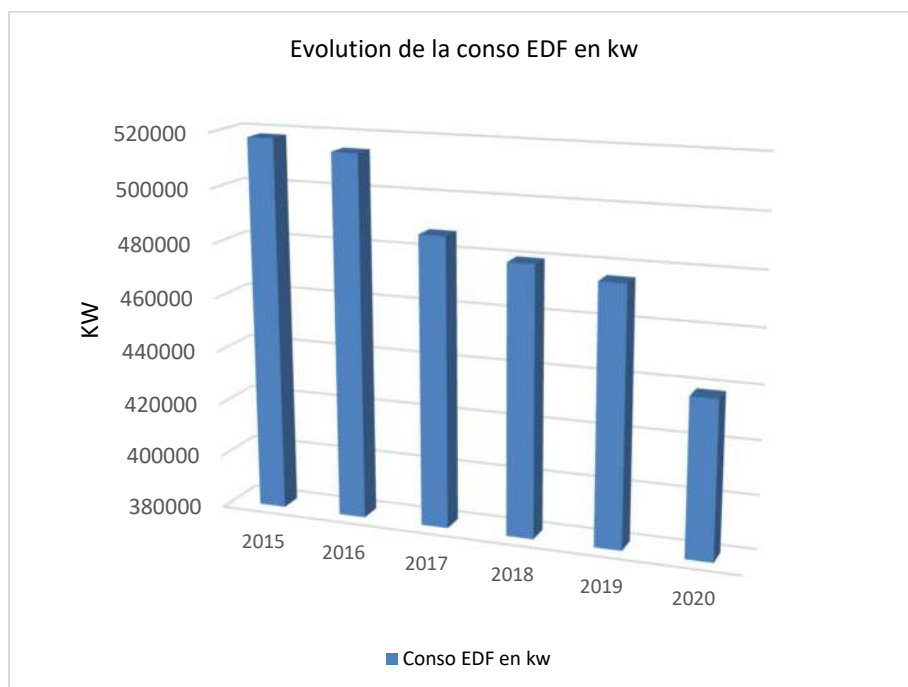
<b>AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>060000113100</b>	
<b>Nom :</b>	<b>SAINT REMY DE PROVENCE</b>			
Taille en EH (= CBPO) :	11 875 EH – 712 KG/J (MOYENNE DE LA SEMAINE LA PLUS CHARGEE)			
<b>SYSTEME DE COLLECTE</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>06091310002</b>	
<b>Nom :</b>	<b>SAINT REMY DE PROVENCE</b>			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF                      ... % UNITAIRE                      ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	<b>REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA</b>			
<b>STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		<b>CODE SANDRE :</b>	<b>06091310002</b>	
<b>Nom :</b>	<b>SAINT REMY DE PROVENCE</b>			
Lieu d'implantation :	SAINT REMY DE PROVENCE			
Date de mise en eau :	2007			
Maître d'ouvrage :	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES</b>			
<b>Capacité nominale :</b>	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M <sup>3</sup> /JOUR	Q pointe M <sup>3</sup> /HEURE	Equivalent HABITANTS
	Temps sec	840	3 300	234
	Temps pluie	1 089	3 300	234
<b>Débit de référence :</b>	2 688 (MOYENNE DES 5 DERNIERES ANNEES)			
<b>Charge entrante :</b> (année 2018)	EN KG/J DBO5 :	517	EN EH :	8 601
<b>File EAU :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVEES		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	AERATION PROLONGEES.		
<b>File BOUE :</b>	TYPE DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT MECANIQUE.		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	CENTRIFUGEUSE.		
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
<b>MILIEU RECEPTEUR</b>		<b>CODE SANDRE :</b>		
<b>Nom :</b>	<b>CANAL DU VIGUEIRAT</b>			
Masse d'eau :	GOLFE DE FOS FRDC04			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

## b/ Normes de rejets à respecter

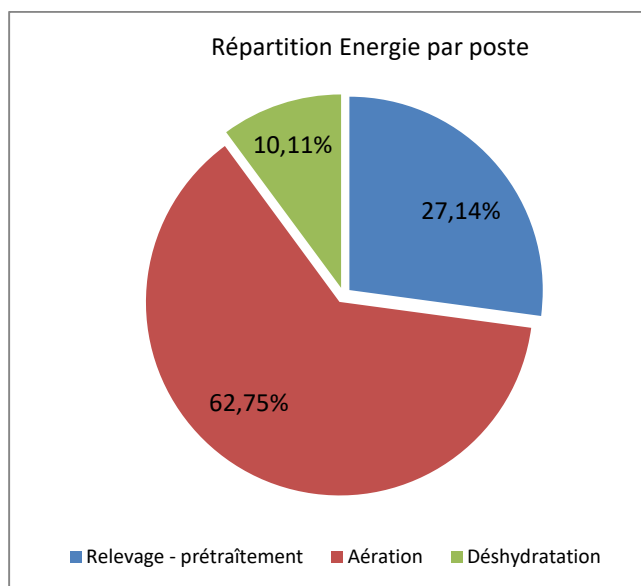
Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	25	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	5	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80

c/ La consommation électrique

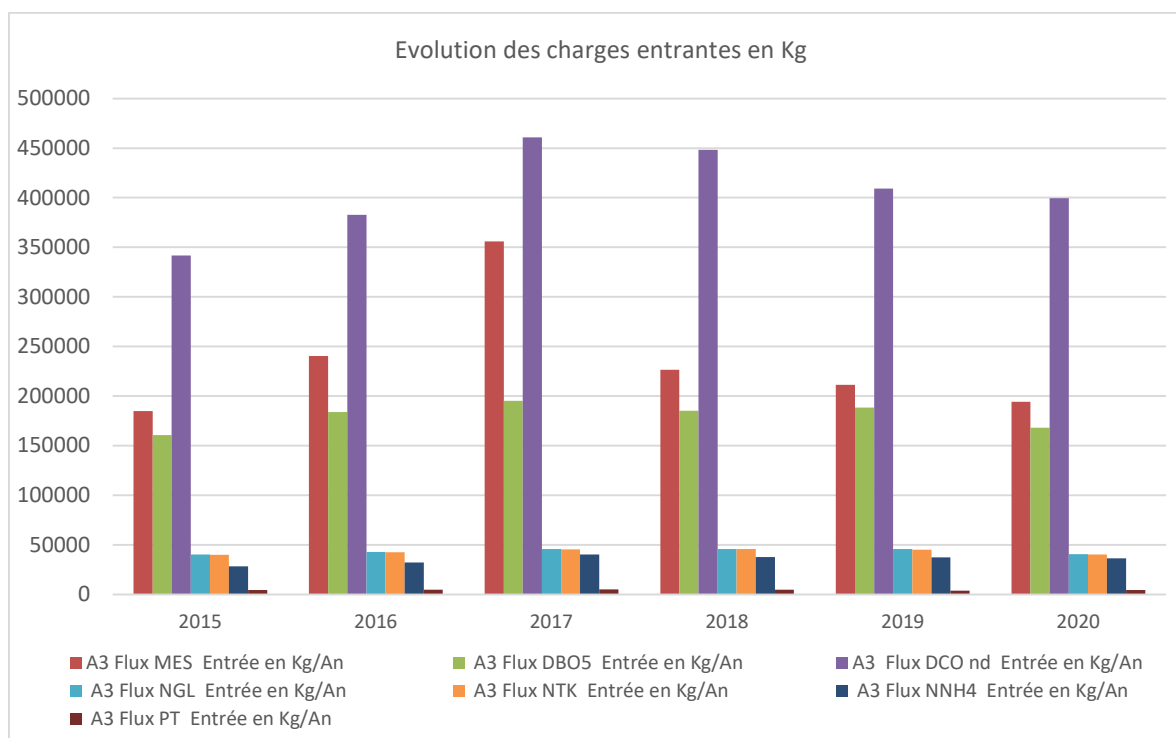
MOIS	Conso EDF en Kw 2016	Conso EDF en Kw 2017	Conso EDF en Kw 2018	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2019
JANVIER	37 371	35 877	31 693	36 402	33 298
FÉVRIER	33 051	33 700	31 893	33 376	31 284
MARS	42 381	42 020	36 776	37 022	33 840
AVRIL	42 264	44 359	40 358	37 132	33 250
MAI	47 485	45 881	38 686	38 042	35 983
JUIN	45 742	44 951	37 819	40 000	35 288
JUILLET	45 350	42 550	48 364	40 000	43 876
AOÛT	52 074	44 955	51 460	47 193	48 636
SEPTEMBRE	49 870	42 781	45 752	40 261	40 894
OCTOBRE	43 567	41 188	37 698	41 764	39 317
NOVEMBRE	39 210	34 213	37 314	40 961	33 267
DÉCEMBRE	35 931	34 765	42 002	43 518	29 683
TOTAL	514 296	487 240	479 815	475 671	438 616

d/ La consommation en eau potable

MOIS	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2019	Conso eau potable en m <sup>3</sup> 2020
JANVIER	180	131
FÉVRIER	72	85
MARS	136	75
AVRIL	230	230
MAI	244	73
JUIN	250	75
JUILLET	117	175
AOÛT	86	92
SEPTEMBRE	107	116
OCTOBRE	93	102
NOVEMBRE	74	76
DÉCEMBRE	76	95
TOTAL	1 665	1 325

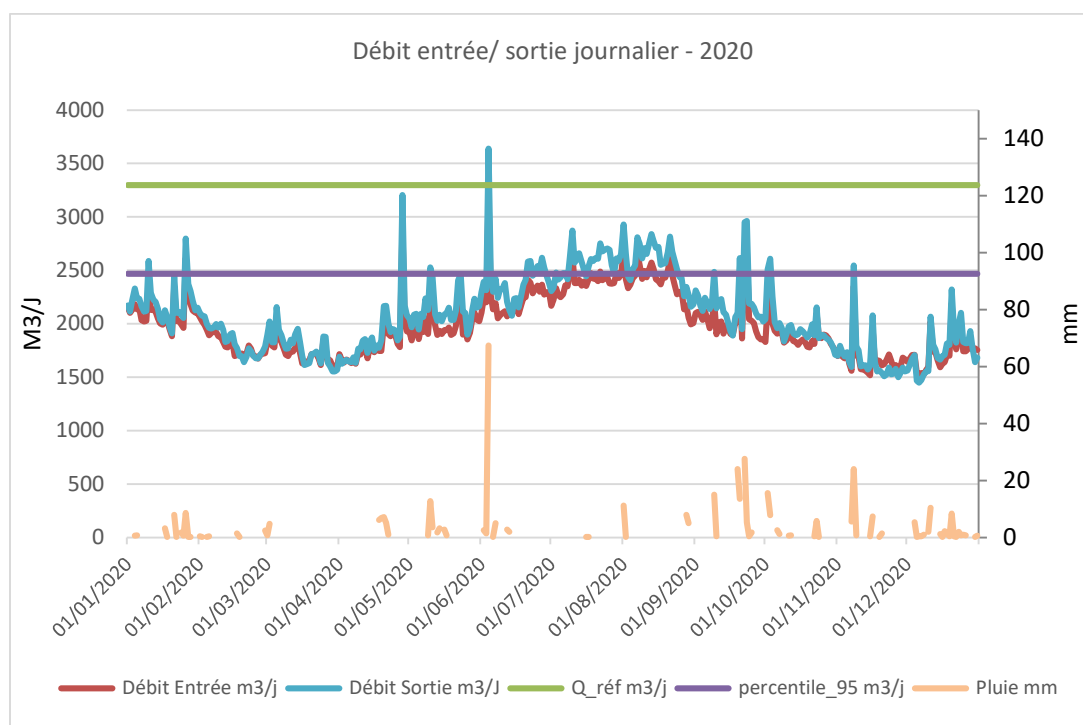
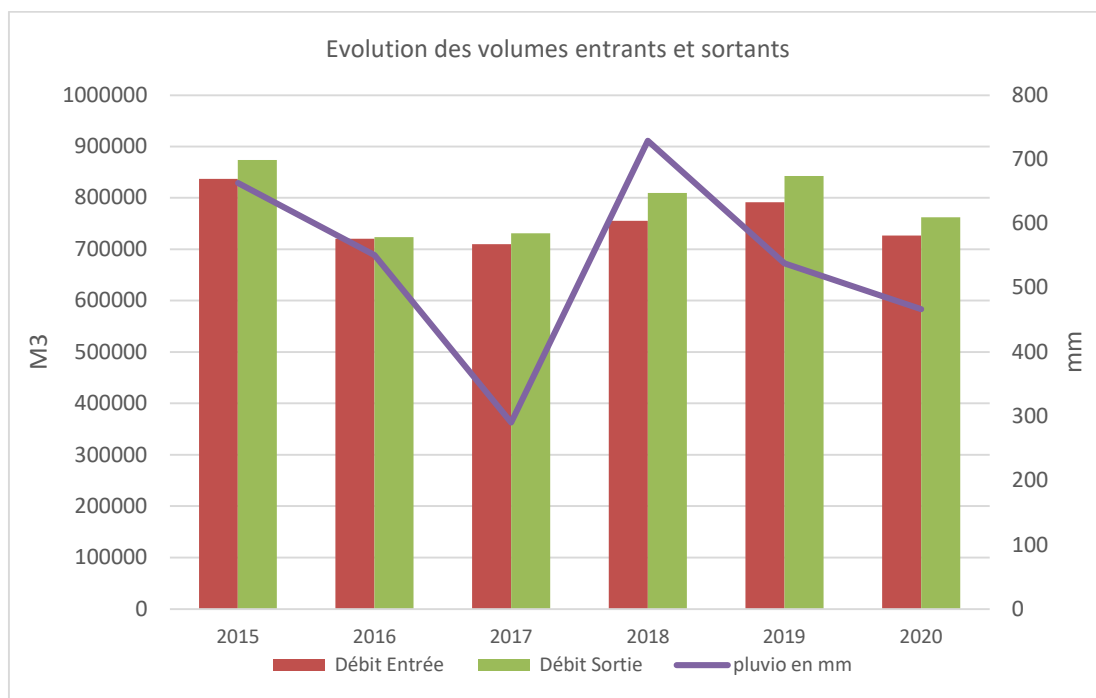
e/ Charges entrantes dans le système de traitement

Charges entrantes sur 5 ans en Kg							
ANNEES	A3 Flux MES Entrée	A3 Flux DBO5 Entrée	A3 Flux DCO Entrée	A3 Flux NGL Entrée	A3 Flux NTK Entrée	A3 Flux NNH4 Entrée	A3 Flux PT Entrée
2015	184 969	160 576	341 626	40 244	39 983	28 220	4 469
2016	240 332	183 859	382 780	42 921	42 647	32 120	4 770
2017	355 948	195 065	460 823	45 822	45 530	40 380	5 034
2018	226 339	185 326	448 122	45 901	45 675	37 585	4 905
2019	211 451	188 372	409 219	45 901	45 119	37 247	3 907
2020	194 163	168 160	399 450	40 617	40 398	36 512	4 360



f/ Les volumes sortants

EVOLUTION VOLUME ENTREE SORTIE			
Années	Volume entrée en m <sup>3</sup> /an	Volume sortie en m <sup>3</sup> /an	Pluvio en mm/an
2015	837 067	873 360	663
2016	720 576	723 606	551
2017	709 862	731 058	291
2018	755 461	809 552	729
2019	791 331	842 334	538
2020	726 868	762 059	466

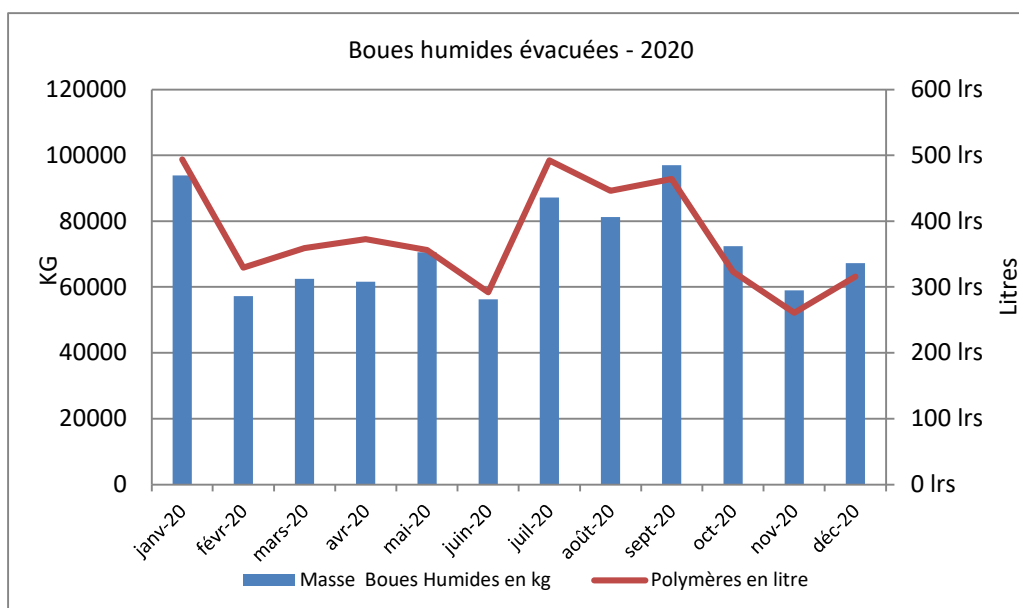


Coût d'exploitation de la filière biologique :

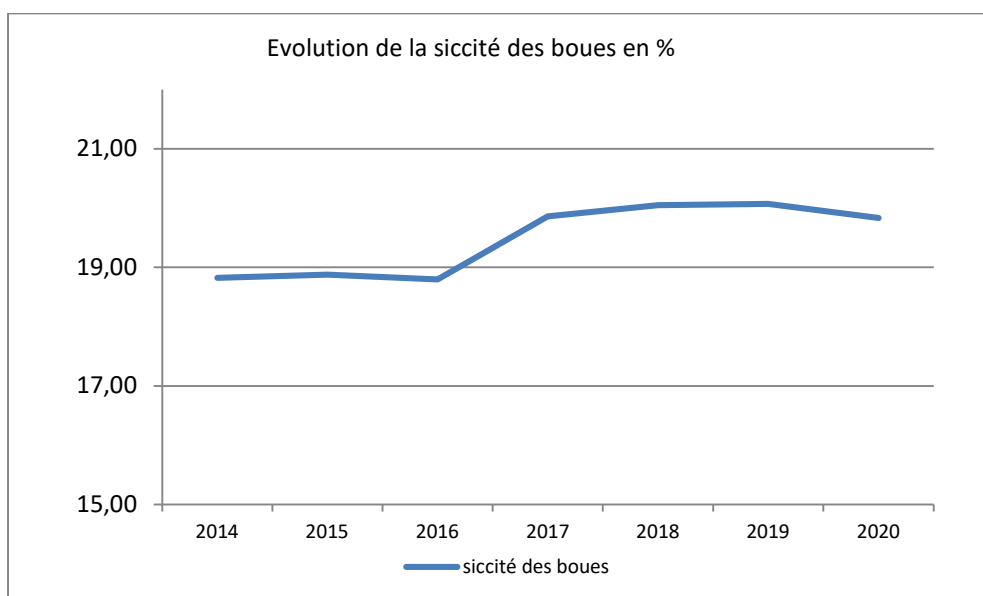
	Coût aération mois énergie	Coût aération mois maintenance	Coût total aération
Janvier	3 557,27 €	594,27 €	4 151,54 €
Février	3 036,05 €	536,76 €	3 572,81 €
Mars	3 398,91 €	594,27 €	3 993,18 €
Avril	3 296,94 €	575,10 €	3 872,04 €
Mai	3 508,36 €	594,27 €	4 102,63 €
Juin	3 697,33 €	575,10 €	4 272,43 €
Juillet	4 363,53 €	594,27 €	4 957,80 €
Août	4 945,80 €	594,27 €	5 540,07 €
Septembre	3 873,01 €	575,10 €	4 448,11 €
Octobre	3 877,84 €	594,27 €	4 472,11 €
Novembre	3 369,87 €	594,27 €	3 964,14 €
Décembre	3 525,15 €	594,27 €	4 119,42 €
<b>Année</b>	<b>44 450,06 €</b>	<b>7 016,22 €</b>	<b>51 466,28 €</b>

g/ La production et déshydratation des boues

Déshydratation année 2020			
MOIS	MS Boues Humides en Kg	Polymères en L	Tonnes MS évacuées en Kg
Janvier	93920	494	18677
Février	57200	329	11121
Mars	62480	359	12054
Avril	61560	373	11713
Mai	70560	356	13959
Juin	56240	292	11357
Juillet	87140	492	17439
Août	81240	446	16172
Septembre	96980	464	19437
Octobre	72400	323	14480
Novembre	58960	261	11792
Décembre	67180	316	13638
<b>TOTAL</b>	<b>865 860</b>	<b>4 505</b>	<b>171 838</b>



Comparaison annuelle déshydratation			
ANNEES	MS boues déshydratées en Kg	MS boues humides évacuées en Kg	Siccité en %
2014	200 351	1 063 920	18,83
2015	186 939	991 760	18,87
2016	192 117	1 016 950	18,80
2017	189 643	954 920	19,86
2018	198 337	997 900	20,19
2019	186 980	928 980	20,07
2020	171 838	865 860	19,83



## Coût d'exploitation filière boues

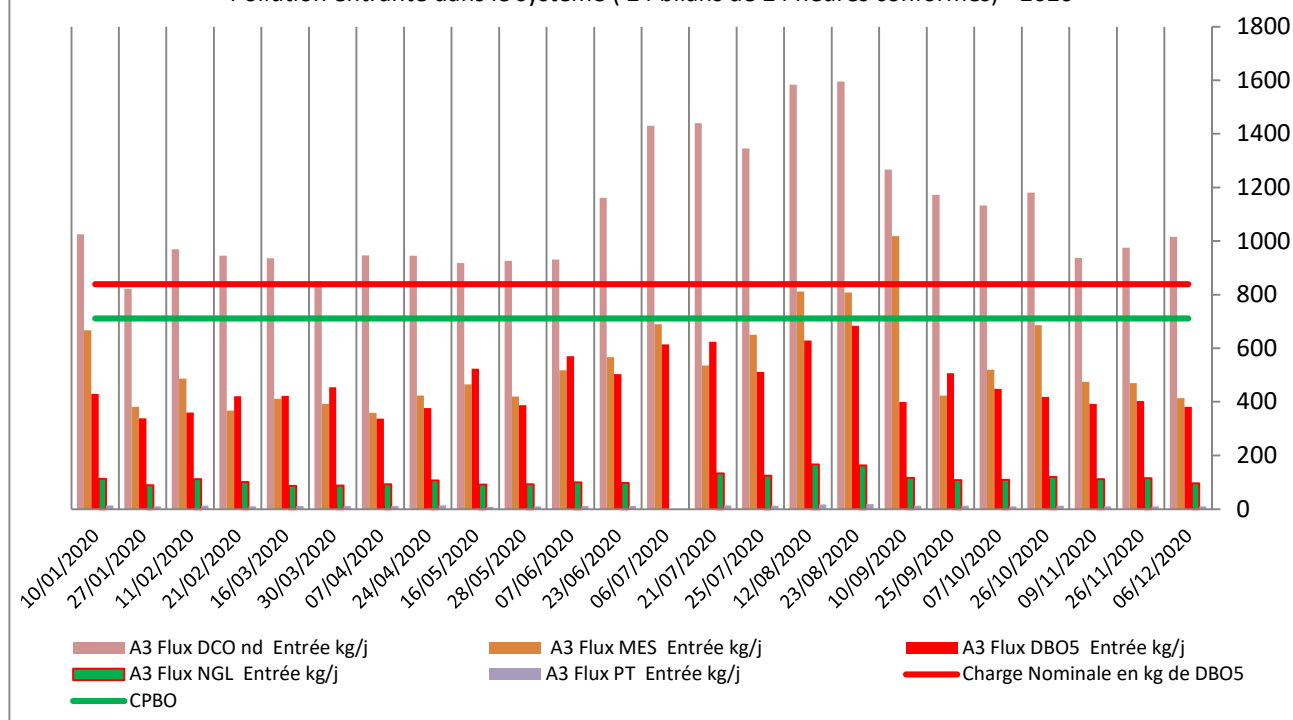
Date	Maintenance	Energie	Polymères	Transport	Valorisation des boues	Eau potable	Coût total	Coût tonne MS évacuée	Coût journalier MS évacuée
Janvier	567,00 €	683,73 €	1 178,99 €	770,00 €	6 046,11 €	151,20 €	9 397,03 €	503,14 €	249,84 €
Février	406,13 €	489,73 €	902,17 €	550,00 €	4 204,20 €	108,30 €	6 660,53 €	598,92 €	297,40 €
Mars	492,08 €	593,38 €	983,66 €	660,00 €	4 592,28 €	131,22 €	7 452,61 €	618,26 €	307,01 €
Avril	474,90 €	572,67 €	1 021,20 €	660,00 €	4 524,66 €	126,64 €	7 380,06 €	630,06 €	312,87 €
Mai	487,35 €	587,68 €	975,71 €	660,00 €	5 186,16 €	129,96 €	8 026,86 €	575,03 €	285,54 €
Juin	398,93 €	481,05 €	800,08 €	550,00 €	4 133,64 €	106,38 €	6 470,08 €	569,68 €	282,88 €
Juillet	649,80 €	783,57 €	1 348,55 €	880,00 €	6 404,79 €	173,28 €	10 239,99 €	587,19 €	291,58 €
Août	564,83 €	681,10 €	1 222,04 €	770,00 €	5 971,14 €	150,62 €	9 359,73 €	578,77 €	287,39 €
Septembre	606,23 €	731,03 €	1 271,63 €	880,00 €	7 128,03 €	161,66 €	10 778,58 €	554,53 €	275,36 €
Octobre	450,00 €	542,64 €	885,02 €	660,00 €	5 321,40 €	120,00 €	7 979,06 €	551,04 €	273,63 €
Novembre	375,00 €	452,20 €	714,59 €	550,00 €	4 333,56 €	100,00 €	6 525,35 €	553,37 €	274,78 €
Décembre	467,10 €	563,26 €	864,74 €	660,00 €	4 937,73 €	124,56 €	7 617,39 €	558,56 €	277,36 €
<b>Année</b>	<b>5 939,33 €</b>	<b>7 162,03 €</b>	<b>12 168,4 €</b>	<b>8 250,00 €</b>	<b>62 783,70 €</b>	<b>1 583,82 €</b>	<b>97 887,27 €</b>		

h/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

La pollution entrant dans le système de collecte

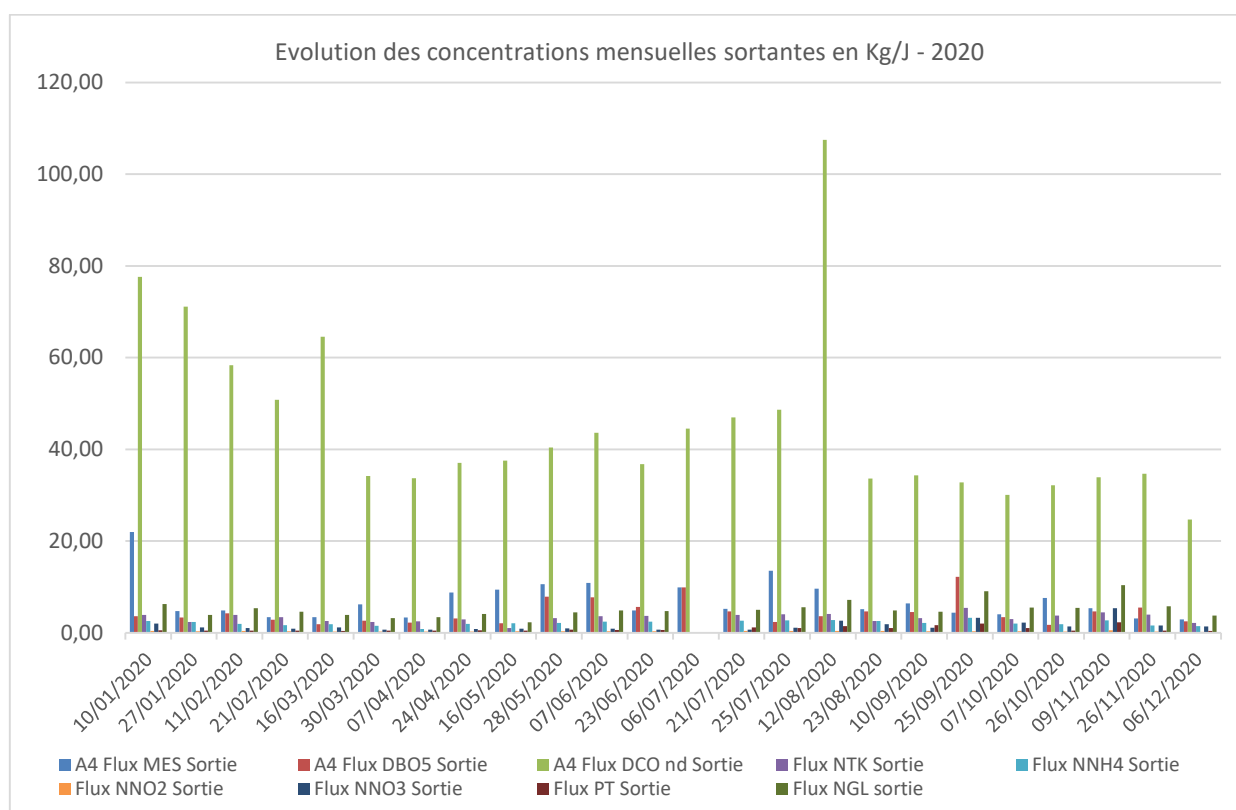
Nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/j	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge Nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	10/01/2020	667,24	428,94	1024,69	112,72	14,06	840	712
2	27/01/2020	380,93	338,10	820,46	88,58	9,47	840	712
3	11/02/2020	486,51	360,31	969,37	112,12	11,89	840	712
4	21/02/2020	367,43	420,90	945,30	100,57	10,35	840	712
5	16/03/2020	411,88	421,65	936,10	86,77	11,56	840	712
6	30/03/2020	391,62	454,22	849,05	87,15	11,24	840	712
7	07/04/2020	358,84	337,14	946,32	92,30	11,35	840	712
8	24/04/2020	423,28	377,10	944,68	106,40	13,08	840	712
9	16/05/2020	465,60	523,80	917,62	91,76	7,57	840	712
10	28/05/2020	420,24	387,60	926,16	92,41	9,59	840	712
11	07/06/2020	517,08	569,66	931,18	99,25	10,96	840	712
12	23/06/2020	566,68	502,70	1160,78	96,66	10,97	840	712
13	06/07/2020	689,93	614,79	1429,96			840	712
14	21/07/2020	535,20	624,00	1440,00	132,72	14,16	840	712
15	25/07/2020	650,41	511,56	1344,67	125,09	12,42	840	712
16	12/08/2020	811,70	628,25	1583,19	166,61	16,84	840	712
17	23/08/2020	808,11	683,24	1595,01	163,27	18,61	840	712
18	10/09/2020	1017,57	399,42	1266,73	116,61	12,74	840	712
19	25/09/2020	423,64	506,75	1171,61	108,04	11,96	840	712
20	07/10/2020	520,38	448,27	1132,37	109,73	10,13	840	712
21	26/10/2020	685,90	418,00	1179,90	120,27	12,92	840	712
22	09/11/2020	475,14	391,69	936,65	111,21	9,71	840	712
23	26/11/2020	469,67	403,50	974,86	115,08	10,33	840	712
24	06/12/2020	413,28	381,25	1015,65	96,53	10,37	840	712
25	16/12/2020	394,88	373,75	919,75	107,74	10,73	840	712

Pollution entrante dans le système ( 24 bilans de 24 heures conformes) - 2020



La pollution sortante du système de collecte

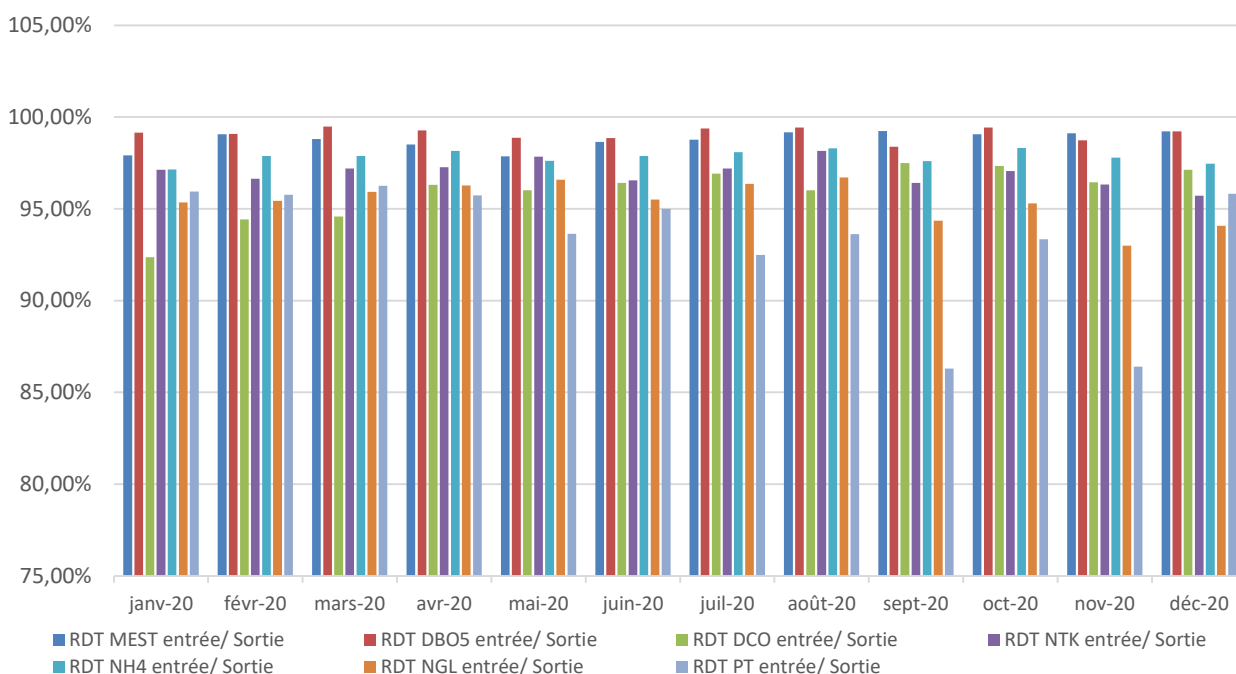
Nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/J	A4 Flux NNH4 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO2 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO3 Sortie Kg/j	A4 Flux PT Sortie Kg/j
1	10/01/2020	22,00	3,62	77,64	3,88	2,59	0,39	2,02	0,54
2	27/01/2020	4,74	3,32	71,13	2,37	2,37	0,36	1,19	0,45
3	11/02/2020	4,86	4,28	58,32	3,89	1,94	0,43	1,05	0,51
4	21/02/2020	3,39	2,88	50,79	3,39	1,69	0,32	0,88	0,46
5	16/03/2020	3,40	1,87	64,56	2,55	1,87	0,24	1,14	0,41
6	30/03/2020	6,22	2,64	34,19	2,33	1,55	0,23	0,65	0,45
7	07/04/2020	3,37	2,19	33,70	2,53	0,84	0,25	0,66	0,51
8	24/04/2020	8,77	3,12	37,03	2,92	1,95	0,29	0,86	0,55
9	16/05/2020	9,39	2,09	37,57	1,04	2,09	0,31	0,90	0,50
10	28/05/2020	10,63	7,87	40,39	3,19	2,13	0,32	0,94	0,66
11	07/06/2020	10,91	7,76	43,63	3,64	2,42	0,36	0,87	0,58
12	23/06/2020	4,90	5,64	36,77	3,68	2,45	0,37	0,69	0,61
13	06/07/2020	9,89	9,89	44,51					
14	21/07/2020	5,22	4,70	46,96	3,91	2,61	0,39	0,70	1,15
15	25/07/2020	13,52	2,38	48,67	4,06	2,70	0,41	1,08	1,05
16	12/08/2020	9,65	3,58	107,48	4,13	2,76	0,41	2,62	1,46
17	23/08/2020	5,17	4,65	33,61	2,59	2,59	0,39	1,89	1,01
18	10/09/2020	6,44	4,50	34,32	3,22	2,15	0,32	1,07	1,67
19	25/09/2020	4,37	12,24	32,78	5,46	3,28	0,33	3,28	2,03
20	07/10/2020	4,01	3,41	30,09	3,01	2,01	0,30	2,21	1,04
21	26/10/2020	7,58	1,72	32,20	3,79	1,89	0,28	1,36	0,45
22	09/11/2020	5,36	4,64	33,93	4,47	2,68	0,54	5,36	2,32
23	26/11/2020	3,16	5,52	34,72	3,95	1,58	0,24	1,58	0,44
24	06/12/2020	2,90	2,47	24,68	2,18	1,45	0,22	1,36	0,42





Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NTK Entrée Sortie	Rendement NNH4 Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie	Rendement PT Entrée Sortie
Janvier 2020	97,92%	99,14%	92,37%	97,13%	97,14%	95,35%	95,94%
Février 2020	99,06%	99,09%	94,43%	96,64%	97,87%	95,43%	95,76%
Mars 2020	98,80%	99,49%	94,58%	97,20%	97,88%	95,92%	96,25%
Avril 2020	98,51%	99,27%	96,30%	97,27%	98,16%	96,27%	95,74%
Mai 2020	97,86%	98,87%	96,01%	97,84%	97,62%	96,59%	93,63%
Juin 2020	98,64%	98,86%	96,41%	96,55%	97,87%	95,50%	95,00%
Juillet 2020	98,77%	99,37%	96,92%	97,20%	98,09%	96,36%	92,48%
Août 2020	99,17%	99,43%	96,01%	98,15%	98,29%	96,70%	93,62%
Septembre 2020	99,24%	98,38%	97,50%	96,41%	97,59%	94,35%	86,30%
Octobre 2020	99,07%	99,43%	97,34%	97,07%	98,32%	95,30%	93,34%
Novembre 2020	99,12%	98,73%	96,45%	96,32%	97,79%	93,00%	86,41%
Décembre 2020	99,22%	99,22%	97,12%	95,72%	97,46%	94,08%	95,82%

Rendement EPURATOIRE Entrée/Sortie - 2020



Quelques ratios intéressants :

Kw /M3 Traités	0,60 kw
Kw /kg DBO5 él	2,61 kw
Kw/kg MS évacués	2,55 kw

Kw/EQ/HAB	51 kw/an
DBO5 él/EQ/HAB	21,9 kg/an
MS évacuées/EQ/HAB	20 kg/an

i/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020
JANVIER	408	412
FÉVRIER	404	420
MARS	380	524
AVRIL	472	736
MAI	476	392
JUIN	448	340
JUILLET	364	484
AOÛT	448	484
SEPTEMBRE	412	416
OCTOBRE	692	312
NOVEMBRE	492	192
DÉCEMBRE	368	172
TOTAL	5 364	4 884

j/ Conclusion

Les vingt-quatre bilans réalisés en 2020 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

k/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2020 sur la station :

En 2020 les travaux suivants ont été réalisés :

- Mise en place d'un compacteur à déchets pour un montant de **22 146 € HT**
- Renouvellement de deux pompes de relevage pour un montant de **6 492 € HT**.

l/ Améliorations prévues pour 2021 :

- Renouvellement diverses pompes (lipocycle, recirculation...),
- Renouvellement des deux bennes à boue,
- Couverture canal de comptage,
- Modification dessableur,
- Remplacement d'un surpresseur d'air,

## 2. Le contrôle, l'entretien et la surveillance du système de collecte

### 2-1. Aureille

#### a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2017	2018	2019	2020
700 m	1 158 m	300 m	100 m

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

#### b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Sept débouchages de réseau effectués en 2020.

#### c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

### 2-2. Eygalières

#### a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2017	2018	2019	2020
	1 500 m	750 m	290 m

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

#### b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Dix-huit débouchages de réseau effectués en 2020.

#### c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

### 2-3. Fontvieille

#### a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2019	2020
900 m	102 m

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

#### b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Vingt et un débouchages de réseau effectués en 2020.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

**2-4. Mas Blanc des Alpilles**a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2017	2018	2019	2020
500 m	500 m	100 m	100 m

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Trois débouchages de réseau effectués en 2020.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

**2-5. Mouriès**a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2017	2018	2019	2020
	2 618 m	2 100 m	1 875 m

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Vingt-huit débouchages de réseau effectués en 2020.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

**2-6. Saint Etienne du Grès**a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2017	2018	2019	2020
	2 800 m	843 m	100 m

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Treize débouchages de réseau effectués en 2020.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

**2-7. Saint Rémy de Provence**a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
8 803 m	7 825 m	8 503 m	7 999 m	7 257 m	7 053 m	9 210 m

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Cent vingt et un débouchages de réseau effectués en 2020.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, relative à la connaissance et au contrôle des effluents par temps sec et par temps de pluie, sur des réseaux unitaires en particulier, en droit des déversoirs d'orage avec la part rejetée au milieu récepteur, la Régie d'assainissement a réalisé l'opération de l'instrumentation des réseaux et points de rejet de ses réseaux d'assainissement.

Ci-dessous, les différents sites équipés par l'autosurveillance en 2014 en fonction des obligations réglementaires.

**Les ouvrages de plus de 600 Kg/j de DBO5 soit + 10 000 EH raccordés sur le réseau**

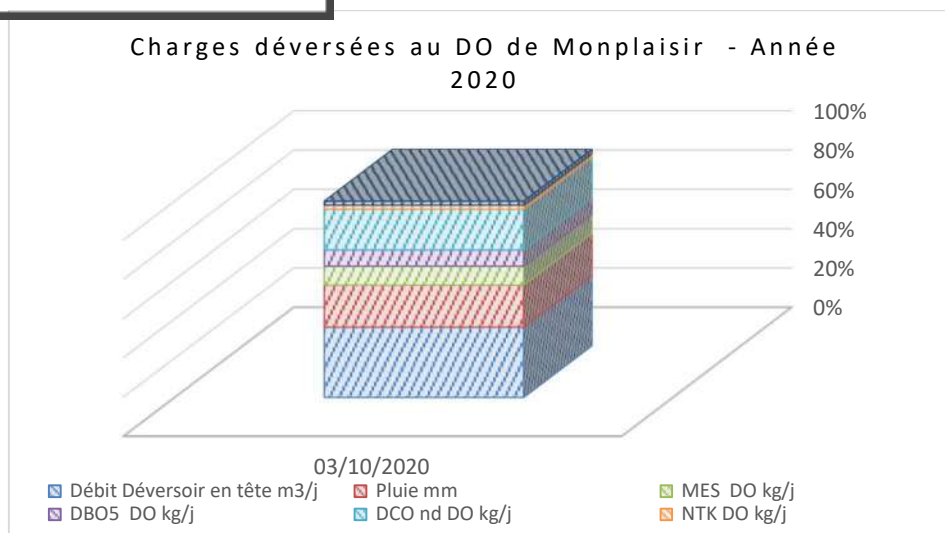
Site	Type	Commune	Classification	Obligation de mesures réglementaires
STEP ST REMY	Aval prétraitement Trop plein	ST REMY	>600 Kg/j de DBO5	Mise en place d'une vanne de fermeture
Ch Monplaisir	DO réseau	ST REMY	>600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées

**Les ouvrages compris entre 1,2 et 120 Kg/j de DBO5 soit inférieur à 2 000 EH raccordés sur le réseau**

Site	Type	Commune	Classification	Obligation de mesures réglementaires
Plantier Major	DO réseau	ST REMY	1.2<DBO5<120	Estimation des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées

**Deux déversements ont été comptabilisés par temps de pluie sur le DO de Monplaisir**

Date	Débit déversoir en m <sup>3</sup> /j	Pluie en mm	Flux MES Kg/j	Flux DBO5 Kg/j	Flux DCO Kg/j	Flux NTK Kg/j	Flux NNH4 Kg/j
03/10/2020	13	7,80	3,47	2,99	7,55	0,73	0,73



### 3. Les indicateurs de performance

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées (D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Sur Aureille, on peut considérer que 75 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.  
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **1 161**.

Sur Eygalières, on peut considérer que 75 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.  
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **1 364**.

Sur Fontvieille, on peut considérer que 80 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.  
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **2 918**.

Sur Mas Blanc des Alpilles, on peut considérer que 80 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.  
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **414**.

Sur Mouriès, on peut considérer que 80 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.  
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **2 759**.

Sur Saint Etienne du Grès, on peut considérer que 75 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.  
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **1 895**.

Sur Saint Rémy de Provence, on peut considérer que 75 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.  
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **7 531**.

#### 3-1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B)

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

a/ Aureille

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	10
<b>C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions</b>	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	10
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	0
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	0
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>90</b>

b/ Eygalières

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	14
<b>C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions</b>	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	10
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	1
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>104</b>



c/ Fontvieille

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	14
<b>C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions</b>	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	10
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	1
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>104</b>

d/ Mas Blanc des Alpilles

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	0
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	0
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	0
<b>C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions</b>	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	0
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	0
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	0
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	0
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	0	
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>15</b>

e/ Mouriès

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	12
<b>C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions</b>	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	0
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	0
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>91</b>

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	12
<b>C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions</b>	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	0
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	0
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>91</b>

g/ Saint Rémy de Provence

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	14
<b>C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions</b>	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	10
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	1
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>104</b>

**3-2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

a/ Aureille

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	77	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

b/ Eygalières

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	82	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

c/ Fontvieille

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	207	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

d/ Mas Blanc des Alpilles

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	18	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

e/ Mouriès

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	144	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

f/ Saint Etienne du Grès

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	156	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

g/ Saint Rémy de Provence

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	462	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

**3-3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

a/ Aureille

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	77	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

b/ Eygalières

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	82	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

c/ Fontvieille

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	207	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

d/ Mas Blanc des Alpilles

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	18	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

e/ Mouriès

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	144	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100 %.

f/ Saint Etienne du Grès

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	156	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

g/ Saint Rémy de Provence

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	462	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

**3-4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P 205.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

a/ Aureille

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	77	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

b/ Eygalières

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	82	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

c/ Fontvieille

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	207	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

d/ Mas Blanc des Alpilles

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	18	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.



e/ Mouriès

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	144	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100 %.

f/ Saint Etienne du Grès

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	156	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

g/ Saint Rémy de Provence

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2020	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
<b>STEP</b>	462	100	100

Pour 2020, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

**3-5. Taux moyen de renouvellement du réseau d'assainissement (P253.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau.

a/ Aureille

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0 %

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

b/ Eygalières

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0 %

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

c/ Fontvieille

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelé.

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0 %

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

d/ Mas Blanc des Alpilles

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelé.

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0 %

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

e/ Mouriès

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0,265	0,300	0

Au cours des 5 dernières années, 0,565 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement =  $[(0 + 0 + 0,265 + 0,300 + 0) / (5 * 24,2)] * 100 = 0,47 \%$

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0,47 %

Exercice	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,47 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau.

Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,47 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{0,47} = 212 \text{ ans}$

f/ Saint Etienne du Grès

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0,115	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0,115 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement =  $[(0 + 0 + 0,115 + 0 + 0) / (5 * 13)] * 100 = 0,18 \%$

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0,18 %

Exercice	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,18 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau. Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,18 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{0,18} = 555 \text{ ans}$

g/ Saint Rémy de Provence

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0,611	0,434	0,150	0,100	0,225	0,140

Au cours des 5 dernières années 1,049 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement =  $[(0,434 + 0,150 + 0,100 + 0,225 + 0,140) / (5 * 40)] * 100 = 0,52 \%$

Pour 2020 le taux moyen de renouvellement est de 0,52 %

A ce stade-là, nous sommes capables de vous fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau. Pour cela nous allons prendre les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	1,335 %	1,54 %	1,26 %	1 %	0,87 %	0,76 %	0,52 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{1,335} = 75$ ans	65 ans	79 ans	100 ans	115 ans	131 ans	192 ans

### 3-6. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Indicateur descriptif du service qui permet de quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination

Quantité de boues en tonnes de matières sèches (TMS)	2016	2017	2018	2019	2020
Aureille	2,9	2,7	6,66	9,9	5,86
Eygalières			19,67	21,78	18,15
Fontvieille				51,86	51,95
Mas Blanc des Alpilles			6	10,96	0
Mouriès		43,49	47,05	48,97	47,52
Saint Etienne du Grès	32,59	28,72	28,86	29,80	33,45
Saint Rémy de Provence	188	189,64	198,34	215,06	171,84

### 3-7. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)

Il s'agit du pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Conformité des boues évacuées en %	2016	2017	2018	2019	2020
Aureille	100	100	100	100	100
Eygalières			100	100	100
Fontvieille				100	100
Mas Blanc des Alpilles			100	100	
Mouriès		100	100	100	100
Saint Etienne du Grès	100	100	100	100	100
Saint Rémy de Provence	100	100	100	100	100

### 3-8. Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau (D202.0)

Il s'agit du nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Pour les sept communes gérées en régie aucune autorisation de déversement n'est en vigueur.

### 3-9. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3)

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des parties B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans la partie A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux

a/ Aureille

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<b>B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
<b>C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b> <i><u>Nous n'avons pas ce type de réseau</u></i>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>100</b>

b/ Eygalières

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Eléments communs à tous les types de réseaux</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<b>B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
<b>C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b> <b><i>Nous n'avons pas ce type de réseau</i></b>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>100</b>

c/ Fontvieille

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<b>B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
<b>C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b> <i><u>Nous n'avons pas ce type de réseau</u></i>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>100</b>

d/ Mas Blanc des Alpilles

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Eléments communs à tous les types de réseaux</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<b>B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
<b>C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b> <b><i>Nous n'avons pas ce type de réseau</i></b>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>100</b>



e/ Mouriès

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<b>B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
<b>C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b> <i><u>Nous n'avons pas ce type de réseau</u></i>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>100</b>

f/ Saint Etienne du Grès

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Eléments communs à tous les types de réseaux</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<b>B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
<b>C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b> <b><i>Nous n'avons pas ce type de réseau</i></b>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>100</b>

g/ Saint Rémy de Provence

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Eléments communs à tous les types de réseaux</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<b>B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
<b>C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b> <i><u>Nous n'avons pas ce type de réseau</u></i>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>100</b>

#### 4. Les travaux réalisés en 2020

a/ Aureille

Attribution marché pour extension réseau d'assainissement sous le Chemin du Pont d'Etienne.  
Réalisation de tests à la fumée sur tout le réseau d'assainissement.

b/ Eygalières

Etude en cours pour l'extension du réseau d'assainissement Route d'Orgon.  
Lancement marché de travaux pour le renouvellement du poste de refoulement Impasse Vieille Fontaine.

c/ Fontvieille

Pas de travaux réalisés en 2020 sur le réseau.

d/ Mas Blanc des Alpilles

Pas de travaux réalisés en 2020 sur le réseau.

e/ Mouriès

Poursuite travaux de renouvellement réseau d'assainissement, Rues du 8 Mai 1945, Bergères et Jean Colas.

Consultation pour la réduction des eaux claires parasites.

Etude en cours pour l'extension du réseau d'assainissement sur le Chemin du Mas Neuf.

f/ Saint Etienne du Grès

La Régie a étendu son réseau de collecte à l'Enclos des Ferronniers et au Chemin de la Thèze en Ø 200 mm PVC gravitaire sur une longueur de 355 ml.

Consultation pour chemiser le réseau d'assainissement aux abords de l'Esplanade de la Mairie.

g/ Saint Rémy de Provence

La Régie a renouvelé son réseau de collecte sur une longueur de 140 mètres. Ces travaux se sont déroulés de la façon suivante :

- Renouvellement en Ø 250 mm PVC « Avenue de la Libération » – 140 mètres.

La Régie a étendu son réseau de collecte de la façon suivante :

- Eco-Hameau Ussol, 150 ml en Ø 200 mm PVC gravitaire.

Lancement maîtrise d'œuvre groupée avec la commune pour le remplacement du réseau d'assainissement sur l'Avenue Durand Maillane.

Lancement maîtrise d'œuvre groupée avec la commune pour le remplacement du réseau d'assainissement sur le parking Libération (Clos des cèdres).

Lancement maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement au Quartier des Jardins.



*Enclos des Ferronniers – Saint Etienne du Grès*



*Eco-Hameau USSOL – Saint Rémy de Provence*

## **5. Les contrôles de bon fonctionnement lors de la vente d'un bien immobilier**

En 2020 la régie a adressé **61** devis pour effectuer un contrôle de bon fonctionnement du raccordement d'un bien immobilier au réseau d'assainissement. Son coût est de 180 € TTC pour Saint Rémy de Provence. Seulement, **9** accords ont été traités et ne laissent paraître aucun dysfonctionnement.

## **6. La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)**

La PFAC permet le financement de l'assainissement collectif qui est applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Cette participation permet d'alimenter le budget de l'assainissement pour le développement des réseaux d'assainissement collectif. Ladite participation ne peut excéder 80% du coût de fourniture et de pose de l'installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire que le propriétaire aurait eu à réaliser en l'absence de réseau public.

La participation est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Elle reste cumulable avec le remboursement du coût des travaux de construction du branchement d'eaux usées.

Enfin, par souci d'équité entre les propriétaires des zones nouvellement desservies par un réseau de collecte des eaux usées, ils seront tous assujettis à la participation dès lors qu'il existe un immeuble productif d'eaux usées sur le terrain, qu'il s'agisse d'un immeuble neuf ou préexistant.

D'après les différents travaux du Conseil d'exploitation de la régie assainissement et de la Commission Assainissement relatifs à l'étude du coût réel du service de raccordement au réseau public d'assainissement, un tarif unique de la PFAC a été voté en Conseil Communautaire.

### **Montant de la PFAC pour une maison individuelle et un immeuble collectif**

A. Maison d'habitation individuelle neuve ou existante soumise à l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif :

- **S ≤ 80 m<sup>2</sup>, PFAC = 1 200 € de forfait fixe.**
- **S > 80 m<sup>2</sup>, PFAC = 1 200 € de forfait fixe + 15 € par m<sup>2</sup> de surface créée au-delà des 80 m<sup>2</sup>.**

La valeur S étant la surface de plancher créée.

B. Maison d'habitation individuelle existante projetant une extension et ayant déjà payée sa Participation pour le Raccordement à l'Egout (PRE) :

- **PFAC = 15 € par m<sup>2</sup> de surface créée.**

C. Immeuble collectif comprenant plusieurs logements à usage d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

- **PFAC = identique au A/ x par le nombre de logements.**

D. Immeuble collectif comprenant plusieurs logements à usage d'habitation projetant une extension et ayant déjà réglé la PRE :

- **PFAC = identique au B.**

E. Transformation d'un immeuble en plusieurs logements sans augmentation de surface :

- **PFAC = identique au A.**

F. Maison d'habitation individuelle existante projetant la création d'un logement supplémentaire et ayant déjà réglé la PRE :

- **PFAC = identique au A.**

La PFAC est également due par les propriétaires d'immeubles équipés d'une installation d'assainissement non collectif qui sont tenus de se raccorder au réseau public de collecte nouvellement créé ou étendu auquel ils ont directement accès.

Deux cas de figure sont ici à distinguer :

❖ Habitations possédant un ANC conforme.

Le pétitionnaire doit informer la régie de l'assainissement de la date de raccordement de l'habitation au réseau public d'assainissement et trois hypothèses s'appliquent :

1. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans **les 6 mois** de la mise en service du réseau public de collecte, la PFAC est réduite de 20 %.
2. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans les **5 ans** de la mise en service du réseau public de collecte,, le montant de la PFAC sera dû et diminué de 10 % sur le montant de base stipulé aux points A-B-C-D-E-F selon le cas.
3. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans les **10 ans** de la mise en service du réseau public de collecte, le montant de la PFAC sera dû dans sa totalité dont le montant est stipulé aux points A-B-C-D-E-F selon le cas.

❖ Habitations possédant un ANC non conforme ou conforme et ayant plus de 10 ans d'âge.

Le pétitionnaire doit informer la régie de l'assainissement de la date de raccordement de l'habitation au réseau public d'assainissement et trois hypothèses s'appliquent :

1. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans **les 6 mois** de la mise en service du réseau public de collecte,, la PFAC est réduite de 20 %.
2. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans **l'année** suivant la mise en service du réseau public de collecte, le montant de la PFAC sera dû et diminué de 10 % sur le montant de base stipulé aux points A-B-C-D-E-F selon le cas.
3. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans les **2 ans** de la mise en service du réseau public de collecte, le montant de la PFAC sera dû dans sa totalité dont le montant est stipulé aux points A-B-C-D-E-F selon le cas.

**Montant de la PFAC « assimilés domestiques »**

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L.1331-7-1 du Code de la Santé Publique, sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'un permis de construire ou d'aménager correspondant à une demande déposée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

La PFAC « assimilés domestiques », contrairement aux immeubles d'habitation dont la PFAC est exigible à compter du raccordement de l'immeuble au réseau public, peut être exigée à la demande de raccordement du propriétaire.

A. Commerces et bureaux.

- **$S \leq 80 \text{ m}^2$ , PFAC = 1 200 € de forfait fixe.**
- **$S > 80 \text{ m}^2$ , PFAC = 1 200 € de forfait fixe + 15 € par  $\text{m}^2$  de surface créée au-delà des 80  $\text{m}^2$ .**

B. Restaurants et débits de boissons.

- **$S \leq 40 \text{ m}^2$ , PFAC = 1 200 € de forfait fixe.**
- **$S > 40 \text{ m}^2$ , PFAC = 1 200 € de forfait fixe + 15 € par  $\text{m}^2$  de surface supplémentaire.**

C. Hôtels, Maison de retraite.

- **PFAC = 1 200 € + 15 € par  $\text{m}^2$  par chambre.**

## D. Hangars.

- $S \leq 160 \text{ m}^2$ , PFAC = 1 200 € de forfait fixe.
- $S > 160 \text{ m}^2$ , PFAC = 1 200 € de forfait fixe + 15 € par  $\text{m}^2$  de surface créée, au-delà de 160  $\text{m}^2$ .

## E. Campings.

1. Pour les bâtiments :

- $S \leq 80 \text{ m}^2$ , PFAC = 1 200 € de forfait fixe.
- $S > 80 \text{ m}^2$ , PFAC = 1 200 € de forfait fixe + 15 € par  $\text{m}^2$  de surface créée au-delà des 80  $\text{m}^2$ .

2. Pour les emplacements de terrain de camping :

- PFAC = 100 € par emplacement de terrain de camping.

3. Pour les mobil-home :

- PFAC = 15 € par  $\text{m}^2$ .

## F. Changement d'affectation, réhabilitation (habitation en restaurant ou commerce en restaurant ...)

- PFAC = 15 € par  $\text{m}^2$  de surface créée.

## G. Extension (terrasse couverte démontable) d'un commerce ou restaurant sur domaine public.

- PFAC = 15 € par  $\text{m}^2$  de surface créée.

## H. Ecole.

- PFAC = 1 200 €.

## I. Collège, lycée. (internat –chambres).

- PFAC = 1 200 € + 15 € par  $\text{m}^2$  par chambre.

Pour l'année 2020 le montant de la PFAC facturé est de 276 357,59 €.

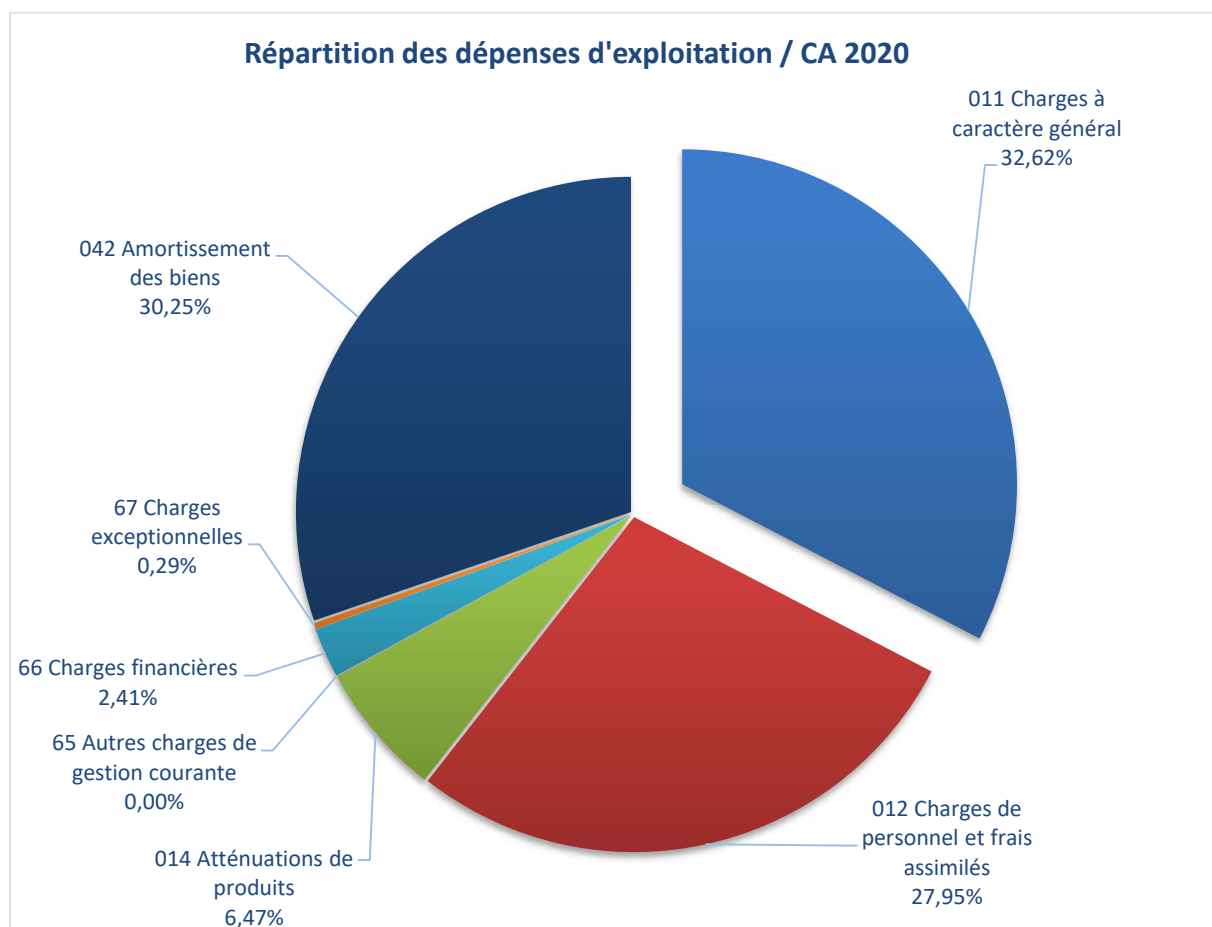
	2017	2018	2019	2020
Montant PFAC facturé	41 376,00	16 614,96	285 595,91	276 357,59



## 7. Les indicateurs financiers assainissement

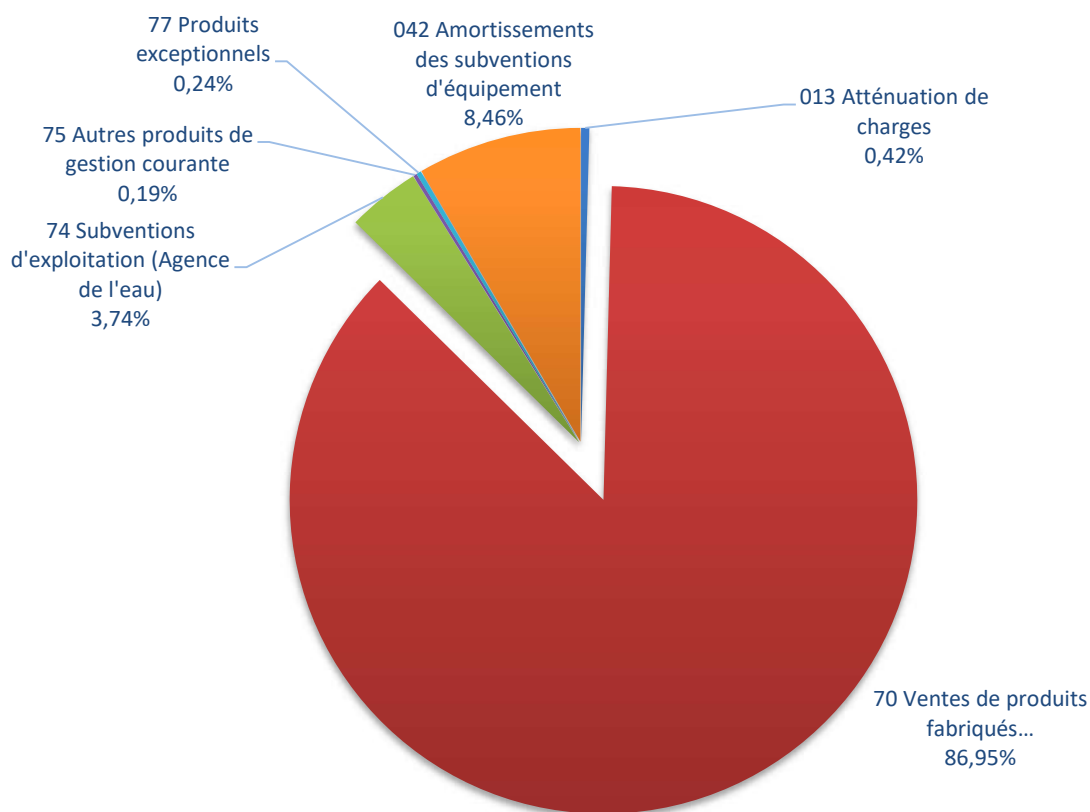
### 7-1. Les dépenses d'exploitation

Chapitre	Libellé	2020	
		Euros	%
011	Charges à caractère général	737 371,92	32,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	631 962,28	27,95
014	Atténuations de produits (reversement redevance modernisation – Agence Eau)	146 370,00	6,47
65	Autres charges de gestion courante	0,34	0
66	Charges financières	54 467,98	2,41
67	Charges exceptionnelles	6 651,60	0,29
042	Amortissement des biens	683 955,47	30,25
<b>TOTAL</b>		<b>2 260 779,59</b>	



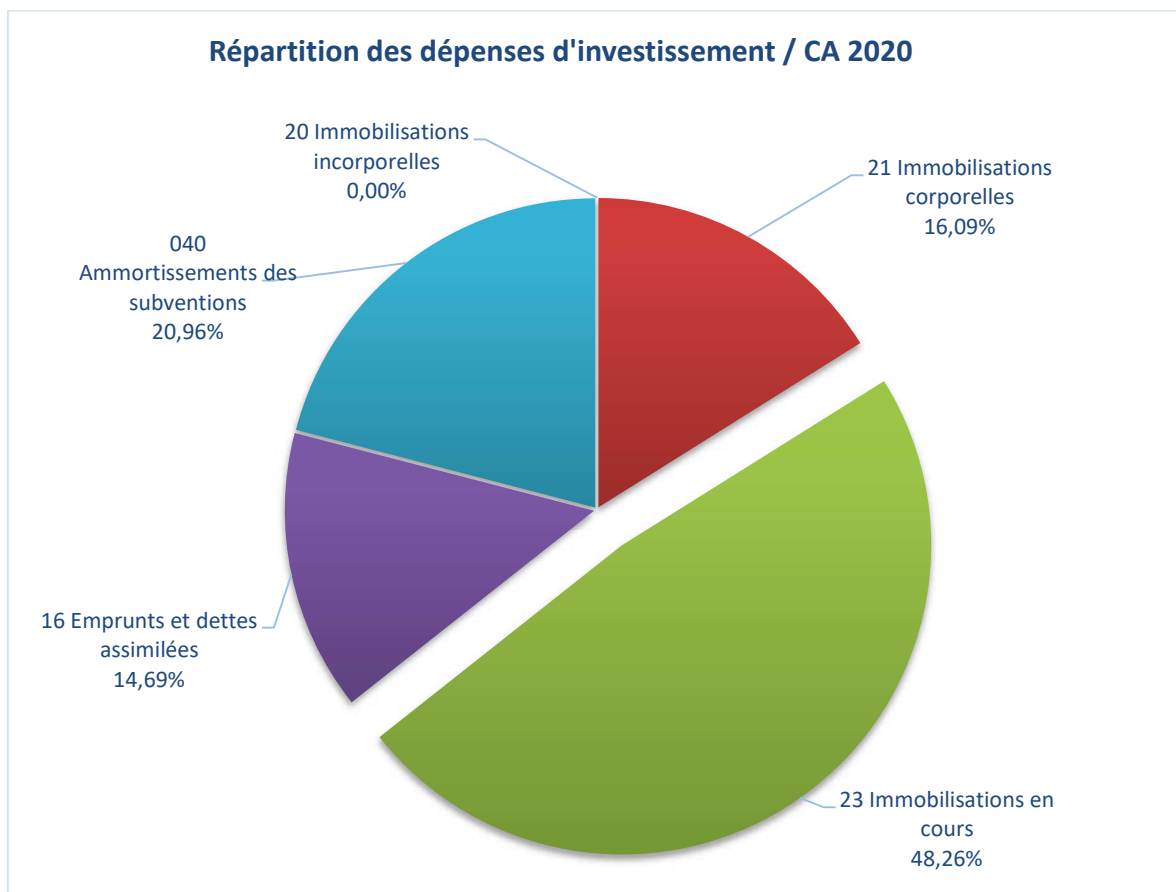
**7-2. Les recettes d'exploitation**

Chapitre	Libellé	2020	
		Euros	%
013	Atténuations de charges (remboursements en cas de maladie, accident travail...)	11 746,45	0,42
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service décomposées de la façon suivante	2 440 456,41	86,95
	704 – Travaux	154 249,55	
	70611 – Redevance d'assainissement collectif	1 404 454,83	
	706121 – Redevance modernisation des réseaux	156 098,86	
	70613 – Participations pour assainissement collectif	246 059,39	
	7062 – Redevances d'assainissement non collectif	41 760,00	
	7064 – Locations de compteurs	293 997,43	
	7068 – Autres prestations de services	2 720,00	
7084 – Mise à disposition de personnel facturé	141 116,35		
74	Subventions d'exploitation	104 973,67	3,74
75	Autres produits de gestion courante	5 423,95	0,19
77	Produits exceptionnels	6 791,31	0,24
042	Amortissements des subventions d'équipement	237 398,85	8,46
<b>TOTAL</b>		<b>2 806 790,64</b>	

**Répartition des recettes d'exploitation / CA 2020**

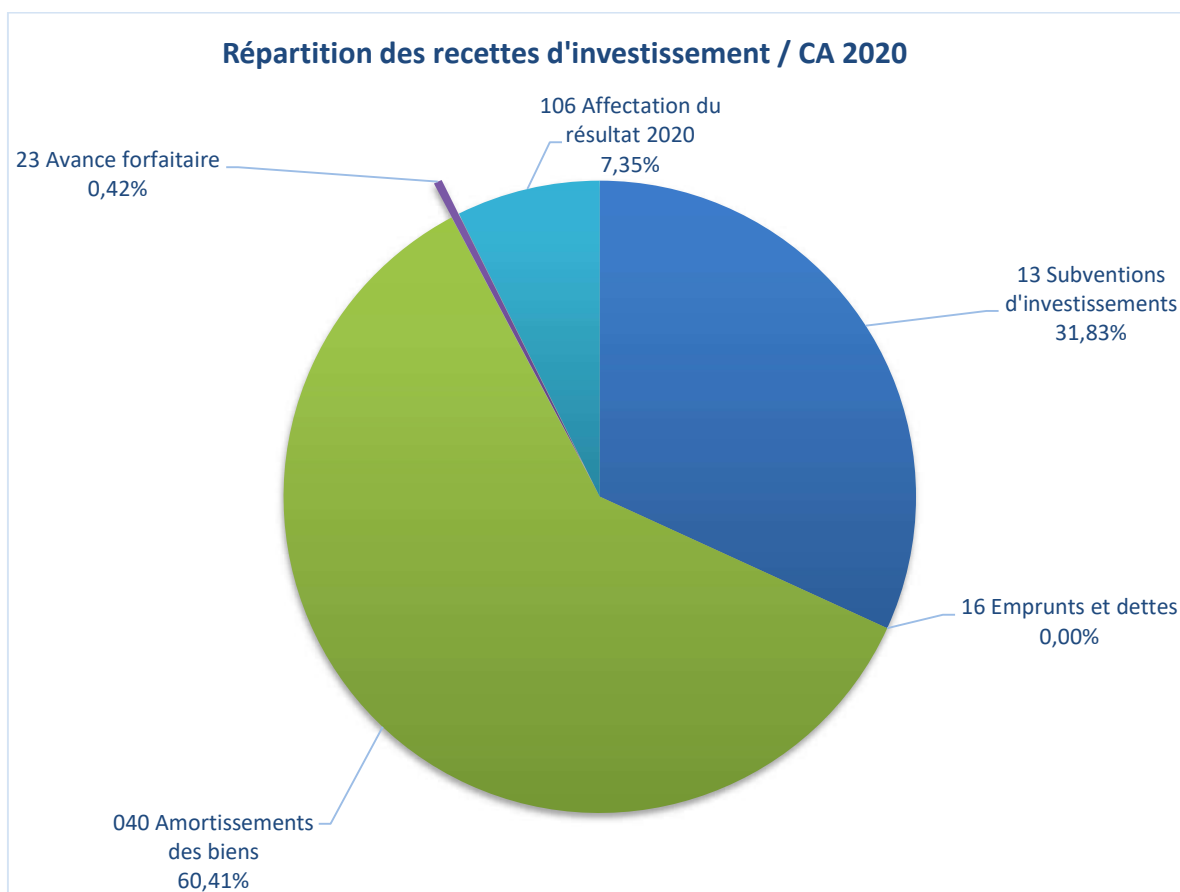
### 7-3. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	2020	
		Euros	%
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	182 282,59	16,09
23	Immobilisations en cours	546 675,10	48,26
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursements capital des emprunts)	166 367,74	14,69
040	Amortissements des subventions d'équipement	237 398,85	20,96
<b>TOTAL</b>		<b>1 132 724,28</b>	



**7-4. Les recettes d'investissement**

Chapitre	Libellé	2020	
		Euros	%
13	Subventions d'investissement	360 365,00	31,83
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0
040	Amortissements des biens	683 955,47	60,41
23	Avance forfaitaire	4 751,80	0,42
106	Affectation du résultat 2020	83 197,16	7,35
<b>TOTAL</b>		<b>1 132 269,43</b>	



**7-5. L'état de la dette à la fin de l'exercice 2020**

Dates première échéance	Organisme prêteur	Durée résiduelle (année)	Capital origine	Capital restant dû au 31 décembre 2020	Annuité 2020	
					Intérêt	Capital
16/01/2007	Agence Eau	0,08	116 700	7 780,00	0,00	7 780,00
23/05/2007	Agence Eau	0	8 636,60	0	0,00	4 318,30
01/06/2009	CFFL	12,50	100 000	50 686,72	2 903,96	3 898,97
1/01/2014	Caisse des dépôts	7,08	250 000	151 170,80	6 595,78	15 810,15
25/06/2001	Crédit Agricole	0	228 673,53	0	680,30	11 433,61
10/05/2014	Crédit Agricole	7,42	150 000	90 049,67	3 684,25	9 525,41
12/02/2015	Caisse épargne	8,92	200 000	129 319,18	3 622,09	12 568,43
15/10/2018	Caisse épargne	22,58	1 200 000	1 092 000,00	18 849,60	48 000,00
01/07/2018	CFFL	12,33	502 174,39	438 487,15	0,00	26 394,29
01/01/2019	CFFL	11,33	482 592,05	430 463,57	20 569,56	26 637,78
<b>ENCOURS</b>			<b>3 238 776,57</b>	<b>2 389 957,09</b>	<b>56 905,57</b>	<b>166 367,74</b>

**7-6. L'épargne brute**

Epargne brute = recettes réelles d'exploitation – dépenses réelles d'exploitation

Epargne brute = 2 569 391,79 € - 1 522 356,14 € = 1 047 035,65 €

L'épargne brute pour 2020 est de **1 047 035,65 €**

**7-7. Le taux d'endettement**

$$\text{Taux d'endettement} = \left( \frac{\text{annuité de la dette}}{\text{recettes d'exploitation}} \right) * 100$$

$$\text{Taux d'endettement} = \left( \frac{223\,273,31\,€}{2\,569\,391,79\,€} \right) * 100 = 8,69\%$$

Le taux d'endettement pour 2020 est de **8,69 %**

**7-8. La durée d'extinction de la dette (P256.2)**

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{\text{encours de la dette}}{\text{épargne brute}}$$

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{2\,556\,324,83\,€}{1\,047\,035,65\,€} = 2,44\text{ ans}$$

La durée d'extinction de la dette pour 2020 est de **2,44 ans**

**8. Récapitulatif des indicateurs de performance 2020**

Codes	Libellés	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc	Mouriès	St Etienne du Grès	St Rémy de Provence
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (en Hab)	1 161	1 364	2 918	414	2 759	1 895	7 531
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'établissements industriels (Unité)	0	0	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages épuratoires (en T)	5,86	18,15	51,95	0	47,52	33,45	171,84
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (en €)	1,58			1,70	1,58	1,70	1,58
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (sur 120)	90	104	104	15	91	91	104
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions de la directive ERU (en %)	100	100	100	100	100	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions de la directive ERU (en %)	100	100	100	100	100	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages épuratoires aux prescriptions de la directive ERU (en %)	100	100	100	100	100	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages épuratoires évacuées selon des filières conformes (en %)	100	100	100	100	100	100	100
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux (en %)	0	0	0	0	0,47	0,18	0,52
P254.3	Conformité des performances des équipements épuratoires au regard des prescriptions de l'acte individuel (en %)	100	100	100	100	100	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (sur 120)	100	100	100	100	100	100	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette (en années)	2,44						

**D/ LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF****1. Présentation du service****1-1. Mobilier et bureautique**

Le service est équipé en mobilier de bureautique : bureaux, ordinateurs, armoires de rangement, petites fournitures, d'un téléphone filaire et d'un téléphone portable.

**1-2. Moyens roulants**

Une voiture de type Renault Kangoo est utilisée par le service.

**1-3. L'outillage et tenue de travail**

L'outillage pour les visites de contrôle est essentiellement composé d'un podomètre, d'une barre à mine, d'une pioche, d'un niveau à bulle et d'un appareil photo numérique. L'habillement nécessaire pour les missions des agents est composé de chaussures de sécurité, de gants de chantier et d'équipement de temps de pluie.

**1-4. Les moyens humains**

Pour répondre au besoin du service, un agent travaille à temps complet sur ces dossiers. En octobre 2016, un étudiant en BTS métier de l'eau a intégré le service en contrat d'alternance.

Les missions à la charge de l'agent sont :

- le recensement des installations existantes,
- les visites de diagnostic des installations,
- l'instruction des permis de construire pour la partie assainissement non collectif,
- l'instruction des dossiers de réhabilitation,
- le contrôle de réalisation des travaux d'ANC,
- traiter les plaintes concernant l'ANC,
- les déclarations de forage alimentaire à usage unifamilial.

L'agent du service d'assainissement autonome est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur de la Régie de l'Assainissement de la CCVBA.

**1-5. Les tarifs du service SPANC et les recettes de facturation**

Le 23 novembre 2016, le conseil communautaire a validé le règlement du service assainissement non collectif (SPANC) et les tarifs applicables.

Les montants des redevances des contrôles (TVA à 10 %) qu'effectue le SPANC sont les suivants :

- Contrôle de conception neuf ou à réhabiliter : 93,50 € TTC.
- Contrôle de réalisation neuf ou à réhabiliter : 176,00 € TTC.
- Contre visite sur contrôle de réalisation neuf ou à réhabiliter : 60,50 € TTC.
- Contrôle de bon fonctionnement (tous les 8 ans) et contrôle lors des ventes immobilières : 176 € TTC.

Les recettes encaissées par le SPANC suite de la facturation de ces divers contrôles sont les suivantes :

	Factures émises	Montant total en € HT	Montant total en € TTC	Détail des contrôles facturés				
				Contre visite	Conception	Réalisation	Fonctionnement	Vente
Aureille	5	650,00	715,00	0	2	1	1	1
Eygalières	53	7 340,00	8 074,00	3	11	9	2	28
Fontvieille	12	1 515,00	1 666,500	1	4	1	1	5
Mas Blanc des Alpilles	4	640,00	704,00	0	0	0	0	4
Mouriès	15	2 025,00	2 227,50	0	5	3	0	7
Saint Etienne du Grès	99	15 060,00	16 566,00	1	9	5	78	6
Saint Rémy de Provence	235	35 560,00	39 116,00	3	23	29	141	39
<b>TOTAL</b>	<b>423</b>	<b>62 790,00</b>	<b>69 069,00</b>	<b>8</b>	<b>54</b>	<b>48</b>	<b>223</b>	<b>90</b>

	2017	2018	2019	2020
Nombre facture émises	237	391	297	423
Montant en € HT facturé	31 370,00	56 545,00	42 345,00	62 790,00

## 2. Les contrôles de conception

### 2-1. Descriptif du contrôle

Il intervient en amont des travaux d'assainissement et il a pour but de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires, l'adéquation de la filière proposée avec l'aptitude du sol et le bon emplacement de l'installation d'assainissement sur la parcelle. Il s'opère pour tous les projets concernant la création ou la modification d'une installation d'ANC (permis de construire, déclaration de travaux, réhabilitation, etc....). Il se finalise par un avis favorable ou défavorable du Président.

A la suite de cet avis, s'il est favorable, un arrêté d'autorisation est rédigé suivant l'accord apporté ou non aux permis de construire et aux déclarations de travaux. Dans le cadre d'une réhabilitation, l'arrêté est édité immédiatement après l'avis favorable du Président.

### 2-2. Nombre de contrôles

	2020						
	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
Permis de construire	1	4	0	0	3	3	4
Déclaration de travaux	0	1	0	0	0	1	2
Réhabilitation	0	8	3	0	2	3	20
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>26</b>

### 2-3. Nombre d'arrêtés

	2020						
	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
Arrêté d'autorisation	1	12	3	0	5	7	25
Arrêté modificatif	0	1	0	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>26</b>



### 3. Les contrôles de réalisation

#### 3-1. Descriptif du contrôle

Il intervient à l'achèvement des travaux d'assainissement avant remblaiement pour constater de la bonne exécution des ouvrages, de la conformité entre les informations remises au moment du projet et la réalisation effective de l'installation et de l'exactitude de l'implantation. Il s'opère dans la continuité de tout contrôle de conception ayant reçu un avis favorable et faisant l'objet d'un arrêté portant autorisation d'aménager un dispositif d'ANC. Il se finalise par un certificat de conformité ou de non-conformité.

#### 3-2. Nombre de contrôles

	2020						
	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
<i>Installation neuve</i>	1	6	0	0	4	5	12
<i>Installation réhabilitée</i>	0	3	0	0	1	2	15
TOTAL	1	9	0	0	5	7	27

#### 3-3. Nombre de certificats

	2020						
	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
<i>Certificat de conformité</i>	1	9	0	0	5	7	27
<i>Certificat de non-conformité</i>	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	9	0	0	5	7	27

### 4. Les contrôles de fonctionnement

#### 4-1. Descriptif du contrôle

Il a pour but de recenser et de faire un premier bilan des installations d'ANC existantes. Il s'opère sur toutes constructions destinées à l'habitation ou recevant du public. La vérification s'exerce sur la conformité globale du système en place, le bon entretien des ouvrages, l'accessibilité aux regards de visite et le bon fonctionnement de l'installation.

Ce contrôle peut s'effectuer à tout moment et notamment en cas de vente immobilière.

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le contrôle de diagnostic lors d'une vente d'un bien immobilier est obligatoire.

Il s'agit de réaliser un contrôle de bon fonctionnement sur l'installation et de communiquer au vendeur un compte rendu de la situation et des préconisations nécessaires pour une éventuelle réhabilitation. Il ne s'agit en aucun cas d'un certificat de conformité puisque ce terme est réservé aux travaux neufs dans le cadre d'un dépôt de permis de construire ou de réhabilitation.

#### 4-2. Nombre de contrôles

	2020						
	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
<i>Contrôle fonctionnement</i>	1	2	1	0	0	78	141
<i>Contrôle lors d'une vente</i>	1	28	5	4	7	6	39
TOTAL	2	30	6	4	7	84	180

### 5. Les indicateurs de performance

#### 5-1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	11	11	6	3	14	18	729
Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risques avérés	24	43	8	17	12	103	902
Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité validée par le service	5	32	5	5	23	74	1 032
<b>Installations contrôlées depuis la création du service</b>	<b>41</b>	<b>88</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>52</b>	<b>221</b>	<b>2 567</b>

- Pour **Aureille** le taux de conformité est de  $((24+5)/41)*100 = 70,73 \%$
- Pour **Eygalières** le taux de conformité est de  $((43+32)/88)*100 = 85,23 \%$
- Pour **Fontvieille** le taux de conformité est de  $((8+5)/17)*100 = 76,47 \%$
- Pour **Mas Blanc des Alpilles** le taux de conformité est de  $((17+5)/25)*100 = 88,00 \%$
- Pour **Mouriès** le taux de conformité est de  $((12+23)/52)*100 = 67,30 \%$
- Pour **Saint Etienne du Grès** le taux de conformité est de  $((103+74)/221)*100 = 80,09 \%$
- Pour **Saint Rémy de Provence** le taux de conformité est de  $((902+1 032)/2 567)*100 = 75,34 \%$

## 5-2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B – 40 points).

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A et B ci-dessous. La partie B n'est prise en compte que si le total obtenu pour la partie A est 100

### - La commune d'Aureille

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
<b>B- Eléments facultatifs du SPANC</b>	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>	<b>100</b>

## - La commune d'Eygalières

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
<b>B- Éléments facultatifs du SPANC</b>	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>	<b>100</b>

## - La commune de Fontvieille

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
<b>B- Éléments facultatifs du SPANC</b>	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>	<b>100</b>

## - La commune de Mas Blanc des Alpilles

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
<b>B- Éléments facultatifs du SPANC</b>	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>	<b>100</b>

## - La commune de Mouriès

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
<b>B- Éléments facultatifs du SPANC</b>	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>	<b>100</b>

## - La commune de Saint Etienne du Grès

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
<b>B- Eléments facultatifs du SPANC</b>	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>	<b>100</b>

## - La commune de Saint Rémy de Provence

		2020	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
<b>A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
<b>B- Eléments facultatifs du SPANC</b>	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>	<b>100</b>

**6. Actions à mener en 2020**

- Poursuivre les contrôles de bon fonctionnement sur l'ensemble du territoire de la CCVBA,

**7. Récapitulatif des indicateurs de performance 2020**

Codes	Libellés	Aurille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	St Etienne du Grès	St Rémy de Pce
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC (en %)	70,73	85,23	76,47	88,00	67,30	80,07	75,34
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC (sur 140)	100	100	100	100	100	100	100

AR PREFECTURE

013-241300375-20210909-DEL146\_2021-DE  
Regu le 13/09/2021



# ANNEXES

ÉDITION 2021

L'agence de l'eau  
Rhône Méditerranée  
Corse vous rend  
compte de la fiscalité  
de l'eau

# SAUVONS ! L'EAU !

## LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

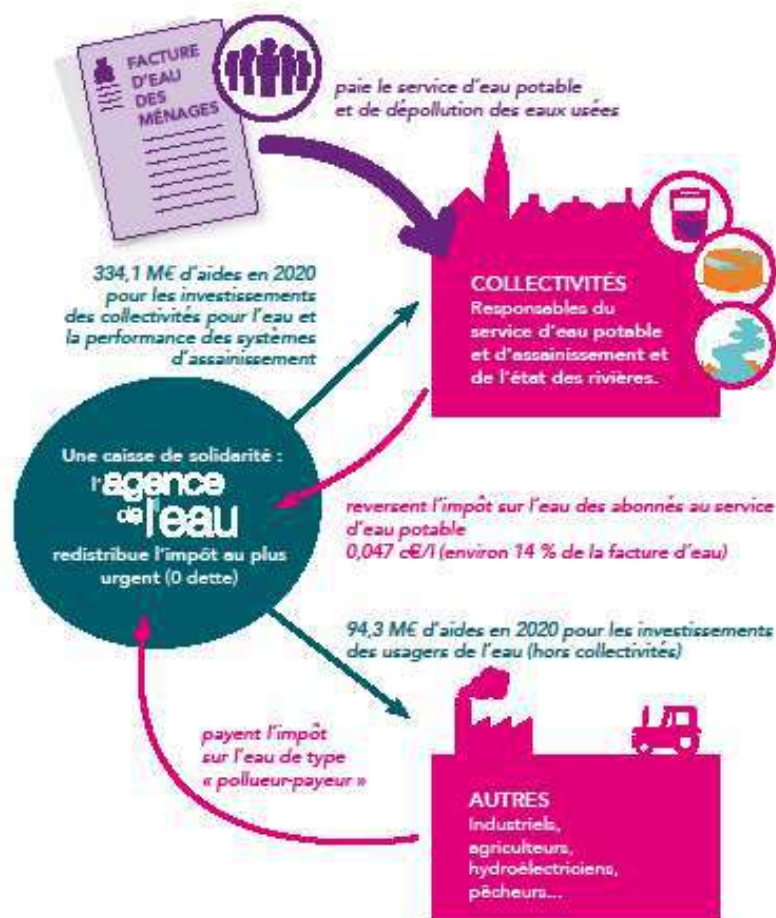
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,81 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,15 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sapea 2018.





## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

### ► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettant d'économiser 15,6 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

### ► Pour dépolluer les eaux (106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

### ► Pour réduire les pollutions toxiques (8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

### ► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

### ► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12226 ha d'herbiers.

### ► Pour la solidarité internationale (4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.

## L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

### 2021

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

### UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

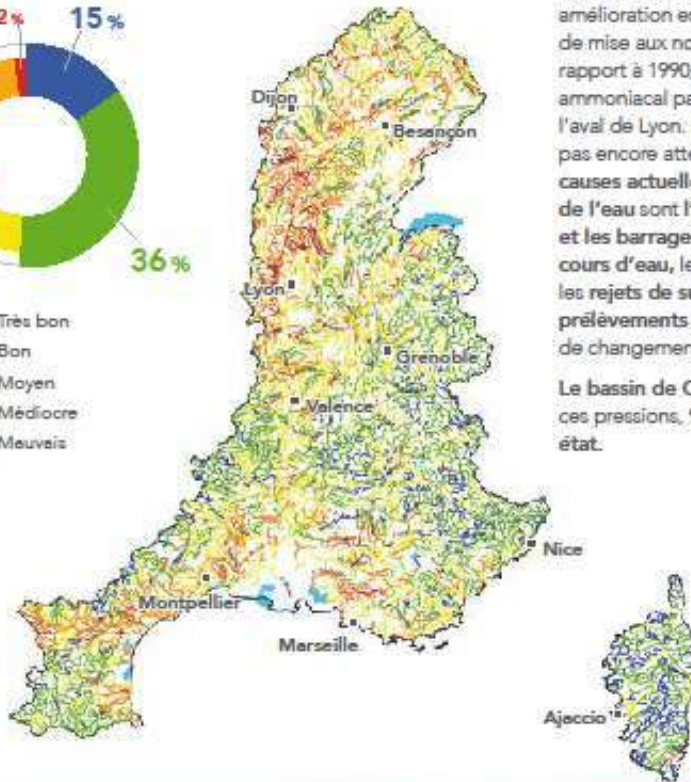


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

Découvrez le 11<sup>e</sup> programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

## QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2020



**Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.**

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

### La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

#### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

#### Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AUREILLE**

Gestionnaire du réseau : **CCVBA**

Exploitation du réseau : **CCVBA**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES FIOLES F2 Procédure de protection terminée

Captage : LES FIOLES F3 Procédure de protection terminée

Station de production : AUREILLE

### Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes Indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12 mg/L Valeur moyenne : 11,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 35,2 °F Valeur minimale atteinte : 34,9 °F Valeur maximale atteinte : 35,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

### Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**

**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.**

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



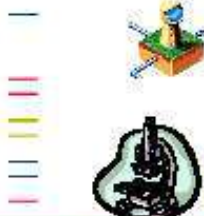
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.


**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Nom du réseau de distribution : **EYGALIERES**  
 Gestionnaire du réseau : **CCVBA**  
 Exploitation du réseau : **CCVBA**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA GARE Procédure de protection terminée  
 Captage : LES PALUDS DE NOVES Procédure de protection terminée  
 Captage : SAINT-ANDIOL Procédure de protection terminée  
 Réseau Interconnecté : EX SIVOM DURANCE-ALPILLES

**Qualité de l'eau distribuée en 2020**

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.  Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 22,4 mg/L Valeur moyenne : 12,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 32,1 °F Valeur minimale atteinte : 28,4 °F Valeur maximale atteinte : 36,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0,033 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3050 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,038 mg/L

**Conclusion sanitaire :**

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**

**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.**

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**


Nom du réseau de distribution : **SAINT-ETIENNE-DU-GRES**  
 Gestionnaire du réseau : CCVBA  
 Exploitation du réseau : CCVBA

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE STADE Procédure de protection terminée  
 Station de production : LE STADE

**Qualité de l'eau distribuée en 2020**

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13 mg/L Valeur moyenne : 12,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 38,7 °F Valeur minimale atteinte : 37,4 °F Valeur maximale atteinte : 39,4 °F

**PESTICIDES (µg/l)**

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 1  
 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L  
 Nombre de paramètres mesurés : 610  
 Nombre de non-conformités : 0

**FLUOR (mg/l)**

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 1  
 Nombre de non conformités : 0  
 Pourcentage de conformité : 100 %  
 Valeur maximale atteinte : 0 mg/L  
 Valeur moyenne : 0 mg/L

**Conclusion sanitaire :**

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.**

Édité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

